

SCoT Périgord  
Vert



Terre de caractère

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PÉRIGORD VERT

Pièce 3 | Annexes

Livret 3.1 | Diagnostic

Tome 3.1.4 | État actuel de l'environnement

Approbation | 4 décembre 2024





**Syndicat Mixte du SCOT du Périgord Vert**

Avenue Ferdinand Beyney  
24 530 CHAMPAGNAC-DE-BELAIR  
05 53 06 04 07

scot.perigord-vert@netcourrier.com

www.scotperigordvert.com



**CAIRN Territoires**

11, chemin de Jacobué  
31 410 MONTAUT  
07 69 77 15 85  
contact@cairn-territoires.com

**Jean-Yves  
CHAPUIS**  
*Sociologue  
urbaniste*

**Jean-Yves CHAPUIS**

2, rue Jacques Gabriel  
35 000 RENNES  
06 08 43 28 90  
jychapuis.rennes@wanadoo.fr



**ECTARE**

2 impasse Jean-Antoine Chaptal  
19 100 BRIVE  
05 55 18 91 60  
contact@cabinet-ectare.fr

*relief*  
urbanisme

**Relief urbanisme**

7, rue du Coustalou  
46 200 SAINT-SOZY  
05 65 41 27 58  
relief.urbanisme@gmail.com



**Rural Concept**

430, av. Jean Jaurès  
46 004 CAHORS Cedex 9  
05 65 20 39 30  
rural.concept@adasea.net



**Pyrénées Cartographie**

3, rue de la fontaine de Crastes  
65 200 ASTÉ  
05 62 91 46 86  
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr

*Crédit photos de couverture : galerie du SCOT*

# SOMMAIRE

## **PARTIE 1 : ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ..... 4**

### **1 | SITUATION DU SCOT ..... 5**

SITUATION GEOGRAPHIQUE ..... 5

SITUATION ADMINISTRATIVE ..... 5

### **2 | ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ..... 8**

CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE ..... 8

GEOLOGIE - PEDOLOGIE ..... 13

RELIEF ..... 16

### **3 | PAYSAGE ET PATRIMOINE ..... 20**

CONTEXTE GENERAL ..... 20

DYNAMIQUE DU PAYSAGE ..... 32

ORGANISATION DE L'ESPACE ..... 35

RECONNAISSANCE DU PAYSAGE ..... 39

ANALYSE DES PERCEPTIONS ..... 46

### **4 | ENVIRONNEMENT NATUREL ..... 50**

TERRITOIRE A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ..... 50

ZONAGES D'INVENTAIRES ..... 60

DEFINITION DES GRANDES UNITES ECO-PAYSAGERES ..... 62

LE FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DU SECTEUR - TRAMES VERTE ET BLEUE ..... 67

### **5 | CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ENERGIE ..... 120**

CHANGEMENT CLIMATIQUE ..... 120

TRANSITION ENERGETIQUE ..... 124

### **6 | RESSOURCES EN EAU ..... 142**

CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTRACTUEL ..... 142

LES EAUX SOUTERRAINES ..... 147

LES EAUX DE SURFACE ..... 159

LES USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU ..... 170

LES PLANS D'EAU ..... 180

### **7 | RESSOURCES DU SOUS-SOL ..... 182**

### **8 | GESTION DES DECHETS ..... 188**

CONTEXTE REGLEMENTAIRE ..... 188

ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ..... 188

### **9 | RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS ..... 192**

LES RISQUES NATURELS ..... 192

RISQUES TECHNOLOGIQUES ..... 214

NUISANCES ET POLLUTIONS ..... 218



## Partie 1: Etat actuel de l'environnement

Source : galerie du SCoT

# 1 | Situation du SCoT

Sources : DDT 24 – Diagnostic partagé des services de l’Etat - Caractéristiques et dynamiques du territoire – 07/12/2017 ; ELAN – Étude stratégique d’accueil et de développement économique en Périgord vert – Comité de pilotage phase 1 – 31/01/2018 ; site perigord-limousin.fr

## Situation géographique

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Périgord Vert est situé en région Nouvelle Aquitaine, au nord du département de la Dordogne (24), aux limites de 5 départements (Gironde, Charente-Maritime, Charente, Haute-Vienne et Corrèze). Il couvre le tiers de la surface départementale.

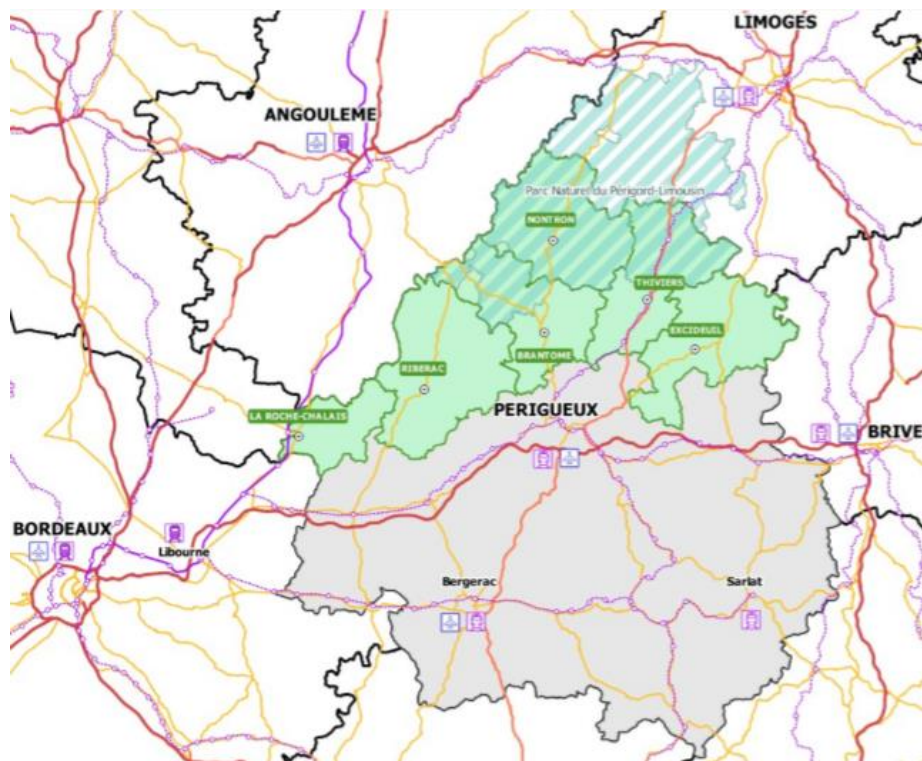


Figure 1 - Situation géographique du SCoT du Périgord-Vert (source : DDT 24)

Le territoire est situé entre Bordeaux, Angoulême, Limoges, Brive-la Gaillarde et Périgueux.

Le nord du périmètre du SCoT du Périgord Vert partage une identité territoriale avec le sud de la Haute-Vienne, qui s’inscrit dans le Parc Naturel Régional du Périgord Limousin.

Cinq communes de plus de 2 000 habitants (Ribérac, Nontron, Thiviers, La Roche Chalais, Brantôme) constituent les principaux bassins de vie du territoire.

## Situation administrative

Le périmètre du SCoT a été arrêté par le préfet le 30 décembre 2015. Sa structure porteuse est le « Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial du Périgord Vert ». Celle-ci a été autorisée par arrêté préfectoral du 04 novembre 2016.

Il se compose de 150 communes du département de la Dordogne, à l’échelle du Pays du Périgord Vert, réparties sur les arrondissements de Nontron et de Périgueux.

Il s’étend sur une superficie totale de 3030 km<sup>2</sup>, regroupé autour de six intercommunalités :

- CC du Périgord Limousin ;
- CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord ;
- CC Dronne et Belle ;
- CC du Périgord Nontronnais ;
- CC du Pays Ribéracois ;
- CC du Pays de Saint-Aulaye.

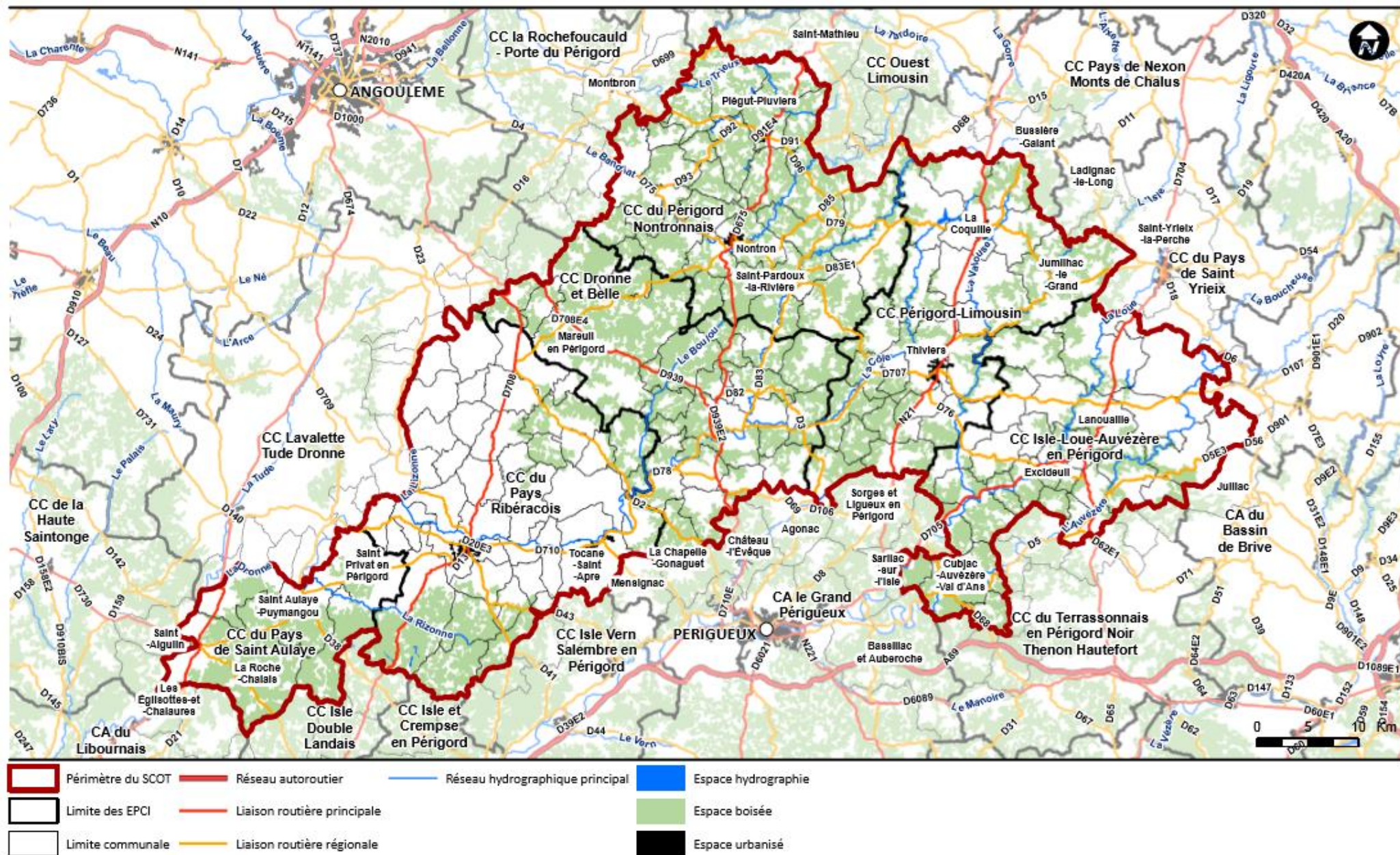


Illustration 1 - Périmètre du SCOT du Pays du Périgord Vert (Source : perigord-limousin.fr)

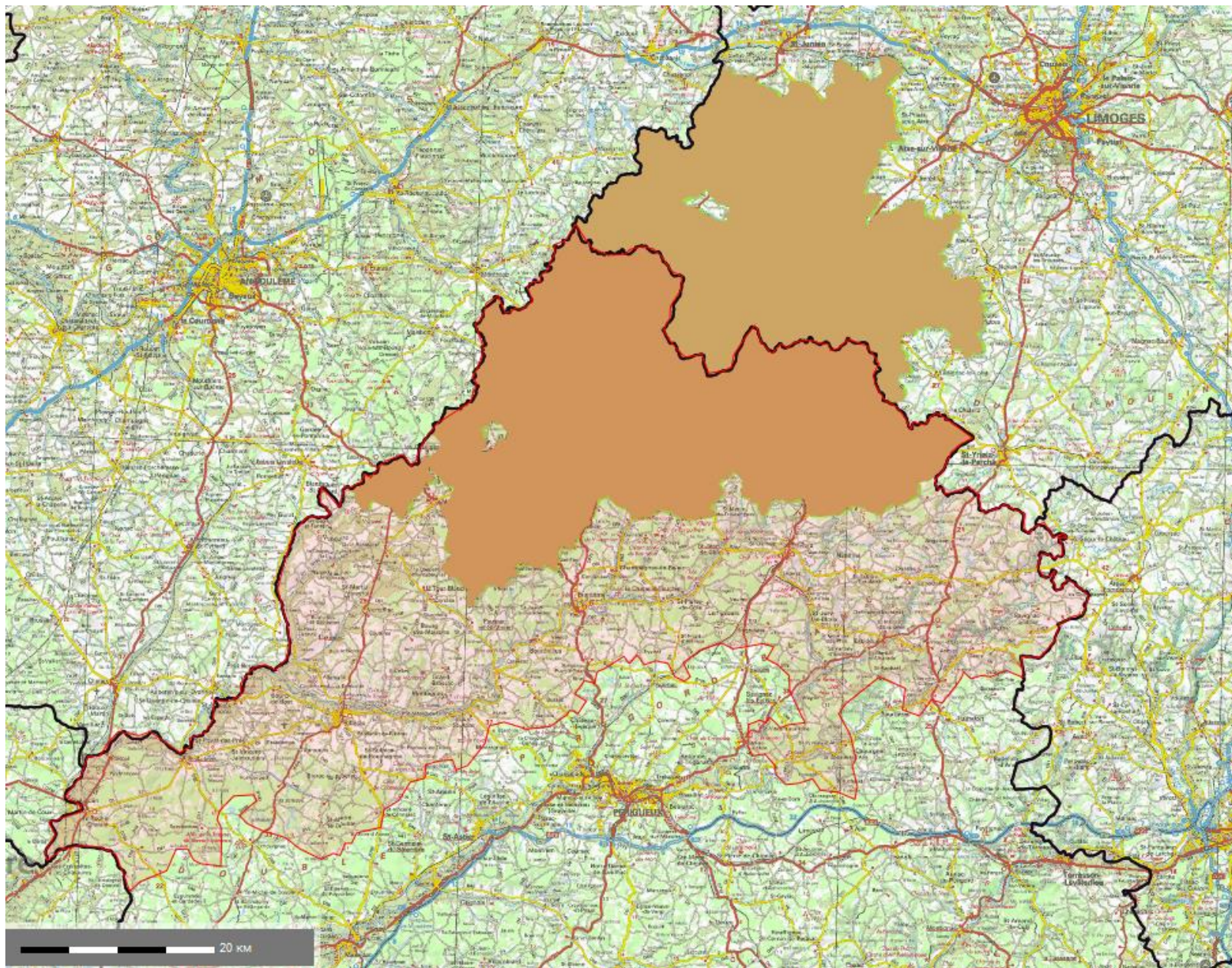


Figure 2 – Périmètre du PNR Périgord-Limousin (source : infoterre.brgm.fr)

Il totalise plus de 80 000 habitants (81 482 habitants – Population municipale 2018) soit environ 20% de la population du département. Il reste un territoire rural à faible densité de population (27,5 hab/km<sup>2</sup>).

## 2 | Environnement physique

### Contexte climatologique

Sources : site [dordogne-perigord.com](http://dordogne-perigord.com), site [météo France](http://météo France), base de données [Météorage](http://Météorage), données des stations de Périgueux, La Coquille, Saint-Aulaye ; [cartesfrance.fr](http://cartesfrance.fr) ; [espritdepays.com](http://espritdepays.com) ; [windfinder.com](http://windfinder.com)

Le Périgord, comme le reste du département de la Dordogne jouit d'un climat tempéré de type océanique grâce à l'influence du Gulf-Stream, dont les eaux tièdes viennent réchauffer la façade océane de l'Europe et de la France. Cependant ; d'ouest en est, l'effet modérateur de l'océan atlantique s'atténue. Le Périgord est une terre de transition subissant à la fois les influences du climat océanique (littoral aquitain) et celles du climat semi montagnard (des marches occidentales du massif central).

Le climat du Périgord est également instable et se traduit par l'alternance de soleil, de pluies et de giboulées, souvent dans la même journée. On constate aussi de grandes variations de températures entre le nord et le sud du Périgord (comme au niveau du département) liées tout d'abord à l'altitude mais aussi à la variété des expositions et la configuration du sol. Les précipitations sont variables entre le nord et le sud.

Le printemps est souvent pluvieux mais avec des températures relativement douces. L'été est bien souvent sec avec des températures assez élevées. Le soleil est généralement omniprésent même si les orages viennent souvent chahuter l'atmosphère. L'automne et l'hiver sont généralement doux et humides, ponctués d'épisodes de froid rarement intenses, sauf exceptions. L'hiver est également marqué par des coups de vent assez fréquents.

La neige est plus fréquente au nord-est du Périgord, sur les contreforts du Massif central, là où le relief est le plus élevé.

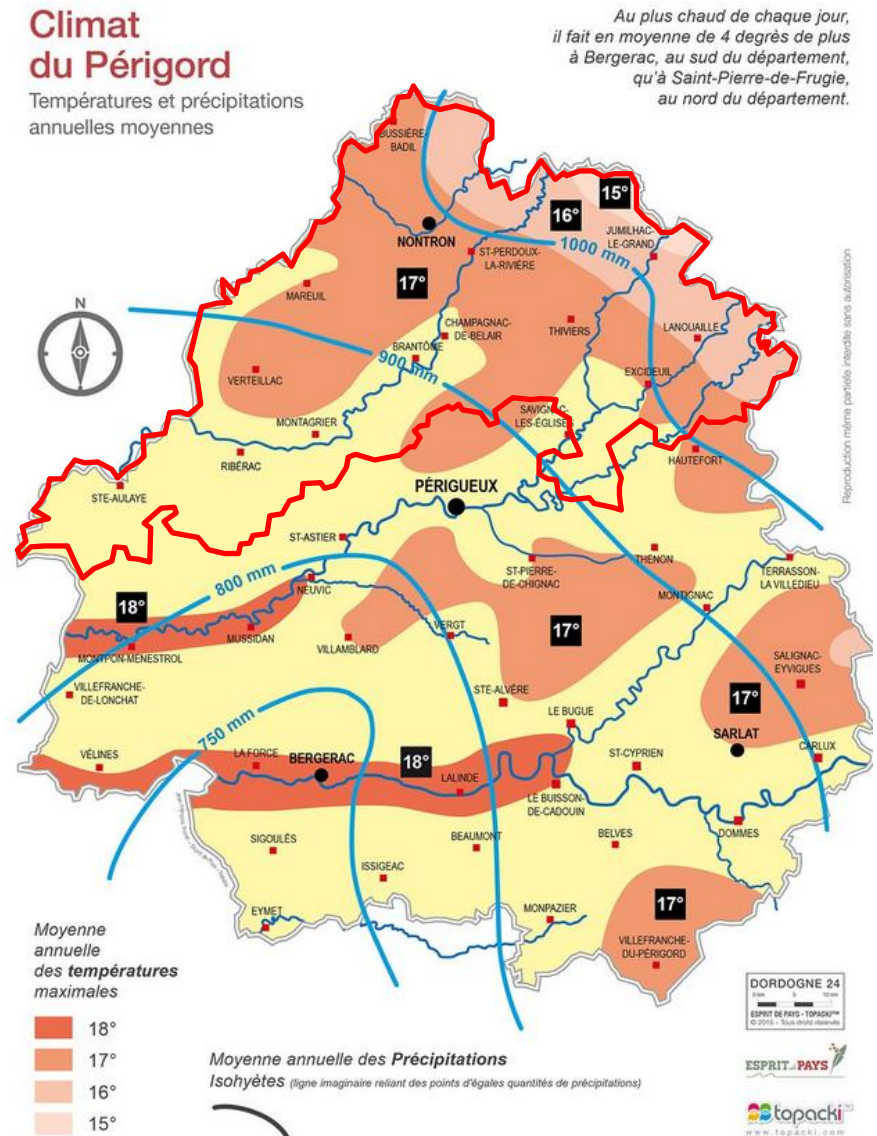


Illustration 2 – Climat du Périgord (source : espritdepays.com)

Les données de la station météorologique de Périgueux (24), située à environ 7,5 km au sud-ouest au plus près du territoire d'étude, ont été prises pour caractériser le climat au sein du périmètre du SCoT du Périgord Vert. En effet, il s'agit de la station la plus proche ayant les informations les plus complètes sur la période 1981 – 2010.

## Températures

Pour la période donnée entre 1981 et 2010 pour la station de Bergerac, la température moyenne annuelle est de 13°C avec des températures moyenne minimales de 7,4°C et des maximales de 18,5°C.

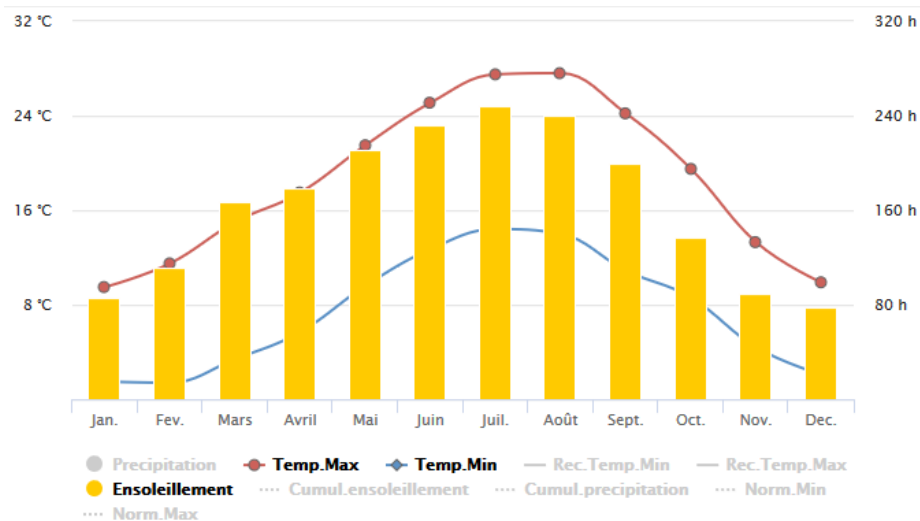


Illustration 3 - Températures et ensoleillement à Bergerac entre 1981-2010 (source : meteofrance.com)

Les écarts moyens de température, de l'ordre de 11,1°C, sont relativement importants. Les mois les plus froids sont février et janvier avec des températures moyennes minimum de 1,4°C et 1,5°C puis décembre (2,1°C).

Les mois les plus chauds sont juillet et août avec des températures moyennes maximum de 27,5°C et 27,6°C ainsi que juin (25,1°C) et septembre (24,2°C).

Les stations météorologiques de Saint-Aulaye (au sud-ouest du territoire du SCoT) et de la Coquille (au nord-est du territoire du SCoT), nous apportent aussi des précisions sur le climat du territoire du SCoT en matière de températures pour la période 1984-2010 :

- Saint-Aulaye (à l'ouest du secteur, altitude 64 m) : température moyenne annuelle de 12,6°C avec des températures moyenne minimales de 6,8°C et des maximales de 18,3°C. La station se situe au lieu-dit « la Côte », sur les hauteurs surplombant le bourg de Saint-Aulaye et la vallée de la Dronne ;
- La Coquille : (au nord-ouest du secteur, altitude 324 m) : température moyenne annuelle de 11,9°C avec des températures moyenne minimales de 7,3°C et des maximales de 16,4°C. La station est localisée à l'est du bourg, dans la vallée.

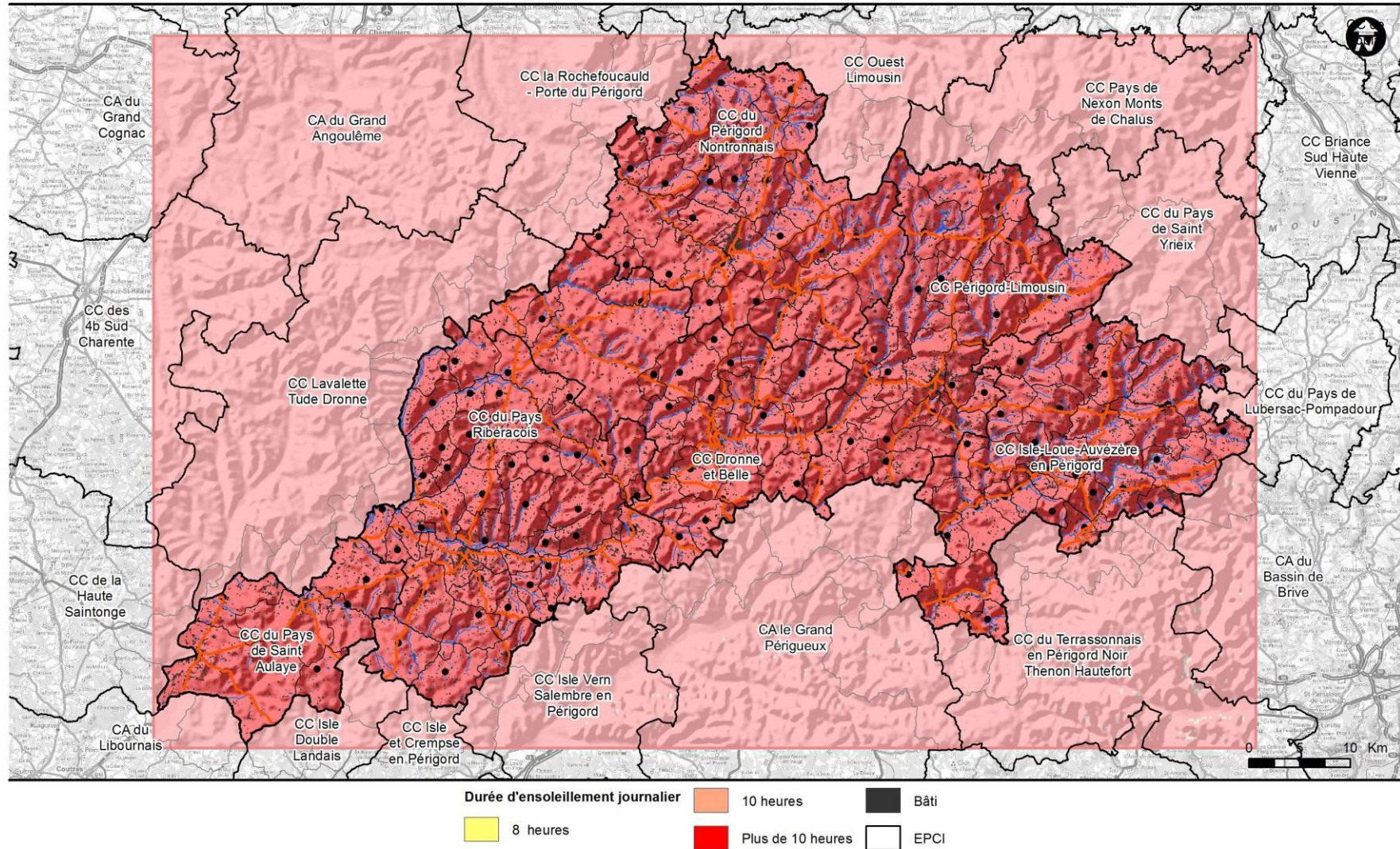
Les températures moyennes en été et en hiver apparaissent plus fraîches sur territoire du SCoT du Périgord Vert qu'à Bergerac, mais restent douces.

## Ensoleillement

Le département de la Dordogne est une région relativement bien ensoleillée par rapport à la moyenne nationale.

La durée moyenne annuelle d'ensoleillement mesurée à la station météorologique de Périgueux pour la période 1981-2010 est de 1976 h avec 76,2 jours de bon ensoleillement.

# Exposition



Sources: IGN® RGE, Open Data, Bd Topo, DREAL, Bd Alti  
 Conception: Juin 2018

Figure 3 – Ensoleillement (source : Pyrénées-carto)

SCoT du Périgord Vert

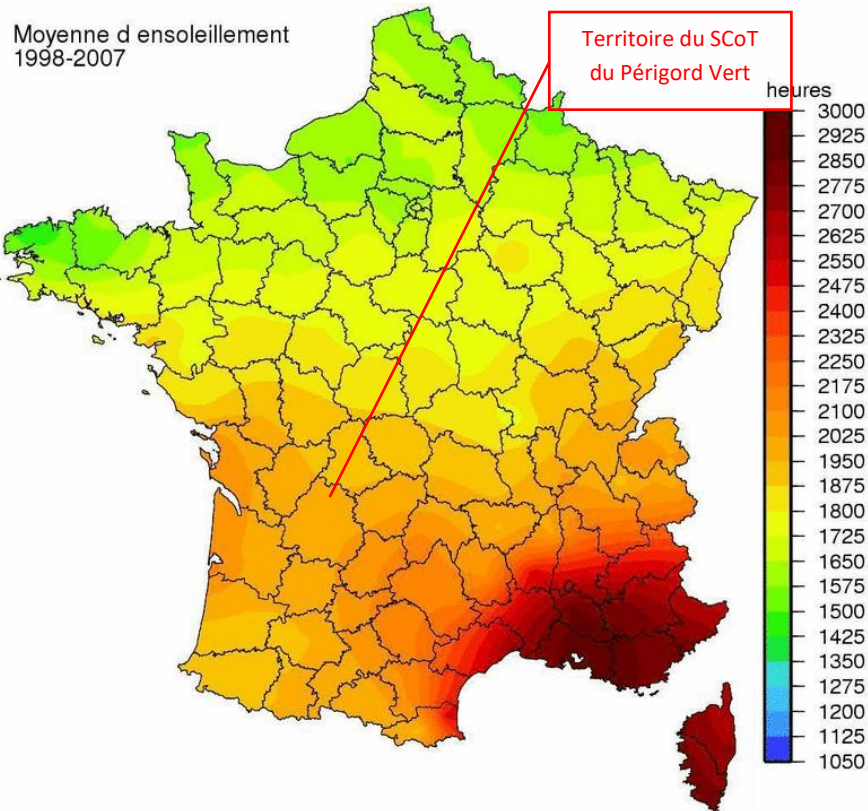


Illustration 4 – Ensoleillement en France entre 1998 et 2007 (Source : cartesfrance.fr)

## Précipitations

La station météorologique de Bergerac montre qu'entre 1981 et 2010, les précipitations sont inégalement réparties bien que présentes tout au long de l'année avec une moyenne de 800,7 mm/an (moyenne nationale : 800 mm).

Les pluies sont les plus abondantes en hiver et au printemps avec un pic aux mois d'avril et mai (76,3 mm et 75,9 mm) et au mois de décembre (79,9 mm). L'été est plus sec avec un minima au mois de juillet (54,6 mm). Aucune saison ne présente de déficit, même en été.

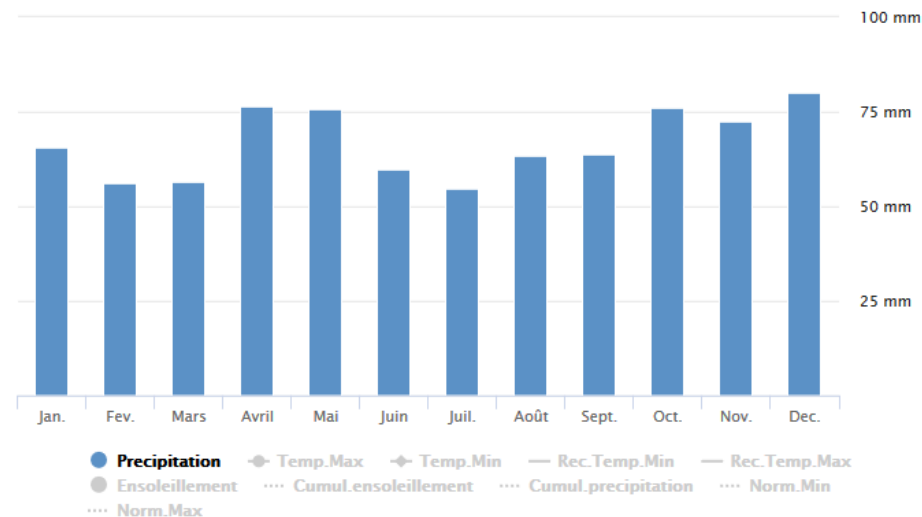


Illustration 5 - Précipitations entre 1981-2010 à Périgueux (source : meteofrance.com)

Les stations météorologiques de Saint-Aulaye et de la Coquille, nous apportent aussi des précisions sur le climat du territoire du SCoT en matière de précipitations pour la période 1984-2010 :

- Saint-Aulaye : les précipitations moyennes annuelles sont de 851,9 mm avec une période très pluvieuse de septembre à janvier (hauteur mensuelle de précipitations supérieure à 70 mm) et un minima au mois de juillet (50,3 mm) ;
- La Coquille : les précipitations moyennes annuelles sont de 1199 mm avec une période très pluvieuse d'octobre à janvier (hauteur mensuelle de précipitations supérieure à 115 mm) et un minima au mois d'août (56,5 mm).

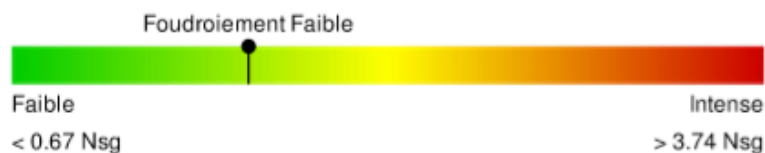
Il pleut en moyenne davantage sur le territoire du SCoT qu'à Bergerac avec un gradient positif du sud-ouest vers le nord-est.

## Activité orageuse

La meilleure représentation actuelle de l'activité orageuse est la densité de points de contact qui est le nombre de points de contact par km<sup>2</sup> et par an. La valeur moyenne de la densité de foudroiement (NSG – valeur normative de référence (NF EN 62858 – NF C 17-858)), en France, est de 1,12 impacts/km<sup>2</sup>/an.

Les résultats ci-après sont fournis par Météorage sur Périgueux à partir des données du réseau de détection des impacts de foudre pour la période 2009-2018 :

➔ **N<sub>SG</sub> : 1,18 impacts/km<sup>2</sup>/an**



Indice de confiance statistique : **Excellent**

L'intervalle de confiance à 95% est : [0,99 - 1,42].

Sur la période de statistique, 2009 est l'année record avec 2,12 impacts/km<sup>2</sup> dans l'année (mois record : juillet 2009). L'activité orageuse à Périgueux est légèrement plus élevée qu'au niveau national. Elle est principalement répartie en été avec un pic au mois de juin. La commune de Périgueux comptabilise en moyenne 8 jours d'orage par an.

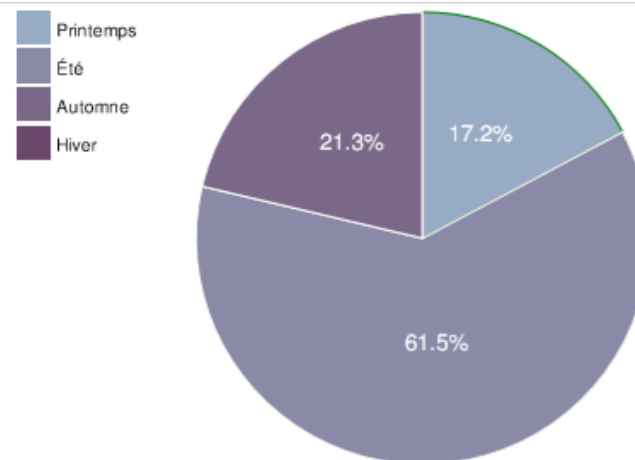


Illustration 6 – Répartition saisonnière du nombre de points de contact sur la commune sur la période 2009 – 2018 (source : Météorage)

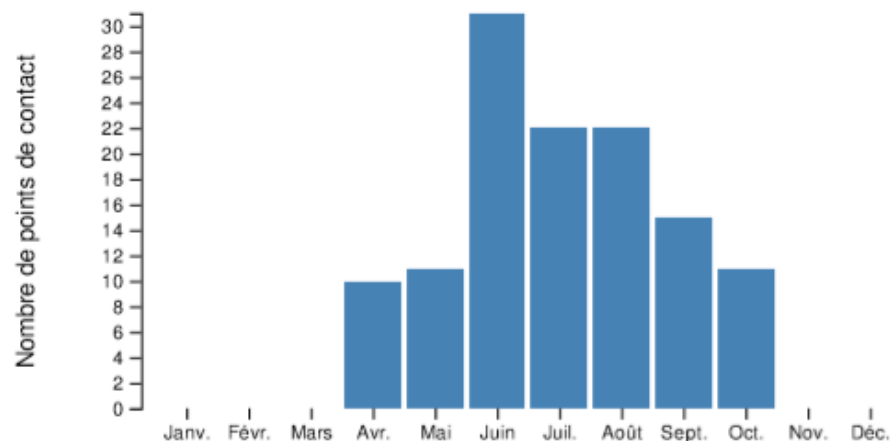
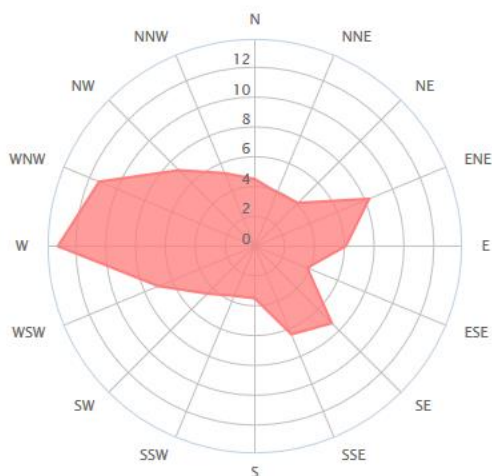


Illustration 7 - Répartition par mois du nombre de points de contact sur la commune sur la période 2009 - 2018 (source : Météorage)

## Direction des vents



Distribution des vents (en %) à Périgueux entre 07/2002 et 12/2018 (source : windfinder.com)

Les vents sont variables en direction. Ils sont néanmoins majoritairement en provenance de l'ouest, depuis le golfe de Gascogne.

Les vents d'est, sud-est soufflent habituellement en automne hiver.

### • CE QU'IL FAUT RETENIR

Le climat du territoire du SCoT du Périgord Vert est un climat océanique tempéré avec des hivers relativement doux et humides ponctués d'épisodes de froid rarement intenses, sauf exceptions. L'hiver est également marqué par des coups de vent. Les températures estivales les plus élevées, variant en moyenne entre 24°C et 27°C, restent agréables. Le territoire présente un bon ensoleillement même si les orages viennent souvent chahuter l'atmosphère en été.

## Géologie - Pédologie

Sources : infoterre.brgm.fr ; notices géologiques et cartes géologiques associées au 1/25000<sup>ème</sup> ; DDT24 – Élaboration du SCoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l'Etat – 07/12/2017 ; dordogne.chambre-agriculture.fr

### Géologie

La Dordogne se trouve entre le Massif Central et le Bassin Aquitain. C'est un pays de transition entre un massif érodé, le Massif Central, et le vaste ensemble sédimentaire du Bassin Aquitain. Cette position géographique lui donne la particularité de rassembler sur son territoire tous les âges géologiques.

Le Nord-Est est composé de roches cristallines et métamorphiques de l'ère primaire, le centre, de calcaires secondaires recouverts par de nombreux placages silico-argileux du tertiaire continental ; l'extrême Sud-Ouest est formé par les dépôts du tertiaire marin ou lacustre et les vallées sont remblayées d'alluvions quaternaires.

De façon schématique, le département est donc formé aux deux tiers de calcaires (ses parties Sud et Sud-Ouest sont constituées de roches sédimentaires), alors que sa zone Nord est une bande étroite de roches cristallines.

Le territoire du SCoT du Périgord Vert présente des formations géologiques variées, des roches cristallines et métamorphiques du massif central au Nord-Est aux dépôts sableux (formations tertiaires) du Pays de Saint-Aulaye au Sud-Ouest.

Sa géologie est structurée par une sectorisation du sud-ouest vers le nord-est en trois grands ensembles :

- La frange est, caractérisée par les formations cristallines (granitiques sur la pointe Nord puis métamorphiques et des grès vers le Sud) formées à l'ère primaire ;
- La grande partie centrale, constituée de formations sédimentaires : calcaires du Jurassique (calcaires durs) et calcaires du crétacé (calcaires hétérogènes) plus à l'Est ;
- Des dépôts détritiques de la période tertiaire à l'ouest, composés de galets, graviers, sables et argiles.

Cette structure géomorphologique du territoire va influencer sur les différents compartiments environnementaux : topographie, climat, hydrographie, paysage, typologie végétale.



Figure 4 – Carte géologique simplifiée du Périgord (source : espritdepays.com)

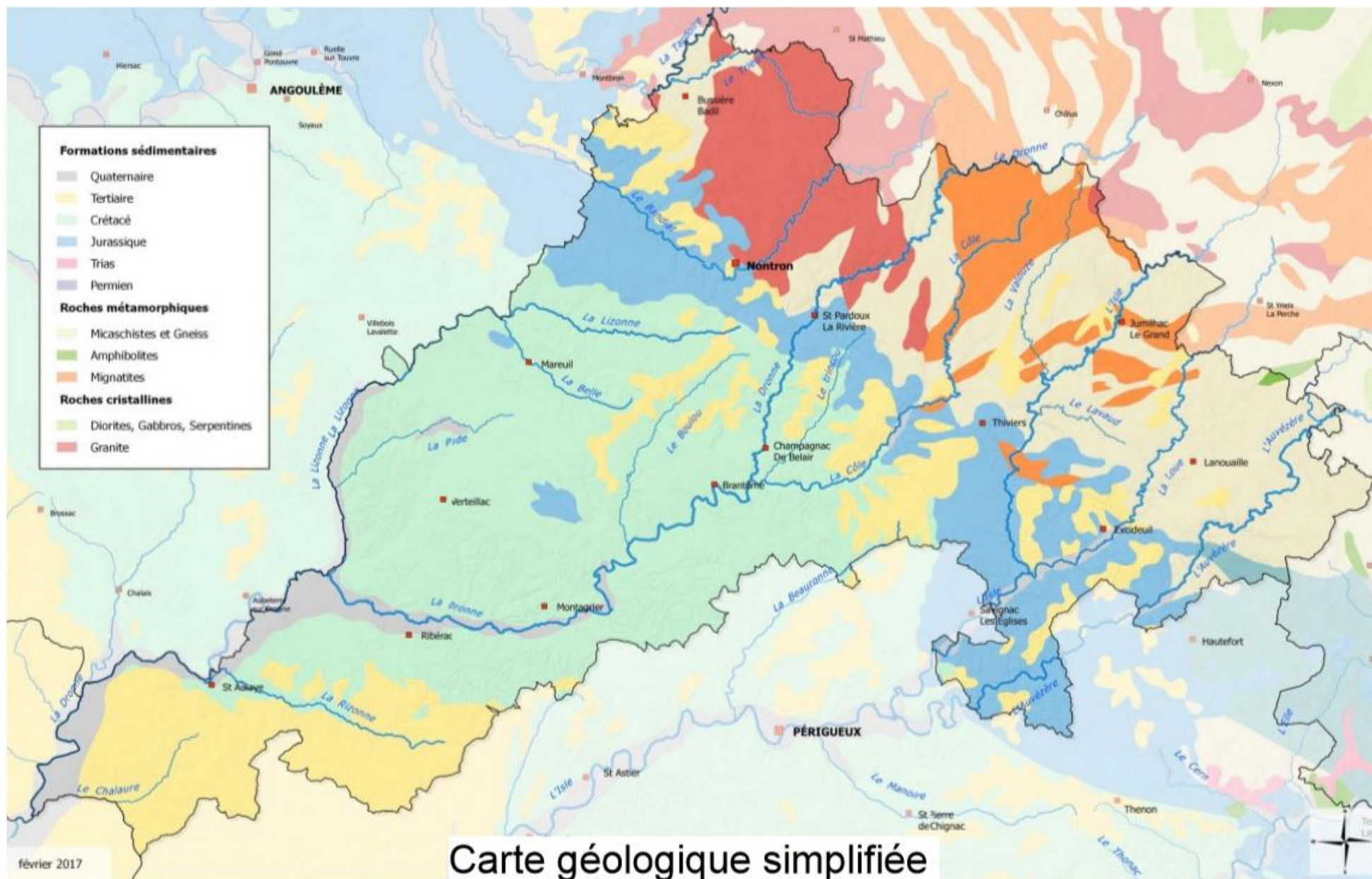


Figure 5 – Carte géologique simplifiée (source : DDT24 – Élaboration du SCoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l'Etat – 07/12/2017)

## Sols

La géologie influence la nature des sols. Le territoire du ScoT du Périgord Vert est constitué de plusieurs types de sols :

- Sur le socle granitique du dernier contrefort du massif central, sur la frange nord-est du territoire, les sols sont acides et propices à des boisements de résineux et de châtaigniers assez denses, ainsi qu'à des landes à bruyères ;
- Sur les roches calcaires très dures du Jurassique, des plateaux karstiques se sont formés. Ces terres calcaires laissent l'eau s'infiltrer dans le réseau souterrain engendrant des sols secs et caillouteux, peu fertiles, et par conséquent peu adaptés à l'activité agricole. Les vallées qui entaillent ces espaces sont constituées de sols argileux fertiles et forment des couloirs agricoles ;
- Sur le soubassement de calcaires crétacés, les sols sont très diversifiés en raison des différences d'altitude et de l'amplitude des dépôts argileux accumulés de façon discontinue pendant l'ère tertiaire. Les terres sont constituées de sables, argiles et graviers du Tertiaire. On rencontre des plaines vallonnées, des vallées ou encore des falaises calcaires. Ces terres sont assez peu fertiles, surtout sur les plateaux ;
- Les formations présentes au sud-ouest, (au sud de Saint-Aulaye) composées de dépôts siliceux gréseux du Tertiaire, ont déposés des sédiments de graviers, de sables et d'argiles. Ces sols sont propices aux forêts de pins maritimes.
- Les fonds de vallées et les terrasses alluviales caractéristiques du Quaternaire, constitués de dépôts alluviaux ou glaciaires, forment des terres fertiles pour l'agriculture.

## Relief

*Sources : geoportail.gouv.fr ; Diagnostic partagé des services de l'État – 07/12/2017*

Le Périgord se présente comme un vaste plateau incliné du Nord-Est (478 m, à la forêt de Viellecour dans le Nontronnais) au sud-ouest (35 m à Bergerac). Le relief est peu accusé, cependant il est assez accidenté du fait de l'érosion qui a fortement entaillé les roches tendres.

La topographie du territoire du ScoT du Périgord Vert suit la même organisation que la géologie avec un étagement de l'altitude du nord-est au sud-ouest :

- La frange nord-est forme le dernier contrefort occidental du Massif Central dont le point culminant se trouve sur la commune de Saint-Pierre de Frugie (476 m). Le territoire y est très vallonné et entaillé par de nombreux cours d'eau. Ces derniers peuvent constituer des vallées très encaissées aux versants très pentus (cas des gorges de l'Auvézère par exemple) ;
- L'altimétrie de la partie centrale du territoire varie de 200 à 100 m NGF. Le relief est structuré par la vallée de la Dronne. On recense également des falaises calcaires d'un grand intérêt paysager.
- L'ouest du secteur étudié correspond à la zone la plus basse du territoire. Elle est constituée par le vaste plateau de la Double orienté vers le Sud-Ouest.

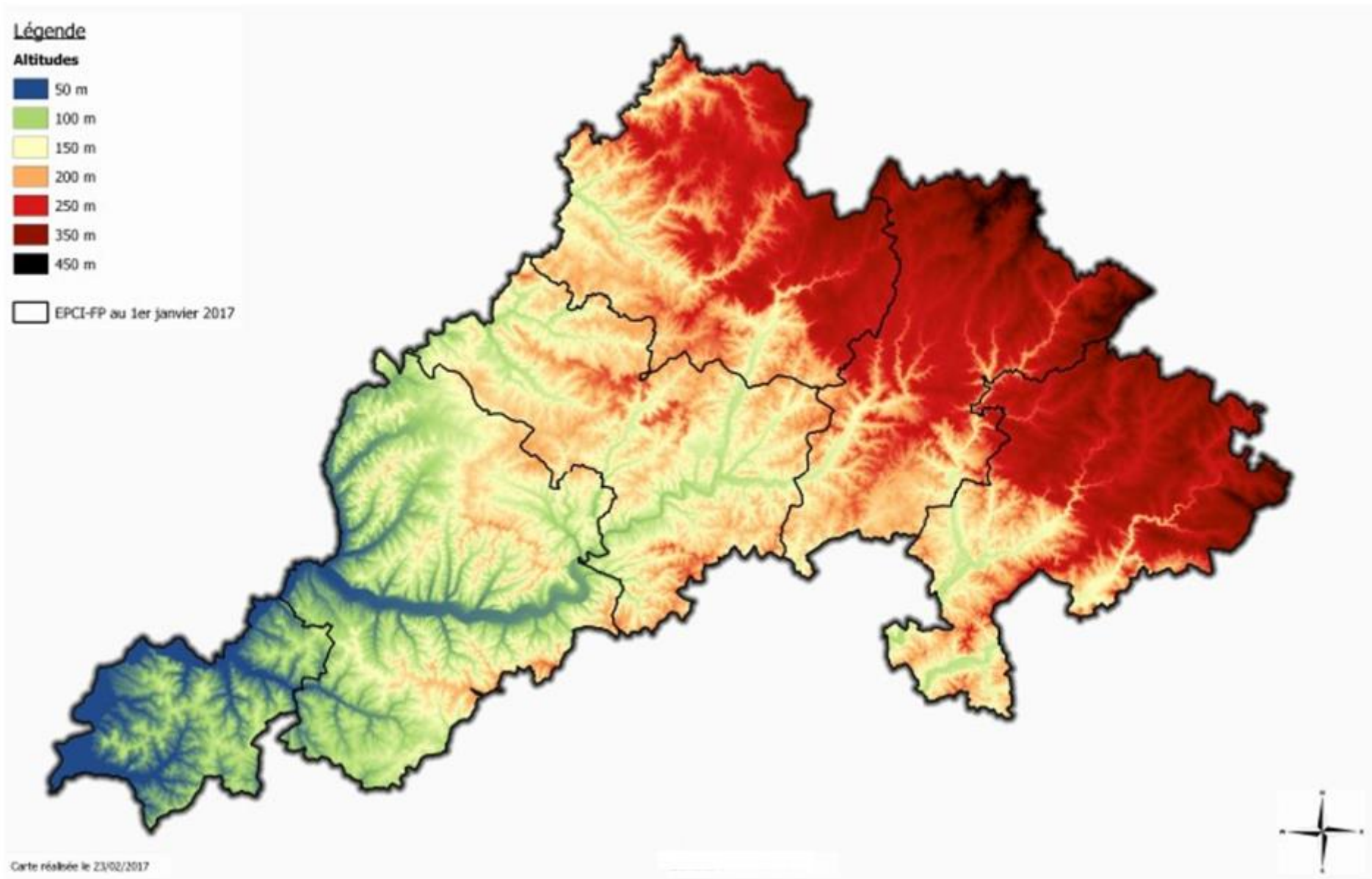
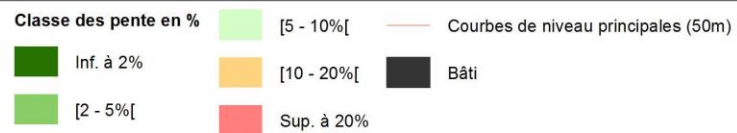
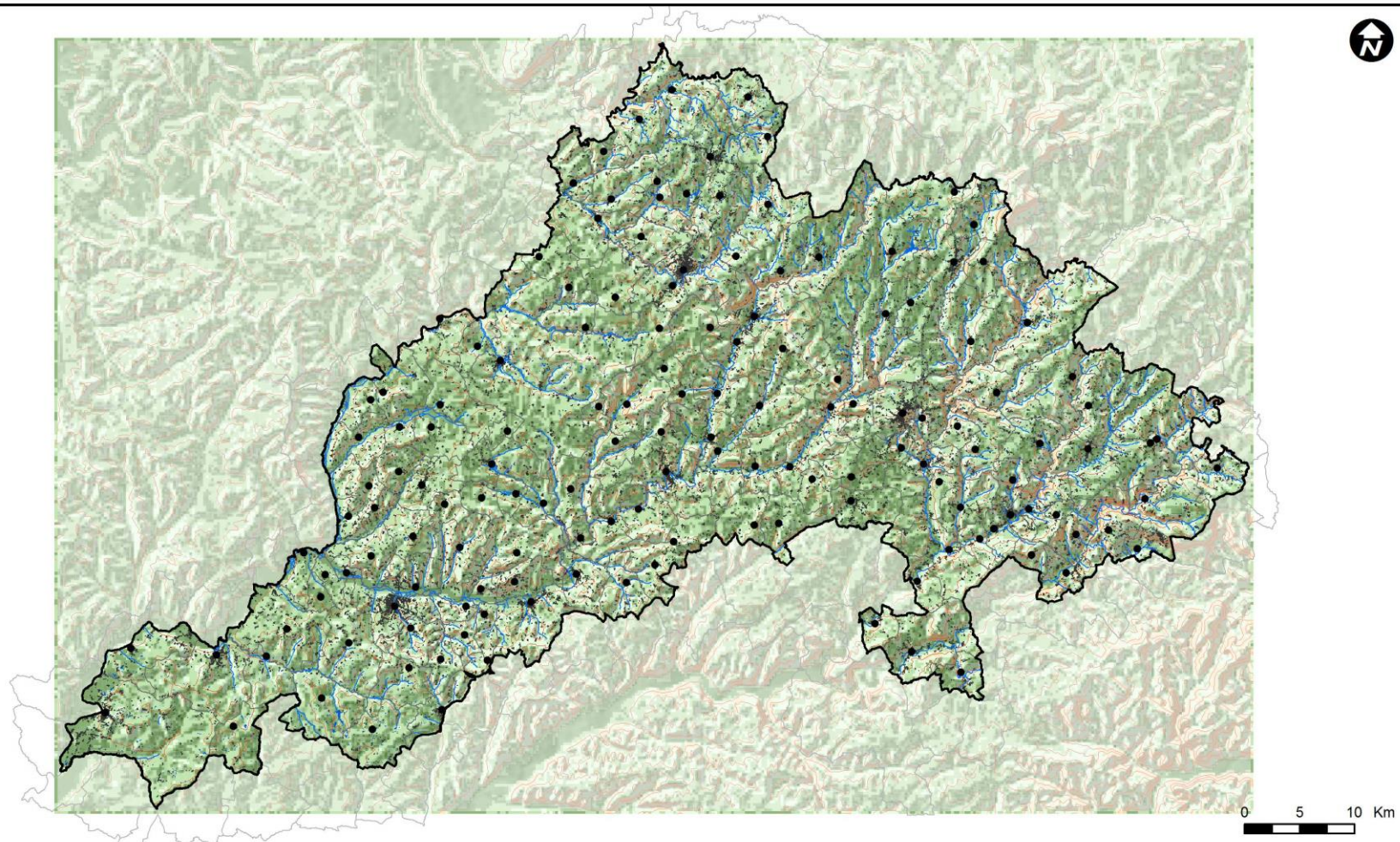


Figure 6 – Carte du relief (source : DDT24 – Élaboration du ScoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l'Etat – 07/12/2017)

# Topographie



Sources: IGN® RGE, Open Data, Bd Topo, DREAL, Bd Alti  
Conception: Juin 2018

Figure 7 – Relief (source : Pyrénées-carto)

- **CE QU'IL FAUT RETENIR**

Le territoire du SCoT du Périgord Vert présente des formations géologiques variées, des roches cristallines et métamorphiques du massif central au Nord-Est aux dépôts sableux (formations tertiaires) du Pays de Saint-Aulaye au Sud-Ouest.

Sa géologie est structurée par une sectorisation du sud-ouest vers le nord-est, influant comme un gradient sur les différents compartiments de l'environnement physique et naturel.

Les sols du territoire sont variés : acides sur le socle granitique, sols secs caillouteux sur les plateaux karstiques, sablo-argilo-graveleux sur le soubassement calcaire, sols alluviaux dans les fonds de vallées, etc.

La topographie du territoire du SCoT du Périgord Vert suit la même organisation que la géologie avec un étagement de l'altitude du sud-ouest au nord-est.

## 3 | Paysage et patrimoine

*Sources : nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; Document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages – BKM – Novembre 1999 ; geoportail.gouv.fr ; dordogne.chambre-agriculture.fr ; rando.dordogne.fr ; Les espaces naturels sensibles de la Dordogne – Petit guide à l'usage des collectivités – Conseil général 24 – CAUE24 – Décembre 2011 ; Schéma Directeur des Espaces naturels sensibles de la Dordogne – 2009-2015 -CAUE24 ; espritdepays.com ; archives.dordogne.fr/r/42/carte-de-belleyme/ ;*

### Contexte général

#### Définition du paysage

Selon la Convention Européenne du Paysage, le « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le résultat résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations. Il rejoint donc les exigences de développement durable grâce à son approche globalisante et peut permettre de donner un sens aux projets.

Dans l'approche géographique, le paysage est l'ensemble des éléments qui s'offrent à la vue d'un observateur. Par conséquent, le paysage est partout et la manière dont on l'appréhende dépend :

- pour partie d'éléments objectifs (le relief, l'occupation des sols, l'agencement spatial),
- pour partie de la sensibilité de l'observateur (influences culturelles, esthétiques, ...).

Le paysage est donc la combinaison d'éléments multiples dépendant des sphères naturelles (le couvert végétal, ...), anthropiques (éléments urbains, constructions et équipements), physiques (relief, cours d'eau et vallées, ...) qui

contribuent d'ailleurs à son évolution. Et dépendant aussi de l'angle de vision et de l'échelle à laquelle il est observé.

Les éléments constitutifs du paysage peuvent participer de manière positive ou négative (là encore il y a une partie objective et une partie subjective dans le jugement) à l'organisation de l'espace, en tant que :

- Élément structurant, qui du fait de sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments peut avoir une grande importance et constituer un élément de la trame générale du paysage (globalement, c'est un relief singulier, la forêt, un ensemble culturel, etc.) ;
- Élément de diversité, qui apporte de la diversité de façon positive ou négative en constituant un point d'appel visuel ;
- Élément dont la valeur est reconnue (les éléments ayant une forte valeur sociale, historique ou culturelle, typiquement il s'agit des édifices classés ou inscrits monuments historiques, les arbres remarquables, ...).

#### Contexte paysager à l'échelle du département

Le département de la Dordogne est une transition entre les derniers contreforts du Massif Central et les premières plaines du bassin Aquitain d'une part, entre les Causses de Corrèze et du Lot et les champagnes charentaises d'autre part.

Le CAUE de la Dordogne a défini 10 régions naturelles :

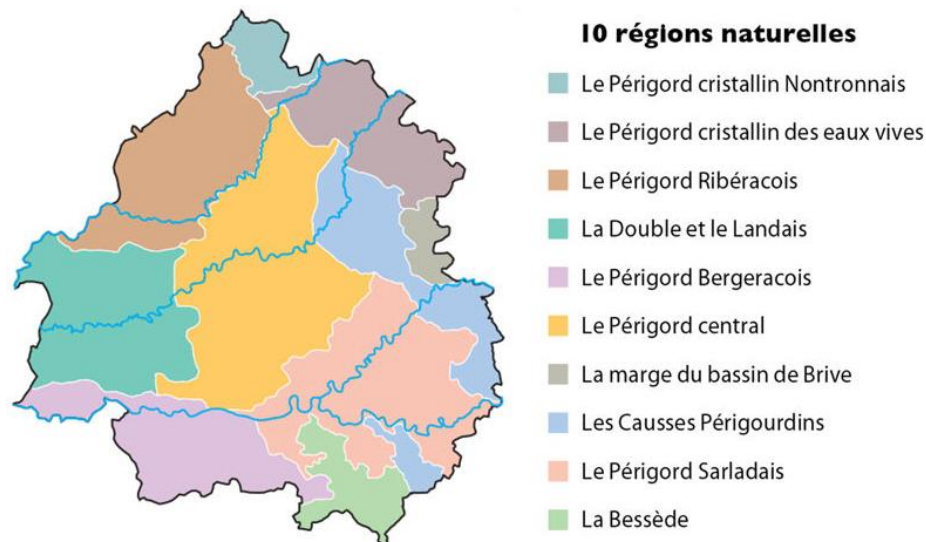


Figure 8 – Régions naturelles de la Dordogne (source : CAUE 24)

- Le « Périgord cristallin du nord du département qui repose sur un massif granitique formant un vaste plateau vallonné. La nature géologique imperméable de la roche a favorisé un réseau hydrographique dense avec une concentration importante de rivières et d'étangs. La polyculture-élevage y prédomine et constitue un système agraire alvéolaire. Les forêts de feuillus composées de chênes et de châtaigniers dominent. Elles sont morcelées et s'articulent autour des espaces cultureux et bâtis. Cette région est aussi appelée « Périgord cristallin des « feillardiers » en rapport avec la manière dont on désigne les artisans fabriquant des feillardards (sorte de longues lattes en bois de châtaigniers) en Périgord-Limousin ;
- Le « Périgord cristallin des eaux vives », au nord-est du département. Comme pour le « Périgord cristallin des feillardiers », le réseau

hydrographique est dense avec de nombreux cours d'eau et plans d'eau. Cette région s'étend sur les plus hauts reliefs du Périgord et reçoit plus de précipitations que dans le reste du département. Des plateaux aux lignes douces sont entaillés par des vallées fortement encaissées. Les prairies constituent un élément fort du paysage. Elles sont entretenues par la pratique de l'élevage de bovins. La forêt de feuillus occupe l'essentiel des versants des nombreuses vallées. Des plantations de pommiers et de noyers apportent de la diversité dans les paysages ;

- À l'est, le Périgord ribéracois s'étend sur un vaste plateau calcaire de faible altitude voué à l'agriculture céréalière qui devient mouvementé à l'approche des petites vallées où l'on rencontre des élevages bovins. Ce secteur est traversé par la vallée de la Dronne qui s'y élargit progressivement et qui s'écoule au sein de vastes bocages. Aux abords de la plaine céréalière, le pays prend des allures de cause où la forêt de feuillus prédomine, les versants aux sols appauvris constituant des zones propices à la présence de pelouses sèches ;
- Au sud de cette région, la Double et le Landais constituent un vaste massif forestier, façonné par l'Homme, où les résineux dominent et notamment le pin maritime. Un système agraire de clairières formé principalement de prairies vient ouvrir ponctuellement les espaces forestiers. Le chevelu de cours d'eau est dense et les plans d'eau y sont nombreux. La vallée de l'Isle partage la Double et le Landais. Ce dernier présente des collines aux pentes couvertes de vignes qui annoncent le vignoble du sud bergeracois ;

## Sous-écorégions, 32 petites régions naturelles

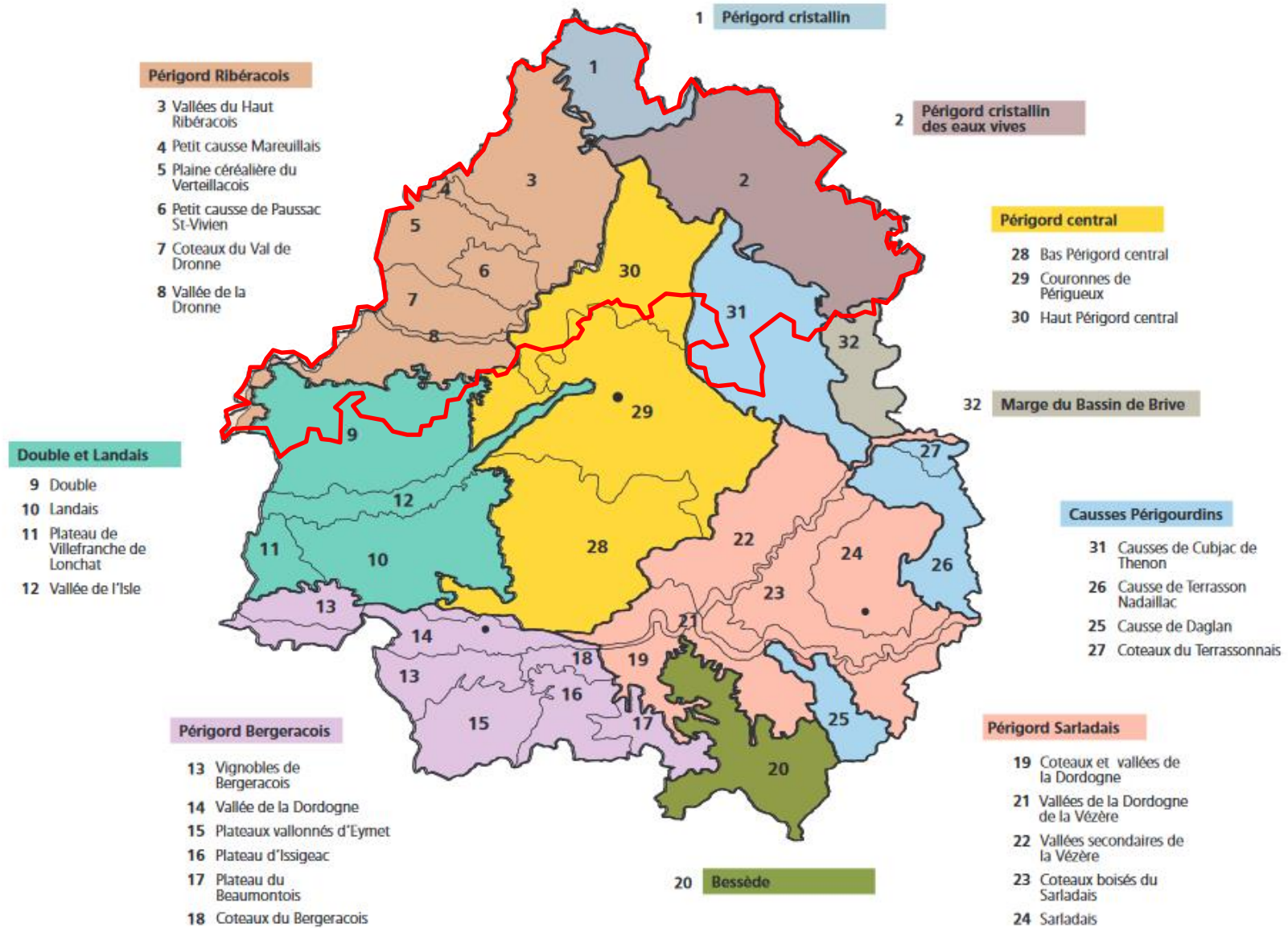


Figure 9 – Régions naturelles de la Dordogne (source : CAUE 24)

- Le Périgord central se caractérise par un réseau de vallées plus ou moins larges et de combes investies par l'agriculture dont la vallée de la Dronne. Cette dernière constitue un couloir de circulation privilégié. La ville de Périgueux est implantée dans cette région ;
- A l'est, les causses périgourdins reposent sur les calcaires durs du Jurassique. Les sols y sont très minces, peu propices aux cultures et engendrent des paysages où les bois de chênes plus ou moins rabougris dominent, parsemés de nombreuses pelouses. Hormis la présence de grandes rivières, les cours d'eau y sont rares malgré de nombreux réseaux souterrains (karst) ;
- Le Périgord sarladais offre un relief contrasté avec des dénivellations marquées, d'énormes collines, des falaises majestueuses et des vallées et combes plus ou moins escarpées. Ici, l'interpénétration floristique variée constitue une véritable « mosaïque écologique » ;
- Le sud-est, région du Périgord bergeracois, est essentiellement agricole. Les vignobles sont situés sur les coteaux vallonnés tandis qu'on retrouve l'agriculture céréalière dans les plaines. La vallée de la Dordogne y constitue la voie de communication majeure autour de laquelle l'urbanisme s'est développé ;
- En prolongement vers l'ouest, le petit massif forestier de la Bessède s'étend sur un plateau siliceux sur lequel de nombreuses rivières prennent leur source. L'agriculture y est peu développée.

Ces grandes régions naturelles ont été divisées pour la plupart en sous régions.

Le territoire du SCoT du Périgord vert s'étend sur sept régions naturelles : Périgord cristallin nontronnais, le Périgord cristallin des eaux vives, le Périgord ribéracois, la Double et le Landais, le Périgord central, les causses périgourdins et sur une infime partie, la marge du bassin de Brive.

## Les fondements du paysage à l'échelle du SCoT

Le territoire du SCoT du Périgord Vert constitue un espace de transitions progressives entre les contreforts du Massif Central au nord et le bassin sédimentaire Aquitain en limite ouest que ce soit sur le plan géologique, topographique mais aussi climatique.

La diversité des caractéristiques géologiques, topographiques et hydrographiques a engendré une variété de paysages agro-sylvicoles et liés à l'eau (vallées). La déclivité des terrains, les pentes, les cours d'eau sont omniprésents, conditionnant aussi les implantations humaines et l'occupation agricole et forestière des sols. La géologie et le relief influencent également les formes et les matériaux de construction du bâti.

Du fait de sa situation géographique particulière, le Périgord Vert bénéficie donc d'influences multiples d'ordre naturel mais aussi culturel.

Les fondements des paysages du Périgord vert reposent donc sur :

- Une structure du sous-sol variée représentant tous les âges géologiques selon une graduation nord-est / sud-ouest (socle cristallin au nord de l'ère primaire, calcaires du secondaire au centre, formations du tertiaire au sud, alluvions du quaternaire dans les vallées) ;
- Une topographie calquée sur la géologie du territoire, avec un étagement des reliefs du nord-est au sud-ouest ;

- Un modelé varié et accidenté résultant de l'érosion inégale des roches constituant les différentes formations géologiques ;
- Des influences climatiques variées participant à l'érosion des sols, contribuant à la diversité des occupations du sol, etc. ;
- Un réseau hydrographique structuré par plusieurs grandes rivières (Dronne, Loue, Isle, Auvézère) et alimenté par nombreux petits cours d'eau formant un chevelu complexe, dense mais inégalement réparti sur le territoire ;
- Un territoire fortement rural avec des pratiques agricoles très différentes sur l'ensemble du territoire : système de polyculture-élevage, plaine céréalière, système sylvi-pastoraux, etc. ;
- Une implantation de l'habitat historiquement dispersée ;
- Une diversité de la couverture végétale naturelle et de sa répartition (forêt de pins maritimes de la Double, bois de chênes des causses, zones humides, vallées encaissées boisées, vallées ouvertes bocagères, etc.)
- Une richesse du patrimoine bâti.

## Les unités paysagères : caractéristiques, points forts et faiblesses

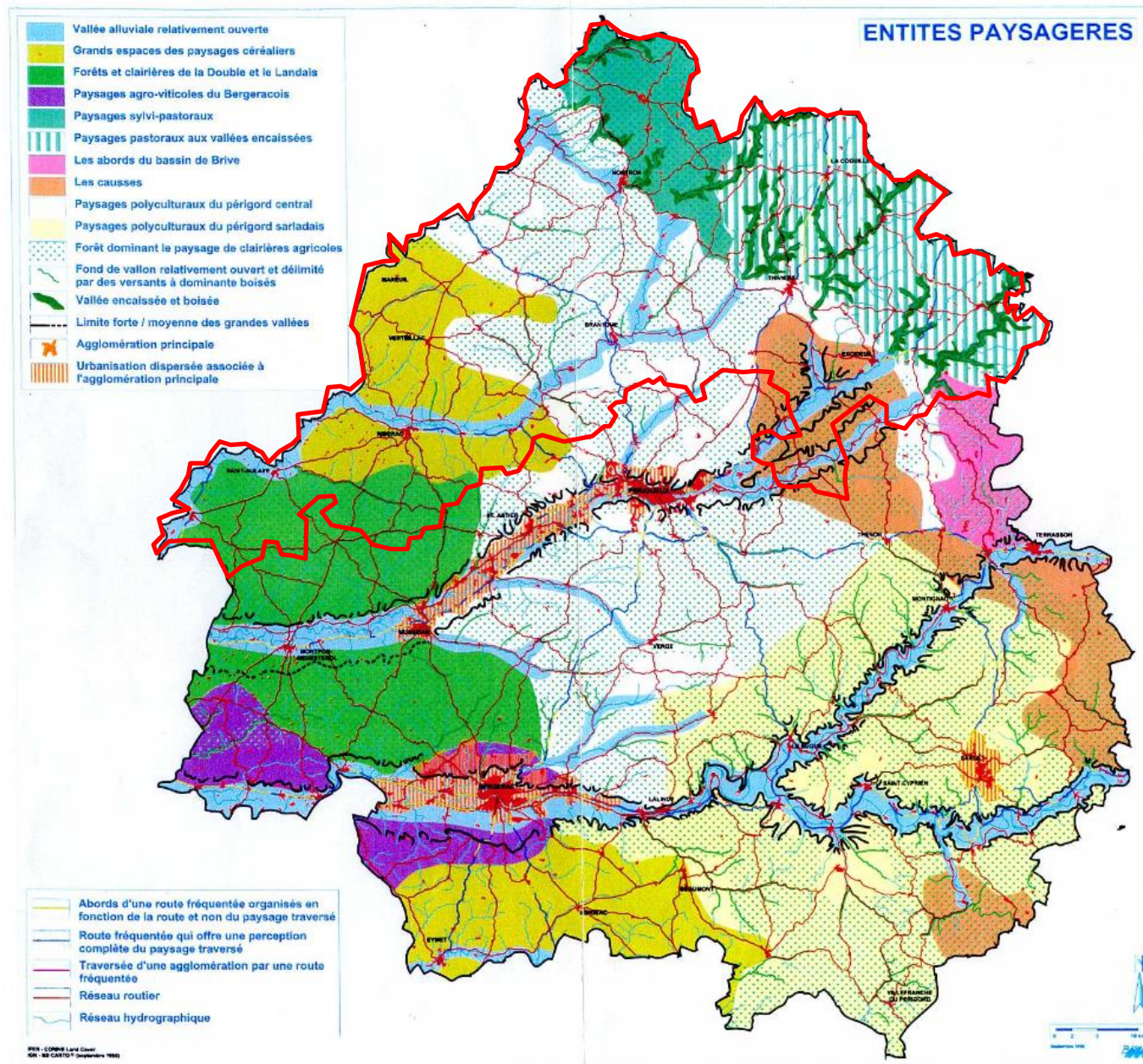
Une unité de paysage correspond à un découpage du territoire selon des critères fédérateurs empruntés à diverses disciplines : critères géographiques (géomorphologie, occupation du sol, socio-économie, ...), critères plastiques (éléments visuels de composition), critères ethnologiques (culture, tradition, histoire, ...), etc. Si aucune définition juridique n'est explicitée, la première référence terminologique apparaissant dans un texte de loi vient de la Loi Paysage de 1993. Une unité paysagère décrit les principales caractéristiques d'un territoire et sert de point de départ à l'analyse des enjeux, des perspectives d'évolutions et de définition d'actions diverses.

Selon le document de référence préalable à l'établissement d'une charte des paysages réalisé par BKM en novembre 1999, le territoire du SCoT du Périgord Vert est composé de plusieurs unités paysagères.

- « Les paysages sylvi-pastoraux » (au Nord de Nontron) ;
- « Les paysages pastoraux aux vallées encaissées » au nord-est ;
- « Les paysages polycultureaux du Périgord central » en partie centrale ;
- « Les grands espaces de paysages céréalières », en limite ouest, entre les communes de Ribérac et Champagne-et-Fontaine ;
- « Les forêts et clairières de la Double et du Landais » sur la frange sud-ouest ;
- « Les causses » au sud-est du territoire, de part et d'autre des vallées de l'Auvézère et de l'Isle, entre Excideuil, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans et Saint-Vincent-sur-l'Isle ;
- « Les vallées alluviales relativement ouvertes » le long des principales rivières ;
- « Les abords du bassin de Brive » sur une petite frange du territoire du SCoT du Périgord Vert, en limite est du département de la Dordogne avec celui de la Corrèze.

Ce document en donne les caractéristiques essentielles ainsi que les principaux points forts et facteurs de dégradation et de transformation.

**« Les paysages sylvi-pastoraux » et « La forêt dominant le paysage de clairières agricoles »** : ces paysages pastoraux s'étendent au nord-est d'une ligne Nontron-Thiviers-Excideuil sur des formations cristallines, granites et gneiss. Ces terrains peu perméables sont à l'origine d'un réseau hydrographique dense. Le relief est marqué par une succession de collines aux pentes douces et sommets arasés et de dépressions qui peuvent prendre la forme de gorges. Ils sont composés de deux entités « Les paysages sylvi-pastoraux » à l'ouest et « Les paysages pastoraux aux vallées encaissées » à l'est.



La distinction se base principalement sur le taux de boisement qui est plus fort à l'ouest et le nombre de vallées encaissées et boisées qui est plus important à l'est. Leurs caractéristiques sont : l'organisation en clairières du paysage agricole du fait de l'omniprésence de la forêt dans la partie sylvo-pastorale, la composition du bâti traditionnel le plus souvent en granit, le développement de zones résidentielles autour de Nontron, Piégut-Pluviers, la Coquille, Payzac et Jumilhac-le-Grand, les vallées souvent profondes qui constituent des coupures vertes entre les plateaux agricoles, l'implantation des hameaux généralement sur des promontoires dominant les vallées encaissées, la forte présence de boisements dans les vallons, le nombre important d'étangs, la forte représentation de la forêt constituée à 80 % de feuillus, la présence d'arbres repères dans les paysages (à l'entrée de hameaux et / ou le long des voies d'accès).



*Clairières et boisements dans le secteur Isle-Loue-Auvézère*

Les points forts de ces paysages pastoraux sont : une diversité paysagère importante (imbrication cohérente des espaces ouverts et fermés, bâti traditionnel homogène, vues lointaines, etc.), un patrimoine industriel riche par rapport au reste du département, le caractère préservé des milieux naturels (vallées encaissées et boisées, prairies humides, étangs, ...).

Les principales transformations des paysages sont : une diminution notable des surfaces agricoles dans la partie sylvo-pastorale au profit de la forêt, une diminution de la trame agricole de polyculture avec une orientation vers l'élevage, un développement important de nouveaux bâtiments agricoles dans les paysages pastoraux à l'est de la Dronne, une forte déprise agricole due à la disparition d'exploitations agricoles dans le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, un développement de l'habitat diffus dans les secteurs de Piégut-Pluviers, Nontron, la Coquille, Jumilhac-le-Grand, Payzac.

« **Les paysages polycultureaux du Périgord central** » : ils se caractérisent par des collines aux amples vallonnements dont les sommets et les pentes fortes sont couvertes de boisements. Les terres des vallons et les faibles pentes sont vouées à une polyculture très diversifiée formant des clairières composant des patchworks. Les paysages de polyculture sont ici indissociables de la domination forestière avec un taux de boisement compris entre 44 % et 50 % selon les secteurs. Les feuillus sont dominants. L'habitat rural est dispersé en hameaux et fermes isolées sur l'ensemble de l'entité. Son implantation est variée (sommets, versants, fonds de vallons).

Le modelé collinaire aux clairières polyculturelles et constructions dispersées multiplie les sites, leur échelle reste relativement petite ou moyenne.

Le réseau hydrographique, les vallées principales mises à part, est moins dense que dans les autres entités.



*Mosaïque de cultures, prairies et boisements en Périgord central*



*Vergers, vignes et boisements dans le secteur Dronne et Belle*

Le patrimoine local non protégé, riche et innombrable (châteaux, bourgs, hameaux ...) est l'un des points forts de cette entité.

Plusieurs phénomènes rongent la diversité paysagère : les constructions récentes non respectueuses des caractéristiques des maisons traditionnelles (volumes, matériaux, ...), le mitage de l'espace, la diminution des petits vallons ouverts dans les paysages forestiers par abandon ou plantation de peupleraies.

« **Les grands espaces de paysages céréaliers** » : au sein du territoire du Périgord Vert, il s'agit d'un plateau calcaire au relief légèrement ondulé, localisé entre Mareuil et Ribérac. A l'ouest de Verteillac, les espaces agricoles sont particulièrement vastes et ponctués de quelques arbres, n'offrant qu'une faible diversité paysagère. L'habitat est dispersé (fermes isolées, hameaux, bourgs) et fortement visibles, souvent localisé sur les sommets ou à mi-pente. Ils constituent des points d'appel dans le paysage malgré leur faible taille par rapport à l'espace environnant.

Les vallons intermédiaires creusés par les affluents de la Dronne (la Sauvanie, le Jalley, le Meyré, le Tournevalude, etc.) offrent une alternance de grands espaces et de secteurs de taille moyenne voire petite. L'occupation du sol y est dominée par la polyculture.



*Paysage de cultures dans le Ribéracois*

Les principaux points forts de cette entité sont : l'attrait architectural de certains centres-bourgs tels que celui de Ribérac, la conservation du caractère homogène des petits bourgs et hameaux, les vallons bocagers.

Les deux dégradations les plus notables sont liées aux mutations agricoles : suppression progressive du réseau bocager du plateau céréalier, abandon des vieux bâtiments agricoles.

**« Les forêts et clairières de la Double et du Landais »** : la prédominance de la forêt et la présence d'étangs sont liés à la nature pédologique des sols qui sont pauvres, acides et souvent imperméables. La forêt, le plus souvent composée d'essences mixtes, est dominée par le pin maritime. Il existe quelques étendues monospécifiques comme aux abords nord-est de La Roche-Chalais au sud-ouest du territoire du SCoT du Périgord Vert. Les clairières agricoles, situées sur les sommets et les débuts de versants de molles collines, sont cernées par la forêt qui délimite l'espace. Les productions agricoles des clairières sont variées et orientées vers l'élevage et la polyculture vivrière. L'habitat se concentre principalement dans ces clairières. Les cours d'eau sont relativement nombreux mais discrets. Les vallons ouverts sont peu nombreux. Les plans d'eau représentent une spécificité paysagère : il s'agit soit d'étangs, soit de petites retenues pour les loisirs (en forêt le plus souvent) ou à vocation agricole (dans les espaces ouverts). Les plus anciens datent du Moyen-âge. Ils sont particulièrement nombreux dans la Double sur les communes de la Jemaye, Servanches, etc.



*Paysage forestier dans le sud-ouest du territoire*

Les points forts de cette entité paysagère sont : le patrimoine naturel que représente la forêt avec sa diversité ainsi que les cours d'eau et les étangs qu'elle enveloppe, le patrimoine bâti des bourgs, hameaux et fermes isolées, l'identité de l'imbrication permanente des clairières agricoles dans la forêt, les limites spatiales claires du côté de la vallée de la Dronne.

Les principales transformations des paysages sont la diminution notable des surfaces agricoles au profit de la forêt, le développement de l'habitat diffus (secteurs de la Roche-Chalais, Saint-Aulaye, etc.).

« **Les causses** » : au sein du territoire du SCoT du Périgord vert, ils se trouvent principalement dans une bande à l'est de Périgueux, de Thiviers à Brouchaud, entrecoupés par différentes vallées dont celles de l'Isle, de la Loue et de l'Auvézère. Il s'agit de plateaux calcaires aux sols maigres et pierreux où le relief dépend des combes<sup>1</sup> et des dolines<sup>2</sup>. Les conditions difficiles d'exploitation de la terre ont généré un paysage de clairières agricoles présentant une composition polyculturelle. Elles ont des formes irrégulières sur les plateaux et régulières dans les petits vallons aux limites des versants bien définies.

Les hameaux et fermes sont principalement implantées sur les hauteurs contrairement aux bourgs situés dans les vallons comme à Saint-Germain-des-Prés par exemple. Les constructions traditionnelles ponctuent le paysage des Causses. Le muret en pierres, les landes et les pelouses rases fait partie des spécificités des paysages des causses. La couverture forestière est assez forte (52 %) et dominée par les feuillus (80 %) et notamment la chânaie pubescente qui représente les trois quarts de la surface boisée



*Paysage du causse avec prairies maigres et affleurements calcaires*

Les points forts principaux de cette entité paysagère sont : le caractère calme et sauvage des espaces rencontrés, le petit patrimoine bâti relativement homogène, l'intérêt écologique reconnu des causses dans leur ensemble, la position essentielle des franges des causses dans la perception des paysages de vallées profondes, les petites vallées sèches entretenues par l'agriculture.

La déprise agricole a généré une transformation notable de ces paysages avec une augmentation du taux de boisement, une perte de diversité paysagère et d'identité des hameaux, un manque d'entretien des murets, etc.

« **Les vallées alluviales relativement ouvertes** » : elles concernent les principales vallées avec une continuité visuelle dans le sens des vallées. L'espace vallée pris en compte est donc celui du fond de vallée et des versants (jusqu'aux sommets) visibles depuis le fond.

Les vallées rassemblent à la fois les paysages les plus emblématiques du département et des paysages sans identité.

Un grand nombre des routes les plus fréquentées emprunte les vallées mais n'offrent à leurs usagers qu'une vision partielle du département.

Le réseau hydrographique est important et le linéaire des cours d'eau principaux est considérable. Cependant, la présence de ces cours d'eau est très discrète en dehors des centres des agglomérations et des points de franchissement. Les vues d'ensemble sur les vallées depuis les routes sont plutôt rares.

Le patrimoine lié à l'eau est considérable.

<sup>1</sup> Longues vallées sèches où s'accumule une argile rougeâtre.

<sup>2</sup> Dépressions circulaires à fond argileux.



*Vallée de la Côte*

La vallée alluviale de l'Isle traverse l'est du territoire du Périgord Vert selon un axe nord-sud. En aval de Cognac-sur-l'Isle (en direction du confluent avec l'Auvézère), elle est clairement encadrée par les versants boisés qui annoncent les Causses proches. Le paysage rural est équilibré par la répartition des bourgs et hameaux et l'organisation polyculturelle.

La Dronne est le cours d'eau qui traverse l'ensemble du territoire du Périgord Vert d'est en ouest. Elle possède un paysage d'intérêt grâce à la succession de bourgs en rive gauche dont plusieurs sont de qualité (Brantôme, Bourdeilles, Ribérac, ...) mais aussi grâce à ses prairies humides et à son bocage.

Plusieurs phénomènes menacent la qualité paysagère de ces vallées : banalisation des axes principaux et des entrées de ville et de villages, développement des peupleraies et de la maïsiculture intensive, déprise agricole sur les terres les plus pentues des coteaux, mitage de l'espace.

**« Les abords du bassin de Brive »** : ils se caractérisent par la présence de « buttes-témoin » qui marquent le paysage environnant par leur position dominante offrant des vues lointaines. Cette entité est peu représentée sur le territoire du SCoT du Périgord Vert. Les espaces agricoles sont dominés par l'élevage bovin. Ils se développent souvent sur les sommets des collines et les fonds de vallons. Ils sont structurés par des versants boisés et des haies arborescentes qui créent des ambiances bocagères sur les zones sommitales. L'essence dominante est le chêne pédonculé. Les feuillus représentent 90 % des bois. L'habitat traditionnel reste implantés sur les parties hautes.

Le point fort de ce secteur réside dans la succession des buttes témoins avec leurs châteaux et leurs bourgs.

C'est dans cette entité que le taux de boisement a progressé le plus vite de tout le département au détriment des espaces agricoles.

## Dynamique du paysage

Les paysages sont par nature dynamiques, ils évoluent dans le temps et sont principalement la résultante des activités socio-économiques du territoire, des politiques publiques (ex : Politique Agricole Commune, documents d'urbanisme, infrastructures routières...) et des stratégies des firmes agroalimentaires ou organisations professionnelles agricoles (ex : spécialisation régionale). En Dordogne, la structure du territoire s'est profondément transformée en deux ou trois générations (agriculture, forêt, urbanisation...) et a transformé les paysages.

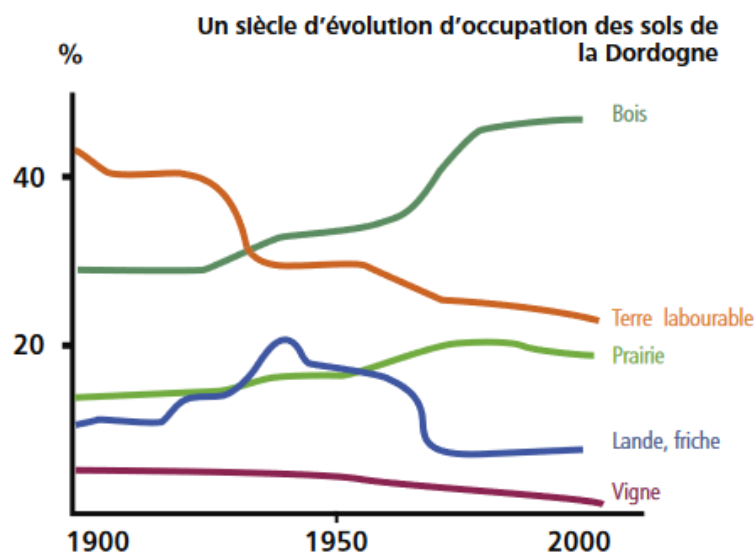


Figure 10 – Évolution de l'occupation du sol en Dordogne en un siècle (source : CAUE 24)

La carte de Belleyme<sup>3</sup> témoigne de cette forte transformation des paysages en deux siècles sur le territoire du SCoT du Périgord Vert :

- Disparition des vignes : sur les causses entre Thiviers et Cubjac par exemple ;
- La forte diminution des surfaces agricoles et l'augmentation considérable de la forêt ;
- La disparition de sites industriels (forges, papèteries, etc.).

Les paysages du Périgord Vert sont intrinsèquement liés à l'activité humaine et l'entretien qu'elle génère, dans la mesure où il s'agit essentiellement de paysages jardinés, façonnés par l'agriculture et la forêt gérée.

Ces dernières décennies, la transformation des territoires en Dordogne s'est accentuée : extension des surfaces boisées, modification des peuplements forestiers (généralisation du taillis, enrésinement), spécialisation des espaces agricoles (plaine céréalière, secteurs d'élevage et viticole), perte de la diversité et de l'hétérogénéité des espaces de polyculture, essor de l'urbanisation (pôles urbains). Ces évolutions ont occasionné une certaine simplification des paysages et un appauvrissement de la diversité biologique du département.

Cette dynamique concerne aussi le territoire du SCoT du Périgord Vert.

L'absence d'entretien des espaces ouverts (anciennes prairies permanentes et pelouses en particulier) entraîne le développement des espèces ligneuses et la création de faciès d'emboisement et de stades pré-forestiers conduisant à la fermeture des milieux.

<sup>3</sup> La carte de Belleyme ou carte de Guyenne a été publiée à partir de 1785. Réalisée par Pierre de Belleyme, elle donne une idée assez précise de la Guyenne de l'époque,

à savoir les départements actuels de la Dordogne, la Gironde, les Landes et du Lot-et-Garonne.



*Stade pré-forestier en lisière d'un boisement existant et au détrimement d'une clairière*

Si la tendance est à la fermeture du paysage, avec pour conséquence la disparition progressive des points de vue et la non perception des éléments de diversité (silhouettes urbaines, ripisylve, prairies maigres et affleurements rocheux), il ne faut pas négliger l'importance historique de l'arbre dans le paysage du Périgord Vert au travers :

- De la fonction écologique (ripisylve, participation aux corridors écologiques, ...) ;
- De la valeur économique (ressource) ;
- De l'intérêt fonctionnel (maintien des sols sur les versants les plus abrupts, ...) ;
- De la valeur patrimoniale (boisements soulignant les lignes de crête, arbres isolés et arboriculture familiale, ...).

L'arbre est donc un élément essentiel du paysage du Périgord Vert, mais l'enfrichement des terrains et la fermeture excessive des points de vue contribuent à dégrader son statut.

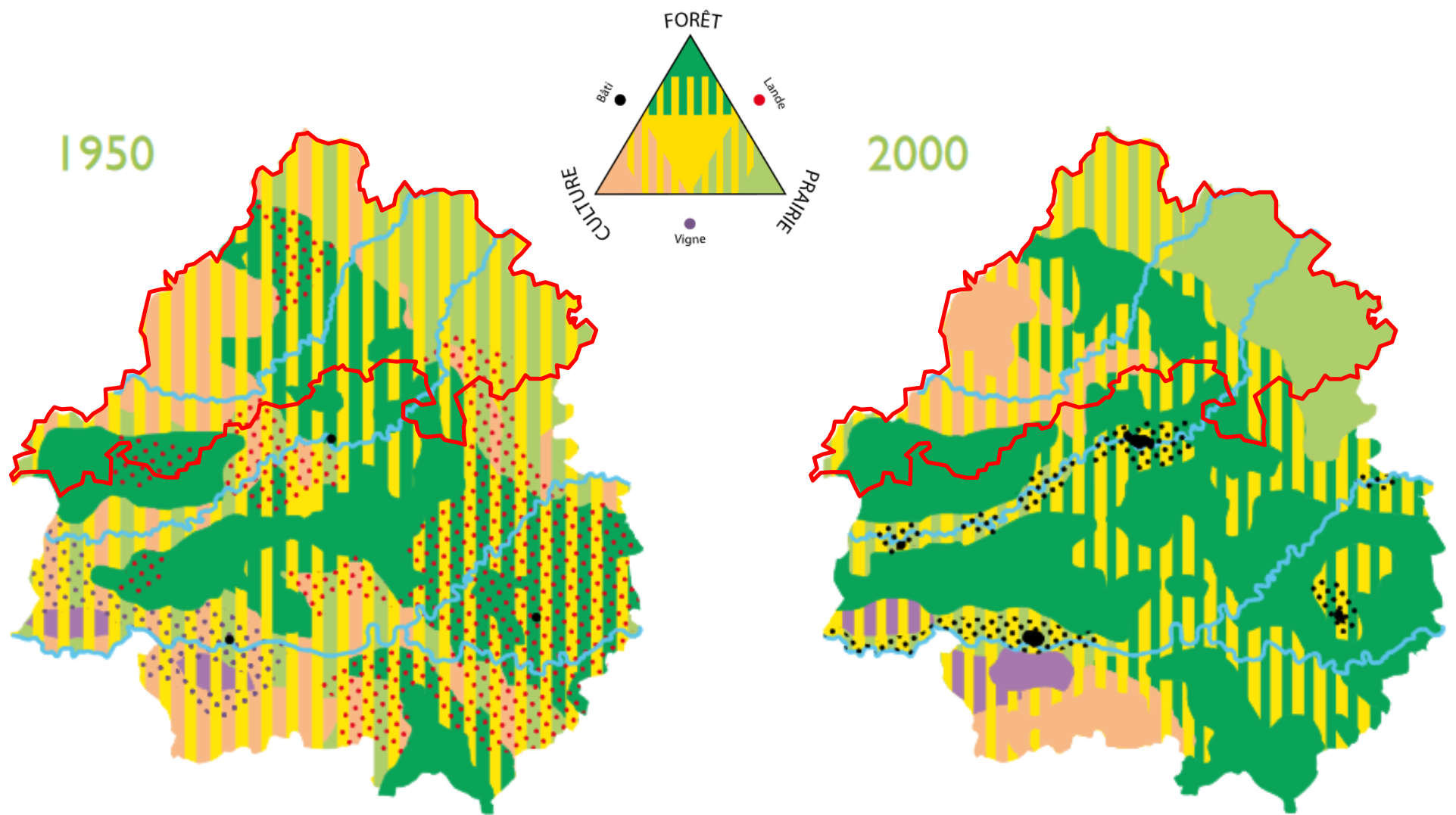


Figure 11 – Évolution de l’occupation du sol en Dordogne entre 1950 et 2000  
 (source : Les espaces naturels sensibles de la Dordogne – Petit guide à l’usage des collectivités – Conseil général 24 – CAUE24– Décembre 2011)

## Organisation de l'espace

Le paysage est la somme des interactions entre le modelé, la trame verte et l'urbanisation du site.

La structure du paysage permet de comprendre l'organisation de l'espace. Il s'agit de la répartition sur le territoire des éléments ayant une certaine masse et des espaces dits ouverts, perçus à partir d'un point de vue.

Les éléments vivants (bois, haies, arbres isolés, allées de parcs, etc.) forment des « masses » qui participent à la structuration du territoire.

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, plusieurs éléments construisent le paysage : éléments liés à l'arbre, éléments liés à l'eau, éléments liés à l'agriculture et éléments liés au bâti.

### Les éléments liés à l'arbre

Ils sont de plusieurs types : les grands massifs boisés en mélange composés majoritairement de feuillus et formant les espaces forestiers dominants du territoire. On trouve aussi certains boisements de résineux de pins maritime comme par exemple la forêt de la Double.

La forêt est très présente sur le territoire et tend à se développer au détriment des terres agricoles.

Les espaces forestiers contribuent à limiter les perceptions et à conférer aux paysages du territoire une ambiance confidentielle.

Les haies complètent la trame boisée, et participent à la structuration de l'espace comme les bois, notamment en soulignant la vocation de polyculture de nombreux espaces agricoles.

Les bosquets et arbres isolés forment des points de repères dans les paysages. Ils appellent le regard à l'entrée des hameaux ou le long des routes.



*L'arbre comme élément délimitant ou fermant le paysage*

Sur une large partie du territoire, les noyers isolés ponctuent le paysage et les cheminements. Mais sa culture s'est considérablement développée en parties centrale et orientale du territoire.



*Noyer isolé en bord de route*

## Les éléments liés à l'eau

Le territoire du SCoT du Périgord Vert est concerné par un réseau hydrographique dense. Les cours d'eau principaux (Dronne, Isle, Auvézère, etc.) ne sont souvent perceptibles que depuis les zones de franchissement (ponts) et depuis les villes. Leurs affluents, nombreux à drainer le territoire, restent aussi discrets dans les paysages.

De nombreux étangs ponctuent aussi le territoire et apportent ponctuellement de la diversité dans les paysages.



*Un étang en partie centrale du territoire*

## Les éléments liés à l'agriculture

Les coteaux du Ribéracois, une partie de la vallée de la Dronne et de la plaine du Verteillacois sont constitués d'espaces agricoles marqués par la présence de cultures céréalières.

La frange limousine Ouest du territoire, bordée plus à l'Est par Excideuil, Thiviers, et Nontron, peut être qualifiée de bocagère : les prairies occupent majoritairement des plateaux, bordés de larges couloirs boisés, situés le plus souvent en fond de vallées étroites.

La polyculture est fortement présente sur le territoire. Le parcellaire agricole forme une mosaïque de cultures de couleurs et de texture différentes et participe ainsi à la diversité des paysages.



*Diversité des paysages agricoles du territoire*

## Les éléments liés au bâti

Le patrimoine urbain du Périgord vert est très riche et diversifié (hameaux traditionnels homogènes, villes présentant une grande qualité architecturale, petit patrimoine, églises romanes, sites archéologiques, etc.).

Il constitue une composante intégrante des paysages, participe à la spécificité de chaque entité paysagère et rythme la découverte des espaces paysagers.



*Petit patrimoine et ensembles urbains traditionnels (ici, Saint-Jean-de-Côle et Allemans) maillent le territoire*

## Le rôle des éléments constitutifs du territoire du SCoT du Périgord Vert

Nous allons expliciter ci-après le rôle des principaux éléments constitutifs du paysage du territoire du SCoT du Périgord Vert et préciser leur rôle positif (+) ou négatif (-) dans l'organisation des paysages :

- **Élément structurant** : un élément constitutif du paysage, grâce à sa position dans l'espace ou par rapport à d'autres éléments, peut avoir une grande importance et constituer un élément de la trame générale du paysage,
- **Élément de diversité** : il s'agit d'éléments du paysage qui apportent de la diversité de façon positive ou négative (point noir paysager) en constituant un point d'appel visuel,
- **Élément à forte valeur intrinsèque** : ce terme regroupe tous les éléments ayant une forte valeur monétaire, sociale, historique, symbolique ou culturelle comme le bâti, des grands arbres ou des haies remarquables.

	<b>Élément structurant</b>	<b>Élément de diversité</b>	<b>Élément à valeur intrinsèque</b>
<b>Les éléments zonaux</b>			
Prairies	++	+	+
Vergers	+++	++	+++
Vignes	+++	++	+++
Autres cultures	++	+	+++
Landes	++	+++	+
Massifs boisés résineux	+++	+++	+++
Massifs boisés feuillus	+++	+++	++
Villes anciennes	+++	+++	+++

## Reconnaissance du paysage

Sources : PAC Périgord Vert ; donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; atlas.patrimoines.culture.fr ; base Mérimée ; legifrance.gouv.fr ; culture.gouv.fr.

### Patrimoine naturel et bâti protégés

#### SITES CLASSES OU SITES INSCRITS

Les sites inscrits et les sites classés sont des espaces protégés d'importance nationale au titre de la loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L341-22 du code de l'environnement. La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Ces espaces protégés font l'objet d'une servitude d'utilité publique.

**Le classement** est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.

	<b>Élément structurant</b>	<b>Élément de diversité</b>	<b>Élément à valeur intrinsèque</b>
Bourgs	++	++	++
Hameaux	+	+	+
Zones d'activités	---	---	+++
Zones résidentielles	---	+-	++
<b>Les éléments linéaires</b>			
Cours d'eau principaux	+++	+++	+++
Cours d'eau secondaires	+	++	+
Ripisylves	++	+++	+
Haies	+++	+++	++
Routes nationales	---	---	+++
Routes départementales	+-	+-	++
Routes secondaires	++	+	+
Lignes électriques HT	---	---	+++
<b>Les éléments ponctuels</b>			
Arbres isolés	+	+++	+
Etangs	+	+++	+
Petit patrimoine	+	++	++
Fermes isolées	+	++	++
Maisons récentes isolées	-	--	++

Tableau 1 - Principaux éléments constitutifs du paysage

**L'inscription** à l'inventaire supplémentaire des sites constitue donc une garantie minimale de protection. Les sites inscrits peuvent concerner des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables. Sont susceptibles d'être inscrits les sites qui, sans présenter une valeur ou une fragilité telles que soit justifié leur classement, ont suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée de très près. L'objectif principal est la conservation de milieux et de paysages qui ont justifié l'inscription de ces sites.

Le Périgord Vert compte 38 protections au titre des sites (9 sites classés et 29 sites inscrits) représentant la surface de 2516 ha. Ces protections peuvent couvrir des éléments très ponctuels comme des allées d'arbres ou inclure de grands ensembles.

Seuls six sites protégés s'étendent sur une grande superficie :

- Vallée du Rieu-Nègre (448,21 ha) : inscription par arrêté ministériel du 10/10/1974 ;
- Étangs et leurs abords- La Jemaye (356 ha) : inscription par arrêté ministériel du 15/02/1967 ;
- Étang de Grolhier (229,65 ha) : inscription par arrêté ministériel du 10/04/1979 ;
- 
- Bourg et ses abords de Saint-Raphaël (123,86 ha) : inscription par arrêté ministériel du 24/06/1977 ;
- Vallée de la Dronne (444,87 ha) : inscription par arrêté ministériel du 05/02/1973 ;
- Vallée de la Dronne (380,7 ha) : classement par Décret du Conseil d'État du 14/03/1997.

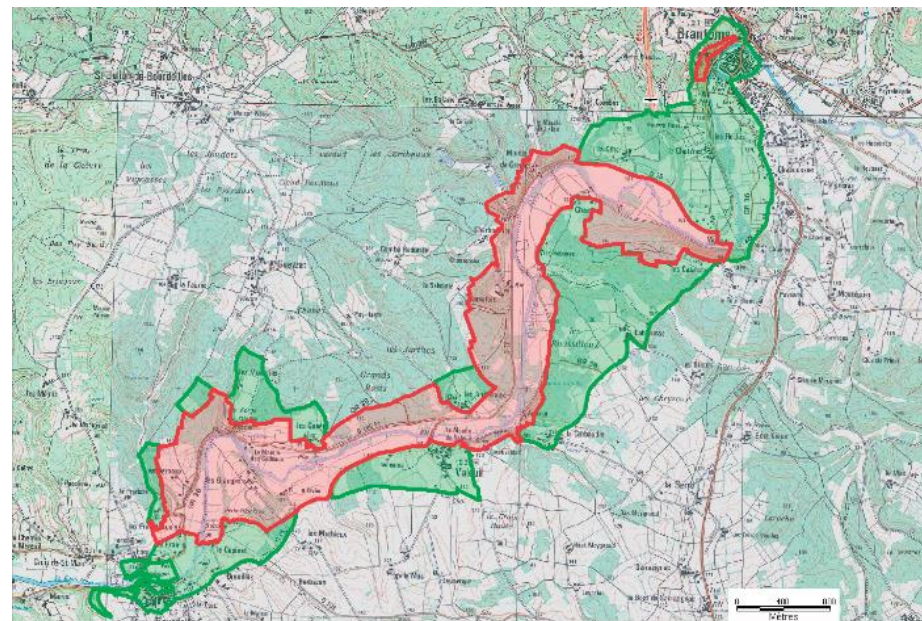


Figure 12 - Site classé (en rouge) et site inscrit (en vert) de la vallée de la Dronne (source : [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr))

## MONUMENTS HISTORIQUES

Il existe plusieurs monuments historiques recensés sur le territoire du SCoT.

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Aujourd'hui, la protection au titre des monuments historiques, telle que prévue par le livre VI du Code du patrimoine, reprenant notamment, pour

l'essentiel, les dispositions de la célèbre loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, constitue une servitude de droit public.

Les mesures de protection sont prises à deux niveaux :

- « Les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative » (art. L621-1 du code du patrimoine). Cette procédure relève d'une décision du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des monuments historiques (CNMH), après accord du propriétaire.
- « Les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent, à toute époque, être inscrits, par décision de l'autorité administrative, au titre des monuments historiques » (art. L621-25 du code du patrimoine). La mesure d'inscription est effective après un arrêté du préfet de région.

Les immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une

plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.

À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.

211 édifices sont protégés au titre des monuments historiques sur le territoire du SCoT (soit 22,4 % des protections du département). Ils sont répartis dans 110 communes sur les 170 du territoire d'étude. Ces protections portent essentiellement sur des architectures religieuses et domestiques (châteaux principalement) : ces deux catégories constituent 86 % des protections.

La troisième catégorie représentée est l'archéologie avec 17 protections répertoriées sur le territoire d'étude.

Les monuments historiques protégés du secteur d'étude sont dotés, pour la plupart, d'un périmètre de protection de 500 mètres (sauf ceux localisés au sein du périmètre d'un SPR<sup>4</sup> ou d'une ZPPAUP<sup>5</sup> ou d'une AVAP<sup>6</sup>).

Il n'existe pour l'instant aucun « Périmètre Délimité des Abords » sur le territoire du SCoT.

---

<sup>4</sup> Site Patrimonial Remarquable

<sup>5</sup> Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

<sup>6</sup> Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

**SECTEUR SAUVEGARDE, ZPPAUP, AVAP, SPR (SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES)**

Les trois dispositifs de protection et de valorisation des espaces urbains et paysagers, que sont les secteurs sauvegardés, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ont été remplacés par un dispositif unique, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP).

La procédure d'élaboration de ce nouvel outil a été précisée par le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

Les Sites Patrimoniaux Remarquables" (SPR) visent à protéger des villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages, ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent également être classés.

# Patrimoine et culture

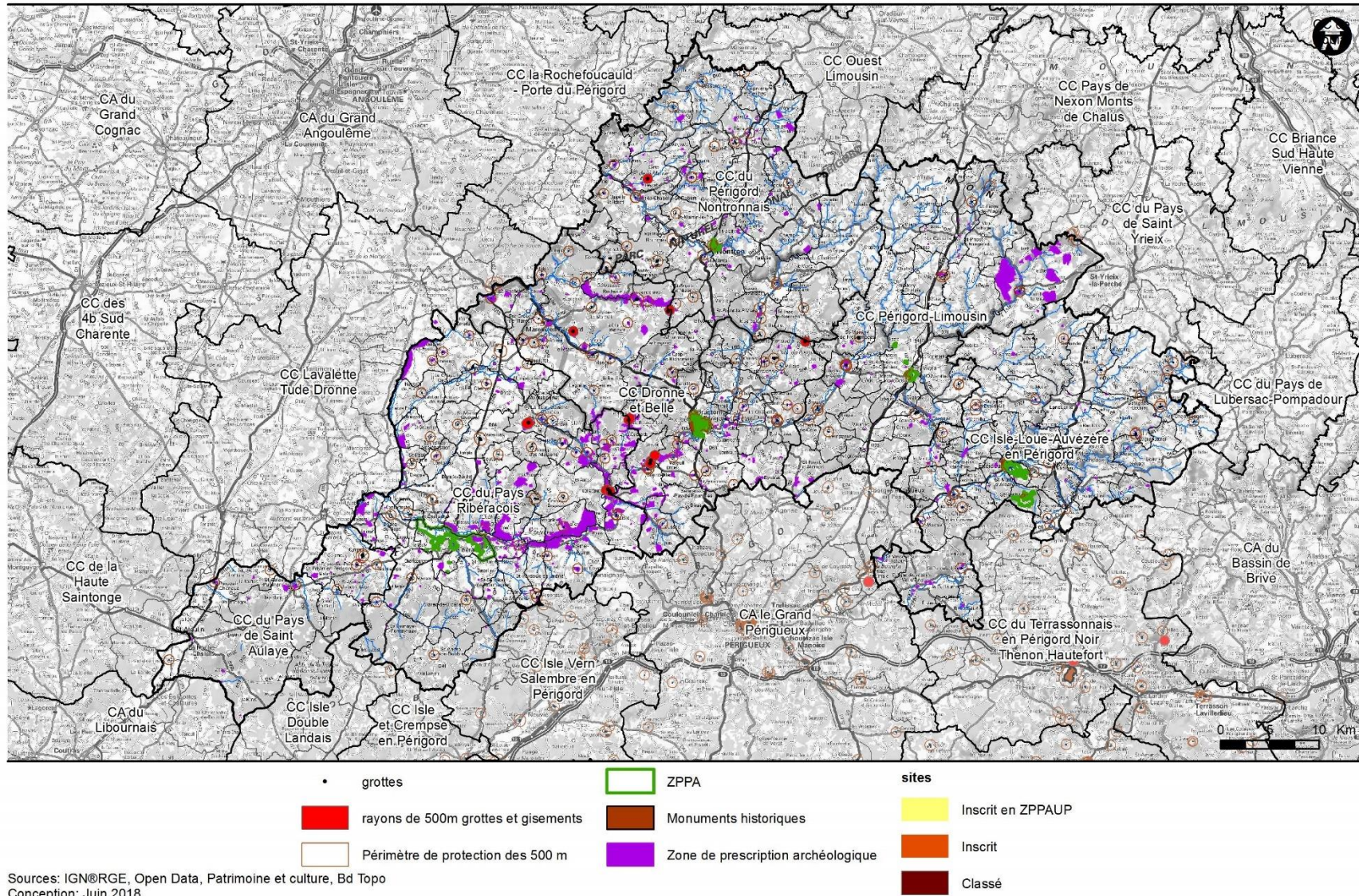


Figure 13 – Patrimoine et culture (source : Pyrénées-carto)

## Légende

### Monument historiques

- ★ Classé
- Inscrit
- ★ Partiellement Classé
- Partiellement Inscrit
- Protection grotte
- Protection monument
- Sites classés
- Sites inscrits

### Sites patrimoniaux remarquables

- AVAP
- PSMV
- ZPPAUP
- ▭ Parc Naturel Régional
- ▭ ZNIEFF type 1
- ▭ ZNIEFF type 2
- ▭ Natura 2000
- ▭ Arrêté de biotope

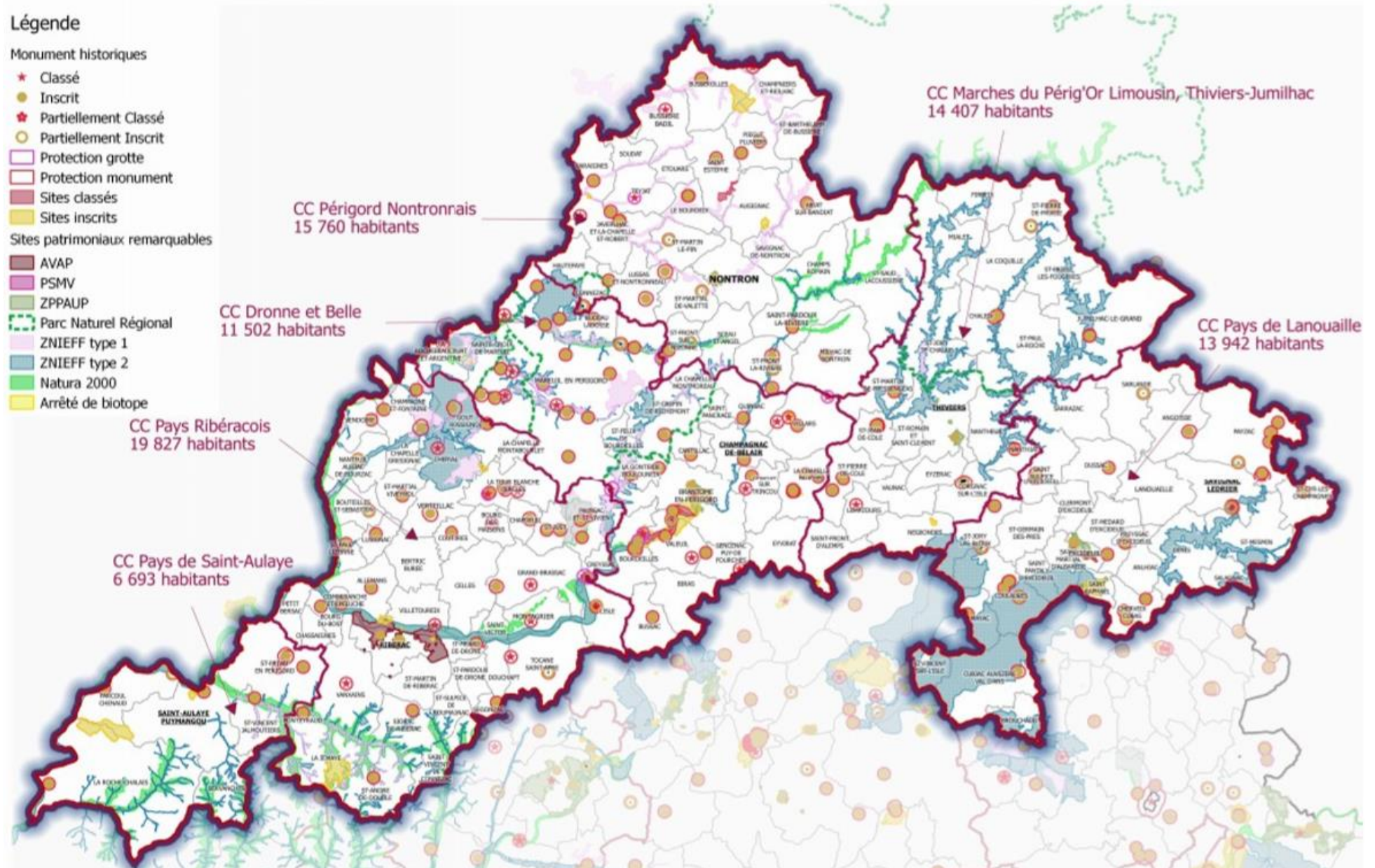


Figure 14 - Patrimoine protégé du territoire du SCoT du Périgord Vert (source : CAUE 24) dans PAC

Il n'y avait pas de secteur sauvegardé sur le secteur d'étude

Toutes les ZPPAUP et AVAP approuvées du territoire ont été automatiquement classées en SPR :

- ZPPAUP de Brantôme, créée le 7 mai 1990 et partiellement révisée le 21 mars 2011 ;
- ZPPAUP de Nontron, créée le 18 décembre 1991 ;
- ZPPAUP de Thiviers, créée le 3 juin 1994 ;
- ZPPAUP de Ribérac, créée le 11 octobre 1995, partiellement révisée le 21 janvier 2008 et transformée en AVAP le 17 décembre 2015 ;
- ZPPAUP d'Excideuil, créée le 11 septembre 1997 ;
- ZPPAUP de Saint-Raphaël, créée le 29 juin 2001 ;

Actuellement, il existe donc six sites patrimoniaux remarquables sur le territoire du SCoT : Nontron, Brantôme, Ribérac, Excideuil, St-Raphaël d'Excideuil et Thiviers.

## PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

À l'image du département, le territoire du SCoT recèle de nombreux sites d'intérêt archéologique.

Il existe de nombreuses zones de prescription archéologique sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Les zones de présomption de prescription archéologique<sup>7</sup> (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation

d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) et les zones d'aménagement concertées (ZAC) de moins de trois hectares peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Les ZPPA ont une portée réglementaire.

## LABELS

Plusieurs labels attribués par le Ministère de la Culture et de la Communication existent sur le territoire d'étude :

- Le « Jardin d'Hélyes » présent sur la commune de Saint-Médard-d'Excideuil bénéficie du label « jardin remarquable » ;
- La commune de Salagnac fait partie du « Pays d'Art et d'Histoire ardoise Vézère ».
- En outre, sur cette même commune, la cité de Clairvivre (cité sanitaire construite entre 1930 et 1933) bénéficie du label « Patrimoine XX<sup>ème</sup> ».

## Patrimoine non protégé

Le territoire du SCoT bénéficie d'un patrimoine bâti très riche non protégé : Il s'agit de patrimoine architectural traditionnel mais aussi du petit patrimoine.

De nombreux villages, hameaux et fermes ont conservé leur aspect traditionnel (implantation dans l'espace environnant, typologie urbaine, choix des matériaux) de fait de la répartition historique très éparpillée de l'habitat et du caractère rural du secteur d'étude.

---

<sup>7</sup> Créés par la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive, les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) se substituent aux zones de saisine

instituées par la loi de 2001 qui elles-mêmes succédaient aux périmètres de protection archéologique pris dans le cadre du décret 86-192.

Ce dernier abrite aussi un patrimoine lié à des anciennes activités industrielles (bâtiments architecturaux) et ferroviaires (anciennes gares et lignes partiellement aménagées).

Il est aussi riche d'un patrimoine religieux dont les églises romanes à files de coupoles du Ribéracois.

Le petit patrimoine est représenté par tout témoignage, d'une société et qui n'est pas classé comme patrimoine national. Ces éléments ont un lien étroit et authentique avec les terroirs et sont en quelques sortes l'expression de ceux qui y vivent. À la croisée de l'histoire et de la géographie, Il témoigne du génie humain et des coutumes locales d'un « pays », des adaptations d'un lieu à son époque. Les bories (cabanes en pierre sèches), bien que présentes dans d'autres parties du département, témoignent des spécificités locales. Elles sont notamment localisées sur le croissant géologique du Jurassique - sud-est / nord-ouest de la zone d'étude. Croix, pigeonniers, arbres remarquables, etc. parsèment aussi le territoire.

Le petit patrimoine lié à l'eau y est également bien représenté (moulins, écluses, lavoirs, fontaines, ponts, etc.)

Il existe aussi sur le territoire du SCoT du Périgord Vert de nombreux habitats troglodytiques dans le réseau de falaises karstique dont certains ont bénéficié d'aménagements touristiques comme à Mareuil ou la Rochebeaucourt.

## Analyse des perceptions

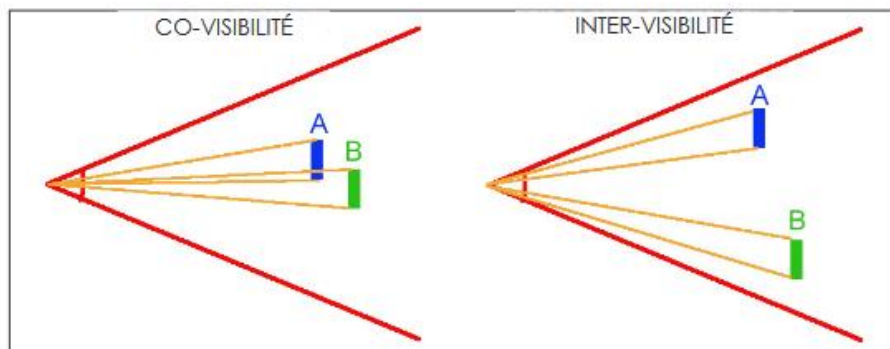
### Notions d'inter-visibilité et co-visibilité

De manière générale, « l'inter-visibilité » s'établit entre un projet et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.), quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. Le terme d' « inter-visibilité » s'applique également au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial.

La notion de « co-visibilité » correspond à une « inter-visibilité » spécifique, réservée aux monuments historiques. Dès que l'on est en présence d'un monument historique protégé s'applique la notion de « co-visibilité ». En effet, des périmètres de protection réglementaire sont créés autour des monuments historiques (500 mètres autour d'un monument classé où tout projet est soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France). On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui.

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, par le ministère de l'Écologie (2010) donne des définitions plus générales :

- « Co-visibilité » : plusieurs éléments dans le même axe de vue, principalement réservé à l'interaction visuelle avec un monument historique ;
- « Inter-visibilité » : plusieurs éléments dans le même champ visuel.



La co-visibilité et l'inter-visibilité

(source : guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens)

## Les perceptions paysagères à l'échelle du SCoT

### LES PERCEPTIONS LOINTAINES

Les perceptions lointaines sont possibles à la faveur de critères combinés :

- L'ouverture du paysage qui dépend de la typologie du couvert végétal ;
- Une topographie favorable à la constitution d'un panorama (perception dominante) ou à la perception d'éléments lointains ;
- Dans une moindre mesure, la présence d'espaces vécus (espaces accessibles et permettant la présence humaine) comme les routes, chemins ou les zones habitées.

Sur le territoire du Périgord Vert, ces critères sont rassemblés ponctuellement avec une prépondérance des points de vue dans certains secteurs : le plateau cristallin et la partie septentrionale du causse, du fait des altitudes et du modelé topographique, les abords des grandes vallées, et le Ribéracois

compte tenu du modelé topographique et de l'ouverture des paysages associée aux grandes cultures.



Point de vue offert entre Saint-Germain-des-Prés et Excideuil



Point de vue offert sur la vallée de la Dronne depuis les hauteurs de Saint-Méard-de-Drôme

## LES PERCEPTIONS RAPPROCHEES

Les perceptions rapprochées sont omniprésentes sur le territoire. Elles confèrent au paysage un aspect intimiste et se rencontrent, par opposition aux grands espaces cultivés, au travers des ensembles bocagers, des vallons, des boisements et des clairières associées, voire des paysages agricoles spécifiques (noyeraies, vignes, petites prairies).

Elles sont assez caractéristiques du Périgord Vert mais se traduisent néanmoins par une variété des milieux rencontrés.



*Ci-dessus et ci-après, quelques éléments bâtis, jardinés ou naturels caractéristiques du territoire, ceinturant le paysage, et proposant en conséquence des perceptions rapprochées*





### CE QU'IL FAUT RETENIR

Le territoire du Périgord Vert constitue un espace de transition entre les contreforts du Massif Central et le bassin Aquitain, dans lequel la géologie, la topographie et l'hydrographie ont façonné des paysages marqués par les vallées, la mosaïque sylvo-pastorale, et les grands boisements notamment.

Il s'agit d'un territoire rural fortement boisé – phénomène accentué ces dernières décennies par la déprise agricole, marqué par un réseau hydrographique dense constitué de nombreux cours d'eau et plans d'eau.

Indissociable de l'occupation humaine très ancienne, le Périgord vert bénéficie d'un riche patrimoine bâti comptant notamment 211 édifices protégés (22,4% des protections du département) et des habitats troglodytiques.

## 4 | Environnement naturel

La séquence géomorphologique du territoire, depuis les terrains détritiques du sud-ouest jusqu'aux plateaux cristallins du nord-est, en passant par les grands ensembles calcaires de la partie centrale, offre une variété de milieux qui font la richesse écologique du Périgord Vert.

À cette variété des milieux, est associée une diversité du vivant, littéralement la biodiversité, qui s'exprime de façon plus ou moins contrainte, en disposant d'espaces utiles à l'accomplissement des cycles biologiques et d'espaces de connexions entre les milieux et les populations.

Il apparaît donc nécessaire d'identifier les milieux qui concourent au développement et au maintien des différentes espèces faunistiques et floristiques du territoire, et au-delà des limites de celui-ci, afin de préserver les continuités écologiques.

### Territoire à enjeux environnementaux

#### Zonage NATURA 2000

Le territoire comprend intégralement ou pour partie 8 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) :

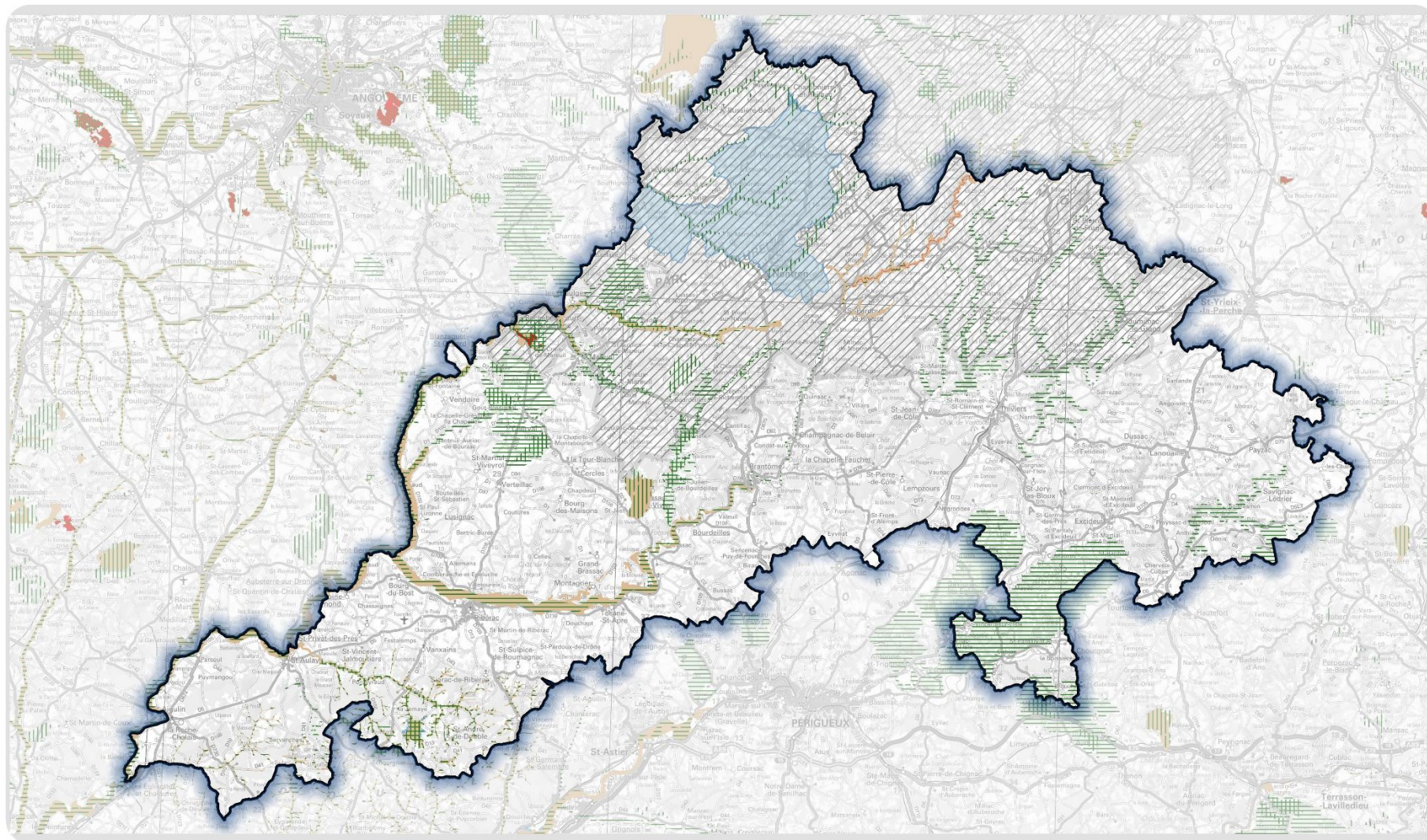
- Vallées de la Double (FR7200671) ;
- Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (FR7200662) ;
- Coteaux de la Dronne (FR7200670) ;
- Vallon de la Sandonie (FR7200669) ;
- Vallée de la Nizonne (FR7200663) ;
- Plateau d'Argentine (FR7200810) ;
- Tunnel d'Excideuil (FR7200807) ;
- Réseau hydrographique de la Haute Dronne (FR7200809).

Même s'ils sont souvent associés aux grandes vallées ou à des cours d'eau, ces sites Natura 2000 présentent une grande variété de milieux, mésophiles, thermophiles ou humides. En découle la présence de nombreuses espèces animales et végétales protégées et/ou possédant un intérêt patrimonial. On citera en particulier plusieurs espèces dont la vulnérabilité est associée à la perte de fonctionnalité des habitats (fragmentation des milieux, dégradation de la qualité des eaux, ...) :

- La moule perlière, présente en partie amont du cours de la Dronne et ponctuellement à l'amont de l'Isle et dans la Valouze ;
- L'écrevisse à pattes blanches, en voie de disparition sur le bassin de l'Isle et de la Dronne, et ne persistant que sur certaines têtes de bassin (Sandonie, Boulou) ;
- Le Vison d'Europe, fréquentant les milieux humides de la partie méridienne de la Dronne ;
- La Loutre d'Europe, en recolonisation à l'échelle du bassin Isle-Dronne.

**Au sein du Périgord Vert, les zones Natura 2000 couvrent au total 28 729 ha, soit 9,3 % de la superficie du territoire.**

Les sites sont décrits dans les tableaux en pages suivantes.



- Périphérie du SCoT du Périgord Vert
- Arrêtés de protection de biotope
- Parc Naturel Régional
- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) - Natura 2000
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2
- Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles

N

0      10      20 km

---

Date de réalisation : Novembre 2024  
 Fond : SCAN régional® (Métropole)  
 Source : IGN, Département 24, INPN

Référence : 96233

Figure 15 – carte des zonages d’inventaire et de protection naturalistes

Dénomination du site	Caractéristiques	Qualité et importance	Vulnérabilité
Vallées de la Double (FR7200671)	La zone est caractérisée par des sols pauvres et acides, un réseau hydrographique dense, aux étiages sévères et prolongés, la présence de nombreux étangs et une couverture forestière importante.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitats humides et cortèges d'espèces patrimoniales (papillons, odonates, orchidées, fritillaire, etc.) dans les vallées de la Lizonne et de la Beauronne ;</li> <li>- Espace Naturel Sensible de la Jemaye et Étangs de la Double présentant un ensemble de grands étangs avec habitats et espèces associées, et hébergeant des populations de Fadet des laïches ainsi qu'un noyau important de population de Cistude d'Europe ;</li> <li>- Étangs de la Double constituant des habitats d'hivernage et reproduction de la Cistude, une ressource alimentaire pour la loutre, et une valeur patrimoniale et paysagère liée notamment aux habitats rivulaires diversifiés, mais menacés par les plantes exotiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dysfonctionnements hydrologiques d'une grande partie du cœur de la Double, avec des assecs prolongés, rendant ces milieux naturels non viables pour les espèces piscicoles et non accueillants pour le vison et pour la loutre ;</li> <li>- Fermeture des milieux (abandon des pratiques agricoles ou manque d'entretien) entraînant à terme la disparition d'habitats (molinaies, mégaphorbiaies, landes humides) et d'espèces associées (Fadet des laïches, Cuivré des marais, Damier de la Succise et dans une moindre mesure Cistude et Vison d'Europe) ;</li> <li>- Présence d'espèces invasives : écrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>), écrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>), qui entrent en compétition avec l'écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>), vison d'Amérique (<i>Neovison vison</i>) qui constitue un des facteurs non négligeables de régression du vison d'Europe.</li> </ul>

Dénomination du site	Caractéristiques	Qualité et importance	Vulnérabilité
Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (FR7200662)	Site couvert par des cours d'eau et des vallées parfois bocagère, et présentant une mosaïque composée de prairies humides et mésophiles, de terres arables, et de forêts naturelles ou cultivées.	Richesse des zones bocagères. Variété des faciès du cours d'eau et nombre élevé de frayères potentielles.	Régression du bocage. Barrages empêchant la migration des poissons (aménagements de passes à poissons prévus ou en cours).
Coteaux de la Dronne (FR7200670)	Ensemble de coteaux calcaires thermophiles composés de pelouses sèches, landes, boisements caducifoliés, et milieux rocaillieux avec couvert végétal mince	Système de pelouses calcicoles dans un bon état de conservation. Très grande richesse en orchidées.	Du fait de la fragmentation de ces espaces pelousaires, surveiller les phénomènes de recolonisation forestière.
Vallon de la Sandonie (FR7200669)	Vallée humide étroite bordée de coteaux calcaires secs.  Plateau et pentes calcaires aux faciès de végétation variés, en mosaïque, à caractère méridional et abritant un cortège d'espèces rares et caractéristiques.	L'ensemble du site constitue une entité biologique et paysagère où tous les stades successifs de la végétation des pelouses calcicoles sont représentés. Site d'importance unique du fait de la présence du gouffre et des colonies de chiroptères (Minoptère en reproduction et Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées en hibernation).  Plateau et pentes calcaires présentant de nombreux faciès subméditerranéens et abritant des espèces rares ou menacées (chiroptères, oiseaux).	L'abandon des pratiques pastorales est à l'origine de la fermeture des pelouses calcicoles et plus globalement du paysage local avec une dynamique de la végétation retrouvée.  Les dérangements au niveau du gouffre sont des facteurs néfastes au maintien des chiroptères même si leur niveau reste difficile à évaluer.

Dénomination du site	Caractéristiques	Qualité et importance	Vulnérabilité
Vallée de la Nizonne (FR7200663)	Vallée alluviale à prairies humides avec une diversité des habitats (cultures extensives, prairies, forêts caducifoliées, zones humides, landes, ...).	Grande diversité d'habitats (14) et espèces d'intérêt communautaire (21) Présence du Vison d'Europe, d'intérêt prioritaire. Présence relictuelle de certains habitats tourbeux. Principale zone en Aquitaine de bas marais calcaires à <i>Cladium</i> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement hydrologique perturbé : déficit hydrique fort (pression de prélèvement élevée).</li> <li>- Dégradation de la qualité de l'eau.</li> <li>- Abandon des pratiques de gestion adaptées à la conservation des habitats humides ouverts</li> <li>- Plantations d'espèces forestières inadaptées.</li> </ul>
Plateau d'Argentine (FR7200810)	<p>Ce plateau calcaire abrite plus de 350 espèces végétales dont 14 faisant l'objet d'une protection réglementaire.</p> <p>Site exceptionnel pour le développement des orchidées (plateau calcaire dont la particularité est de présenter en son cœur des zones étendues de pelouses sèches ou semi-sèches).</p> <p>Le Lézard ocellé est ici en limite Nord de son aire de répartition.</p>	<p>Il constitue un des ensembles de pelouses calcaires les plus riches de la Dordogne avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une grande diversité d'habitats naturels dont plusieurs d'intérêt communautaire parmi lesquels une forme prioritaire ;</li> <li>- un cortège floristique comptant pas moins de 350 espèces végétales supérieures recensées dont une quinzaine sont protégées, et 25 espèces appartiennent à la famille des Orchidacées ;</li> <li>- près de 200 espèces animales inventoriées, dont certaines présentent une grande valeur patrimoniale : 26 espèces relèvent de l'annexe II de la Directive Habitats ou de la Directive Oiseaux.</li> </ul>	<p>Les espèces sont menacées par les activités de plein air (véhicules motorisés, divagation de chien, ...).</p>

Dénomination du site	Caractéristiques	Qualité et importance	Vulnérabilité
Tunnel d'Excideuil (FR7200807)	Ancien tunnel ferroviaire	<p>Site accueillant 5 espèces de l'annexe 2 sur l'ensemble de l'année (reproduction, transit - estivage, et hibernation)</p> <p>Site important pour la reproduction du grand murin (<i>Myotis myotis</i>) et pour l'hibernation du grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) et du minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)</p> <p>Les effectifs semblent plutôt en augmentation sur ce site</p> <p>Ce site apparait comme d'intérêt international dans le plan de conservation des Chauves-souris en Dordogne.</p>	L'accès de ce tunnel désaffecté est clos par un grillage qui monte au 2/3 de la hauteur, ce qui permet de limiter fortement l'accès à d'éventuels visiteurs.

Dénomination du site	Caractéristiques	Qualité et importance	Vulnérabilité
Réseau hydrographique de la Haute Dronne (FR7200809)	<p>Le site Natura 2000 repose sur le socle cristallin des plateaux du Limousin, alternant roches granitiques dures et métamorphiques plus tendres. Ce contexte géologique répond aux exigences de la Moule perlière qui recherche impérativement des eaux cristallines.</p> <p>L'importance exceptionnelle de la Moule perlière, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat de 1992, a principalement justifié la proposition de désignation du site au réseau Natura 2000. De plus les vallées de la Dronne et de ses affluents contiennent une grande diversité d'habitats naturels (landes, pelouses vivaces, forêts de pentes, bas-marais...) dont plusieurs sont d'intérêt communautaire, parmi lesquels 5 sont prioritaires. Au total 15 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat (Loutre d'Europe, Chabot, Petit Rhinolophe...) et 1 espèce végétale (Flûteau nageant) sont également identifiées sur le site.</p>	<p>Une étude de la population de la moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>) de la partie périgourdine amont de la Dronne, réalisée en 2003 par le PNR Périgord Limousin, a révélé la présence de près de 15 000 individus répartis sur 25 km de cours, avec reproduction de la population. La Dronne serait l'une des plus belles rivières à Moule perlière de France.</p> <p>La population d'écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) a dangereusement régressé, subissant l'action conjuguée de la détérioration des habitats par l'activité anthropique et de l'expansion de l'aire de répartition des écrevisses américaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Menace sur la Moule perlière par l'augmentation progressive des teneurs en nitrates, en phosphates et par des variations de pH, ainsi que par le colmatage des fonds et l'apparition par endroits d'algues filamenteuses (la reproduction des moules perlières est perturbée au-delà de 1 mg/l de nitrates).</li> <li>- Déprise agricole entraînant la fermeture des habitats ouverts.</li> <li>- Mauvais état de conservation des habitats forestiers à la suite des tempêtes des dernières années.</li> <li>- Menace sur le Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>), seule espèce végétale d'intérêt communautaire recensée sur le site, par le comblement de la pièce d'eau qu'elle occupe (accumulation de matière organique due à la ripisylve dense qui surplombe la station).</li> <li>- Problématique des espèces exotiques envahissantes : Grenouille taureau, Ragondins, Rats musqués, Écrevisses américaines... <i>Impatiens glandulifera</i>, <i>Lagarosiphon major</i>, <i>Myriophyllum aquaticum</i> <i>Parthenocissus inserta</i>, <i>Phytolacca americana</i>, <i>Reynoutria japonica</i>, <i>Robinia pseudoacacia</i>, <i>Sporobolus indicus</i>.</li> </ul>

## Parc Naturel Régional (PNR)

Le territoire du SCOT est concerné par le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) « Périgord-Limousin ».

Dans sa charte pour la période 2010-2022, le PNR met en exergue deux axes qui contribuent à la préservation de la biodiversité :

- Axe I : améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin ;
- Axe II : préserver la biodiversité du Périgord-Limousin.

Par le biais du premier axe, le PNR tient compte de la diversité et de la richesse faunistique et floristique liée à l'eau, en particulier par la position en amont des grandes vallées qui drainent le territoire du SCoT du Périgord Vert.

En conséquence, les orientations et mesures déterminées pour répondre aux enjeux liés à l'eau sont les suivants :

Axe I : améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin	
Orientation	Mesures
Garantir la continuité des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir la dynamique naturelle des cours d'eau et favoriser la libre circulation de la faune</li> <li>- Améliorer le fonctionnement hydrosédimentaire des cours d'eau</li> <li>- Prévenir le développement des cyanobactéries et améliorer la gestion des étangs</li> <li>- Entretien et restaurer les ripisylves et les zones tampons</li> </ul>
Préserver la ressource (rivières et milieux humides) dans une dynamique de bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concilier les usages de la ressource en eau</li> <li>- Compléter le diagnostic du réseau hydrographique et des zones humides</li> <li>- Assurer une cohérence dans la gestion par les différents maîtres d'ouvrage</li> <li>- Préserver et gérer durablement les zones humides</li> </ul>

L'axe II vise la préservation des milieux et espèces aux affinités variées, et concerne donc l'ensemble des habitats, humides ou non. Les orientations et mesures mises en place sont destinées à améliorer la connaissance des milieux, notamment patrimoniaux, de la biodiversité du territoire Périgord Limousin, et à intégrer l'enjeu de protection dans les usages et la planification du territoire.

Axe II : préserver la biodiversité du Périgord-Limousin	
Orientation	Mesures
Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achever l'identification et mettre en réseau les sites représentatifs de la biodiversité du territoire</li> <li>- Planifier et mettre en place une gestion écologique adaptée et pérenne des sites identifiés</li> <li>- Faire du réseau de sites un outil privilégié de découverte du territoire</li> <li>- Préciser les règles de circulation des véhicules à moteur</li> </ul>
Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la connaissance, centraliser et porter à connaissance de la population et des gestionnaires les données environnementales</li> <li>- Identifier et préserver la trame verte et bleue</li> <li>- Se préparer aux effets du changement climatique sur la biodiversité</li> <li>- Prévenir et lutter efficacement contre l'introduction et la prolifération des espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Promouvoir des pratiques agricoles et forestières à fort niveau d'exigence environnementale et adaptées à la spécificité des milieux</li> </ul>

**La superficie du PNR incluse dans le périmètre du SCoT du Périgord Vert atteint 1 066 km<sup>2</sup>, soit plus du tiers de la superficie du territoire.**

## Arrêté de Biotope

Le classement par Arrêté de Protection du Biotope (APB) vise à protéger les habitats naturels d'espèces animales ou végétales disposant d'un statut de protection. L'APB est établi pour des espèces spécifiquement désignées et encadre les usages et activités sur le site désigné.

Sur le territoire du Périgord Vert, ces APB sont au nombre de 5 :

- Les pelouses calcicoles du plateau d'Argentine, couvrant 74,5 ha sur la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine,
- Pelouses calcicoles de la forêt des Plaines à Sainte-Croix-de-Mareuil, couvrant 4,11 ha,
- Falaises du Grand Roc situées sur les communes de Bourdeilles et Paussac-et-Saint-Vivien, couvrant 2,16 ha ;
- Falaises de la Forge du Diable sur la commune de Bourdeilles, couvrant 0,01 ha ;
- Rivière Dronne, couvrant 73,6 ha.

## Autres zonages

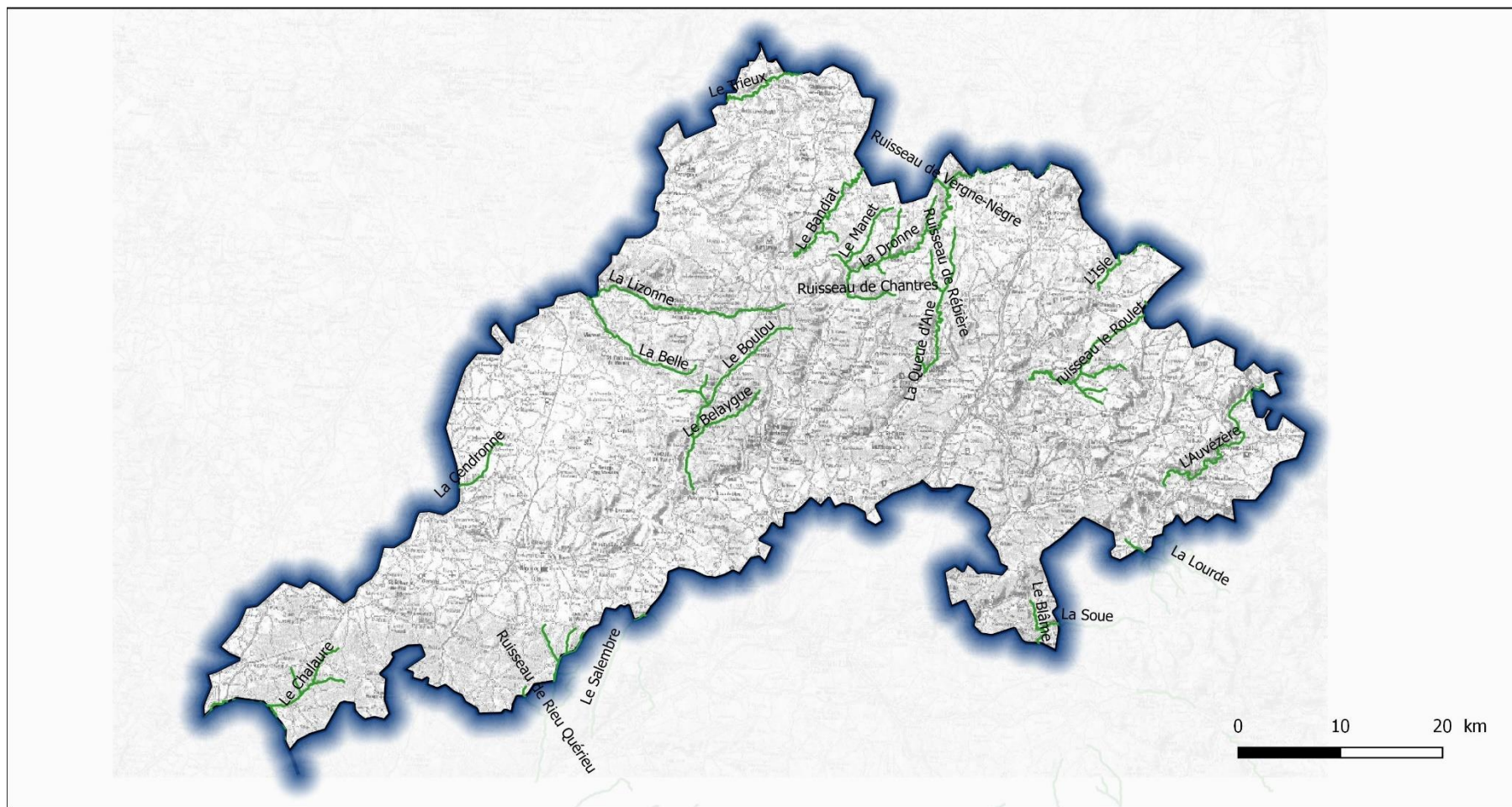
### Réservoirs biologiques

Plusieurs cours d'eau du territoire sont identifiés comme réservoirs biologiques. L'article R. 214-108 du code de l'environnement définit les Réservoirs Biologiques comme « les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux [...] qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplanctons, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique invertébrée ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. ».

Parmi ces cours d'eau, répartis sur l'ensemble du territoire, on trouve des tronçons de la Lizonne, de la Belle, du Bandiat, de la Dronne, de l'Auvézère, ainsi que plusieurs ruisseaux affluents ou sous-affluents de ces rivières qui

contribuent notablement au cycle biologique des espèces piscicoles et aquatiques.

# Réservoirs biologiques



— Cours d'eau classés au titre de l'art. R.214-108 du CE (réservoirs biologiques)

▭ 96233\_SCOT\_PV\_contour

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne  
Conception : Cabinet ECTARE, juillet 2019

Figure 16 – carte des réservoirs biologiques du territoire

## Réserve de biosphère

Le bassin de la Dordogne a été reconnu Réserve de Biosphère par l'UNESCO le 11 juillet 2012.

L'objectif de ce classement est de favoriser la conservation d'écosystèmes au travers de l'éducation, de l'information, et de la surveillance pour un développement durable du territoire concerné.

La réserve de biosphère du bassin de la Dordogne est organisée autour de trois périmètres :

- une aire centrale, dont l'objet est la protection stricte des écosystèmes, des paysages et des espèces, au travers de dispositifs réglementaires préexistants. Cette aire centrale concerne la rivière Dordogne et les têtes de bassin.
- Une zone tampon, calée sur le lit majeur de la rivière Dordogne et de ses deux principaux affluents, la Vézère et l'Isle, et intégrant également le périmètre du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin inclus dans le bassin de la Dordogne. Dans cette zone tampon, l'attention est portée sur la compatibilité des activités avec les objectifs de conservation des milieux.
- Une aire de transition qui comprend le reste du territoire du bassin, où sont favorisés les projets de développement durable et de sensibilisation à l'environnement.

Le territoire du SCoT est majoritairement inclus dans le bassin de la Dordogne, à l'exception de la pointe septentrionale du territoire, orientée vers la Charente. Près des deux tiers du territoire appartiennent à l'aire de transition ; seule la partie du PNR incluse dans le bassin de la Dordogne fait partie de la zone tampon.

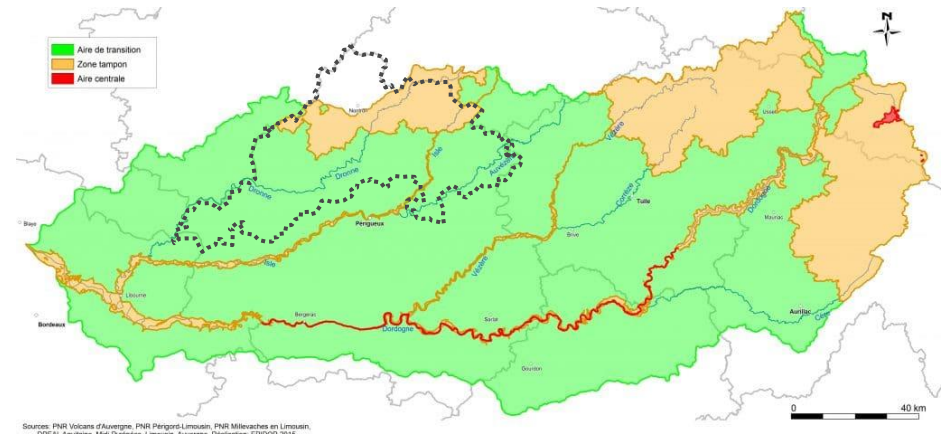


Figure 17 – Délimitation des périmètres de la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

## Zonages d'inventaires

### ZNIEFF

**L'inventaire des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) est un outil de connaissance.** Les ZNIEFF permettent de repérer, en amont des études d'environnement et de planification, la richesse patrimoniale des sites retenus. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature, en particulier pour les milieux les plus sensibles : zones humides, landes, etc.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, elles sont au nombre de 38 et couvrent 106,5 km<sup>2</sup>, soit 3% de la superficie du territoire. Les intérêts visés par ces ZNIEFF sont divers : zones humides (tourbières de Vendoire, des Poujades, marais alcalins de la vallée de la Nizonne, ...), ensembles hydrologiques (vallée de la Pude, gorges de la Côte, ...), landes (landes serpentiniques de Moussigou, landes des Chemins Blancs, ...), ou habitats spécifiques à certaines espèces (ancien tunnel de la Gravetine, station botanique de la Pomelie, ...).

Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs ZNIEFF de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Au nombre de 20 sur le territoire du SCoT, elles couvrent 490,4 km<sup>2</sup> soit 16% de la superficie du territoire, et concerne des milieux divers : forêts, vallées, causses, plateaux céréaliers. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire, à l'exception du Nontronnais où les ZNIEFF de type I sont bien représentées.

## Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles sont des sites présentant une forte valeur naturelle patrimoniale et identitaire d'une grande région naturelle. Leur gestion est assurée par la collectivité (Département, communes, EPCI, ...), parfois par délégation au Conservatoire des Espaces Naturels. La maîtrise foncière publique est requise pour assurer la gestion écologique conservatoire des milieux naturels.

Le territoire du SCoT du Périgord Vert comprend 3 ENS départementaux :

- Le barrage de Mialet, couvrant 85 ha sur les communes de Mialet et la Coquille,
- L'étang de Saint-Estèphe, sur la commune éponyme,

- Les étangs de la Jemaye, dans le secteur de la Jemaye et Saint-André-de-Double, couvrant 254 ha dont environ 35 ha pour les seuls étangs.

Ces sites départementaux sont complétés par des ENS communaux ou intercommunaux ainsi que des ENS gérés par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels :

- Chapelet du Diable (Saint Estèphe),
- Saint-Jory-de-Chalais,
- Prairies humides d'Excideuil,
- Coteaux calcaires de la Tour Blanche,
- Forêt communale de la Roche-Chalais,
- Plateaux d'Argentine,
- Coteaux calcaires des Chaupres à Valeuil,
- Coteau calcaire du Breuil à Saint -Victor.

## Définition des grandes unités éco-paysagères

Le territoire du Périgord Vert est caractérisé par une mosaïque biogéographique en lien avec le gradient géomorphologique déjà évoqué précédemment.

En découle une typologie d'occupation des sols qui va varier de l'est à l'ouest et du nord au sud.

Globalement, la forêt est assez présente sur le territoire, de façon morcelée, ou sous la forme de massifs plus importants dans le centre et le sud-ouest du territoire notamment.

Seul le Haut Ribéracois / Verteillacois présente une prédominance des espaces ouverts, en l'occurrence les cultures annuelles, par rapport aux boisements. Ces derniers y couvrent moins d'un tiers des surfaces.

Partout ailleurs, la forêt est omniprésente avec un taux de couverture variant de 50 à 66 % selon les EPCI.

Comme évoqué précédemment, une certaine spécialisation des surfaces s'est avérée sur le territoire au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, entraînant une sectorisation et une simplification des paysages.

Pour autant, les différents types de couverts présentent des intérêts écologiques divers qui, imbriqués sur un même territoire, celui du Périgord Vert, contribuent justement à la variété et à la patrimonialité de ce territoire. Ainsi, les espaces ouverts de culture présents en partie ouest du territoire contribuent différemment mais notablement au développement des habitats de certaines espèces avifaunistiques inféodées à ce genre de milieux (œdicnème criard, busards, moineau soulcie, bruant ortolan, alouette lulu, outarde canepetière, ...).

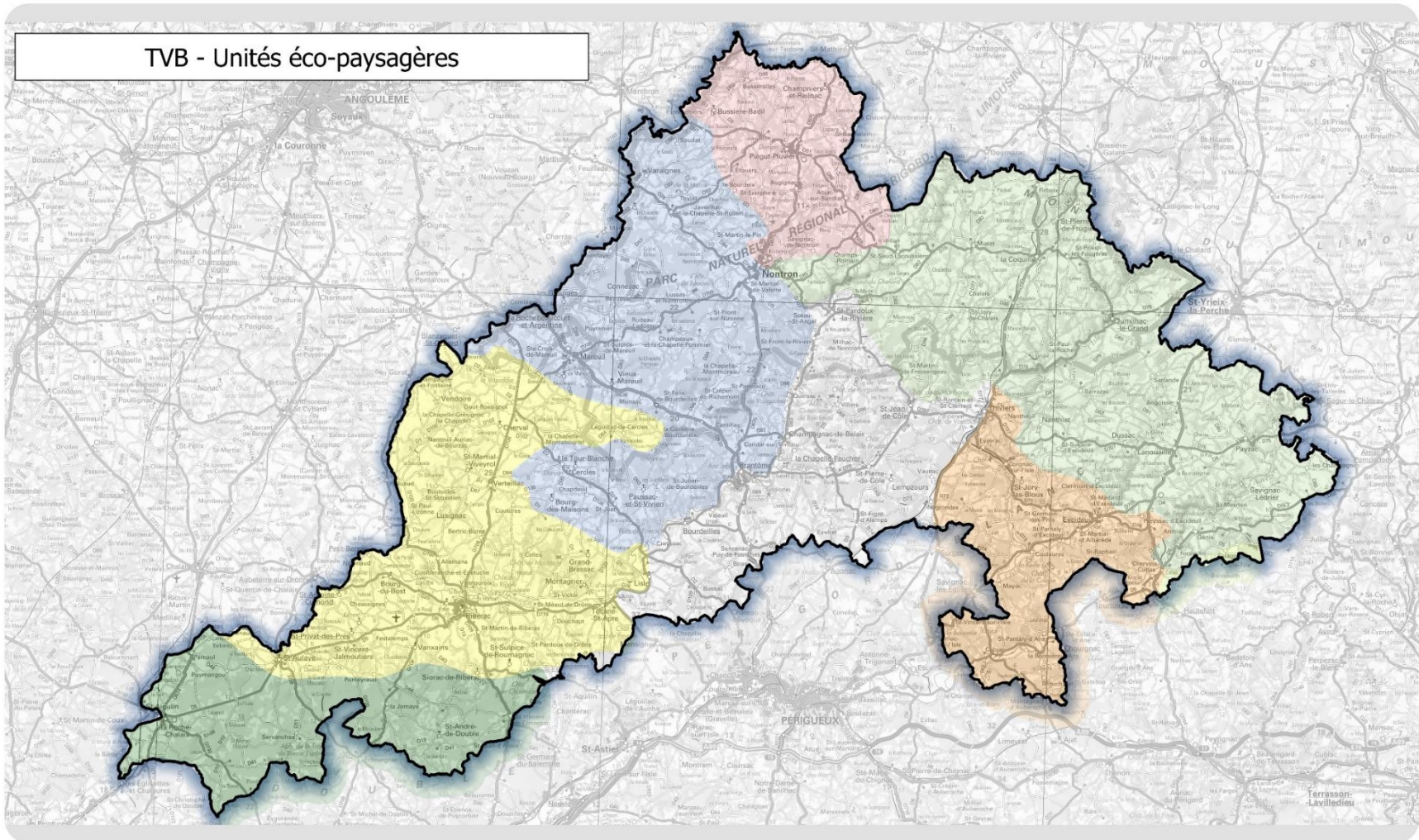
L'intérêt du territoire tient en ce que le maillage des espaces naturels et la faiblesse de la tâche urbaine limitent les entraves à la continuité écologique. Cela ne doit pas occulter les menaces qui pèsent toutefois sur certains milieux ou espèces avec des facteurs divers :

- Perte de fonctionnalité des milieux par la déprise agricole en zones pastorales,
- Dégradation de la qualité des eaux et fragmentation des habitats aquatiques,
- Tensions locales sur la ressource en eau et prélèvements au détriment des fonctions naturelles,
- ...

Les éléments de biodiversité, qui contribuent aux identités paysagères du Périgord Vert, sont donc différents selon les régions naturelles, mais doivent être pris en compte pour le maillage écologique du territoire.

Unités éco-paysagères	Éléments fondamentaux de la biodiversité	Menaces identifiées
Périgord granitique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un massif granitique à la roche imperméable, favorisant le développement d'un réseau dense de zones humides</li> <li>- Un réseau hydrographique dense, caractérisé par la prégnance du petit chevelu, avec une concentration d'étangs</li> <li>- Une mosaïque agro-forestière partagée entre milieux prairiaux et forêts de feuillus (Chênes et châtaigniers), associés à une trame bocagère encore bien présente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux étangs et ouvrages transversaux constituant des obstacles au transport solide et à la franchissabilité piscicole, et dégradant la qualité physico-chimique des eaux superficielles</li> <li>- Spécialisation des surfaces au détriment de la mosaïque agricole</li> <li>- Régression des surfaces toujours en herbe (systèmes prairiaux) au profit des prairies temporaires ou des cultures</li> <li>- État relictuel du bocage et défaut d'entretien des haies</li> <li>- Drainage des zones humides dans le cadre de leur valorisation agricole</li> <li>- Intensification des pratiques sylvicoles</li> </ul>
Périgord métamorphique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un réseau hydrographique dense et diversifié, avec la présence de plusieurs vallées encaissées (Dronne, Côte, Auvézère...)</li> <li>- Hauts reliefs du département avec, des reliefs parfois marqués par la présence de gorges boisés</li> <li>- Des boisements à dominante feuillus bien présents mais morcelés, occupant essentiellement les reliefs les plus importants</li> <li>- De nombreuses prairies sous pâturage bovin associées à un bocager arborescent</li> </ul>	
Périgord centre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur reposant sur des calcaires crétacés, mais avec la présence de sables et d'argiles du Périgord, favorables à la présence d'un éco-paysage diversifié</li> <li>- Un réseau hydrographique moins dense mais des vallées structurantes (notamment vallée de la Dronne), dédiées à la polyculture</li> <li>- Des plateaux boisés, avec proportion notable de boisements résineux à mixtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfrichement et fermeture des coteaux calcaires</li> <li>- Homogénéisation des pratiques agricoles vers des cultures intensives</li> <li>- Banalisation et homogénéisation des formations forestières</li> </ul>
Périgord Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un paysage à dominante forestière, structuré par des boisements feuillus pour partie thermophiles ;</li> <li>- Présence de vallées encaissées (Bandiat, Lizonne, Belle, Boulou) dont les coteaux sont riches en milieux ouverts thermophiles (pelouses et landes calcicoles)</li> </ul>	

Causse de Savignac	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateaux calcaires au relief marqué par l’alternance de combes et dolines sèches</li> <li>- Présence de vallées notables comme celles de l’Isle, de la Loue et de l’Auvezère</li> <li>- Large présence de plateaux et coteaux thermophiles à dominante boisée, mais laissant encore la place à des ensembles de pelouses et landes calcicoles d’intérêt</li> <li>- Une agriculture de type polyculturelle principalement concentrés au niveau des petits vallons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture des milieux caussenards et des plateaux par l’abandon des pratiques pastorales</li> <li>- Intensification et homogénéisation des pratiques agricoles des fonds de vallée vers des grandes cultures</li> </ul>
Ribéracois / Verteillacois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des espaces de grandes cultures avec une pérennisation des boisements sur les points hauts</li> <li>- La vallée de la Dronne associée à des prairies permanentes et à un maillage bocager fonctionnel</li> <li>- La vallée de la Lizonne associée à un complexe cultures – prairies – boisements – zones humides</li> <li>- Une urbanisation éparse mais partout présente, participant au morcellement des continuités écologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de l’état des masses d’eau (quantitative et qualitative) par une pression agricole marquée</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles (augmentation des parcelles, diminution des friches, jachères et espaces en herbes)</li> <li>- Recul du bocage encore présente en fond de vallée pour l’agrandissement des parcelles</li> <li>- Mitage urbain et fragmentation des milieux naturels</li> </ul>
Double	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De vastes ensemble forestiers résineux à mixte parsemés de milieux ouverts intraforestiers et de milieux humides</li> <li>- Présence relictuelle de landes humides</li> <li>- Une urbanisation très lâche sur l’essentiel du territoire, favorisant les continuités écologiques</li> <li>- Un réseau hydrographique dense associé à de nombreux étangs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression sur la ressource en eau superficielle par une gestion inadaptée des plans d’eau (débits réservés non atteints, influence sur la qualité de l’eau)</li> <li>- Fermeture des milieux ouverts par l’abandon des pratiques de gestion</li> <li>- Homogénéisation des milieux forestiers à péri-forestières sous l’effet de la sylviculture</li> </ul>



- Périmètre du Scot du Périgord Vert  
**Unités éco-paysagères**  
 Causse de Savignac  
 Double  
 Marge du bassin de Brive  
 Périgord centre  
 Périgord granitique  
 Périgord métamorphique  
 Périgord Nord-Ouest  
 Ribérais et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover  
 Fond : SCAN régional®  
 Source : SIGENA  
 Référence : 96233




Figure 18 – carte des unités éco-paysagères source : CAUE 24

Indice de naturalité

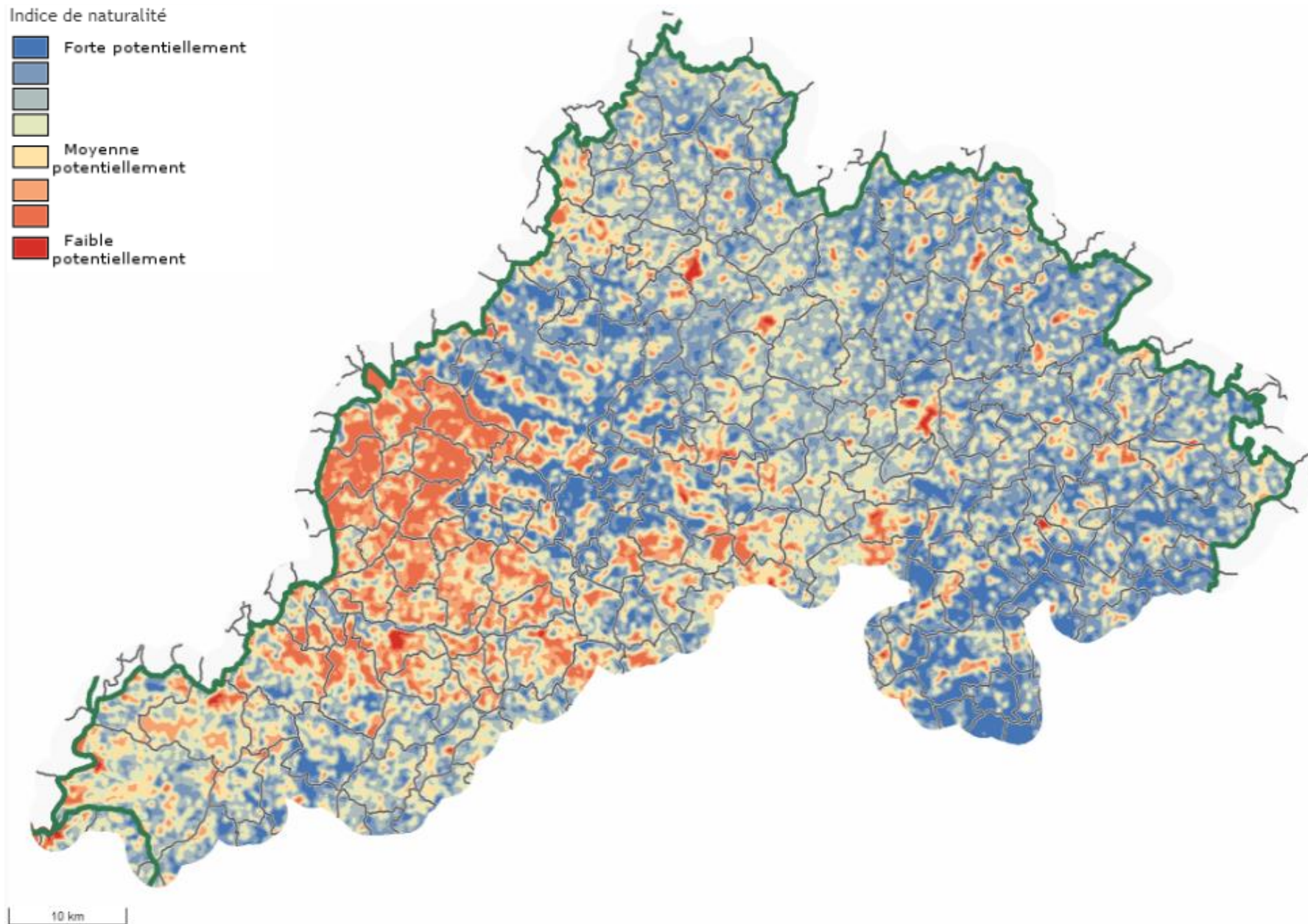
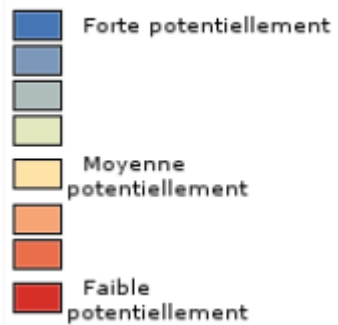


Figure 19 – carte de l'indice de naturalité des territoires, source : CAUE 24, URCAUE Aquitaine, IGN GeoFLA

# Le fonctionnement écologique du secteur - trames verte et bleue

## Généralités

### Définition de la trame verte et bleue au sens du Grenelle de l'environnement

Au titre de l'article L. 371-1 du Code de l'Environnement, modifié le 8 août 2016, la Trame Verte et Bleue (TVB) contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui leur sont associées, et veille également au bon état écologique des masses d'eau.

*« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit. »*

La trame verte est constituée :

- de tout ou partie des espaces protégés au titre VII du livre III du code de l'environnement et du titre Ier du livre IV portant sur la protection de la faune et de la flore ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- et, justifiant l'utilisation du terme « trame verte », des corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces mentionnés plus haut ;
- enfin, elle comprend les surfaces mentionnées au I de l'article L.211-14 relatives aux ripisylves: maintenir une couverture végétale permanente composée d'espèces adapté à l'écosystème naturel

environnant sur le sol d'une largeur d'au moins cinq mètres à partir de la rive, hors des espaces déjà imperméabilisés ou occupés par des bâtiments, cours, terrains clos de murs, sans préjudice des règles d'urbanisme applicables auxdits espaces.

La trame bleue est constituée :

- des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et ceux importants pour la préservation de la biodiversité. Ces éléments contribuent aux continuités longitudinales nécessaires aux espèces aquatiques pour les différentes phases de leur cycle biologique, et la présence d'obstacles transversaux entrave donc les continuités.
- de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs d'usage du SDAGE visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3, et celles jugées importantes pour la préservation de la biodiversité. Ces éléments concourent aux continuités latérales nécessaires à la bonne dynamique des cours d'eau (soutien d'étiage, rétention en période de crue, espace de mobilité, ...) et au déroulement du cycle biologique de nombreuses espèces.

La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce au maillage de celui-ci.

### La trame verte et bleue repose sur trois niveaux d'imbrication :

- des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques élaborées par l'État,
- des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) élaborés conjointement par l'État et les régions,
- et enfin, les documents de planification des collectivités territoriales et de leurs groupements relatifs à l'aménagement de l'espace ou à l'urbanisme.

Elle comprend à la fois, une composante verte (terrestre) et une composante bleue (aquatique) indissociables. Les différents milieux qui composent une TVB correspondent à des grands types de sous-trames (ex. sous-trame des milieux ouverts, des milieux boisés, etc.) qui peuvent être regroupés soit, en tant que « réservoirs de biodiversité » soit en tant que « corridors écologiques ».

### Principes de fonctionnement – Réseau écologique

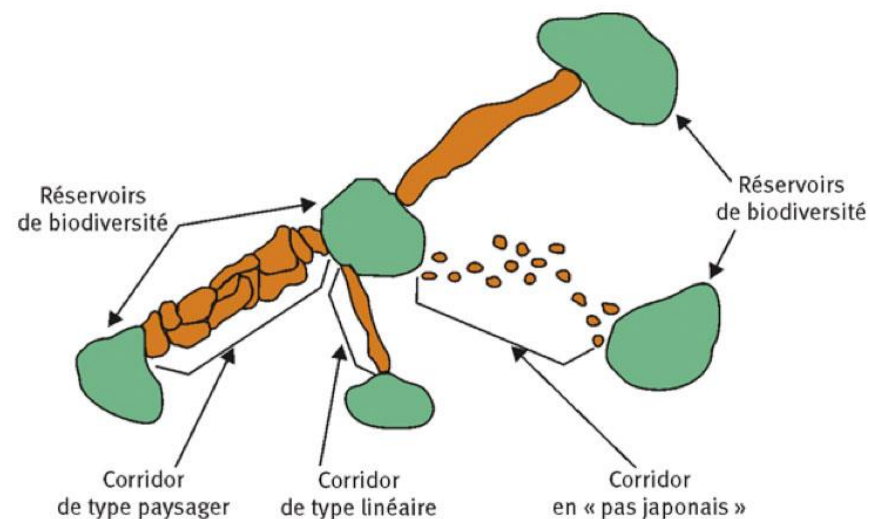
La trame verte et bleue vise à conserver et/ou rétablir, entre les réservoirs de biodiversité, des espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des milieux.

L'objectif est de reconstituer, à terme, un réseau d'échanges cohérents à l'échelle d'un territoire, favorable au maintien et au développement des espèces. En ce sens, elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Le réseau ainsi formé de continuités écologiques comprend différentes entités constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques (articles L. 371-1 II et R. 371-19 II du Code de l'Environnement) :

- Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent y effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent y

assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Abrisant des noyaux de populations d'espèces à partir desquels des dispersions d'individus s'opèrent et permettant l'accueil de nouvelles populations d'espèces, ces réservoirs constituent des pools de biodiversité.

- Les corridors écologiques, assurent une certaine connectivité entre les différents réservoirs de biodiversité. Ces zones de connexion offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Ils comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du Code de l'Environnement.

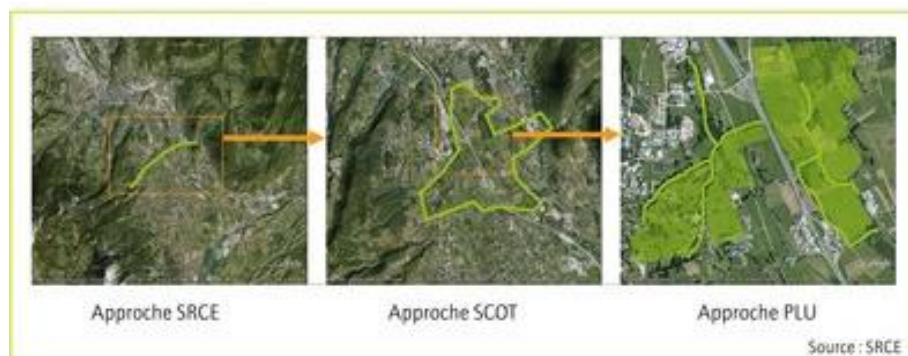


Fonctionnement d'un réseau écologique

Les corridors et réservoirs de biodiversité peuvent ainsi être représentés à la fois par des éléments ponctuels (mares, lacs étangs etc..) et à la fois par des éléments linéaires (ripisylves et forêts riveraines, cours d'eau etc..) constitutifs des trames vertes et bleues.

## La trame verte et bleue à l'échelle supra communautaire (SRCE)

Il existe une variabilité d'approche et d'analyse de la TVB selon l'échelle du document d'urbanisme considéré. Le niveau de précision apporté à l'analyse est proportionnellement corrélé à l'échelle à laquelle le document d'urbanisme s'applique. Le schéma ci-contre illustre ce propos :



Les continuités écologiques, DREAL de Midi-Pyrénées, juin 2010

### Le Schéma régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine (SRCE)

Les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue ont été identifiés et déclinés à un niveau régional, notamment au travers du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). La Trame Verte et Bleue repose en effet sur l'articulation des différents objectifs à des niveaux plus locaux.

La TVB doit s'identifier à plusieurs échelles. Les continuités écologiques identifiées à l'échelle du SRCE posent et structurent les grands enjeux en termes de connectivités des milieux et mettent en cohérence celles identifiées à une échelle plus locale. Inversement réciproque, les continuités identifiées localement affinent et complètent les connectivités régionales en les reliant à la réalité du terrain.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique aquitain a été annulé par le Tribunal administratif de Bordeaux par jugement du 13 juin 2017 pour vice de procédure (non-respect de la séparation fonctionnelle entre l'autorité chargée d'élaborer et d'adopter le SRCE et l'autorité compétente en matière environnementale). Toutefois, ce schéma, même annulé, demeure une source de connaissance sur les continuités écologiques pour lesquelles le code de l'urbanisme impose aux collectivités des objectifs de création, préservation et remise en bon état (article L.101-2 du code de l'urbanisme).

L'état des lieux du SRCE Aquitaine identifie les grands enjeux stratégiques régionaux suivants :

**Enjeu n°1** : Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter,

**Enjeu n°2** : Un réseau d'infrastructures dense et fragmentant à maîtriser,

**Enjeu n°3** : Des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau à préserver / remettre en bon état,

**Enjeux n°4** : Les continuités longitudinales des cours d'eau à préserver / restaurer,

**Enjeux n°5** : Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir,

**Enjeu n°6** : Le particularisme du Massif des Landes de Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces,

**Enjeu n°7** : L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche,

**Enjeu n°8** : Un littoral encore préservé mais très fragile,

**Enjeu n°9** : Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver,

**Enjeu n°10** : Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour.

Le surlignage indique que l'enjeu considéré concerne directement le territoire.

Plus précisément, des enjeux infrarégionaux, par grandes régions naturelles, ont été définis. Le territoire du SCOT Périgord Vert est concerné par deux grandes régions naturelles, à savoir :

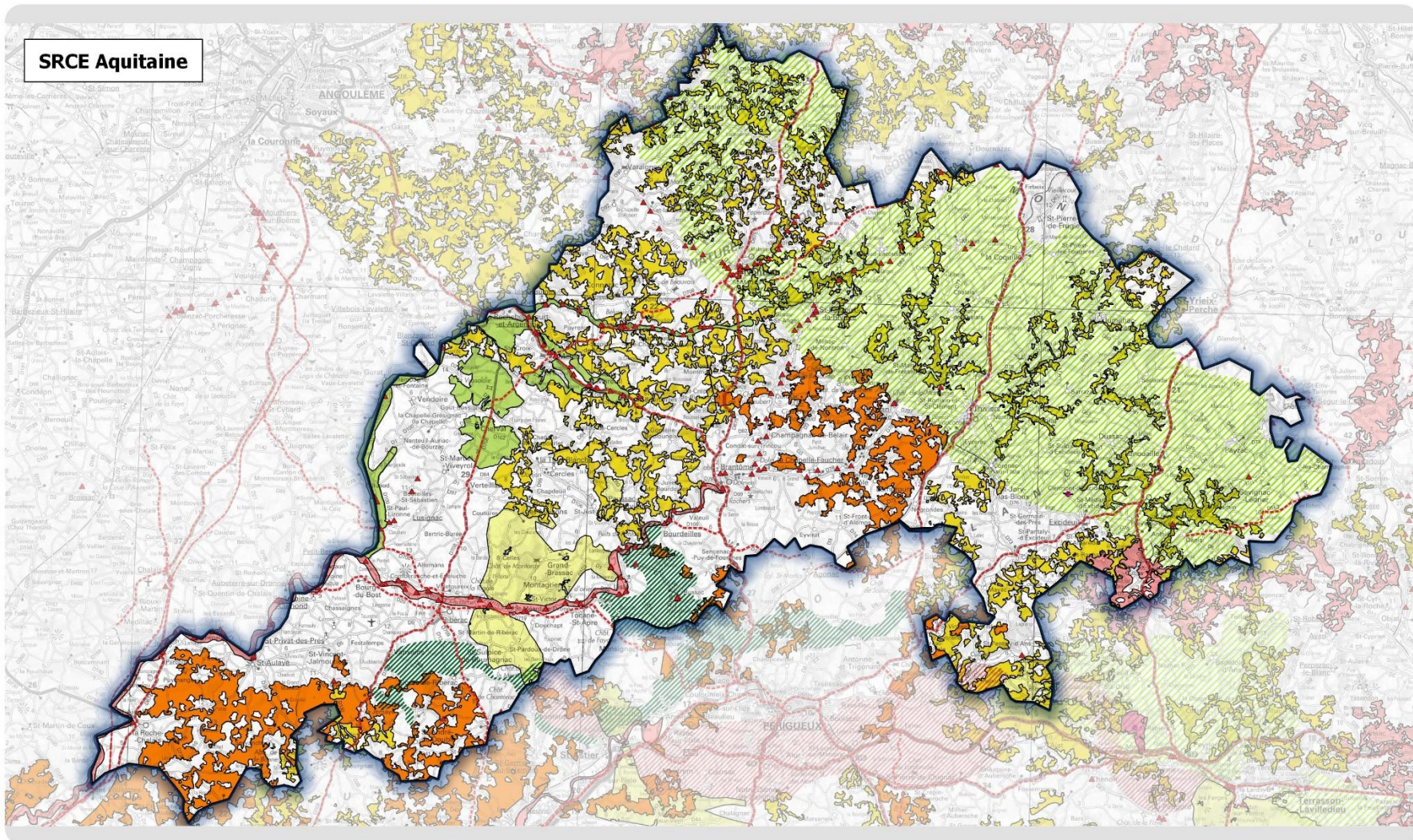
- Périgord blanc, Sarladais, Narbonnais n’englobant pas le Ribéracois ;

- Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne concernant uniquement le côté Ribéracois du SCOT.

Ainsi, ces enjeux infrarégionaux correspondent à des déclinaisons plus détaillées des enjeux régionaux et synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	<b>Enjeu régional</b>	<b>Déclinaison de l’enjeu régional pour la grande région naturelle « Périgord blanc, Sarladais, Narbonnais » (hors Ribéracois)</b>	<b>Déclinaison de l’enjeu régional pour la grande région naturelle « Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne » (côté Ribéracois du SCOT)</b>
1	Une urbanisation croissante et une artificialisation des sols à limiter	- Maintenir les coupures d’urbanisation	- Limiter la consommation d’espaces naturels et agricoles
2	Un réseau d’infrastructures dense et fragmentant à maîtriser		- Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport, en liaison avec l’urbanisation
3	Des zones humides et des continuités latérales des cours d’eau à préserver / remettre en bon état	- Préserver les zones humides et les continuités latérales des cours d’eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces)	- Préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d’eau (habitats de vie et corridors de déplacement préférentiels des espèces) : Maintenir ou restaurer les habitats connexes résiduels (micro-zones humides, ripisylves, bras mort)
4	Les continuités longitudinales des cours d’eau à préserver / restaurer	- Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d’eau (liés aux problèmes des aménagements hydrauliques agricoles et retenues collinaires, aux pratiques d’entretien des cours d’eau calibrés notamment, aux barrages hydroélectriques)	- Maintenir ou restaurer la continuité longitudinale des cours d’eau
5	Un maillage de milieux ouverts, nécessaire au fonctionnement des espèces et leur déplacement, à maintenir	- Maintenir l’équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés (mosaïque paysagère) - Maintenir les capacités de déplacement de la faune au sein de la grande région naturelle	

Enjeu régional	Déclinaison de l'enjeu régional pour la grande région naturelle « Périgord blanc, Sarladais, Narbonnais » (hors Ribéracois)	Déclinaison de l'enjeu régional pour la grande région naturelle « Coteaux et plateaux agricoles à dominante calcaire du nord de la Garonne » (côté Ribéracois du SCOT)
		- Maintenir la diversité des peuplements forestiers en luttant contre la fermeture et l'homogénéisation des taillis
6	Le particularisme du Massif des Landes de Gascogne, mosaïque de milieux favorables au déplacement des espèces	
7	L'arc forestier du Périgord, un territoire diversifié et riche	- Maintenir la diversité des peuplements forestiers en luttant contre la fermeture et l'homogénéisation des taillis
8	Un littoral encore préservé mais très fragile	
9	Un espace montagnard, riche et spécifique, à préserver	
10	Un maillage de milieux naturels diffus et de faible superficie au sein des grandes régions naturelles à dominante agricole du Nord de la Garonne et de l'Adour	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver les zones de biodiversité majeures, dont le nombre et la taille sont limités sur le territoire</li> <li>- Améliorer les capacités de déplacement de la faune pour assurer les continuités Nord/Sud au sein de la région Aquitaine et les continuités avec la région Midi-Pyrénées</li> </ul>

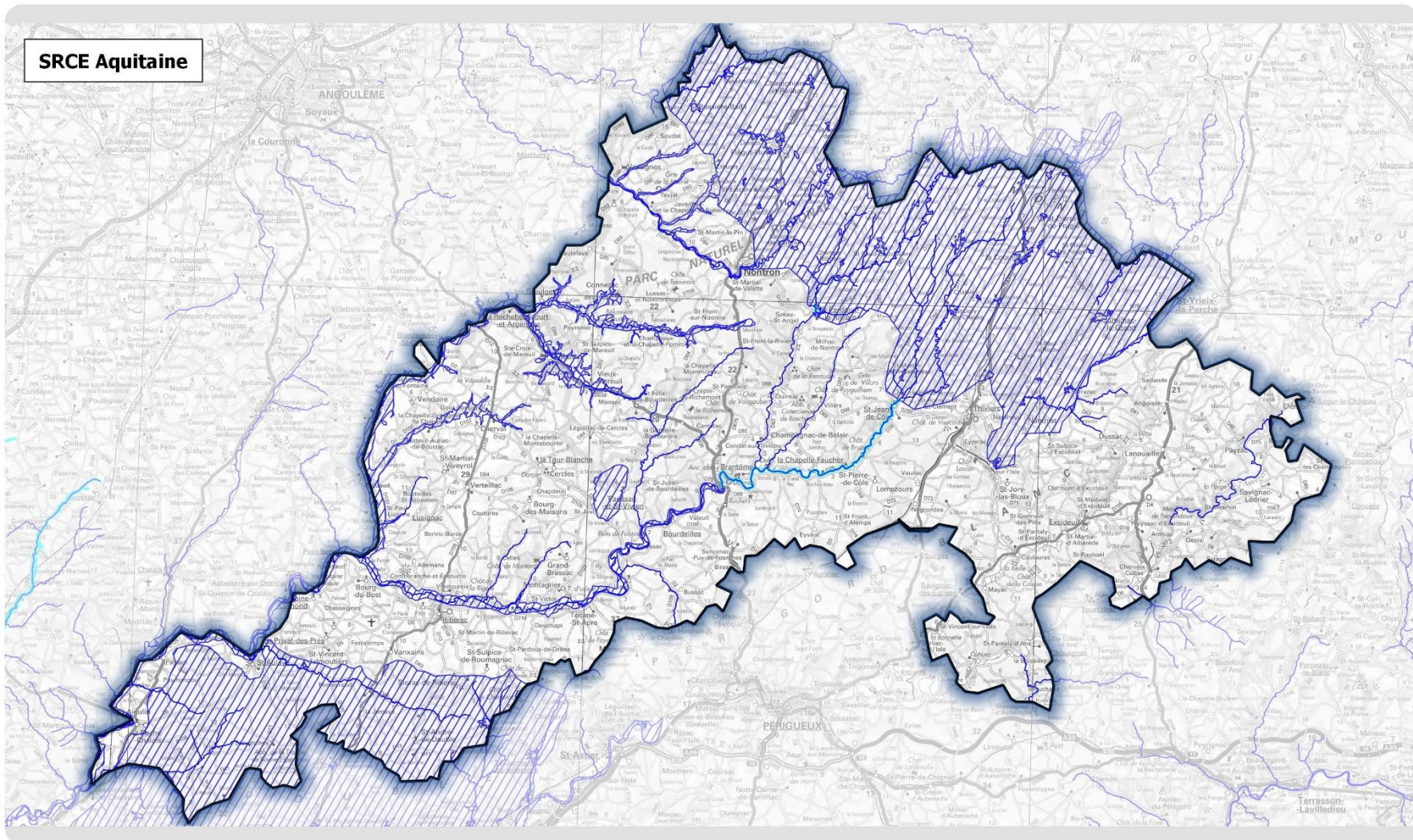


**SRCE Aquitaine**

- |   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| <b>Trame verte</b>                      | Boisements de feuillus et forêts mixtes     | <b>Obstacles</b>                   |
| <b>Corridors</b>                        | MOSO Milieux thermophiles                   | Ponctuels                          |
| Boisements de feuillus et forêts mixtes | MOSO Plaines agricoles à enjeu avifaune     | Linéaires                          |
| Systèmes bocagers                       | Multi sous-trames à enjeu chiroptères       | <b>Périmètre</b>                   |
| <b>Réservoirs</b>                       | Boisements de conifères et milieux associés | Périmètre su Scot du Périgort Vert |

0 10 20 km  
 Date de réalisation : Juin 2019  
 Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26  
 Sources : Scan régional®  
 SIGENA  
 Référence : 96233

Figure 20 – Carte des éléments de la trame verte du SRCE à l'échelle du SCOT



**SRCE Aquitaine**

- Trame bleue**
- Corridors
- Milieux humides
- Réservoirs
- Milieux humides

- Périmètre**
- Périmètre su Scot du Périgot Vert

N 0 10 20 km

Date de réalisation : Juin 2019  
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.26  
Sources : Scan régional®  
SIGENA

Référence : 96233




Figure 21 – Carte des éléments de la trame bleue du SRCE à l'échelle du SCOT

## La trame verte et bleue du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

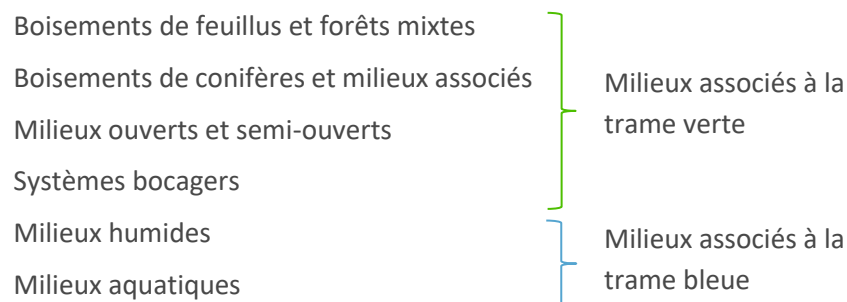
### La composition de la Trame Verte et Bleue sur le territoire

A l'instar de l'ensemble du département de la Dordogne, le Périgord Vert subit des influences diverses compte tenu de sa situation au carrefour de grands ensemble géomorphologiques :

- Influence continentale, notamment perceptibles dans le Périgord cristallin,
- Influence méditerranéenne sur la frange sud et est du territoire (coteaux calcaires...),
- Influence atlantique sur la partie sud-ouest du territoire.

Chaque entité biogéographique présente des sous-trames participant aux continuités terrestres et aux continuités aquatiques. Une sous-trame rassemble des espaces constitués par un même type de milieu, que ceux-ci participent aux réservoirs de biodiversité ou aux corridors.

Sur le territoire du Périgord Vert, 6 sous-trames sont identifiées (parmi les 8 sous-trames déterminées à l'échelle régionale) :



La sous-trame « milieux ouverts et semi-ouverts » a ici été scindée en deux entités pour des questions de cohérence écologique et de sectorisation biogéographique :

- Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcicoles et habitats thermophiles ;
- Milieux ouverts et semi-ouverts : Plaines céréalières extensives

Chaque sous-trame se base sur la présence d'habitats naturels particuliers, constituant des biotopes de développement pour un panel représentatif d'espèces floristiques et faunistiques.

L'analyse des enjeux caractéristiques des zonages naturels recensés sur le territoire du SCoT a permis de dégager les milieux naturels et espèces ciblées par les différentes sous-trames écologiques définies :

TVB	Sous-trame	Milieux naturels constitutifs de la sous-trame présents sur le territoire du SCoT
Trame bleue	Milieux aquatiques	Cours d'eau et végétations aquatiques associées
		Eaux stagnantes (étangs) et végétations aquatiques à amphibiens associées
	Milieux humides	Prairies humides et mégaphorbiaies
		Landes humides méridionales
		Habitats tourbeux à paratourbeux acidiphiles (tourbières, bas-marais, prairies humides oligotrophes)
Trame verte	Boisements de feuillus et forêts mixtes	Habitats tourbeux à paratourbeux alcalins (tourbières alcalines, cladiaies, prairies à molinie sur calcaire)
		Forêts alluviales
		Chênaies et chênaies-hêtraies acidiphiles
		Chênaies-charmaies et chênaies-frênaies acidiphiles à neutroclines
		Forêts alluviales
		Forêts de pentes et ravins

	Boisements de conifères et milieux associés	Forêts de pins maritimes
		Chênaies mélangées acidiphiles thermo-atlantiques
		Landes sèches à mésophiles acidiphiles atlantiques
	Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcicoles	Pelouses calcicoles mésoxérophiles à xérophiles
		Affleurements calcaires
		Fructicées à buis
		Fructicées à genévrier commun
	Milieux ouverts et semi-ouverts : plaines céréalières extensives	Parcelles cultivées de manière extensive
		Friches herbacées post-culturales
		Vignes, vergers...
	Système bocager	Haies bocagères arbustives à arborescentes
		Prairies permanentes pâturées ou fauchées

L'analyse des données fournies par les différents zonages naturels présents sur le territoire du SCoT ont également permis de dresser une liste non exhaustive d'espèces pouvant être caractérisées comme représentatives et emblématiques des différentes sous-trames définies plus haut :

TVB	Sous-trame	Milieux naturels constitutifs de la sous-trame présents sur le territoire du SCoT
Trame bleue	Milieux aquatiques	<u>Flore</u> : Utriculaire méridionale, Littorelle à une fleur, Pilulaire à globules
		<u>Faune</u> : Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Moule perlière
	Milieux humides	<u>Flore</u> : Germandrée des marais, Pigamon jaune, Droséra à feuilles rondes, Droséra intermédiaire, Fritillaire pintade, Gentiane des marais, Parnassie des marais, Narthécie ossifrage, Spiranthe d'été, Linaigrette à feuilles étroites, Epipactis des marais
		<u>Faune</u> : Fadet des laïches, Azuré des mouillères, Azuré de la sanguisorbe, Damier de la succise, Cuivré des marais,

		Agriion de Mercure, Campagnol amphibie, Sonneur à ventre jaune, Loutre d'Europe, Vison d'Europe
Trame verte	Boisements de feuillus et forêts mixtes	<u>Flore</u> : Jacinthe des bois, Isopyre faux-pigamon
		<u>Faune</u> : Autour des palombes, Bondrée apivore, Pic mar, Sonneur à ventre jaune, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Grand rhinolophe, Genette d'Europe
	Boisements de conifères et milieux associés	<u>Flore</u> : /
		<u>Faune</u> : Fadet des laïches, Busard Saint-Martin, Fauvette pitchou, Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Pic noir, Alouette lulu, Criquet des ajoncs
	Milieux ouverts et semi-ouverts : Pelouses calcicoles	<u>Flore</u> : Sabline des chaumes
		<u>Faune</u> : Damier de la succise, Azuré du serpolet, Bruant ortolan, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Léopard ocellé, Circaète Jean-le-Blanc
	Milieux ouverts et semi-ouverts : plaines céréalières extensives	<u>Flore</u> : Espèces messicoles
		<u>Faune</u> : Œdicnème criard, Outarde canepetière, Bruant ortolan, Alouette lulu, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Moineau soulcie, Caille des blés, Moineau soulcie, Bruant proyer
	Système bocager	<u>Flore</u> : /
		<u>Faune</u> : Pie-grièche écorcheur, Torcol fourmilier, Chevêche d'Athéna

## La caractérisation des différentes sous-trames écologiques sur le territoire

### ➤ La sous-trame écologique « milieux aquatiques »

La sous-trame écologique locale des milieux aquatiques repose à la fois sur le réseau hydrographique et sur le maillage d'étangs observés à l'échelle du territoire du SCoT.

Cette sous-trame écologique peut être sectorisée en fonction de la typologie et des caractéristiques des milieux aquatiques rencontrés :

- Le Périgord granitique et le Périgord métamorphique, caractérisés par un chevelu hydrographique dense en situation de tête de bassins-versants vis-à-vis des vallées de la Dronne et de l'Auvezère. Ce secteur possède des eaux globalement de bonnes qualités physico-chimique et écologique, permettant le développement de plusieurs espèces polluo-sensibles inscrites à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats », comme la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ou encore la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*). Cette dernière, considérée comme « En danger critique d'extinction » à l'échelle européenne, présente localement l'une des rares populations d'Aquitaine sur la Dronne.
- La Double, où le substrat sablonneux favorise le développement d'un réseau hydrographique dense mais riches en cours d'eau temporaires, associés à un réseau d'étangs forestiers à péri-forestiers constituant des biotopes de développement pour de nombreuses espèces aquatiques à semi-aquatiques d'intérêt, comme le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ou encore la littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*).
- les secteurs du Ribéracois, du Périgord centre et du Périgord nord-ouest, à dominante calcaire, où le réseau hydrographique est concentré autour des vallées alluviales de la Nizonne et de la Dronne. Ces dernières accueillent notamment un cortège d'Odonates d'intérêt

patrimonial, avec des espèces comme le gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) et la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux aquatiques sur le territoire du SCoT :

- Vallée de la Dronne,
- Vallées de la Double,
- Petit chevelu du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

### ➤ La sous-trame écologique « milieux humides »

A l'échelle du territoire du SCoT, la sous-trame écologique « milieux humides » apparaît intimement liée avec celle des « milieux aquatiques » décrite précédemment.

Le Périgord cristallin (granitique et métamorphique) et la Double constituent ainsi des secteurs géographiques riches en zones humides, avec toutefois des caractéristiques différentes :

- Périgord cristallin : Prénance des prairies humides pâturées, avec la présence ponctuelle et relictuelle de zones tourbeuses à paratourbeuses acidiphiles. Ce secteur constitue notamment une zone préférentielle de développement pour le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), amphibien d'intérêt communautaire et menacé à l'échelle nationale.
- Double : zones humides à dominante plus fermées et naturelles, avec notamment une bonne représentation des landes humides et des milieux tourbeux à paratourbeux acidiphiles sous influence atlantique. Les zones humides en présence sont des biotopes utilisés par de nombreuses espèces patrimoniales, dont le fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*), qui constitue l'un des papillons les plus menacés d'Europe.

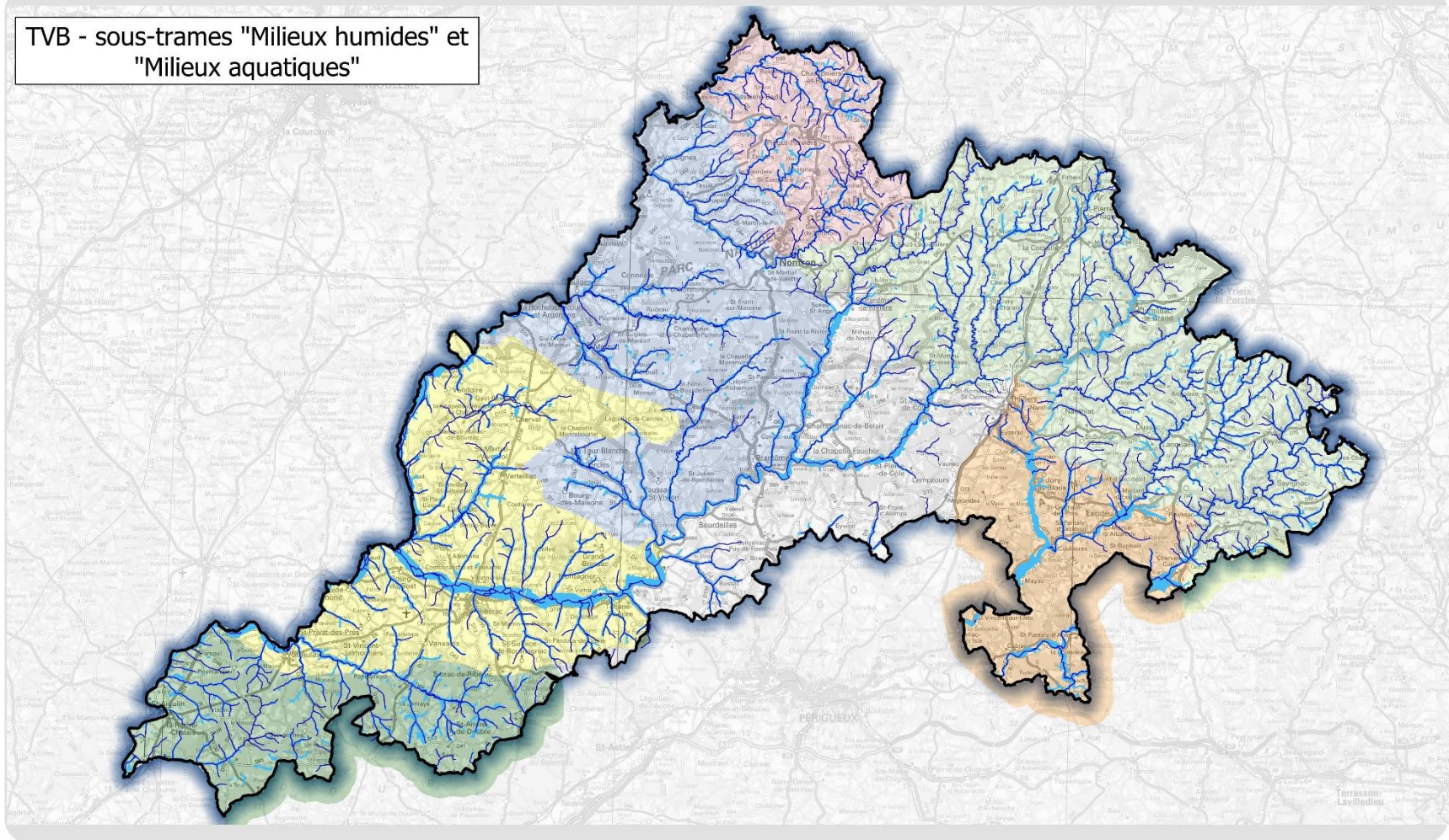
Ailleurs, les zones humides se cantonnent en fond de vallée des principaux cours d'eau recensés sur le territoire (Dronne, Boulou, Nizonne). Elles y apparaissent fragmentées et menacées par l'intensification des pratiques

agricoles, mais l'on y recense de très importants réservoirs de biodiversité, comme les tourbières alcalines de Vendoire, qui constituent un site d'intérêt national. Ce dernier accueille une large gamme d'habitats d'intérêt communautaire (bas-marais alcalins, prairies humides à molinie sur calcaires, mégaphorbiaies, cladiaies...), ainsi qu'une faune (fadet des laïches, azuré de la sanguisorbe, azuré des mouillères, loutre d'Europe...) et une flore (gentiane des marais, germandrée des marais, pigamon jaune...) très riches.

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux humides sur le territoire du SCoT :

- Prairies humides et milieux tourbeux du Périgord cristallin,
- Marais alcalins et prairies alluviales de la vallée de la Nizonne et de ses affluents,
- Basse vallée de la Dronne,
- Vallées et étangs de la Double.

TVB - sous-trames "Milieux humides" et "Milieux aquatiques"



▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

*Eléments constitutifs des sous-trames*

— Cours d'eau

■ Zones humides potentielles (MNB)

*Unités éco-paysagères*

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

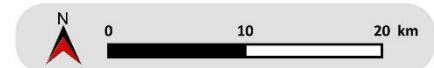
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéraçois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021

Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA  
reseau-zones-humides.org

Référence : 96233



Figure 22 – Carte des éléments constitutifs des sous-trames « Milieux humides » et « Milieux aquatiques »

➤ La sous-trame écologique « boisements de feuillus et forêts mixtes »

Le territoire du SCoT possède une couverture forestière assez importante (taux de recouvrement forestier compris entre 50 et 66% selon les EPCI), mais assez hétérogène en termes de sectorisation et de typologie :

- La zone Sud-Ouest du territoire, appartenant à la région naturelle de la Double, se présente comme un secteur à dominante forestière, où les boisements sont principalement composés de formations résineuses à mixtes thermo-atlantiques (plantations de pins maritimes, chênaies acidiphiles atlantiques à chêne pédonculé et/ou chêne tauzin).
- La zone Nord-Est du territoire, relevant de la région naturelle du Périgord cristallin, qui prend la forme d'un secteur agro-forestier où les boisements sont dominés par des formations acidiphiles à acidiclinales de type chênaies-châtaigneraies et hêtraies-chênaies. Les boisements y sont assez morcelés et apparaissent principalement concentrés au niveau des gorges boisées, comme celle de la Dronne ou de l'Auvezère.
- Sur le reste du territoire, les boisements apparaissent bien représentés, se développant faveur d'un relief plus marqué et de sols peu fertiles (dépôts sableux ou sols calcaires superficiels) limitant les potentialités de valorisation agricole.

Les régions du Verteilacois et du Ribéracois apparaissent les moins boisées, avec une occupation des sols principalement tournées vers une agriculture basée sur les cultures.

Plusieurs habitats forestiers d'intérêt communautaire sont recensés sur le territoire du SCoT :

- Hêtraies acidiphiles montagnardes à houx (code Natura 2000 9120), observées ponctuellement au niveau du Périgord cristallin ;
- Chênaies thermo-atlantiques acidiphiles à chêne tauzin (code Natura 2000 9230), occupant les secteurs sablonneux de la Double ;

- Forêts de pentes et ravins (code Natura 2000 9180), colonisant certains secteurs de gorges présents ponctuellement sur le territoire (Auvezère, Haute-Dronne, Cole) ;
- Forêts alluviales à aulnes et frênes (code Natura 2000 91E0), se développant de façon plus ou moins relictuelle en marge des principaux cours d'eau du territoire.

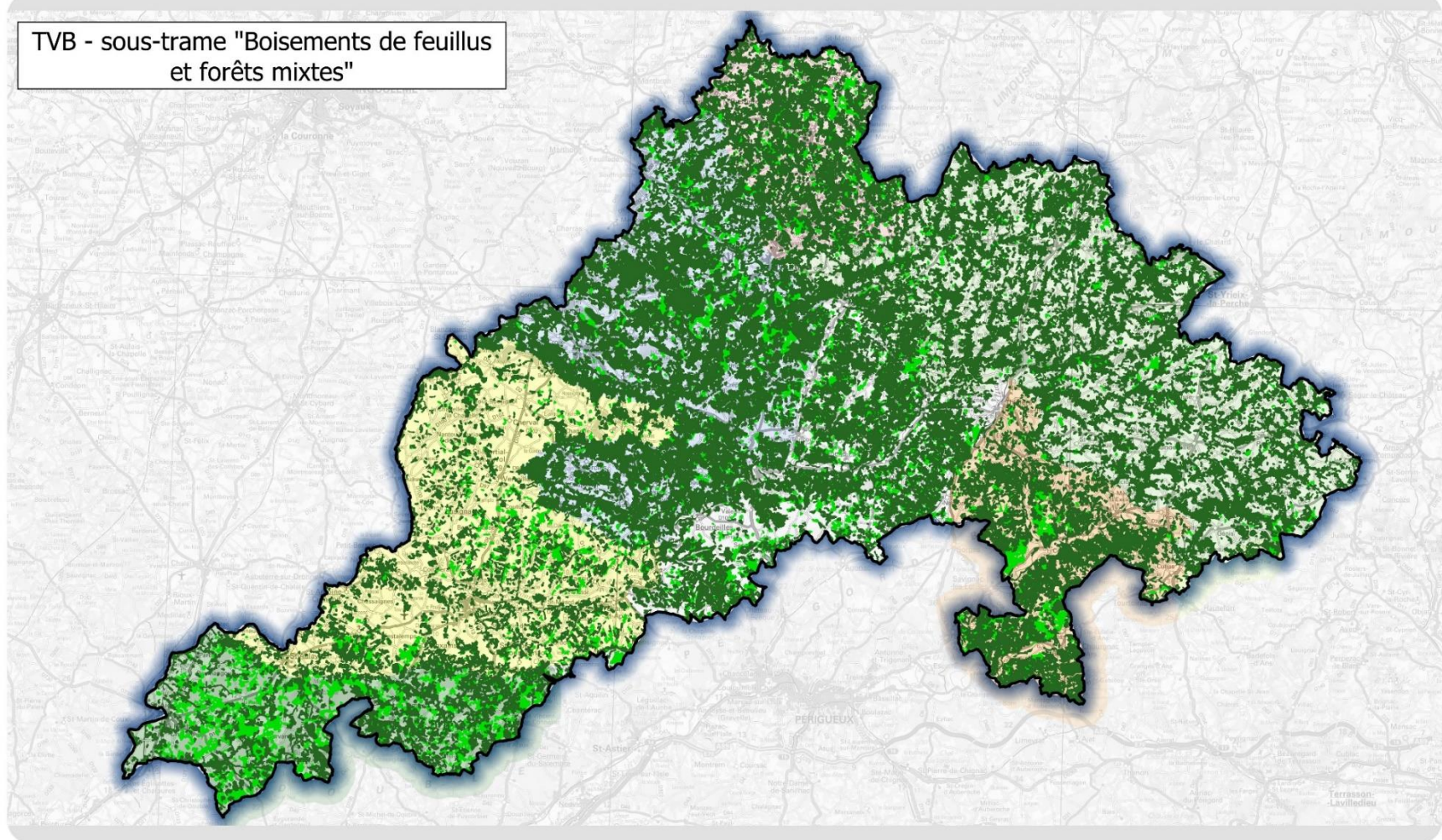
A l'échelle du territoire, les enjeux floristiques liées à ces habitats boisés apparaissent assez limités sur la base des connaissances actuelles (données des zonages naturels). Toutefois, les forêts fraîches sur sols profonds acidiclinales à neutroclines accueillent la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*) et l'isopyre faux-pigamon (*Isopyrum thalictroides*), protégées à l'échelle départementale.

L'intérêt faunistique de ces boisements apparaît plus notable, avec la présence d'un cortège d'oiseaux nicheurs forestiers d'intérêt communautaire, comme la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le pic mar (*Dendrocopos medius*). Les habitats forestiers participent également activement au développement de l'ensemble des espèces de Chiroptères, que ce soit en leur conférant des gîtes (cas des espèces arboricoles) ou comme zones de chasse (lisières, canopée, sous-bois...) préférentielles. Le territoire abrite notamment plusieurs espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire intimement liées aux habitats forestiers, comme le murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et la barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « boisements de feuillus et forêts mixtes » sur le territoire du SCoT :

- Haute-Vallée de la Dronne,
- Vallée de l'Auvezère,
- Vallée de la Cole,
- Forêt domaniale de Born,
- Forêt de Feytaud.

TVB - sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"



□ Périètre du Scot du Périgord Vert

**Éléments constitutifs de la sous-trame (OCS 2015)**

- Forêts de feuillus
- Forêts mélangées

**Unités éco-paysagères**

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre

- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover  
 Fond : SCAN régional®  
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 23 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Boisements de feuillus et forêts mixtes »

➤ La sous-trame écologique « boisements de conifères et milieux associés »

Cette sous-trame écologique forestière est essentiellement concentrée en partie Sud-Ouest du territoire, se rapportant à la région naturelle de la Double.

Ce secteur, écologiquement proche des Landes de Gascogne, se présente comme un territoire forestier acidiphile reposant sur un substrat sablonneux. L'occupation des sols y est notamment dominée par les boisements résineux (plantations et boisements spontanées de pins maritimes) ou mixtes (chênaie thermo-atlantique à pins maritime). Ces dernières possèdent un intérêt patrimonial en raison de leur rapprochement vis-à-vis de l'habitat d'intérêt communautaire 9230 (« Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* »).

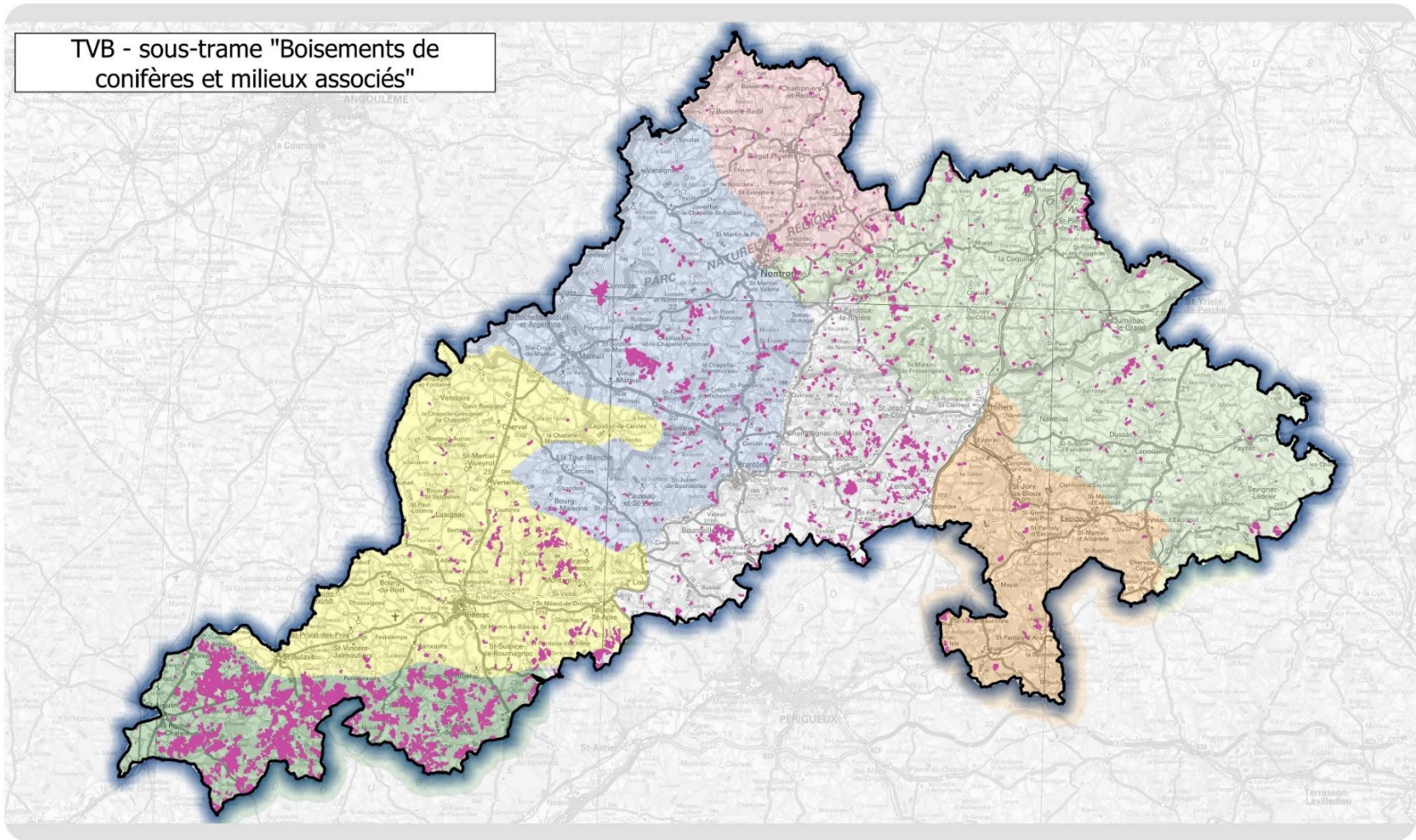
Ces formations forestières sont associées à une mosaïque d'habitats ouverts à semi-ouverts, comprenant notamment des landes et pelouses acidiphiles atlantiques (habitats d'intérêt communautaire 4030 et 6230) se développant à la faveur des clairières forestières et des chablis.

Cette mosaïque d'habitats apparaît favorable au développement d'un cortège d'espèces d'intérêt, notamment en ce qui concerne l'avifaune nicheuse, avec des taxons comme l'alouette lulu (*Lullula arborea*), la fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ou encore l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Au niveau des secteurs plus humides, les clairières et lisières de ces bois sont colonisées de façon relictuelle par le fadet des lâches (*Coenonympha oeddis*).

Cette sous-trame est également observée de manière morcelée en partie centrale du territoire, à la faveur des dépôts argilo-siliceux tertiaires surmontant les formations calcaires crétacés.

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « boisements de conifères et milieux associés » sur le territoire du SCoT :

- Boisements et vallées boisées de la Double,



▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

**Eléments constitutifs de la sous-trame**

■ Forêts de résineux (OCS 2015)

**Unités éco-paysagères**

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

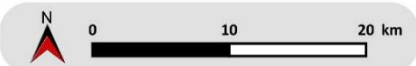
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021

Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover

Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 24 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Forêts de conifères et milieux associés »

➤ La sous-trame écologique « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles »

Cette sous-trame écologique comprend l'ensemble des milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles du territoire. On y retrouve un ensemble d'habitats pelousaires et landicoles d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive « Habitats »), parmi lesquels il est possible de citer localement :

- Pelouses calcicoles mésoxérophiles à xérophiles (code Natura 2000 6210) ;
- Tonsures et affleurements rocheux calcaires (codes Natura 2000 6110 et 6220) ;
- Landes à genévrier commun sur substrat calcaire (code Natura 2000 5130) ;
- Fructiciées à buis sur calcaires (code Natura 2000 5110) ;

Il s'agit d'habitats naturels hérités des pratiques agro-pastorales extensives aujourd'hui en fort déclin en raison de la déprise agricole ou au contraire de l'intensification des pratiques (mise en culture notamment...).

À l'échelle du territoire communautaire, les pelouses et fructiciées calcicoles apparaissent encore bien représentées, notamment en parties Sud et Sud-Est au niveau du plateau d'Argentine et des causses de Cubjac, de Savignac et de Thenon. Ailleurs, les milieux calcicoles thermophiles s'observent également de façon linéaire et morcelée au niveau des coteaux de certaines vallées (Nizonne, Boulou, Dronne aval...).

Les zones de pelouses calcicoles accueillent localement une flore riche, avec de nombreuses espèces méridionales en limite d'aire de répartition, comme la sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), protégée à l'échelle nationale.

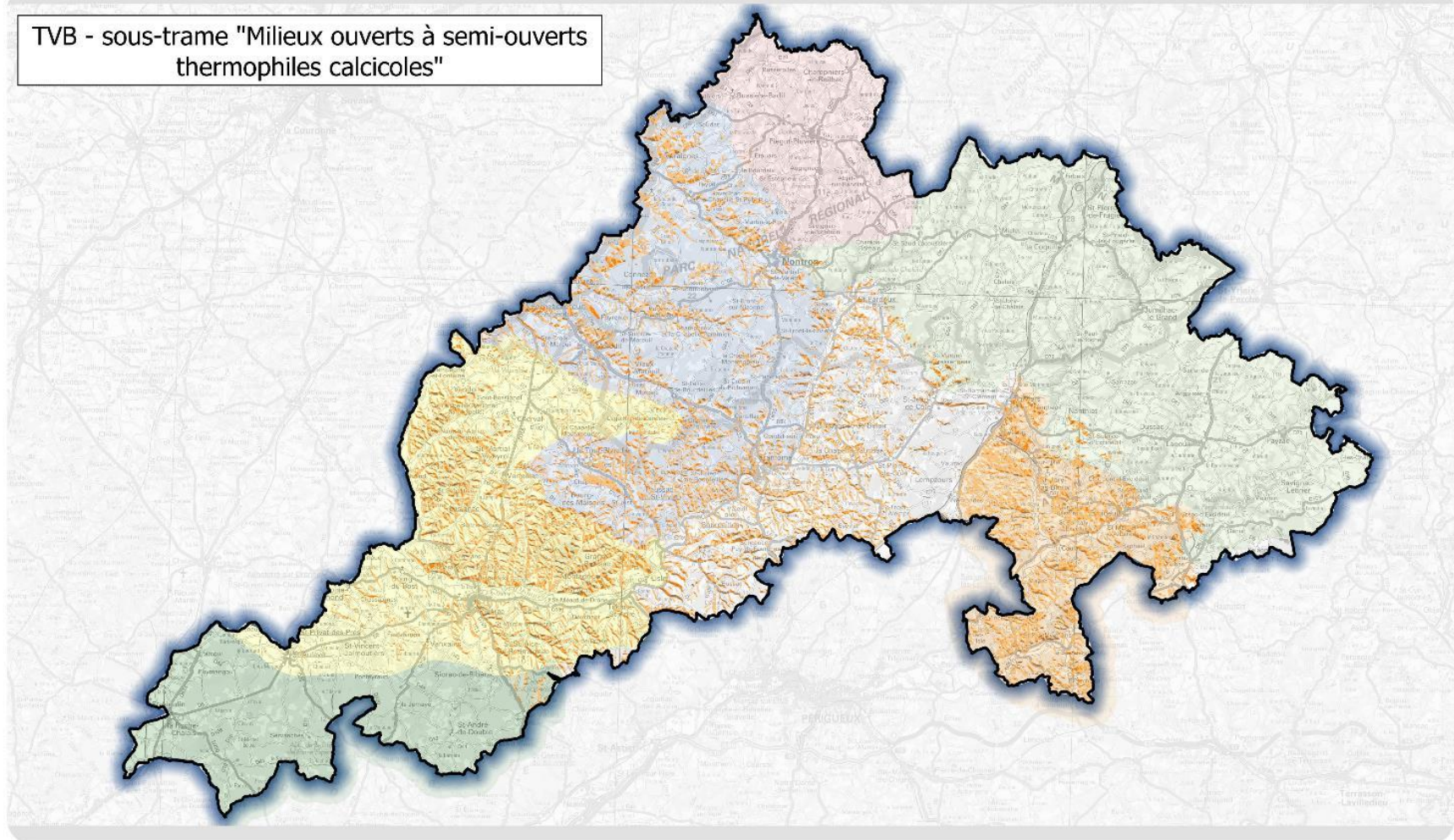
Les zones de pelouses, outre leur intérêt floristique, constituent également des biotopes favorables au développement de plusieurs espèces faunistiques d'intérêt patrimonial, comme l'azuré du serpolet (*Phengaris arion*), le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le pipit rousseline (*Anthus campestris*), l'alouette lulu (*Lullula arborea*), l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) ou encore le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*). Ce sont des

biotopes particulièrement favorables au développement des Reptiles, avec notamment la présence relictuelle du lézard ocellé (*Timon lepidus*), inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats » et considérée comme menacée en France métropolitaine.

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles » sur le territoire du SCoT :

- Causse de Cubjac
- Causses de Thenon et de Savignac
- Coteaux de la vallée de la Nizonne,
- Coteaux de la vallée du Boulou.

TVB - sous-trame "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"



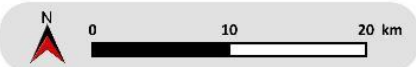
Éléments constitutifs de la sous-trame

Potentialité de présence de milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles (MOSO SRCE, modélisation ACE-NA CAUE 24)

- +
- ++
- +++

Unités éco-paysagères

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brives
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribérais et Verteillacois
- Périmètre du Scot du Périgord Vert



Date de réalisation : Février 2021  
Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover  
Fond : SCAN régional®  
Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 25 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Pelouses calcicoles et milieux thermophiles »

➤ La sous-trame écologique « milieux ouverts à semi-ouverts : plaines céréalières extensives »

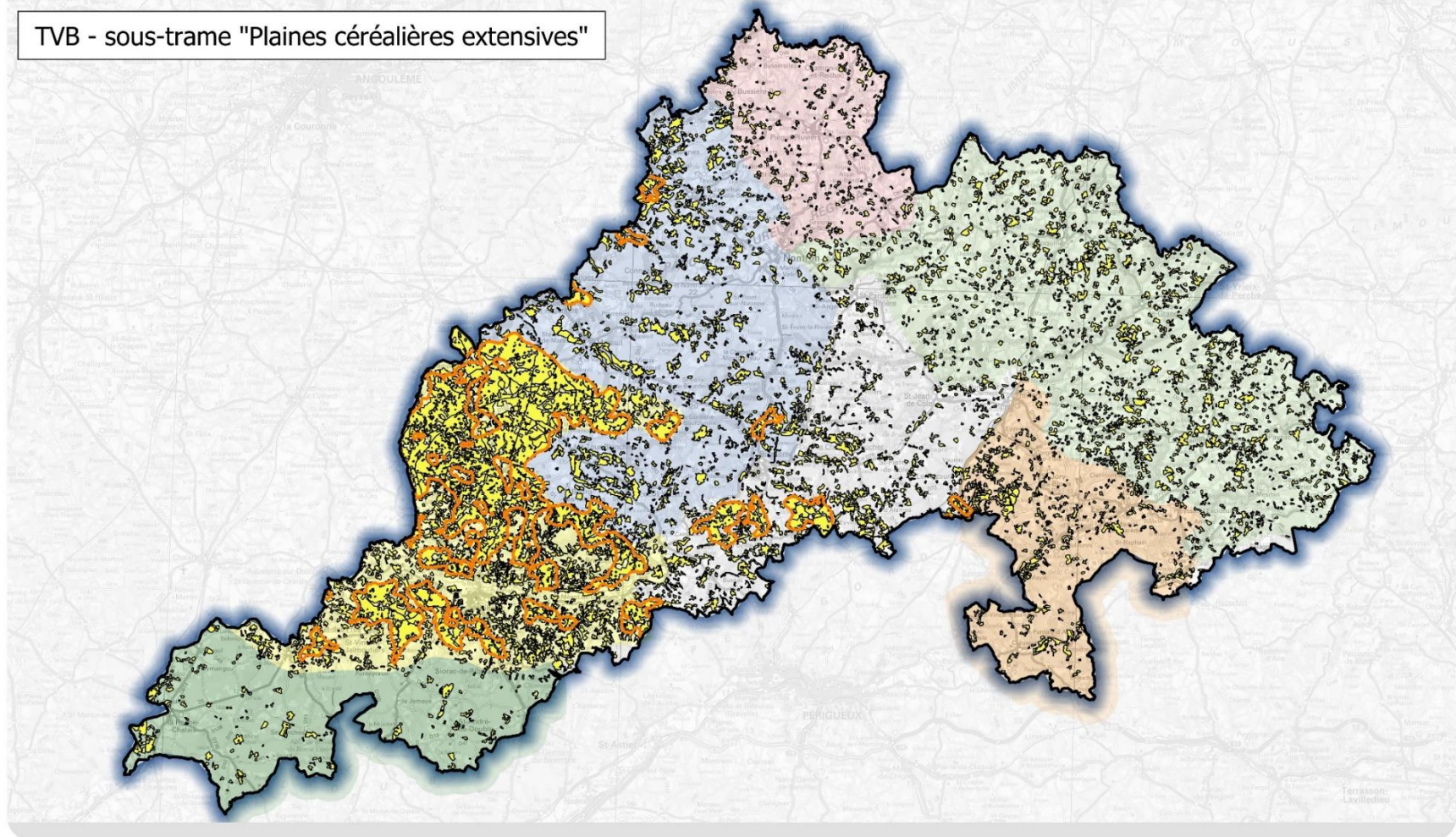
Cette sous-trame concerne essentiellement la partie Nord-Ouest du territoire (Verteillacois), au contact des plaines céréalières du Poitou-Charentes. Elle se compose d'un éco-paysage ouvert diversifié, comprenant une mosaïque de parcelles cultivées, de friches herbacées, de pelouses calcicoles résiduelles et de cultures ligneuses diverses (vergers, vignes...)

L'intérêt de cette sous-trame est principalement liée à la présence d'une avifaune nicheuse typique des milieux ouverts agricoles, particulièrement menacée par l'intensification de l'agriculture. On y recense notamment l'une des rares populations d'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) et les plus gros noyaux de populations d'œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*) d'Aquitaine. Le reste du cortège d'oiseaux comprend notamment le busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le busard cendré (*Circus pygargus*), ainsi que plusieurs espèces à tendance pelousaires, comme le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) et le pipit rousseline (*Anthus campestris*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : plaines céréalières extensives » sur le territoire du SCoT :

- Plaines céréalières extensives du Verteillacois.

TVB - sous-trame "Plaines céréalières extensives"



▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

**Eléments constitutifs de la sous-trame**

■ Cultures (OCS 2015)

**Unités éco-paysagères**

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brives

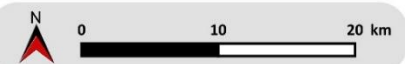
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéraçais et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover  
 Fond : SCAN régional®  
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 26 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Plaines céréalières extensives

➤ La sous-trame écologique « systèmes bocagers »

Cette sous-trame est particulièrement bien représentée en partie Nord-Est du territoire du SCoT l'échelle communautaire, au niveau des plateaux agroforestiers du Périgord cristallin. Elle s'observe également de façon relictuelle au niveau de quelques vallées encore relativement préservées de l'intensification agricole, comme au niveau de la vallée moyenne de la Dronne.

Cette sous-trame écologique se compose de prairies permanentes mésophiles à humides traitées de manière extensive (pâturage, fauche), localement associées à un réseau de haies bocagères. Ces milieux naturels, s'ils ne revêtent intrinsèquement pas d'enjeu floristiques importants, s'avèrent un fort déclin à l'échelle européenne, notamment en ce qui concerne les prairies de fauche « naturelles », inscrites à l'annexe I de la Directive « Habitats » (code Natura 2000 6510).

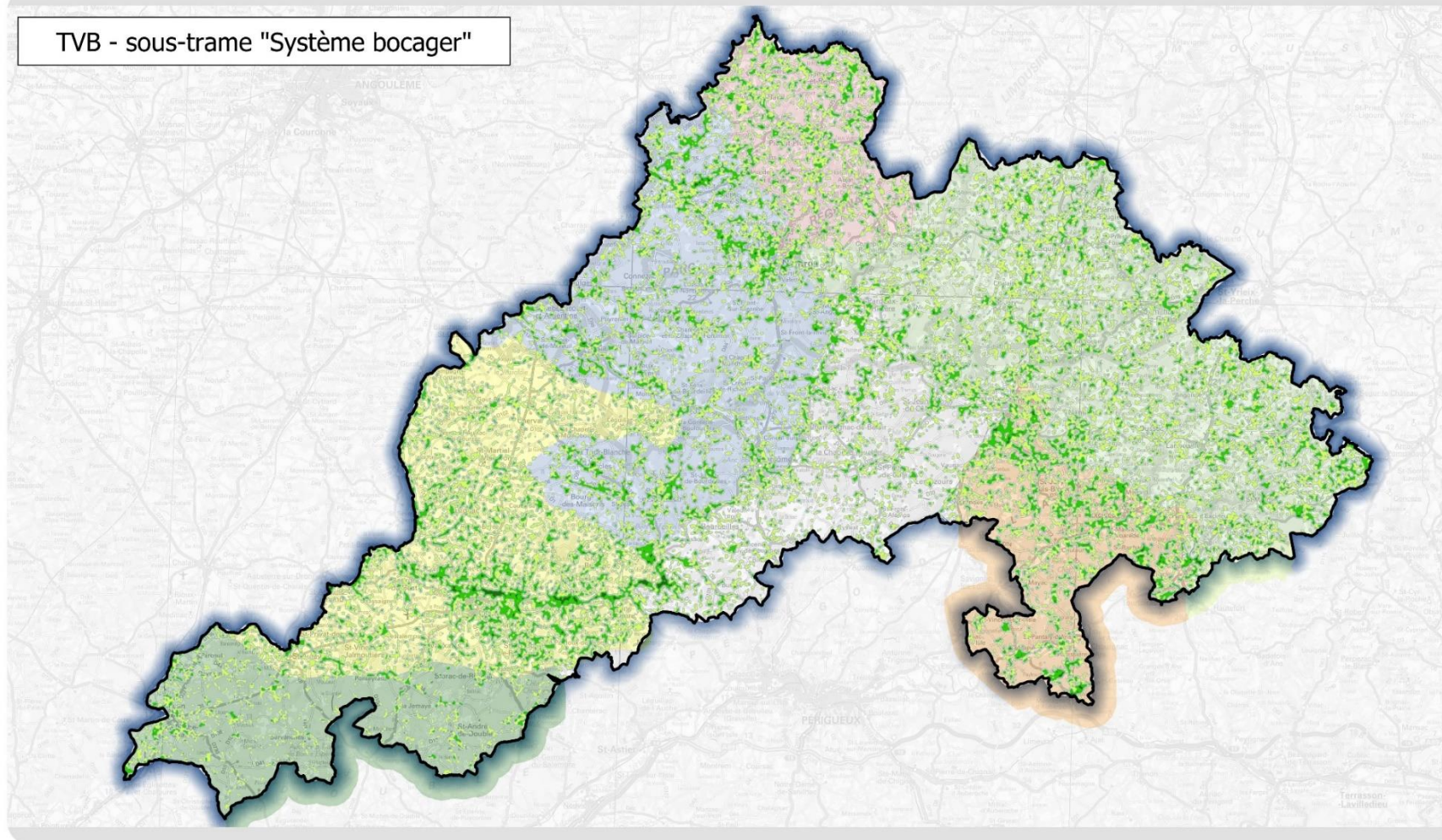
Le principal intérêt écologique de cette sous-trame est lié à son rôle dans le développement d'un cortège d'oiseaux nicheurs typiques des milieux ouverts herbacés, dont une part notable a connu d'importants reculs face à l'intensification de l'agriculture moderne. Parmi les espèces patrimoniales recensées localement au niveau des ces habitats, l'on peut notamment citer la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou encore la linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*).

Ces zones de bocage constituent enfin, lorsqu'elles sont associées à la présence de milieux humides, des biotopes préférentiels pour le développement du sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Principaux réservoirs de biodiversité de la sous-trame « systèmes bocagers » sur le territoire du SCoT :

- Arc bocager du Périgord cristallin,
- Vallée alluviale de la Dronne.

TVB - sous-trame "Système bocager"



*Eléments constitutifs de la sous-trame*

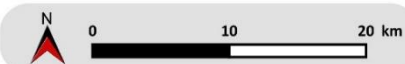
*Grain bocager (modélisation ACE-NA, CAUE 24)*

- Réseau bocager fonctionnel
- Réseau bocager partiellement fonctionnel
- Réseau bocager ponctuellement fonctionnel

Périmètre du Scot du Périgord Vert

*Unités éco-paysagères*

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021  
 Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover  
 Fond : SCAN régional®  
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 27 – Carte des éléments constitutifs de la sous-trame « Systèmes bocagers

## Les éléments de fragmentation et les obstacles à la continuité écologique sur le territoire

### ➤ Les éléments de fragmentation et obstacles de la trame verte

Le territoire du SCoT peut être caractérisé comme rural, avec une faible densité de population (27,5 hab/km<sup>2</sup>), limitant globalement la présence d'obstacles notables aux continuités écologiques terrestres.

Ce constat est également conforté par l'absence de grands pôles urbains particulièrement fragmentants. L'urbanisation s'organise localement autour de plusieurs pôles urbains secondaires (Ribérac, Brantôme, Thiviers, La Roche-Chalais) bien répartis sur le territoire. En dehors de ces derniers, le territoire est caractérisé un maillage urbain lâche mais omniprésent sous forme de petits hameaux, participant un phénomène de mitage limité des milieux naturels.

Le périmètre étudié est dénué d'axes autoroutiers, mais est traversé par plusieurs axes routiers secondaires, comme la RN 21 (reliant l'agglomération de Limoges à celle de Périgueux), la RD 939 (reliant l'agglomération d'Angoulême à celle de Périgueux) ou encore la RD 708 (reliant Ribérac à Montpon-Menestrol). Ces voiries ne constituent pas en soit des barrières infranchissables, mais participent à limiter la transparence écologique des continuités terrestres de façon linéaire.

Enfin, la voie ferrée « Limoges/Périgueux » traverse également le territoire, renforçant localement l'effet « barrière » de la RN21 pour les continuités écologiques Est/Ouest.

### ➤ Les éléments de fragmentation et obstacles de la trame bleue

La continuité aquatique apparaît fortement perturbée sur une partie du territoire, notamment au niveau des vallées de la Dronne, de la Nizonne et du Bandiat où sont recensés de nombreux obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau (seuils, moulins...).

Ailleurs, le petit chevelu hydrographique est également impacté de façon plus ou moins ponctuelle par l'abondance des petits plans d'eau aménagés sans dérivation vis-à-vis du lit mineur, notamment en situation de tête de bassins versants.

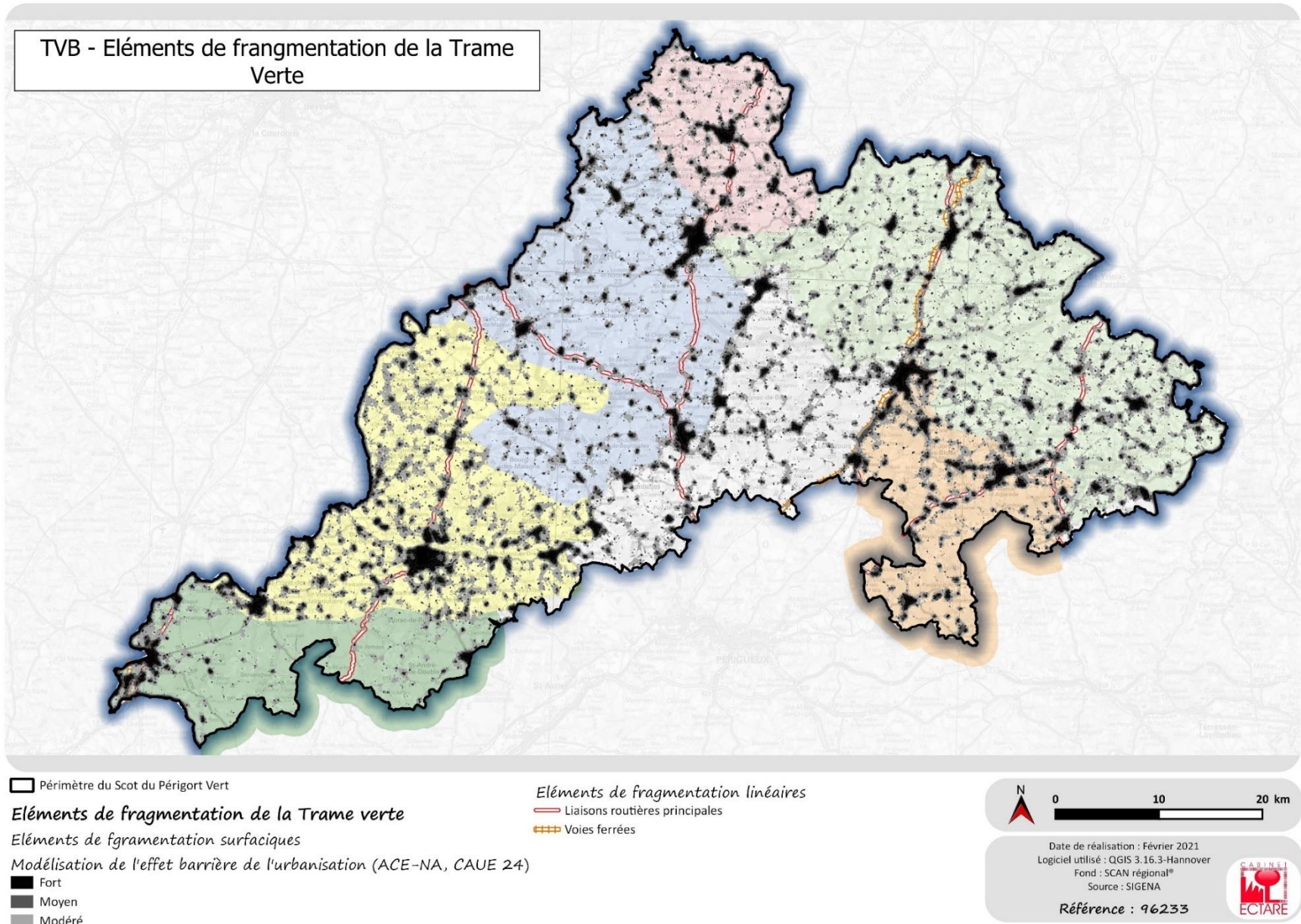
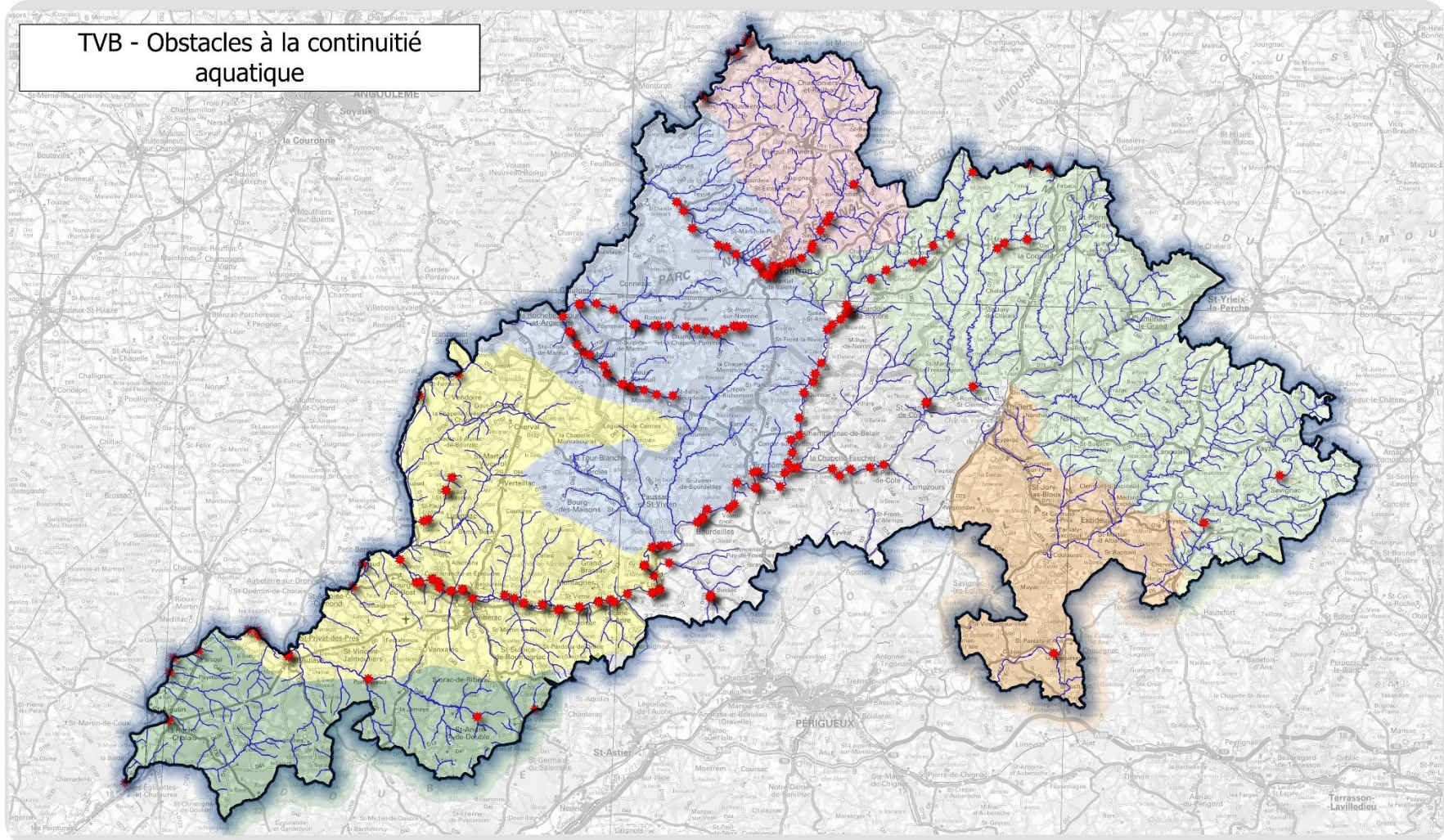


Figure 28 – Carte de l'effet barrière des espaces artificialisés à l'échelle du territoire du SCoT (sources : CAUE 24, URCAUE Aquitaine, IGN GeoFLA)



**TVB - Obstacles à la continuité aquatique**

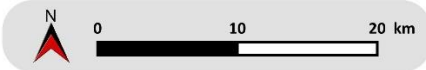
□ Périmètre du SCoT du Périgord Vert

— Cours d'eau

★ Obstacles à la continuité aquatique dans les cours d'eau (moulins, seuils, étangs)

**Unités éco-paysagères**

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Septembre 2024  
 Fond : SCAN régional® (Métropole)  
 Source : SIGENA  
 Référence : 96233

Figure 29 – Carte des obstacles à la continuité aquatique à l'échelle du territoire du SCoT (sources : Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne)

SCoT du Périgord Vert

## Matérialisation cartographique de la Trame Verte et Bleue du territoire

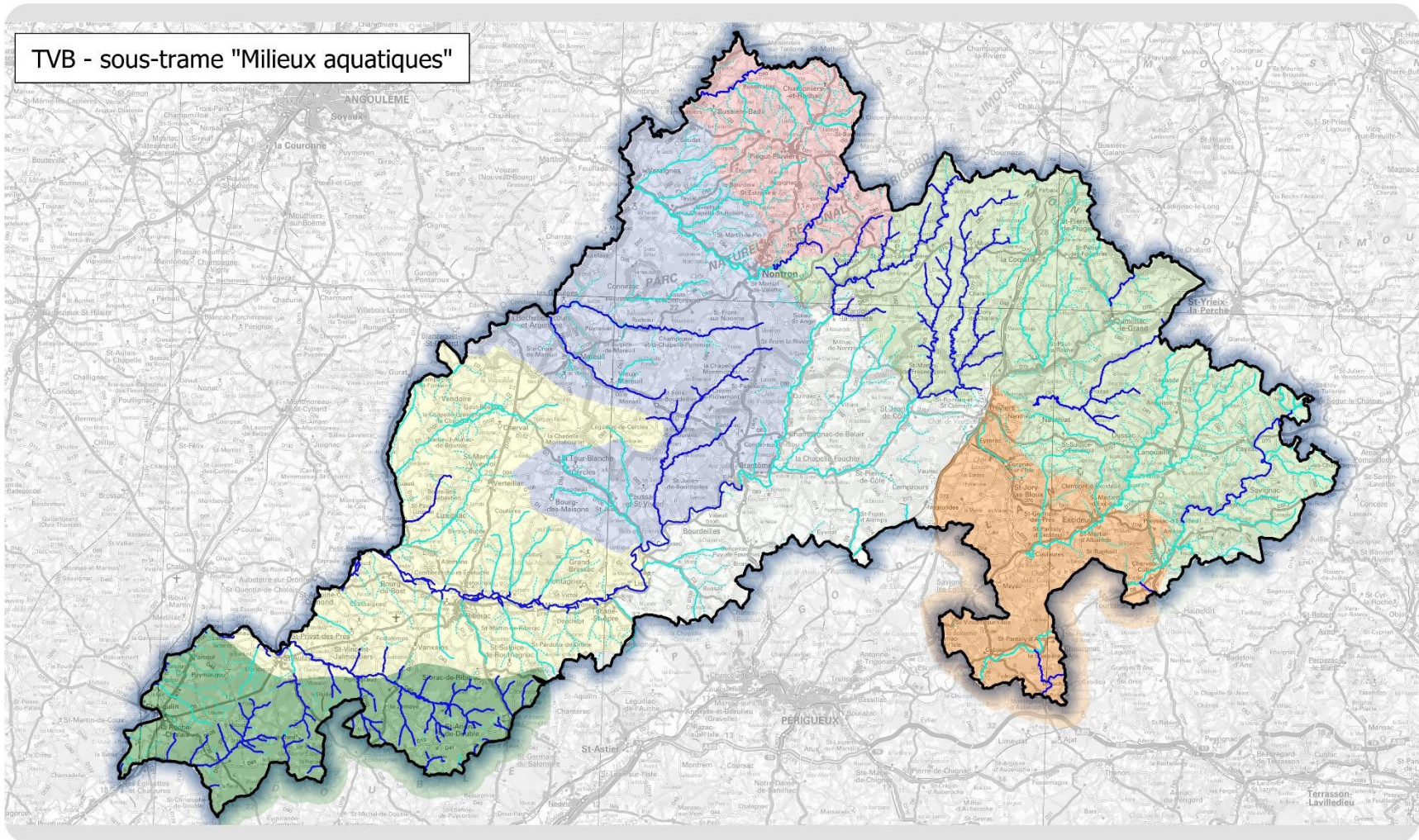
En première approche, le traitement cartographique des sous-trames à l'échelle du territoire du SCoT permet de déterminer les ensembles (milieux, espaces et/ou grands secteurs) participant notablement à la trame verte et à la trame bleue.

Ces éléments généraux sont ensuite croisés avec les données issues des inventaires et connaissances locales afin de procéder à une cartographie plus fine des trames verte et bleue.

Les données considérées pour ce faire sont les suivantes :

Sous-trames écologiques	Réservoirs de biodiversité	Corridors écologiques
« Milieux aquatiques »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours d'eau considérés comme « réservoirs biologiques » au titre de l'article R214-108 du Code de l'environnement</li> <li>- Cours d'eau concernés par des zonages naturalistes présentant des enjeux spécifiques aux habitats et espèces aquatiques patrimoniales</li> </ul>	- Ensemble du réseau hydrographique (BD Topo hydro et couches cours d'eau des agences de l'eau)
« Milieux humides »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones humides (données EPIDOR et MNB) concernés par des zonages naturalistes présentant des enjeux spécifiques aux habitats et espèces patrimoniales associés aux zones humides</li> <li>- Zones humides du Parc Naturel Régional « Périgord-Limousin » intégrées en tant que réservoirs de biodiversité par le SRCE Aquitaine</li> </ul>	- Ensemble des zones humides effectives – non dégradées ou urbanisées- (données EPIDOR et MNB)
« Boisements de feuillus et forêts mixtes »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble des massifs forestiers feuillus à mixtes (OCS 2015) d'une surface continue de plus de 300 ha</li> <li>- Ensemble des massifs forestiers feuillus à mixtes (OCS 2015) de plus de 100 ha recoupés par les différents zonages naturels du territoire</li> </ul>	- Principales zones de continuités d'habitat (surfaces forestières supérieures à 70%) et de déplacements facilité (surfaces forestières comprises entre 40 et 70%) définies par une modélisation par maille de 100 ha (ACE NA – CAUE 24)
« Boisements de conifères et milieux associés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble des massifs forestiers à dominante résineuse (OCS 2015) d'une surface continue de plus de 100 ha</li> </ul>	- Principales zones de continuités d'habitat (surfaces forestières supérieures à 70%) et de déplacements facilité (surfaces forestières comprises entre 40 et 70%) définies

	- Ensemble des massifs forestiers feuillus à mixtes (OCS 2015) de plus de 50 ha recoupés par les différents zonages naturels du territoire revêtant des enjeux associés à la sous-trame concernée.	par une modélisation par maille de 100 ha (ACE NA – CAUE 24)
« Système bocager »	- Périmètres des zonages naturels revêtant un enjeu spécifique à la sous-trame concernée - Principaux ensembles bocagers fonctionnels interconnectés (tampon de 350 m) définis par une modélisation de type grain bocager (ACE NA – CAUE 24)	- Principales zones de densité de secteurs bocagers jugés fonctionnels à potentiellement fonctionnels définis par une modélisation de type grain bocager (ACE NA – CAUE 24)
« Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles »	- Périmètres des zonages naturels revêtant un enjeu spécifique à la sous-trame concernée - Principaux ensembles interconnectés (tampon de 250 m) à forte potentialité de présence de milieux thermophiles (étude croisée des pentes, expositions et affleurements géologiques - ACE NA – CAUE 24)	- Principaux ensembles interconnectés (tampon de 500 m) présentant une potentialité moyenne à forte de présence de milieux thermophiles (étude croisée des pentes, expositions et affleurements géologiques - ACE NA – CAUE 24)
« Plaines agricoles extensives »	- Périmètres des zonages naturels revêtant un enjeu spécifique à la sous-trame concernée	- Principales zones de densité de milieux cultivés (analyse ACE NA – CAUE 24)



▭ Périmètre du Scot du Périgort Vert

*Sous-trame des "Milieux aquatiques"*

— Réservoirs de biodiversité

— Corridors écologiques (cours d'eau pérennes)

— Corridors écologiques (cours d'eau temporaires)

*Unités éco-paysagères*

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

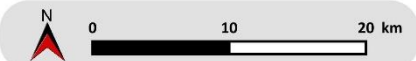
■ Périord centre

■ Périord granitique

■ Périord métamorphique

■ Périord Nord-Ouest

■ Ribéraçois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021

Logiciel utilisé : QGIS 3.16.3-Hannover

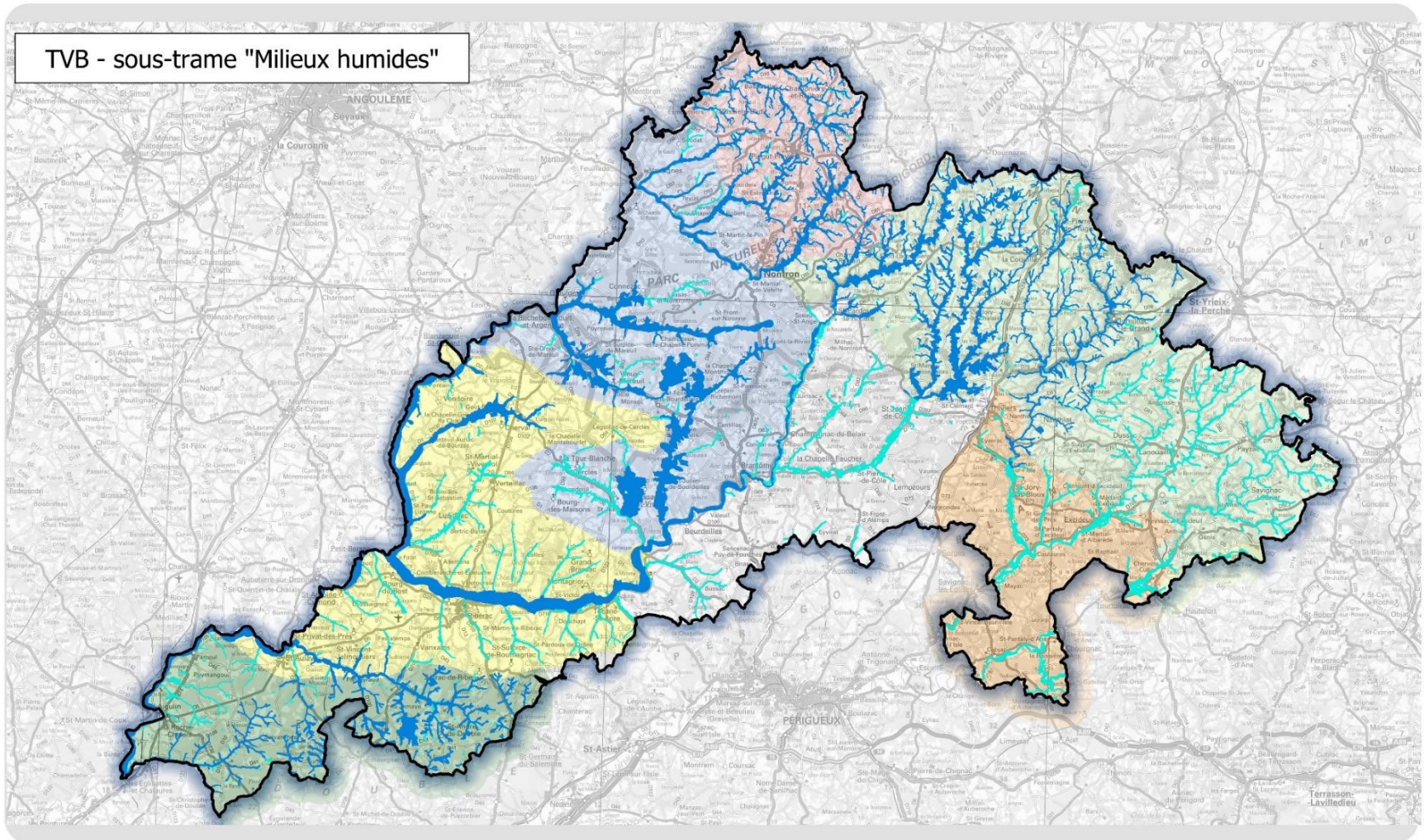
Fond : SCAN régional®

Source : SIGENA

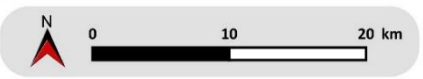
Référence : 96233



Figure 30 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Milieux aquatiques »

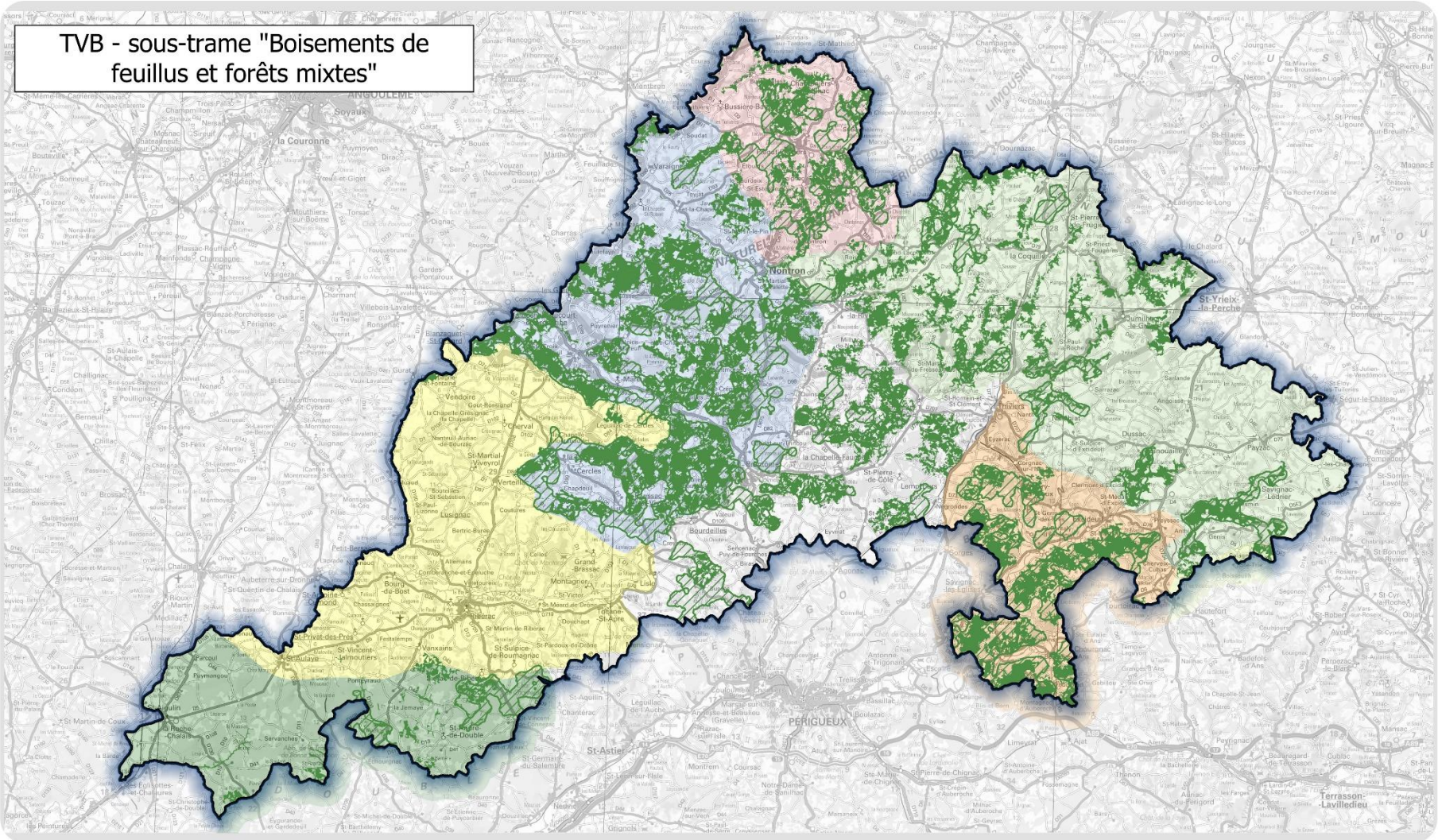


- ▭ Périètre du Scot du Périgort Vert
- Sous-trame des "Milieux humides"**
- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques
- Unités éco-paysagères**
- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéraçois et Verteillacois



Date de réalisation : Février 2021  
 Fond : SCAN régional®  
 Source : SIGENA  
 reseau-zones-humides.org  
 Référence : 96233

Figure 31 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Milieux humides »



**TVB - sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"**

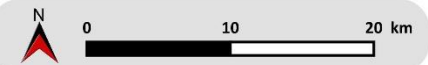
▭ Périmètre du SCOT du Périgord Vert

**Sous-trame écologique "Boisements de feuillus et forêts mixtes"**

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

**Unités éco-paysagères**

- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Pégord centre
- Pégord granitique
- Pégord métamorphique
- Pégord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillaçois

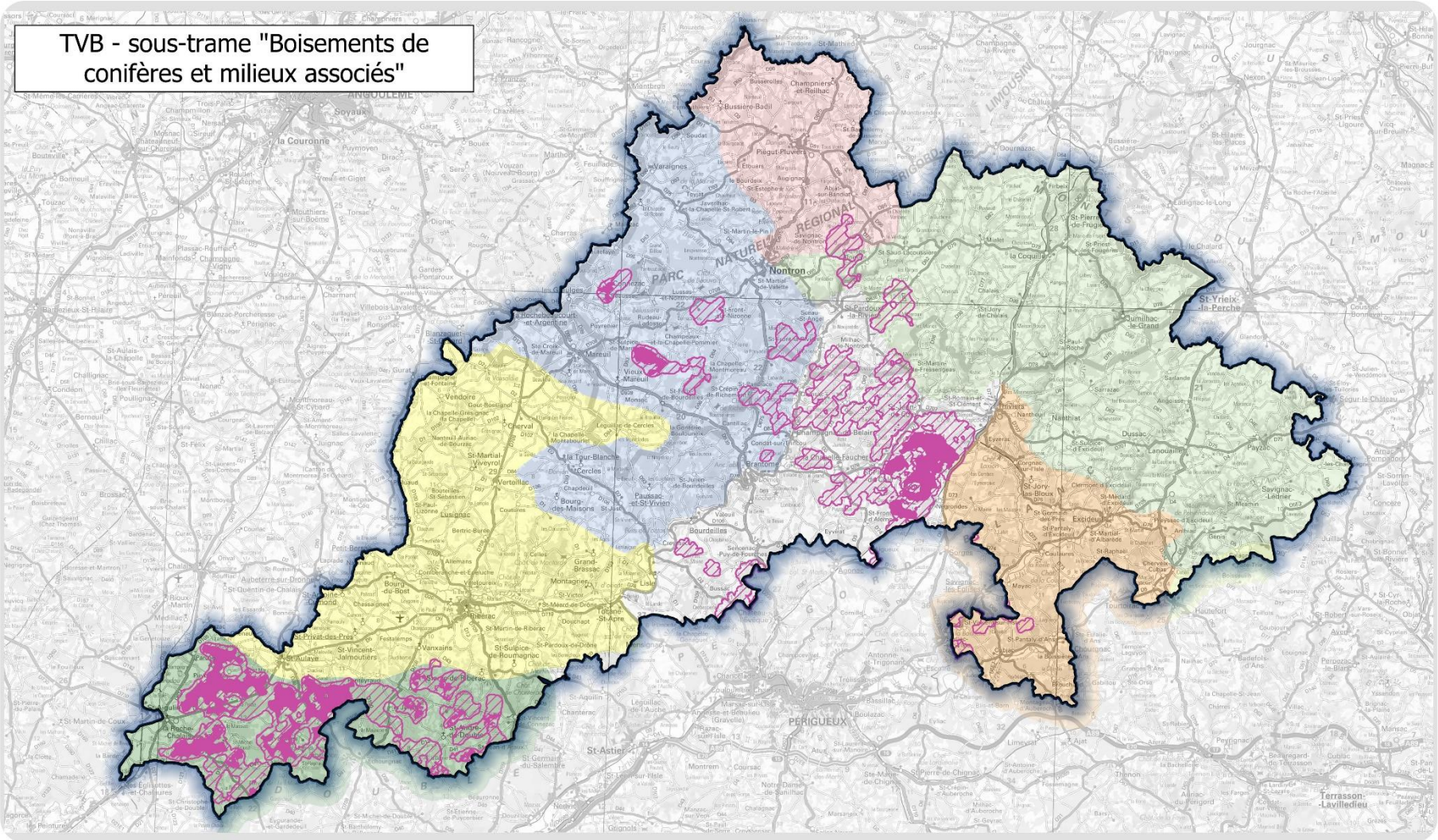


Date de réalisation : Septembre 2024  
 Fond : SCAN régional® (Métropole)  
 Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 32 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Boisements de feuillus et forêts mixtes »



TVB - sous-trame "Boisements de conifères et milieux associés"

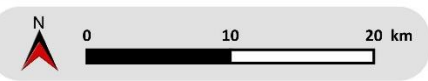
□ Périmètre du SCOT du Périgord Vert

**Sous-trame écologique "Boisements de conifères et milieux associés"**

- Réservoirs de biodiversité
- ▨ Corridors écologiques

**Unités éco-paysagères**

- Cause de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéracois et Verteillacois



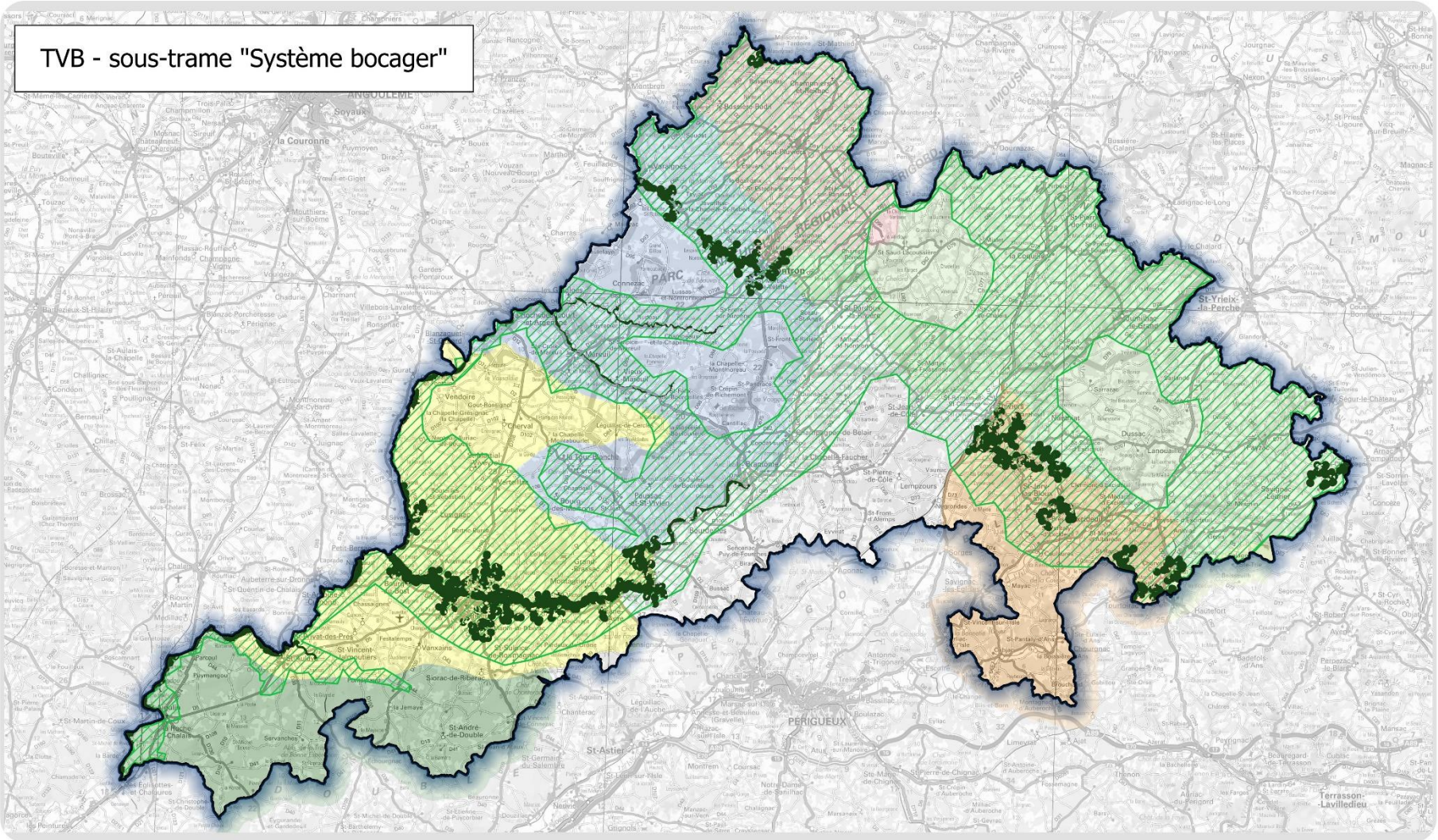
Date de réalisation : Septembre 2024  
 Fond : SCAN régional® (Métropole)  
 Source : SIGENA

Référence : 96233

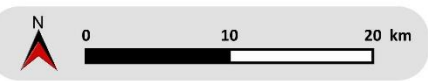


Figure 33 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Forêts de conifères et milieux associés »

TVB - sous-trame "Système bocager"



- Périmètre du SCOt du Périgord Vert
- Sous-trame écologique "Système bocager"**
- Réservoirs de biodiversité
- ▨ Corridors écologiques
- Unités éco-paysagères**
- Causse de Savignac
- Double
- Marge du bassin de Brive
- Périgord centre
- Périgord granitique
- Périgord métamorphique
- Périgord Nord-Ouest
- Ribéraçois et Verteillacois

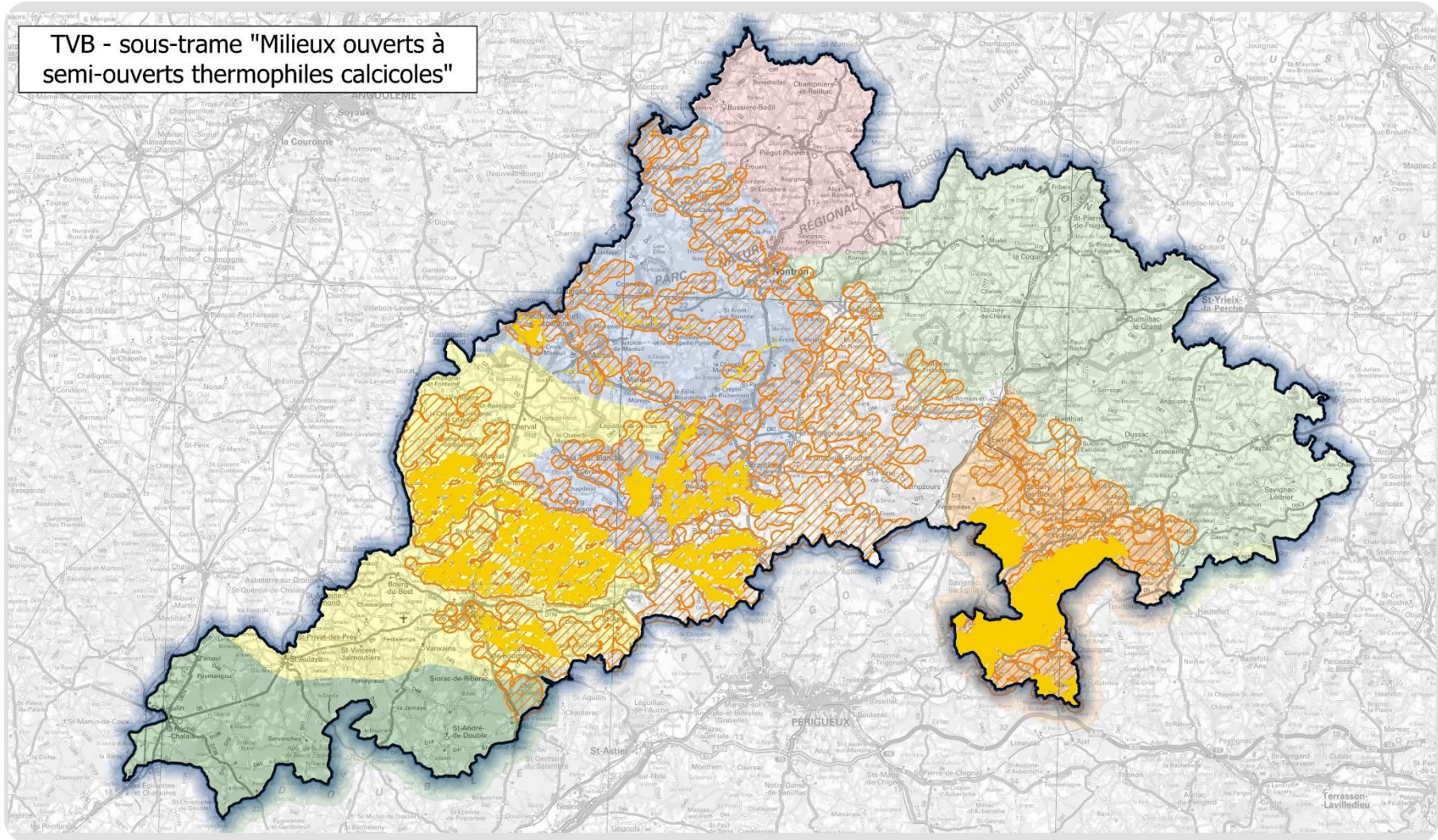


Date de réalisation : Septembre 2024  
 Fond : SCAN régional® (Métropole)  
 Source : SIGENA  
 Référence : 96233



Figure 34 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Systèmes bocagers »

**TVB - sous-trame "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"**



□ Périmètre du SCOt du Périgord Vert

**Sous-trame écologique "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"**

■ Réservoirs de biodiversité

▨ Corridors écologiques

**Unités éco-paysagères**

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

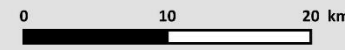
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribéracois et Verteillacois



Date de réalisation : Septembre 2024

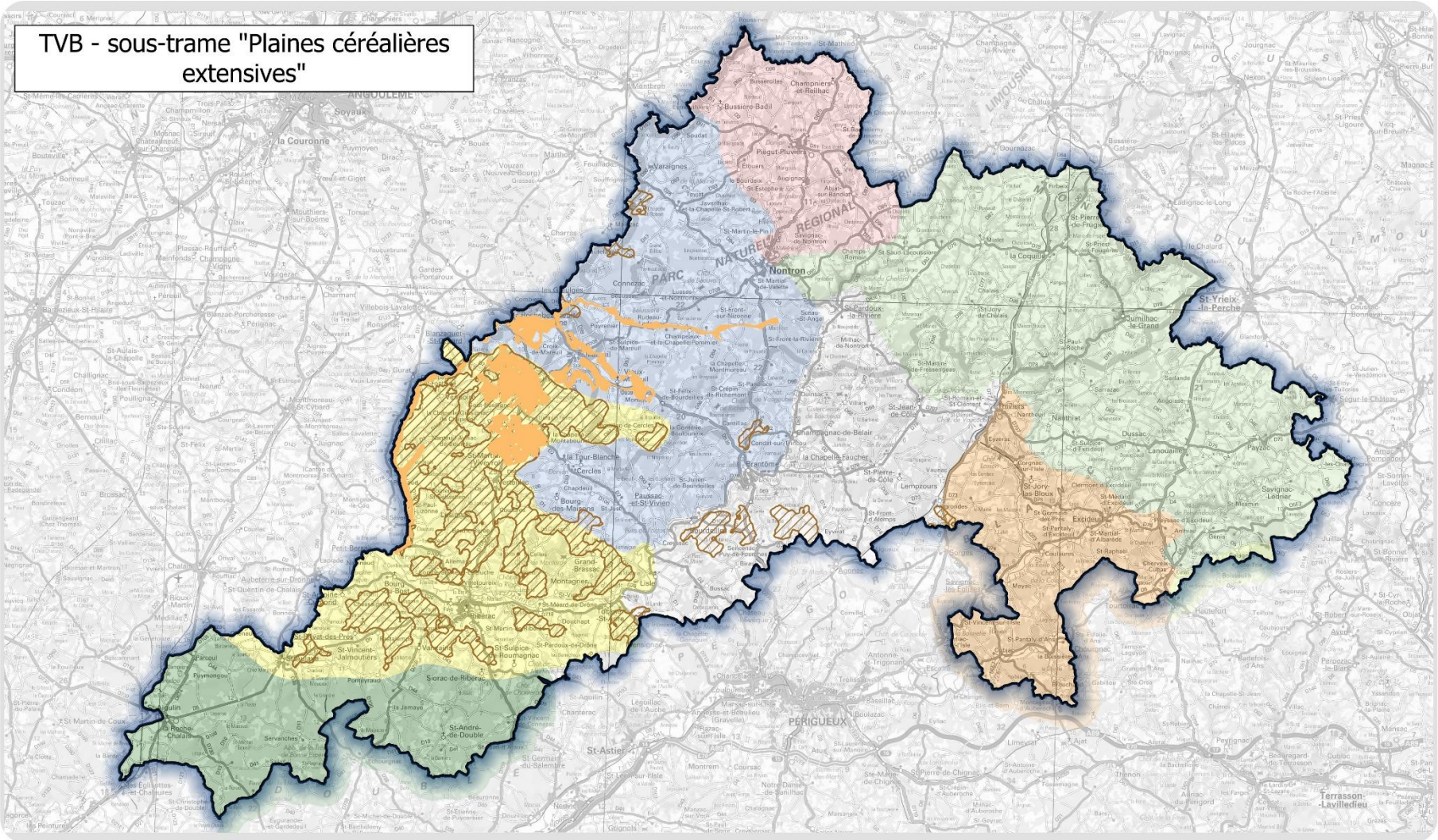
Fond : SCAN régional® (Métropole)

Source : SIGENA

Référence : 96233



Figure 35 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Pelouses calcicoles et milieux thermophiles »



TVB - sous-trame "Plaines céréalières extensives"

□ Périmètre du SCOT du Périgord Vert

Sous-trame écologique "Plaines céréalières extensives"

■ Réservoirs de biodiversité

▨ Corridors écologiques

Unités éco-paysagères

■ Causse de Savignac

■ Double

■ Marge du bassin de Brive

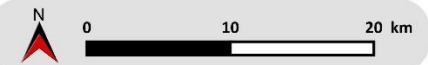
■ Périgord centre

■ Périgord granitique

■ Périgord métamorphique

■ Périgord Nord-Ouest

■ Ribérais et Verteilacois

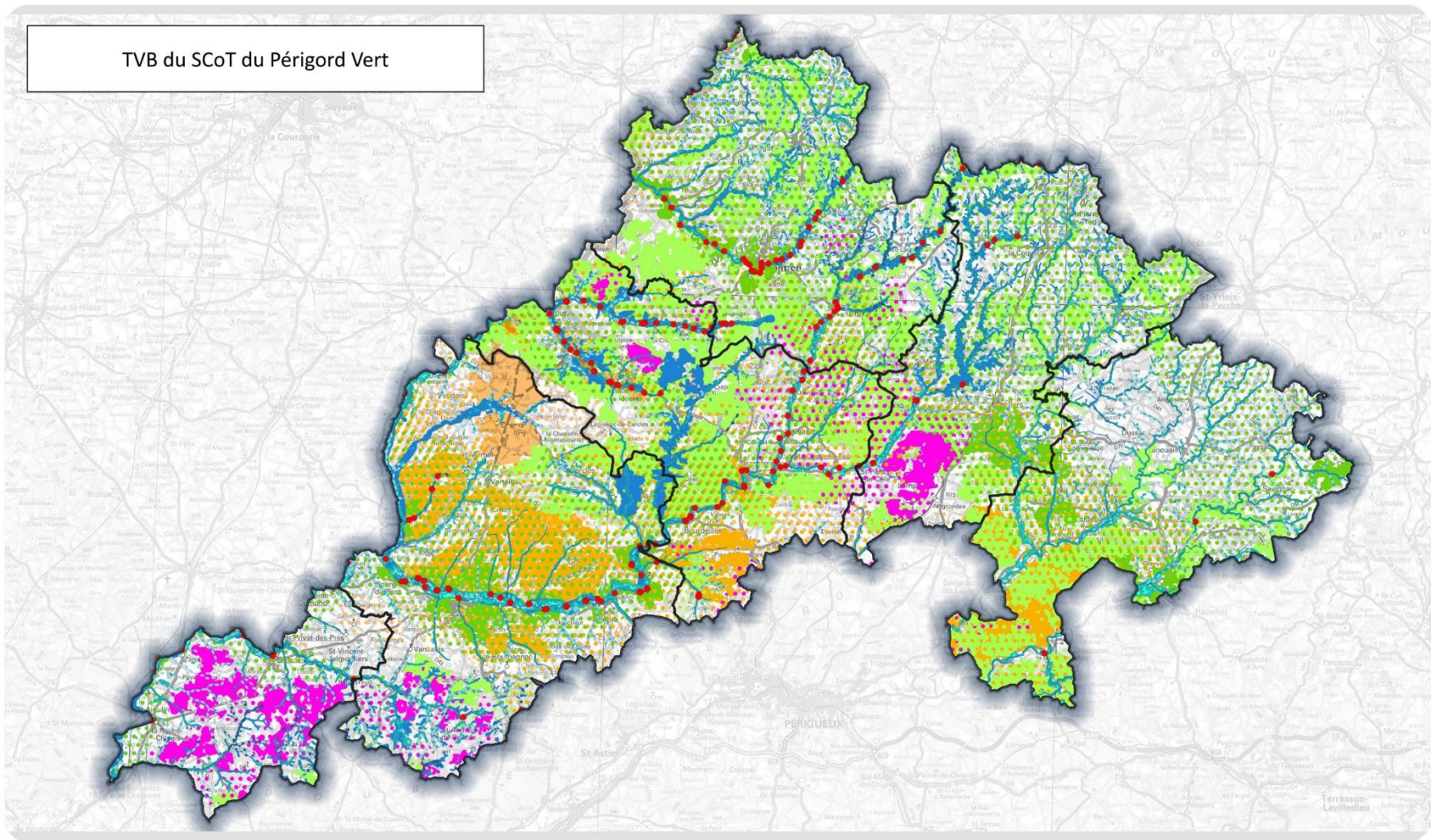


Date de réalisation : Septembre 2024  
 Fond : SCAN régional® (Métropole)  
 Source : SIGENA  
 Référence : 96233



Figure 36 – Carte des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la sous-trame « Plains céréalières extensives »

SCOT du Périgord Vert



TVB du SCoT du Périgord Vert

<p><b>Trame Bleue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obstacles de la Trame Bleue</li> </ul> <p><b>Réservoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>--- Sous-trame "Milieux aquatiques"</li> <li>■ Sous-trame "Milieux humides"</li> </ul> <p><b>Corridors</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Cours d'eau pérenne</li> <li>--- Cours d'eau temporaire</li> </ul>	<p><b>Trame Verte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Zone humide effective</li> <li>■ Sous-trame "Boisements de conifères et milieux associés"</li> <li>■ Sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"</li> <li>■ Sous-trame "Système bocager"</li> </ul> <p><b>Réservoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sous-trame "Boisements de conifères et milieux associés"</li> <li>■ Sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"</li> <li>■ Sous-trame "Système bocager"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sous-trame "Plaines céréalières extensives"</li> <li>■ Sous-trame "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"</li> </ul> <p><b>Corridors</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sous-trame "Boisements de conifères et milieux associés"</li> <li>■ Sous-trame "Boisements de feuillus et forêts mixtes"</li> <li>■ Sous-trame "Système bocager"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sous-trame "Plaines céréalières extensives"</li> <li>■ Sous-trame "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"</li> </ul> <p>□ Périmètre du SCoT du Périgord Vert</p>	<p>N</p> <p>0 5 10 km</p>	<p>Date de réalisation : Octobre 2024          Fond : SCAN régional@          Source : Cabinet Ectare</p> <p>Référence : 96233</p> 
--	---	---	--	---------------------------	--

Figure 37 – Carte générale des Trames Verte et Bleue du SCoT du Périgord Vert

## Approche territorialisée des Trames Verte et Bleue

### ➤ Double

#### Trame bleue

Cette unité éco-paysagère est caractérisée par une sous-trame écologique « milieux aquatiques » particulièrement notable, en lien avec la densité du réseau hydrographique, associée à la présence de nombreux mares et étangs. La sous-trame « milieux humides » associée est également bien représentée, plus particulièrement en partie Sud-Ouest, près de la Gironde, prenant la forme de mosaïque de landes et boisements humides colonisant les dépressions et marges des ruisseaux ou plans d'eau.

Principaux réservoirs de biodiversité observés :

- ZNIEFF de type I 720008219 – **Vallée de La Rizonne et étangs de la Jemaye**
- ZSC Natura 2000 FR7200662 - **Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle**
- ZSC Natura 2000 FR7200671 – **Vallées de la Double**
- 

Principaux corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type II : 720008217 – **Vallée et Etangs de la Double,**
- ZNIEFF de type II (720012850) – **Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-La-Rivière à sa confluence avec l'Isle.**

Espèces emblématiques : la boulette d'eau (*Pilularia globulifera*), la littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), le vison d'Europe (*Mustela lutreola*), la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), le vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*), le chabot (*Cottus perifretum*) et le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

#### Trame verte

Concernant les sous-trames des milieux terrestres (trame verte), la région de la Double est prédominée par les sous-trames écologiques « boisements de feuillus et forêts mixtes » et « boisements de conifères et milieux associés », cette partie du Périgord Vert étant proche des landes de Gascogne. On observe également dans une moindre mesure une mosaïque de milieux ouverts à semi-ouverts (prairies, pelouses, landes).

Principaux réservoirs de biodiversité observés :

- ZSC Natura 2000 **FR7200671 – Vallées de la Double**

Principaux corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type II 720008217 – **Vallée et étangs de la Double**
- ZNIEFF de type II 720012850 – **Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-La-Rivière à sa confluence avec l'Isle.**

La sous-trame « systèmes bocagers » est également présente dans une moindre mesure, par la présence d'un réservoir de biodiversité associé à cette sous-trame : **FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle.**

Espèces emblématiques : l'alouette lulu (*Lullula arborea*), la fauvette pitchou (*Sylvia undata*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*).

## ➤ Ribéracois et Verteillacois

### Trame bleue

La sous-trame écologique « milieux aquatiques » de cette unité éco-paysagère est structurée autour de la vallée alluviale de la Dronne au centre et de celle de la Nizonne au Nord-Ouest. La sous-trame écologique « milieux humides » est moins bien représentée dans cette unité éco-paysagère, concentrée principalement au niveau des fonds de vallée de la Dronne, de la Nizonne et de leurs principaux affluents. Ces zones humides se composent essentiellement de prairies alluviales (notamment fauchées) et de boisements rivulaires, qui apparaissent ici encore assez continus bien qu'étroits. La vallée de la Nizonne abrite quelques milieux exceptionnels, comme les tourbières de Vendoire qui accueillent de rares milieux tourbeux alcalins (marais à *Cladium mariscus*, moliniaies basiphiles, bas-marais...).

Principaux réservoirs de biodiversité observés :

- ZNIEFF de type I **720008219 – Vallée de la Rizonne et étangs de la Jemaye**,
- ZNIEFF de type I **540003487 - Tourbières de Vendoire**,
- ZNIEFF de type I **720008182 – Vallée De La Pude**
- ZNIEFF de type I **720020064 - Marais Alcalins De La Vallée De La Nizonne)**
- ZSC Natura 2000 **FR7200663 – Vallée de la Nizonne, FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle**
- ZSC Natura 2000 **FR7200671 – Vallées de la Double).**

Principaux corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type II **720008217 – Vallée et étangs de la Double**,
- ZNIEFF de type II **720008181 – Vallée de la Nizonne**
- ZNIEFF de type II **720012850 – Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-La-Rivière à sa confluence avec l'Isle.**

Espèces emblématiques : la gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), l'orchis des marais (*Orchis palustris*), le pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), la

fritillaire pintade (*Frillaria meleagris*), le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), le grand murin (*Myotis myotis*), l'azuré de la Sanguisorbe (*Phengaris teleius*) et l'azuré de la Croisette (*Phengaris alcon*), la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), la cordulie splendie (*Macromia splendens*), Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*).

### Trame verte

Cette unité éco-paysagère, marquée par l'agriculture, est prédominée par des milieux ouverts et semi-ouverts agricoles. Au contact des plaines céréalières de l'ex-région Poitou-Charentes, ce secteur accueille un cortège d'oiseaux typiques des milieux ouverts que l'on ne rencontre quasiment que dans ce secteur à l'échelle de l'Aquitaine. Les secteurs agricoles les plus diversifiés, composés d'une mosaïque de cultures, jachères et friches, s'intègrent ici à la sous-trame écologique « milieux ouverts à semi-ouverts : plaines céréalières extensives ».

Principaux réservoirs de biodiversité observés :

- ZNIEFF de type I **720020039 - Plaines Céréalières Diversifiées : sites des Gacheries, des Jartres et de Grelet**
- ZNIEFF de type I **720020040 - Plaines céréalières diversifiées : site De Chanceau, La Guide, La Feuillade et Chez Bilhac.**

Principaux corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type II : **720012858 – Plaines céréalières du Verteillacois.**

La sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles » est moins présente, plutôt définie au niveau des côteaux de vallées de la Dronne et de la Nizonne.

Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques observés :

- ZSC Natura 2000 **FR7200670 – Côteaux de la Dronne**
- ZNIEFF de type II **720008181 – Vallée de la Nizonne**

La sous-trame « systèmes bocagers » est représentée dans cette partie du territoire par un réseau bocager fonctionnel et partiellement bien conservé, s'observant notamment autour des vallées de la Dronne et de la Nizonne.

Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques observés :

- ZSC Natura 2000 **FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle**

Espèces emblématiques : la caille des blés (*Coturnix coturnix*), le moineau souldie (*Petronia petronia*), l'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*), l'oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le busard cendré (*Circus pygargus*), le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), le pipit rousseline (*Anthus campestris*), l'azuré du serpolet (*Phengaris arion*), Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*).

## ➤ Périgord Nord-Ouest

### Trame bleue

En raison de la faible densité du réseau hydrographique et de la nature majoritairement calcaire du sous-sol, les sous-trames « milieux aquatiques » et « milieux humides » apparaissent globalement peu représentées à l'échelle de cette région -éco-paysagère. Elles se concentrent notamment au niveau de la moyenne vallée de la Dronne, de la Nizonne et de leurs affluents respectifs (Belle, Bandiat, Boulou).

Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type I **720008183 – Vallée de La Belle,**
- ZNIEFF de type I **720012830 – Vallées du réseau hydrographique du Bandiat,**
- ZNIEFF de type I **720020047 - Réseau hydrographique et côteaux Du Boulou Aval,**
- ZNIEFF de type I **720020050 - Réseau hydrographique et côteaux Du Boulou Amont,**
- ZNIEFF de type I **720020052 - Zone tourbeuse du Bois d'Enfer**
- ZSC Natura 2000 **FR7200663 – Vallée de la Nizonne.**

Principaux corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type II : **720020051 – Vallée et côteaux du Boulou,**
- ZNIEFF de type II **720008181 – Vallée de la Nizonne.**

Espèces emblématiques : l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), le pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), le gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatatus*), l'agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

### Trame verte

Cette unité éco-paysagère, fortement vallonnée et donc peu facilement valorisable d'un point de vue agricole, est caractérisée par une importante présence de milieux fermés, rendant la sous-trame écologique « boisements de feuillus et forêts mixtes » plutôt prédominante. Cette sous-trame, relativement continue localement, comprend plusieurs ensembles forestiers d'intérêt (Côteaux et vallons boisés du secteur de Mareuil-en-Périgord / Bois de Beaussac / Bois de Puycheny / Ensemble forestier localisé à l'Ouest de Brantôme et au Nord de Bourdeilles) et favorise la mise en place de corridors diffus.

La sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles » est également bien représentée, notamment autour du secteur de La Rochebeaucourt-et-Argentine et à la faveur des coteaux des principales vallées locales (Nizonne, Boulou, Bandiat...).

Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques observés :

- ZNIEFF de type I **720020006 - Coteaux calcaires de La Rochebeaucourt-et-Argentine,**
- ZNIEFF de type I **720020065 - Coteaux calcaires des bords de la Nizonne et de la Belle,**
- ZNIEFF de type I **720020047 - Réseau hydrographique et coteaux du Boulou aval,**
- ZNIEFF de type I **720020050 - Réseau hydrographique et coteaux du Boulou amont,**
- ZSC Natura 2000 **FR7200810 – Plateau d'Argentine,**
- ZSC Natura 2000 **FR7200669 – Vallée de Sandonie,**
- ZSC Natura 2000 **FR7200670 – Côteaux de la Dronne.**

Deux corridors principaux composent également cette sous-trame :

- ZNIEFF de type II **720012833 - Plateau de la Rochebeaucourt et Argentine**
- ZNIEFF de type II **720020051 – Vallée et Côteaux du Boulou.**

Indirectement associé à la sous-trame des « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles », plusieurs anciennes carrières (Ancienne carrière de Jovelle et ancienne carrière D'Argentine) et zones karstiques (vallon de Sandonie) revêtent un important enjeu chiroptérologique, notamment via l'accueil en hibernation ou en reproduction d'espèces comme le petit rhinolophe, le grand rhinolophe, le murin à oreilles échanquées et le minioptère de Schreibers.

Ponctuellement, quelques secteurs de landes acidiphiles sont observés, comme au niveau de la ZNIEFF de type I **720012866 - Landes Des Trois Pierres**, qui constitue l'un des ensembles de landes les plus surfaciées dans ce secteur de la Dordogne. Ces milieux, en partie humide, abritent certaines espèces à enjeu patrimonial, comme les busards cendré et Saint-Martin.

Enfin, les quelques bocages présents dans les fonds de vallées de cette partie du territoire représentent dans une moindre mesure la sous-trame « systèmes bocagers ».

Espèces emblématiques : le minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le murin à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*), la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le pic mar (*Dendrocopos medius*), le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), l'hésperide du carthame (*Pyrgus cathami*), l'azuré du Serpolet (*Phengaris arion*), la bacchante (*Lopinga achine*), le mercure (*Arethusana arethusana*), le nacré de la filipendule (*Brenthis hecate*), la sabline des chaumes (*Arenaria controversa*).

## ➤ Périgord Centre

### Trame bleue

Les sous-trames écologiques « milieux aquatiques » et « milieux humides » sont relativement limitées dans cette partie du Périgord Vert, principalement concentrées au niveau de la vallée de la Dronne et de la Côte. Mis à part au niveau de la vallée de la Dronne, où subsistent encore des ensembles prairiaux d'intérêt, les fonds de vallées sont localement soumis à une intensification généralisée des pratiques agricoles, notamment via la mise en cultures.

Principaux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques observés :

- ZSC Natura 2000 : **FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle**
- ZNIEFF de type II **720012850 – Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-La-Rivière à sa confluence avec l'Isle**

### Trame verte

Cette partie du territoire est caractérisée par une sous-trame écologique « boisements de feuillus et forêts mixtes » assez prégnante, mais qui apparaît plus morcelée qu'au niveau de l'unité éco-paysagère « Périgord Nord-Ouest ». Les boisements les plus continus et les plus surfaciques s'observent au niveau des secteurs vallonnés surplombant les vallées de la Côte et de la Dronne, dans la moitié Nord du territoire.

La géologie variée du territoire, avec notamment la présence de placages détritiques sur les sommets et hauts de versant, explique la présence de boisements résineux à mixtes, intégrés à la sous-trame écologique « Boisements et conifères et milieux associés ». Le secteur localisé à l'Est de Saint-Pierre-de-Côle abrite les plus grandes densités de massifs résineux, constituant localement un réservoir de biodiversité pour cette sous-trame. Il n'existe aucun corridor bien défini, les continuités se faisant de manière diffuse à la faveur des milieux favorables.

Les sous-trames associées aux milieux ouverts sont nettement moins représentées, avec une présence ponctuelle de milieux agricoles,

caractéristiques de la sous-trame « milieux ouverts à semi-ouverts : plaines céréalières extensives », notamment autour de la ville de Bourdeilles, où des connexions sont possibles avec les plaines agricoles du Verteillacois.

La seconde sous-trame représentative des milieux ouverts (« milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles ») est principalement représentée dans la partie Sud-Ouest du territoire, au niveau des coteaux de la Dronne et des vallons tributaires (Donzelle, Valade, ...).

Un réservoir de biodiversité la compose : la ZSC Natura 2000 **FR7200670 - Coteaux de la Dronne**.

La sous-trame « systèmes bocagers » est également présente dans une moindre mesure, au travers de la moyenne vallée de la Dronne, notamment en aval de Bourdeilles.

Espèces emblématiques : la sabline des chaumes (*Arenaria controversa*), l'épipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), l'azuré du serpolet (*Phengaris arion*), le criquet bariolé (*Arcyptera fusca*), la dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*).

➤ Périgord granitique

Trame bleue

La sous-trame écologique « milieux aquatiques » observée dans cette éco-région est particulièrement dense, caractérisée par le petit chevelu du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. La sous-trame « milieux humides » est également bien représentée, par la présence de prairies humides pâturées et milieux tourbeux à paratourbeux.

Plusieurs réservoirs de biodiversité composent cette sous-trame :

- ZNIEFF de type I **720012830 – Vallée du réseau hydrographique de Bandiat ;**
- ZNIEFF de type I **720012831 - Vallées du Réseau hydrographique de la Tardoire et du Trieux,**
- ZSC Natura 2000 **FR7200809 - Réseau hydrographique de la Haute Dronne.**

Espèces emblématiques : la droséra à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*), la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la rainette verte (*Hyla arborea*), Le triton marbré (*Triturus marmoratus*), l'agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), le chabot (*Cottus gobio*), la mulette des rivières (*Potamida littoralis*),

Trame verte

Le Périgord granitique est caractérisé par un éco-paysage agro-forestier, se composant sous-trame écologique « boisements de feuillus et forêts mixtes » assez dense mais morcelée. Les zones de vallées boisées (Chambon, Bandiat, Tardoire) possédant les massifs les plus continus et les mieux conservés, constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

La sous-trame « systèmes bocagers » est ici particulièrement bien représentée et bien conservée en raison du maintien d'une activité d'élevage relativement extensive. Les densités bocagères n'y sont pas maximales mais on y observe

une continuité intéressante sous la forme de large corridor diffus en lien avec les bocages du Nord Limousin et du Sud-Est de la Charente.

Espèces emblématiques : la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non scripta*), l'isopyre faux-pygamon (*Isopyrum thalictroides*), la vipère aspic (*Vipera aspis*), la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), l'alouette lulu (*Lullula arborea*), le torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

➤ Périgord métamorphique

Trame bleue

La sous-trame écologique « milieux aquatiques » est dense, notamment en raison de la situation de tête de bassin versant par rapport aux cours de la Dronne, de l’Avezère, de l’Isle, de la Côte et de la Loue. Le réseau hydrographique est notamment marqué par la présence de nombreuses gorges encaissées. Comme pour le Périgord granitique, la sous-trame « milieux humides » est bien représentée, que ce soit au niveau des différents fonds de vallées ou des plateaux. On y observe notamment une forte densité de tourbières et landes tourbeuses.

Principaux réservoirs de biodiversité observés :

- ZNIEFF de type I **720020010** – Lande de Forêt Jeune,
- ZNIEFF de type I **720020019** – Zone tourbeuse de la petite Lande,
- ZNIEFF de type I **720020009** – Tourbière du Breuilh,
- ZNIEFF de type I **720020035** – Lande de St-Hilaire,
- ZNIEFF de type I **720020053** – Tourbière des Poujades,
- ZNIEFF de type I **720020017** – Tourbières de Mouton,
- ZNIEFF de type I **720020036** – Lande des chemins blancs,
- ZNIEFF de type I **720020016** – Tourbière de la Calandrie,
- ZNIEFF de type I **720020007** – Zone humide du Bois de Tendeix
- ZNIEFF de type I **720020018** – Lande tourbeuse de Poncharau)
- ZSC Natura 2000 (**FR7200809** - Réseau hydrographique de la Haute Dronne).

Espèces emblématiques : la linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la parnassie des marais (*Parnassia palustris*), le rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), la mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*), le cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) et l’écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*).

Trame verte

Comme le Périgord granitique, le Périgord métamorphique est représenté par les sous-trames écologiques « boisements de feuillus et forêts mixtes » et « systèmes bocagers ». Les forêts y sont cependant légèrement moins denses, étant principalement localisées autour des vallées de l’Avezère, de l’Isle et de la Dronne.

Ces sous-trames sont composées de plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques à l’échelle du territoire :

- ZNIEFF de type I **720020020** – Gorges de la Cole
- ZSC Natura 2000 **FR7200809** - Réseau hydrographique de la Haute Dronne
- ZNIEFF de type II : **720008225** – Forêt Domaniale de Born,
- ZNIEFF de type II **720000937** – Gorges de l’Avezère,
- ZNIEFF de type II **740030014** – Réseau hydrographique de la Haute Dronne,
- ZNIEFF de type II **720012855** – Gorges de la Haute-Dronne
- ZNIEFF de type II **720012837** - Réseau hydrographique de la Cole en amont de Saint Jean de Cole.

Espèces emblématiques : la balsamine des bois (*Impatiens nolitangere*), la jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la polystic des montagnes (*Oreopteris limbosperma*), l’aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), le pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), la barbastelle d’Europe (*barbastella barbastellus*), le murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

➤ Causse de Savignac

Trame bleue :

Cette partie du territoire est caractérisée par une sous-trame écologique « milieux aquatiques » peu dense, mais avec la présence des vallées de l'Auvezère et de l'Isle. La sous-trame écologique « milieux humides » est représentée dans les fonds de ces vallées. Il n'y a pas de réservoir de biodiversité notable vis-à-vis de ces sous-trames dans cette unité-éco-paysagère. On peut par contre citer un corridor : **720012849 - Vallée de l'Isle en amont de Périgueux, gorges de l'Isle et de ses affluents, landes du Jumilhacois.**

Il n'y a pas d'espèce emblématique particulière concernant ces sous-trames.

Trame verte :

Cette unité éco-paysagère est marquée par la bonne représentation de la sous-trame écologique « boisements de feuillus et forêts mixtes », qui prend localement la forme de causses boisées riches en chênaies pubescentes thermophiles.

La sous-trame caractéristique de cette partie du territoire reste cependant celle des « milieux ouverts à semi-ouverts : pelouses calcicoles et habitats thermophiles », qui s'organise notamment autour des réservoirs de biodiversité que forment les Causses de Cubjac et de Savignac. Ces réservoirs de biodiversité sont en continuités écologiques avec les Causses du Quercy, notamment via les Causes de Thenon et de Terrasson.

La partie Nord de cette région éco-paysagère accueille un réseau bocager assez bien conservé, formant sous-trame écologique « systèmes bocagers » structurante, notamment sur une ligne allant de Thiviers à Excideuil.

Espèces emblématiques : le lézard ocellé (*Timon lepidus*), la couleuvre girondine (*Coronella girondica*), le circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), le pipit rousseline (*Anthus campestris*), l'alouette lulu (*Lullula arborea*), le pic mar (*Dendrocopos medius*) et le damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Autres réservoirs :

D'autres réservoirs de biodiversité qui ne sont pas liés aux sous-trames citées sont présents dans cette unité éco-paysagère : la ZNIEFF de type I **720020002 – Ancien tunnel de la Gravetine** et la ZSC Natura 2000 **FR7200807 – Tunnel d'Excideuil.**

Ces sites hébergent en hibernation et en reproduction des espèces de chiroptères à mœurs cavernicoles, comme le grand murin (*Myotis myotis*), le grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) et le rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

En complément de cette approche territorialisée selon les entités écopaysagères, une cartographie des Trames Verte et Bleue du SCoT a été établie à l'échelle de chaque intercommunalité. Ces cartes sont présentées en annexe.

## Enjeux liés aux continuités écologiques du territoire

<b>Continuités écologiques</b>	
<b>Pressions existantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation l'étalement urbain sur le territoire ;</li> <li>▪ Fragmentation des milieux naturels ;</li> <li>▪ Homogénéisation et uniformisation du paysage ;</li> <li>▪ Isolement des populations et affaiblissement du pool génétique (perte de diversité génétique) ;</li> <li>▪ Déprise agricole et mécanisation des pratiques agricoles pouvant entraîner une régression de certains milieux humides et de milieux ouverts avec l'abandon de l'élevage extensif ;</li> <li>▪ Dégradation de la qualité de la ressource en eau.</li> </ul>
<b>Perspectives d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des continuités écologiques à l'échelle du SCoT et bonne prise en compte à des fins de conservation.</li> <li>▪ Augmentation de la taille des exploitations agricoles entraînant la diminution de certaines structures écopaysagères comme les haies et les arbres isolés.</li> <li>▪ Fermeture des petits espaces ouverts intraforestiers et enrichissement des milieux ouverts thermophiles.</li> <li>▪ Changements climatiques et augmentation des phénomènes extrêmes (modification des régimes hydriques, accentuation des événements : érosion des sols, crues, inondations...).</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver les corridors écologiques ;</li> <li>▪ Préserver ou restaurer la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques et des ripisylves associées ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver les zones humides (notamment mise en culture) au niveau des vallées alluviales ;</li> <li>▪ Maintenir la diversité des peuplements forestiers à péri-forestiers et conservant notamment les formations les plus naturelles (Périgord cristallin et Double notamment) ;</li> <li>▪ Maintenir la diversité et le caractère extensif des pratiques agricoles au niveau des plaines céréalières du Verteuillacois</li> <li>▪ Améliorer la perméabilité des obstacles aux continuités écologiques ;</li> <li>▪ Limiter la fermeture ou l'artificialisation des milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles ;</li> <li>▪ Préserver et remettre en état les continuités latérales et longitudinales des cours d'eau (libre circulation des espèces).</li> <li>▪ Intégrer la TVB aux différentes échelles de planification du territoire ;</li> <li>▪ Considérer les services écosystémiques.</li> </ul>
--	---

## Prise en compte et élaboration d'une trame noire

En complément des éléments des trames verte et bleue, apparaît aujourd'hui l'utilité de considérer la fragmentation des habitats associée à la pollution lumineuse qui peut entraver le cycle biologique des espèces nocturnes (avifaune nocturne, entomofaune, Chiroptères, ...) en créant un effet « barrière » par répulsion (modification des déplacements, isolement physique ou génétique des populations) ou, inversement, un effet « piège » par attraction-désorientation. La lumière artificielle perturbe ainsi certaines fonctionnalités des espèces nocturnes (alimentation notamment) et fragmente leur territoire.

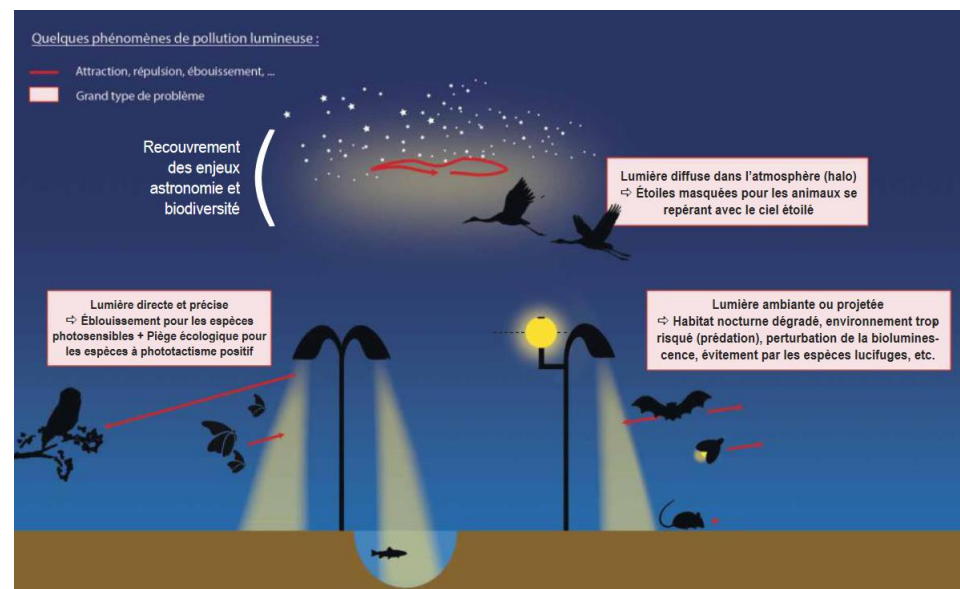
L'activité nocturne concerne 30% des vertébrés et 65% des invertébrés.

La pollution lumineuse peut également affecter le cycle de vie des espèces diurnes (perturbation des cycles de sommeil).

L'impact de la pollution lumineuse n'est pas négligeable. La lumière artificielle constitue l'une des principales causes de mortalité des insectes nocturnes qui constituent eux-mêmes une base de la chaîne alimentaire.

Les effets sont donc divers selon les espèces :

- Désorientation : oiseaux, insectes volants
- Résistance aux déplacements : tous groupes
- Perturbation de la reproduction : Amphibiens
- Modification comportementale : Chiroptères, araignées, insectes pollinisateurs
- Pression de prédation déséquilibrée.



*Perturbations générées par la lumière artificielle (source : OFB)*

Afin de prendre en compte la problématique de pollution lumineuse dans le fonctionnement écologique du territoire, il apparaît alors utile de définir une trame noire.

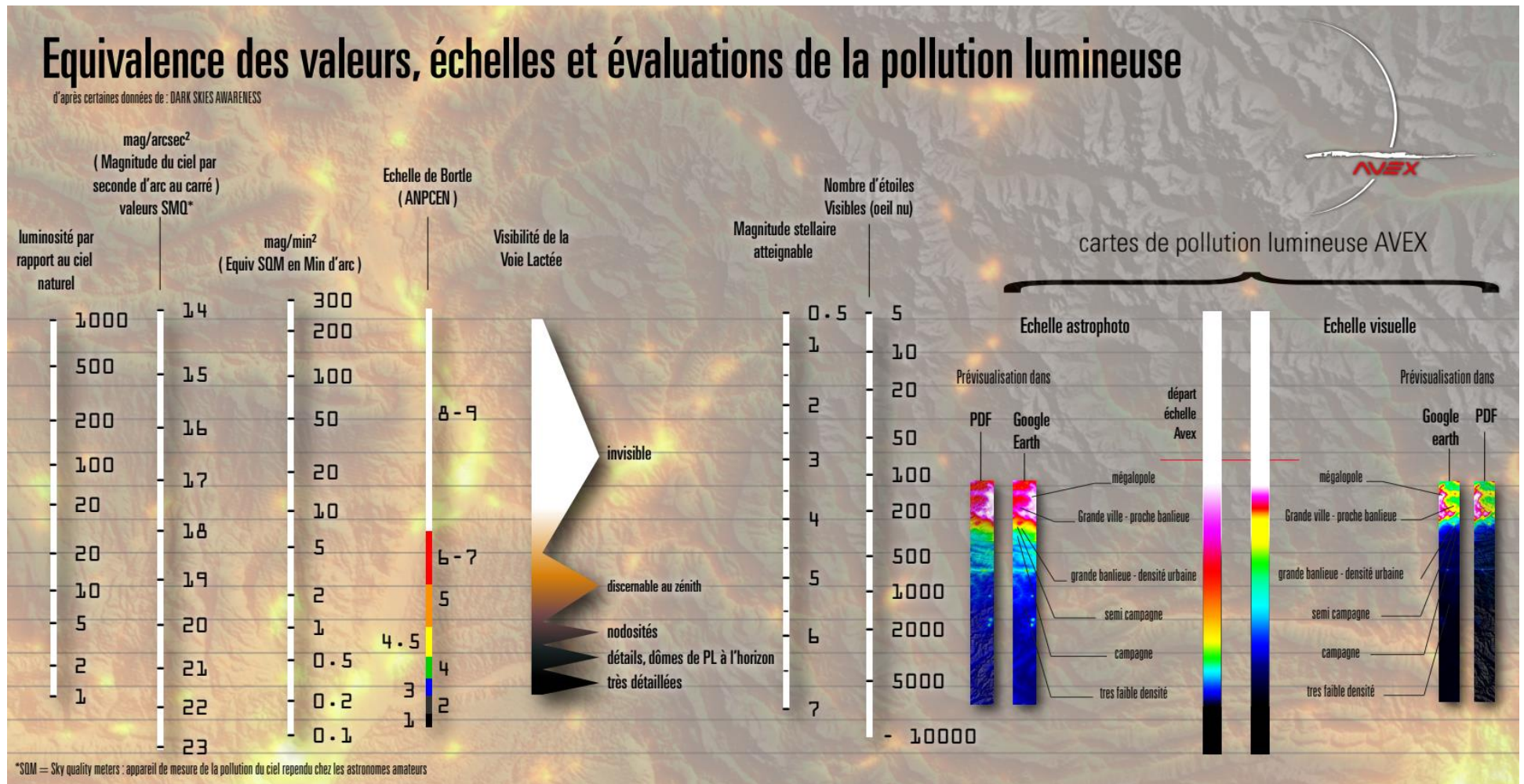
Les problématiques prises en compte sont :

- Améliorer la connectivité écologique des espaces en confortant ou en recréant si besoin des corridors noirs aux abords des principales tâches urbaines ;
- Considérer la biodiversité au sein de l'espace urbain en limitant la durée d'éclairage ou la superficie éclairée.

Cette démarche trouve également un écho dans la question énergétique et la nécessaire maîtrise des consommations.

Les cartes qui suivent croisent la pollution lumineuse (données pollution lumineuse AVEX à une résolution de 10 m/pixel) avec les réservoirs et corridors de chaque sous-trame, de manière à mettre en évidence les interceptions existantes. La notion de pollution lumineuse a été considérée pour toutes les zones présentant une visibilité de la voûte céleste inférieure à 500 étoiles.

En deçà de 500 étoiles, la Voie Lactée n'est généralement pas visible à l'œil nu. Au-delà et jusqu'à 1 000 étoiles, la Voie Lactée est souvent visible, mais la perception est très sensible encore aux conditions atmosphériques ; typiquement les halos de pollution lumineuse n'occupent qu'une partie du ciel et montent à 40 -50° de hauteur. On parle encore de pollution diffuse, mais l'incidence sur la continuité écologique est alors moindre.



Echelles de valeurs et d'évaluation de la pollution lumineuse (source : AVEX)

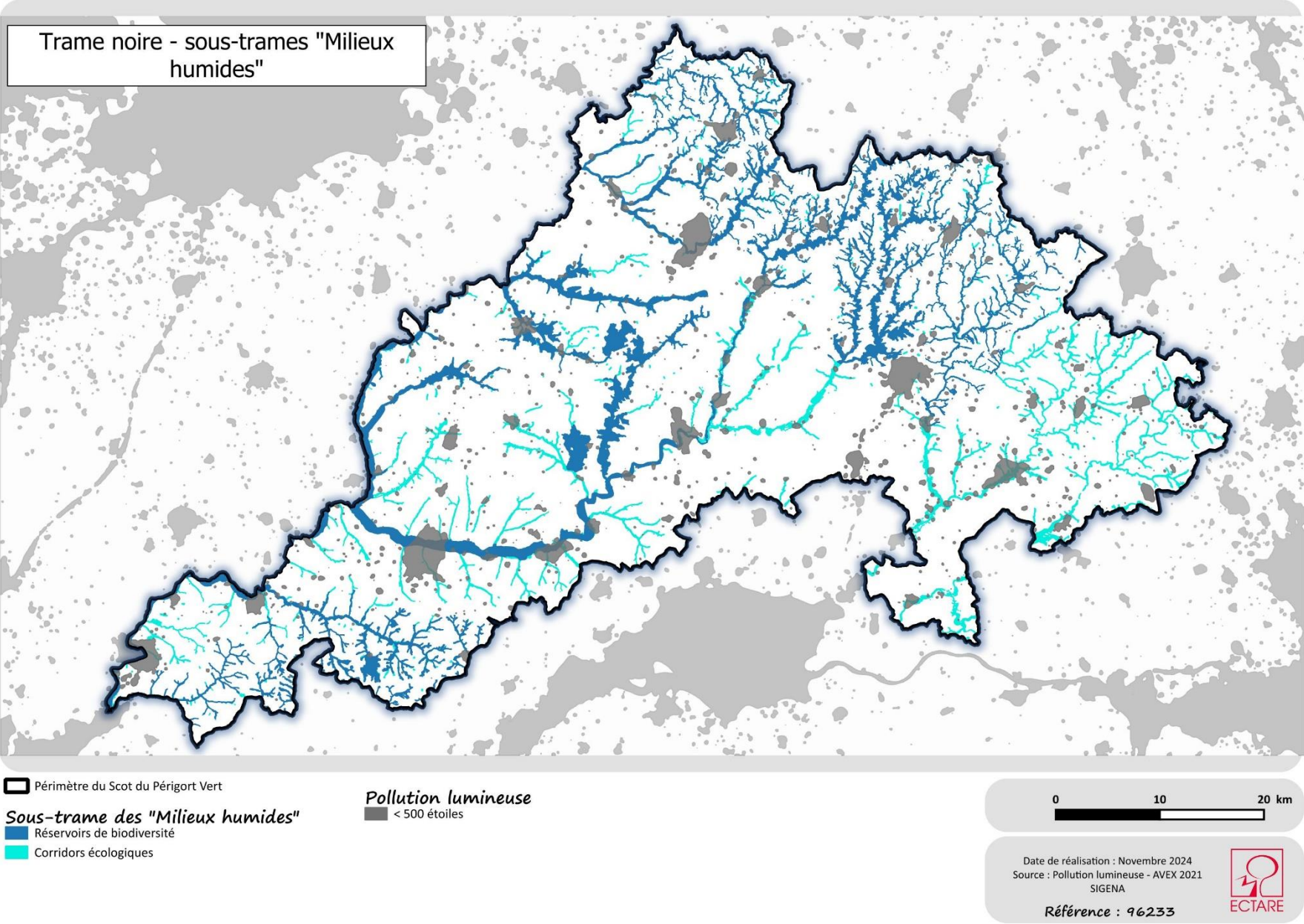
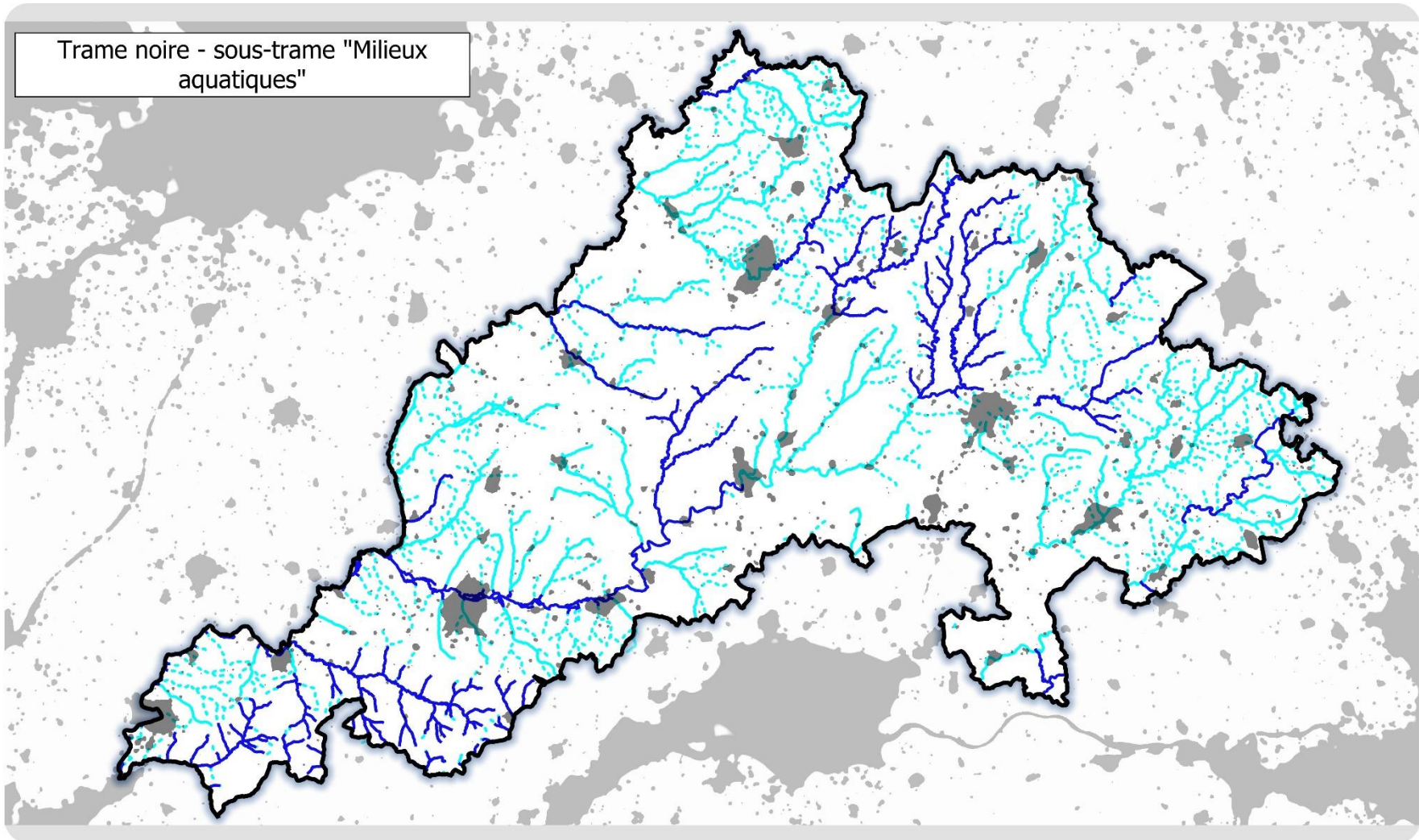


Figure 38 – Carte d'interception de la sous-trame des milieux humides par la pollution lumineuse



Trame noire - sous-trame "Milieux aquatiques"

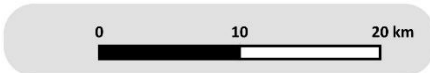
Périmètre du Scot du Périgord Vert

**Sous-trame des "Milieux aquatiques"**

- Corridors écologiques (cours d'eau temporaires)
- Corridors écologiques (cours d'eau pérennes)
- Réservoirs de biodiversité

**Pollution lumineuse**

< 500 étoiles

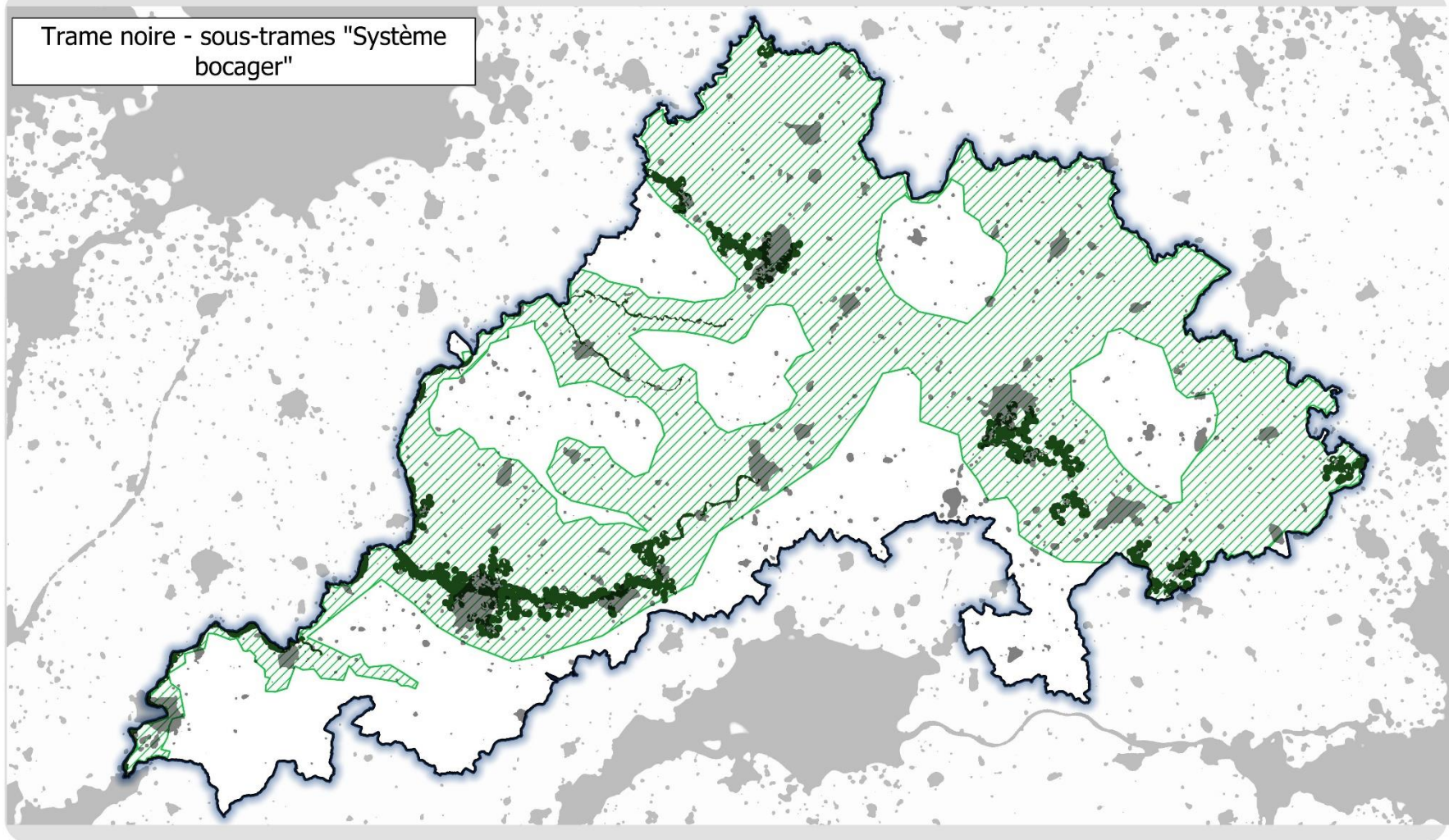


Date de réalisation : Novembre 2024  
 Source : Pollution lumineuse - AVEX 2021  
 SIGENA  
 Référence : 96233



Figure 39 – Carte d'interception de la sous-trame des milieux aquatiques par la pollution lumineuse

Trame noire - sous-trames "Système bocager"



□ Périmètre du Scot du Périgord Vert

**Sous-trame écologique "Système bocager"**

■ Réservoirs de biodiversité

▨ Corridors écologiques

**Pollution lumineuse**

■ < 500 étoiles

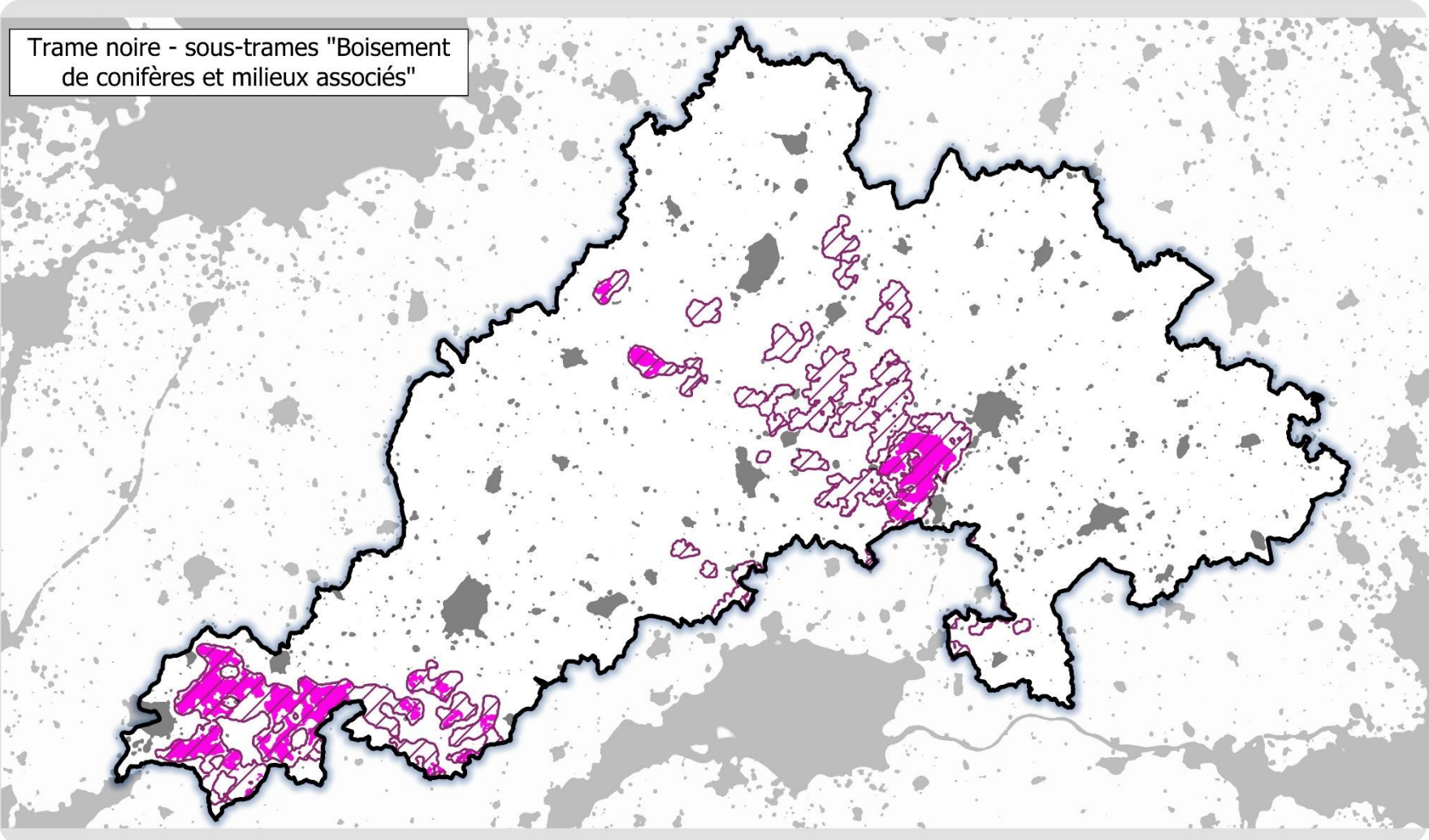
0 10 20 km

Date de réalisation : Novembre 2024  
Source : Pollution lumineuse - AVEX 2021  
SIGENA

Référence : 96233



Figure 40 – Carte d'interception de la sous-trame des milieux bocagers par la pollution lumineuse



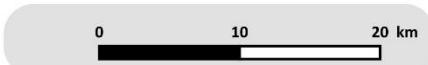
Trame noire - sous-trames "Boisement de conifères et milieux associés"

▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

*Sous-trame écologique "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"*

▨ Corridors écologiques  
 ■ Réservoirs de biodiversité

*Pollution lumineuse*  
 ■ < 500 étoiles

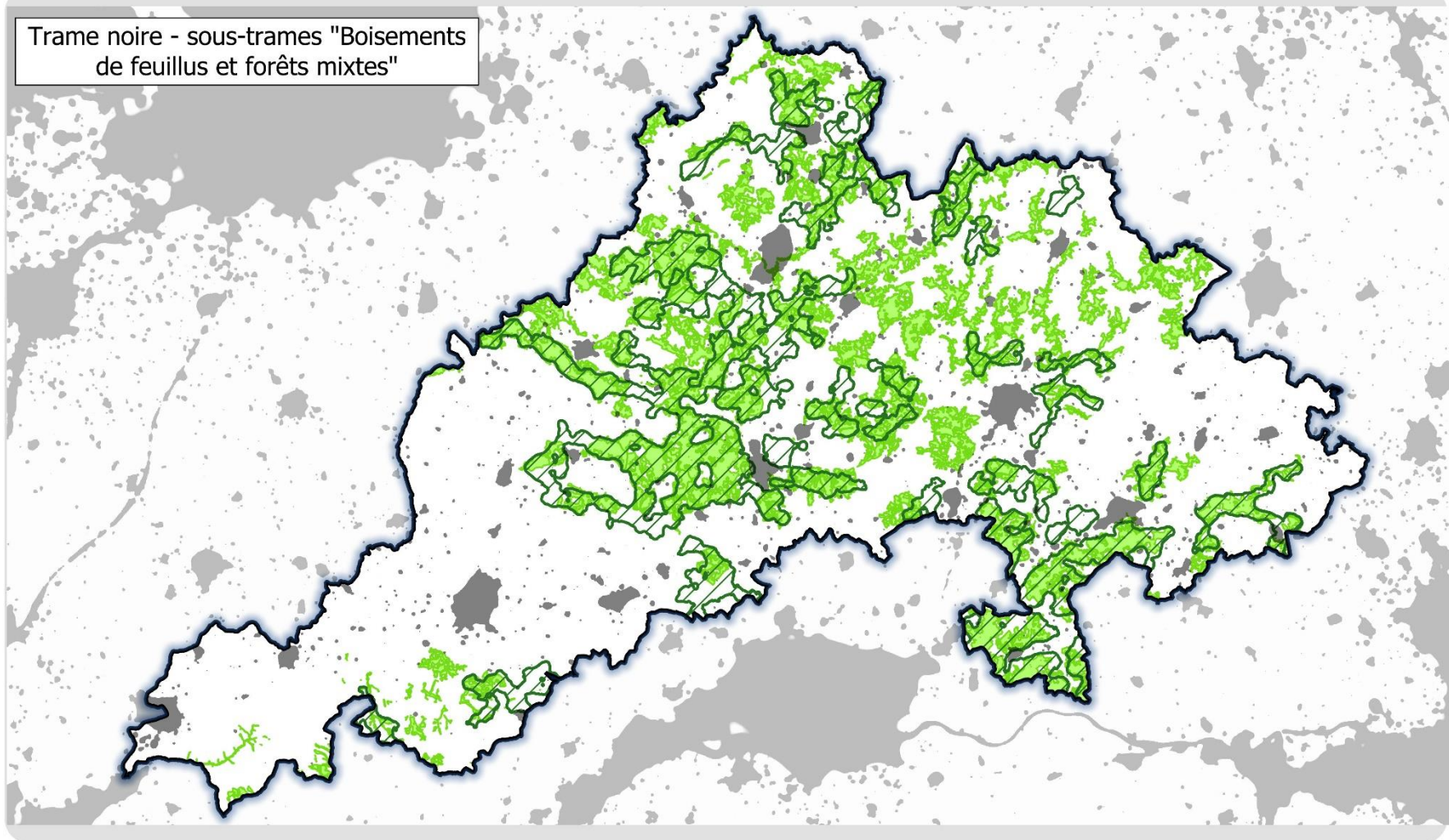


Date de réalisation : Novembre 2024  
 Source : Pollution lumineuse - AVEX 2021  
 SIGENA  
 Référence : 96233



Figure 41 – Carte d'interception de la sous-trame des boisements de conifères par la pollution lumineuse

Trame noire - sous-trames "Boisements de feuillus et forêts mixtes"



▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

*Sous-trame écologique "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"*

▨ Corridors écologiques  
■ Réservoirs de biodiversité

*Pollution lumineuse*  
■ < 500 étoiles

0 10 20 km

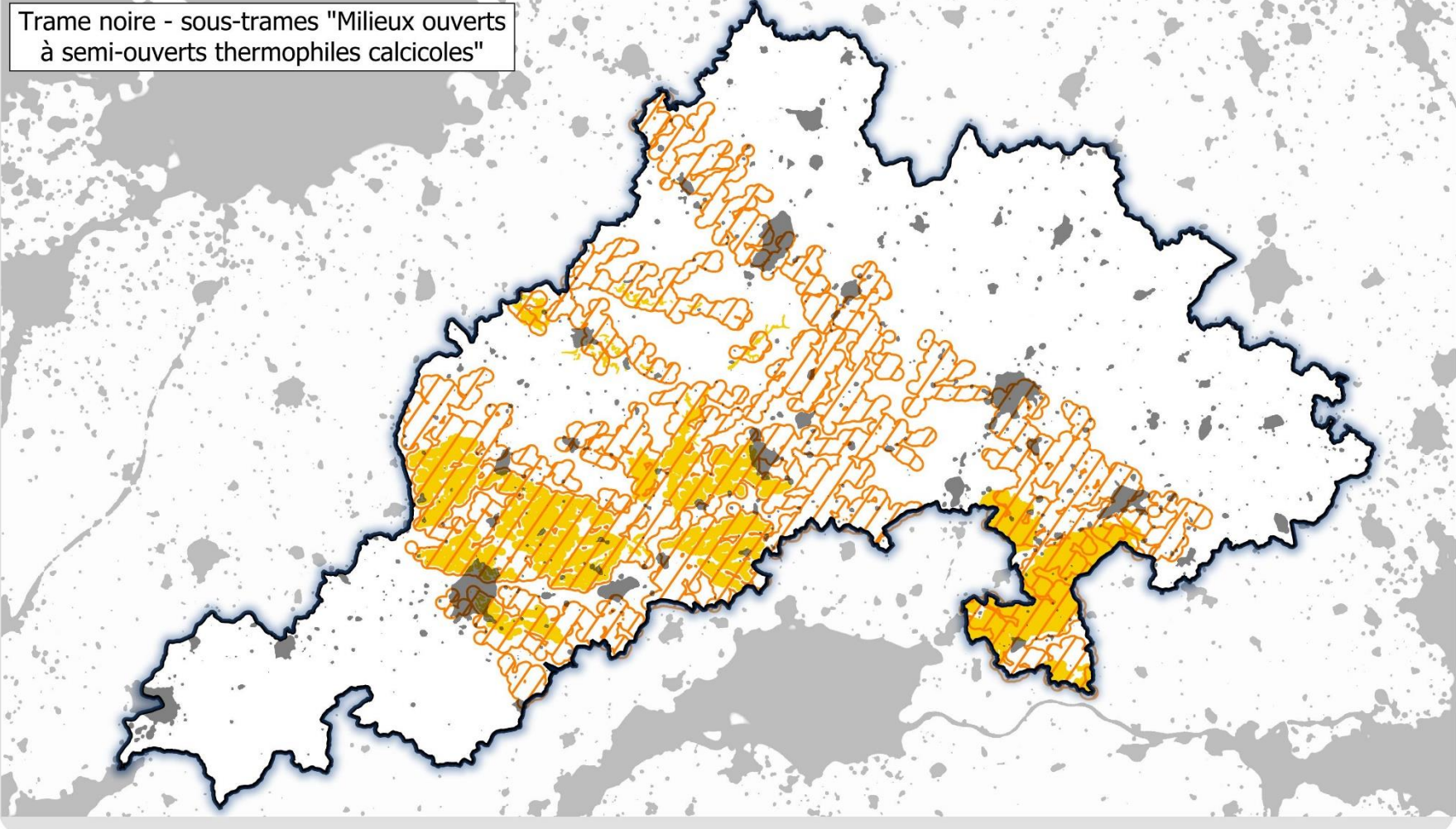
Date de réalisation : Novembre 2024  
Source : Pollution lumineuse - AVEX 2021  
SIGENA

Référence : 96233



Figure 42 – Carte d'interception de la sous-trame des boisements de feuillus et mixtes par la pollution lumineuse

Trame noire - sous-trames "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"

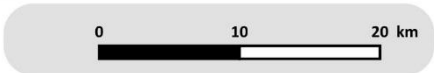


▭ Périmètre du Scot du Périgord Vert

*Sous-trame écologique "Milieux ouverts à semi-ouverts thermophiles calcicoles"*

- ▨ Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

*Pollution lumineuse*  
■ < 500 étoiles



Date de réalisation : Novembre 2024  
Source : Pollution lumineuse - AVEX 2021  
SIGENA

Référence : 96233



Figure 43 – Carte d'interception de la sous-trame des milieux ouverts à semi-ouverts par la pollution lumineuse

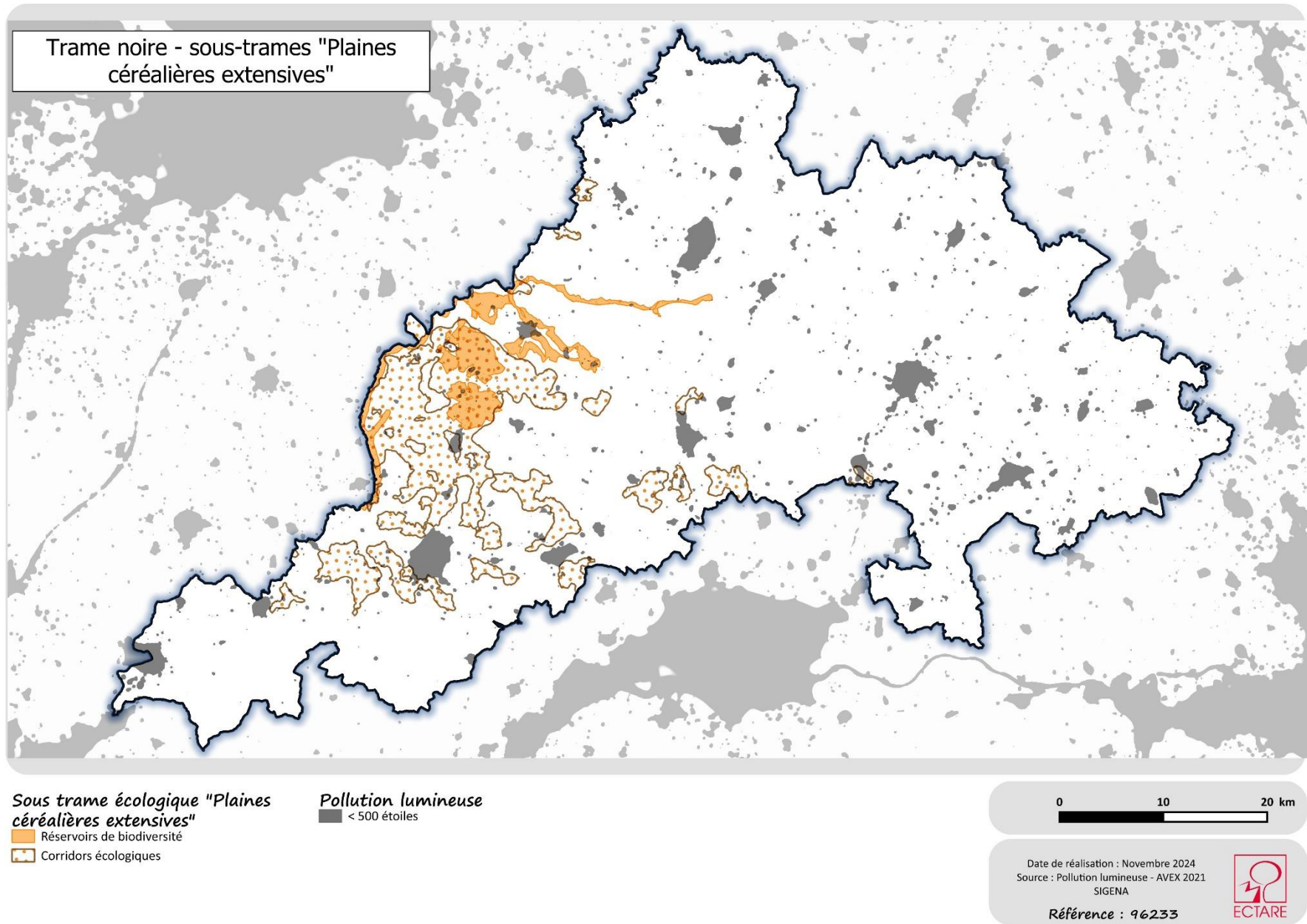


Figure 44 – Carte d'interception de la sous-trame des plaines céréalières extensives par la pollution lumineuse

Il ressort de cette cartographie croisée que les sous-trames à composantes diffuses sont les plus impactées par la pollution lumineuse. Les milieux bocagers et dans une moindre mesure les milieux ouverts à semi-ouverts calcicoles voient plusieurs réservoirs et corridors notablement interceptés par la pollution lumineuse associée aux principales entités urbaines et aux bourgs. Les milieux humides et aquatiques sont également ponctuellement interrompus dans la traversée des aires urbaines.

Globalement, la pollution lumineuse reste modérément impactante sur le territoire du Périgord Vert. L'influence des principales agglomérations périphériques (Périgueux, Brive, Angoulême) n'est pas ou très peu ressentie. Une attention est nécessaire, vis-à-vis des conditions de développement du territoire, pour ne pas augmenter la pollution lumineuse et donc les obstacles à la continuité nocturne.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

Le Périgord Vert est caractérisé par une mosaïque biogéographique, en lien avec le gradient géomorphologique déjà évoqué précédemment, qui préside à la détermination de nombreuses sous-trames assurant les continuités écologiques terrestres et aquatiques : boisements, milieux ouverts agro-pastoraux, bocage, milieux aquatiques et humides.

Cette mosaïque contribue à la variété et à la patrimonialité du Périgord Vert, soulignées par plusieurs zonages de protection ou d'inventaire naturalistes couvrant près de 20% de la surface du territoire.

Du fait de la forte ruralité, les entraves à la continuité écologique sont modérément impactantes et résident principalement dans les obstacles transversaux des cours d'eau (seuils, étangs, ...), et dans une moindre mesure dans les infrastructures linéaires et le mitage urbain.

## 5 | Changement climatique et énergie

### Changement climatique

*Sources : [meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd](https://meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd) ; [nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr](https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr) ; données ORACLE Nouvelle Aquitaine.*

#### Évolution du climat entre 1959 et 2017

En région Nouvelle-Aquitaine, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures.

L'évolution des températures moyennes annuelles en Nouvelle-Aquitaine montre un net réchauffement depuis 1959.

Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes annuelles se situe entre +0,2 °C et +0,3 °C par décennie. Le réchauffement est plus marqué au printemps et en été avec des hausses supérieures à +0,3°C par décennie.

En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse, mais avec des valeurs moins fortes (+0,1°C - + 0,2°C) par décennie.

Le réchauffement s'est accentué depuis la fin de la décennie 1980.

Les températures moyennes annuelles enregistrées à la station de Bergerac suivent la même tendance et montrent un réchauffement global exacerbé depuis 1990.

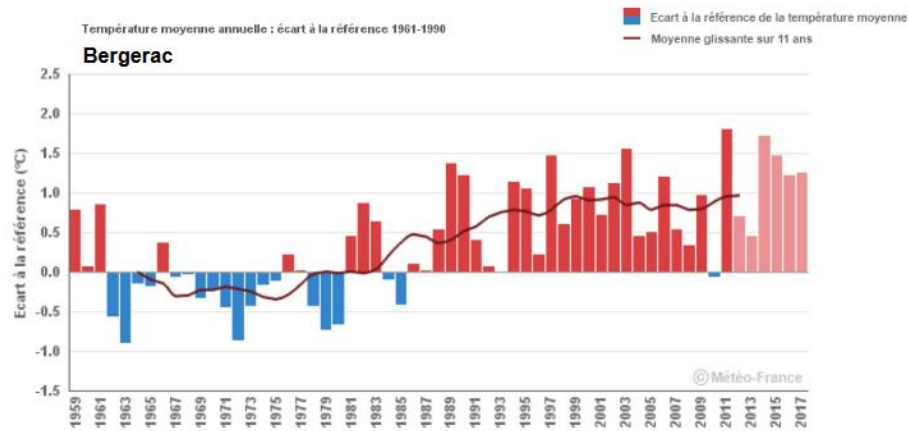


Figure 45 – Température moyenne annuelle (écart à la référence 1961-1990) sur Bergerac entre 1959 et 2017 (source : ORACLE Nouvelle Aquitaine)

En cohérence avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente. Ainsi, sur la période 1961-2010, on observe une forte augmentation du nombre de journées chaudes, entre 4 et 5 jours par décennie sur la côte, et 6 à 8 jours par décennie à l’intérieur des terres. De même, le nombre de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2010, la tendance observée en Nouvelle-Aquitaine est de l’ordre de -1 à -2 jours de gel par décennie.

En parallèle de l’augmentation des températures, les précipitations annuelles présentent une légère baisse depuis 1959. Elles sont de plus caractérisées par une grande variabilité d’une année sur l’autre.

Faute d’un accroissement du cumul de pluie, l’augmentation de la température favorise l’augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol, essentiellement par effet d’évaporation.

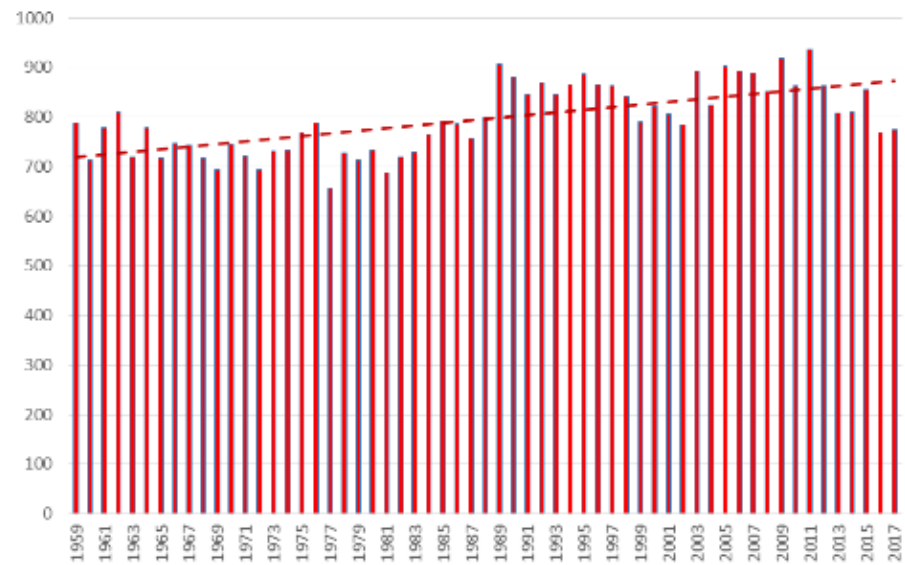


Figure 46 – Cumul annuel d’évapotranspiration potentielle (ETP) en Dordogne entre 1959 et 2017 (source : ORACLE Nouvelle Aquitaine)

La comparaison du cycle annuel d’humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 sur l’ex-Aquitaine permet de distinguer un assèchement des sols de l’ordre de 4 % sur l’année, concernant principalement la période de février à septembre.

En ex-Aquitaine, on assiste à une progression des sécheresses depuis 1959 qui s’est accentuée. En effet, l’évolution de la moyenne décennale montre l’augmentation de la surface des sécheresses passant de valeurs de l’ordre de 5 % dans les années 1960 à plus de 10 % de nos jours.

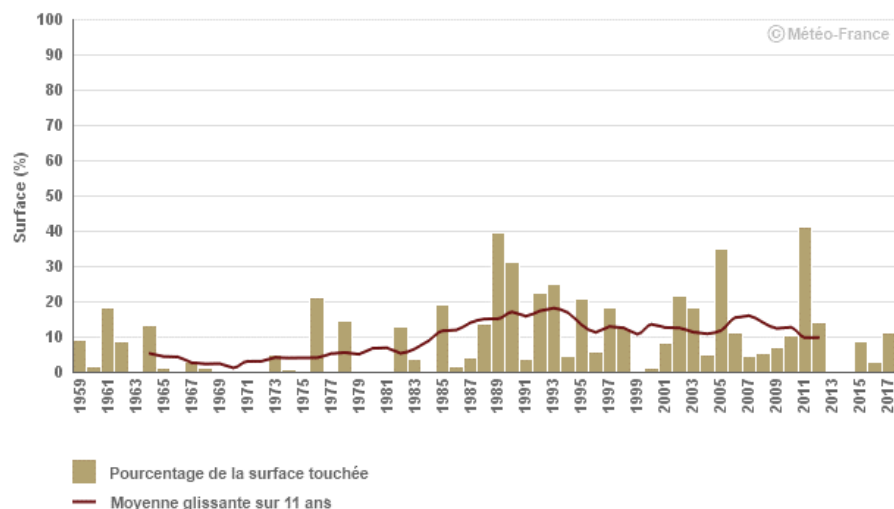


Figure 47 – Pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse en Aquitaine entre 1959 et 2017 (source : meteofrance)

## Effets attendus du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine au XXI<sup>ème</sup> siècle

Pour s’adapter au mieux au réchauffement climatique mondial, il importe d’essayer de définir de la façon la plus précise possible l’évolution future des paramètres climatiques à l’échelle de la région. Dans cette perspective, et dans le cadre des travaux du SRCAE, Météo-France a procédé à des projections d’évolution du climat futur de l’ex-région Nouvelle Aquitaine. Le climat à venir sera globalement plus chaud.

### AUGMENTATION DES TEMPERATURES

Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu’aux années 2050, quel que soit le scénario climatique considéré.

Sur la seconde moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, l’évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario considéré. Le seul qui stabilise le réchauffement est le scénario RCP2.6 (lequel intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO<sub>2</sub>). Selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique), le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l’horizon 2071-2100.

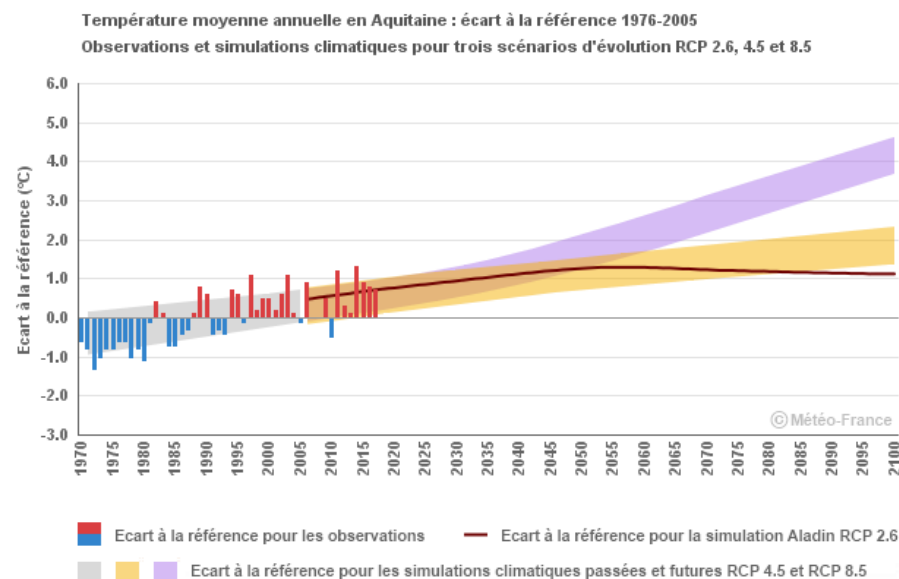


Figure 48 – Observation et simulations climatiques (températures) pour 3 scénarios d’évolution climatique (source : meteofrance.fr)

### PEU D’EVOLUTIONS DES PRECIPITATIONS ANNUELLES MAIS DES CONTRASTES SAISONNIERS

Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d’évolution des précipitations annuelles d’ici la fin du 21<sup>e</sup> siècle. Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers. Sur la seconde moitié du 21<sup>e</sup> siècle, selon le scénario RCP8.5 (sans

politique climatique), les projections indiquent une diminution des précipitations estivales.

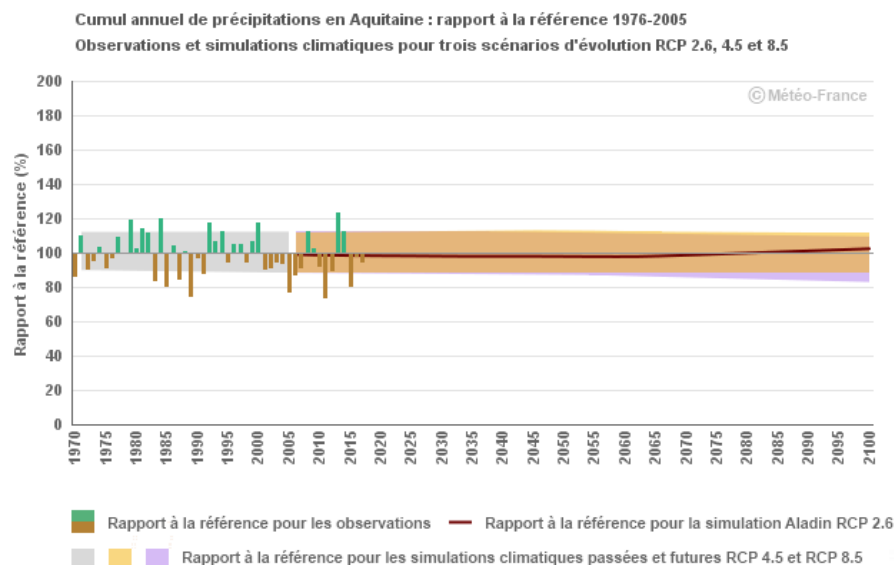


Figure 49 – Observation et simulations climatiques (pluviométrie) pour 3 scénarios d'évolution climatique (source : meteofrance.fr)

### AUGMENTATION DE NOMBRE DE JOURNEES CHAUDES

En Aquitaine, les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement.

Sur la première partie du XXI<sup>ème</sup> siècle, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre.

À l'horizon 2071-2100, cette augmentation serait de l'ordre de 27 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>), et de 59 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

### POURSUITE DE LA DIMINUTION DES JOURS DE GEL

En Aquitaine, les projections climatiques montrent une diminution du nombre de gelées en lien avec la poursuite du réchauffement.

Jusqu'au milieu du XXI<sup>ème</sup> siècle cette diminution est assez similaire d'un scénario à l'autre.

À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 13 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario RCP4.5 (scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO<sub>2</sub>), et de 21 jours selon le RCP8.5 (scénario sans politique climatique).

### ASSECHEMENT DES SOLS DE PLUS EN PLUS MARQUE

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur l'Aquitaine entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI<sup>ème</sup> siècle (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

En termes d'impacts potentiels pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide (SWI supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

## La vulnérabilité du territoire régional aux effets du changement climatique

L'évolution des différents paramètres climatiques présentés précédemment génère différents aléas face auxquels les populations, les activités économiques ou encore les milieux naturels sont plus ou moins résistants

(capables de faire face) ou « résilients » (capables de retrouver un fonctionnement normal). Mener une stratégie d'adaptation au changement climatique revient donc à diminuer la vulnérabilité potentielle d'un espace ou d'une population face à un aléa qui sera probablement exacerbé par le changement climatique. L'identification des vulnérabilités potentielles d'un territoire est donc un préalable aux politiques locales d'adaptation.

## Transition énergétique

*Sources : PCAET CC de Dronne et Belle – SDE24-Juin 2018 ; dronneetbelle.fr ; nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; dordogne.gouv.fr ; legifrance.gouv.fr ; Stratégie TEPCV – Rapport Diagnostic – 2016 – CC Pays ribéracois ; Profil énergie et gaz à effet de serre de la Dordogne - Édition 2018 - données 2016 – AREC ; Stratégie TEE Pays ribéracois-Juin 2018 – ARTELIA ; www.pigma.org/mapfishapp/?wmc=contexts/orecca.wmc ; energie.arec-nouvelleaquitaine.com/donnees-locales-de-consommation-delectricite-et-de-gaz ; Étude de consommation énergétiques et du potentiel des énergies renouvelables pour la Dordogne – 2013 – Axenne – CG ; nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr ; plein-soleil.info ; carto.sigena.fr/1/photovoltaique2.map ; Schéma régional éolien en Aquitaine ; energie.arec-nouvelleaquitaine.com/tableaux-de-bord/suivi-trimestriel-des-installations-photovoltaiques-en-nouvelle-aquitaine*

## Contexte réglementaire

### SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES » (SRADDET)

En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- 1) l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2) l'adaptation au changement climatique ;
- 3) La lutte contre la pollution atmosphérique ;
- 4) la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ;
- 5) le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II, avait institué deux types de schémas, complémentaires, afin de faciliter le développement des énergies renouvelables :

- le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), en vigueur jusqu'à l'approbation du SRADDET ;
- le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).

### LE SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3REnR) DE LA REGION AQUITAINE

Le territoire du SCoT du Périgord Vert est concerné par le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de l'ex-région Aquitaine, approuvé en date du 15 avril 2015.

Le S3REnR détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique et définit le renforcement de ce réseau pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, selon les objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Énergie.

Ce S3REnR permet d'accueillir 1 020 MW de production d'énergies renouvelables (ENR). Il propose la création de près de 500 MW de capacités nouvelles (400 MW par la création de réseau, 100 MW par le renforcement de réseau), s'ajoutant aux 520 MW déjà existantes ou déjà engagées (480 MW existantes et 40 MW créées par l'état initial).



Figure 50 - Extrait de la carte du réseau de transport, les postes sources ERDF et les postes clients actuels (source : S3REnR Aquitaine)

Le territoire du SCoT du Périgord Vert est concerné par :

- Plusieurs réseaux de 63 KV au nord et au centre ;
- Un réseau de 225 kV à l'ouest de Bertric ;
- Un réseau de 90 kV sur la frange sud.

## PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), est un outil de planification de planification et d'animation de la transition énergétique d'un territoire. Il s'intègre au projet politique de développement durable de la collectivité qui le définit et le met en œuvre.

Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire, une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Un PCAET vise deux objectifs :

- L'atténuation du changement climatique en limitant l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), favorisant la sobriété énergétique, en améliorant la qualité de l'air, en développant les énergies renouvelables (ENR) ;
- L'adaptation au changement climatique en réduisant la vulnérabilité du territoire à court, moyen et long termes.

Les PCAET sont désormais rendus obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017. En dessous de 20 000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés.

Agriculture	Aménagement / urbanisme	Economie circulaire et territoriale	Energies renouvelables	Habitat / Logement	Patrimoine bâti public	Transports / déplacements
Outiller les agriculteurs pour une mise en pratique opérationnelle des solutions d'adaptation / atténuation au CC dans leurs métiers	Appuyer les communes à la mise en œuvre d'un urbanisme / aménagement durables	Coordonner et favoriser le déploiement d'actions collectives dans le champ du DD (commerce, industrie et artisanat)	Soutenir l'émergence de projets de production d'EnR non intégrés au bâti (hydro-électricité, éolien, géothermie)	Accompagner les propriétaires privés pour la rénovation énergétique de leur logement	Rendre exemplaire, la gestion énergétique du patrimoine des MO publiques (bâti et éclairage)	Promouvoir les pratiques de covoiturage
		Favoriser l'émergence d'une filière biogaz				Encourager le report modal vers les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
		Promouvoir et soutenir le développement de la filière bois (énergie, éco-construction)	Encadrer l'émergence de projets de production d'EnR électrique photovoltaïque			Encourager les solutions alternatives numériques au travail (espaces de coworking ou tiers-lieux)
		Promouvoir les circuits courts alimentaires				Concrétiser des Plans de mobilité (entreprises, administrations, établissements scolaires)
						Développer la mobilité électrique

Transversal : Intégrer les objectifs de TE dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financement de la CCPR

Tableau 2 – Récapitulatif des fiches actions pour la Transition énergétique du Pays ribérocis  
(source : Stratégie TEE Pays ribérocis-Juin 2018 – ARTELIA)

Au 5 avril 2019, selon la DREAL Nouvelle Aquitaine, l'état d'avancement des PCAET sur le territoire du SCoT du Périgord vert est le suivant :

- 1 PCAET obligé en cours d'élaboration sur la CC du Périgord Ribérocis ;
- 3 PCAET volontaires en cours d'élaboration sur la CC du Pays de Saint-Aulaye, la CC Dronne et Belle, la CC Périgord-Limousin.

Le PCAET du Périgord Ribérocis a établi un programme d'actions sous forme de 16 fiches-actions répartis dans plusieurs domaines : agriculture, aménagement / urbanisme, économie circulaire et territoriale, énergies renouvelables, habitat / logement, patrimoine bâti public, transport / déplacements.

#### TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

À l'initiative du ministère de l'énergie, le concept de territoire à énergie positive a été introduit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. Son article premier le définit de la manière suivante : « Est dénommé territoire à énergie positive un territoire qui

*s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et dans le respect des équilibres des systèmes énergétiques nationaux. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la diminution de la consommation des énergies fossiles et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement. »*

**Le territoire du SCoT s'est engagé en faveur de la transition énergétique à travers une démarche TEPCV<sup>8</sup>.** Le label TEPCV donne accès à une enveloppe financière pour cofinancer certains projets. L'appellation TEPCV n'est ni réglementaire, ni normée.

La CC du Pays ribéracois a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (catégorie « territoires à énergie positive en devenir »).

Le secteur d'étude est aussi engagé dans une démarche **TEPOS<sup>9</sup> avec le Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin**. L'approche TEPOS caractérise une manière spécifique d'aborder les projets énergétiques dans les territoires.

La démarche TEPOS n'est ni réglementaire, ni normée. Aucun outil méthodologique n'y est spécifiquement associé.

#### **Rappel des objectifs de la LTECV :**

- -15 % d'énergie finale dans le résidentiel à horizon 2023 par rapport à 2010 ;

---

<sup>8</sup> Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Le TEPCV est défini comme « un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. (...) La collectivité propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. »

- -50 % d'énergie finale consommée à horizon 2050 par rapport à 2012 ;
- -30 % d'énergies fossiles consommées à horizon 2030 par rapport à 2012.

#### **AGENDA 21 ET CROISSANCE VERTE**

Le programme agenda 21 a été lancé lors du Sommet de la terre, à Rio, en 1992, avec pour objectif l'élaboration d'un plan d'action pour le 21<sup>e</sup> siècle. L'agenda 21 local est un projet de développement durable pour un territoire identifié. C'est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire. L'agenda 21 est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement définis et un plan d'action pluriannuel.

Sur le territoire du SCoT Périgord Vert un agenda 21 est connu de la DREAL : le PNR Périgord Limousin.

### **Gaz à effet de serre (GES) sur la Dordogne**

Les consommations d'énergie sont responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre, dues essentiellement à la combustion d'énergies fossiles (charbon, produits pétroliers, gaz...) provoquant des émissions sous forme de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

<sup>9</sup> Territoire à Energie Positive. Un TEPOS, c'est un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

Les autres émissions (non énergétiques) sont principalement des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) issues des activités d'élevage (fermentation entérique des animaux et gestion des déjections), de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) issu de la fertilisation azotée des sols agricoles, du traitement des eaux usées, de gaz frigorigènes fluorés issus de systèmes de réfrigération et de climatisation, mais également des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux procédés de décarbonatation dans les cimenteries et autres grandes industries minérales.

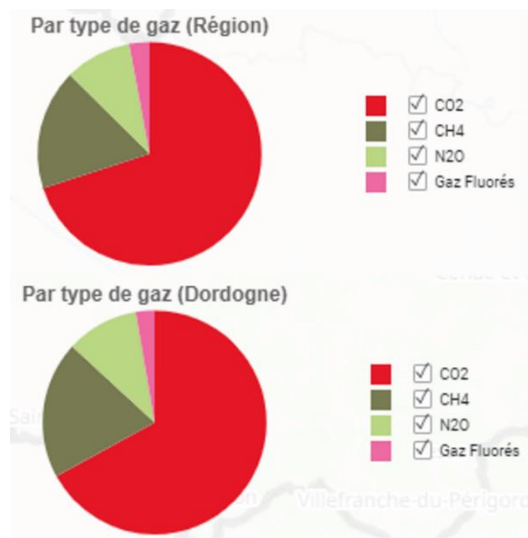


Figure 51 – Émissions de GES directes par gaz en Nouvelle-Aquitaine et Dordogne en 2019 (source : AREC)

En 2019<sup>10</sup>, ces émissions s'élèvent à 3 261 ktCO<sub>2</sub>e (milliers de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) en Dordogne, soit 7,8 tCO<sub>2</sub>e (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) par habitant. C'est le 4<sup>ème</sup> département le moins émetteur de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine.

<sup>10</sup> Compte tenu de l'impact des restrictions liés à la pandémie de Covid-19 survenue en 2020 sur les émissions de GES et les consommations d'énergie, cette étude s'appuie sur les données précédentes ces événements.

67 % des GES en Dordogne concernent des émissions de CO<sub>2</sub> et 30 % concernent des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'azote (N<sub>2</sub>O).

Les secteurs du transport et du résidentiel sont à l'origine de plus des 2/3 des émissions de GES dites énergétiques, ils représentent chacun respectivement 36 % et 33 % des émissions totales. Les émissions de GES non énergétiques de ces secteurs sont essentiellement liées à la production de froid (climatisation, réfrigération...).

Les émissions non énergétiques dans le secteur industriel sont faibles du fait de l'absence de cimenteries ou de grandes industries minérales. Les émissions non énergétiques représentent 1/3 du total des émissions départementales. Elles concernent particulièrement le secteur agricole, dont 84% des émissions sont non énergétiques.

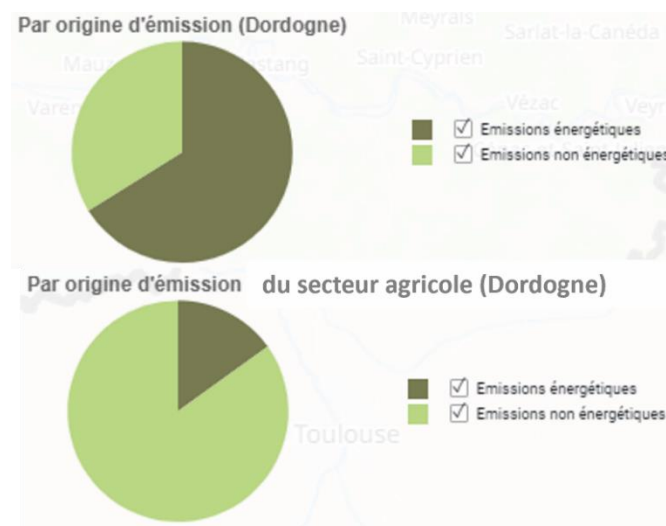


Figure 52 – Par des émissions de GES non énergétiques en Dordogne et dans le secteur agricole en particulier, en 2019 (source : AREC)

## Energies

### LA CONSOMMATION DE L'ENERGIE

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24) est en charge de l'organisation du service public d'électricité et de gaz pour l'ensemble des communes de la Dordogne.

Avec 11 630 GWh d'énergie finale<sup>11</sup> consommée en 2019, la Dordogne est le 7<sup>ème</sup> département consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine (sur 12 au total), et atteint en 2020<sup>12</sup> 25,4 MWh par habitant (équivalent à la consommation par habitant en Région), soit 6,8 % de la consommation énergétique de Nouvelle-Aquitaine.

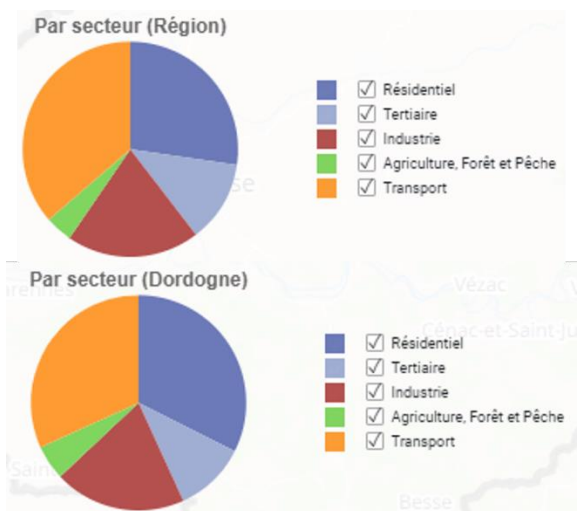


Figure 53 – Consommation énergétique par secteur en Dordogne et en Nouvelle Aquitaine en 2019 (source : AREC)

En 2019, le parc résidentiel est le premier secteur consommateur d'énergie, représentant 1/3 des consommations totales du département (32,4 %), majoritairement utilisée pour le chauffage. Le poids du transport (déplacements de personnes et de marchandises), deuxième secteur consommateur d'énergie avec 31,8 % des émissions totales, est induit par le trafic routier sur les principaux axes du département (A89, N21), notamment le trafic de marchandises. Le secteur industriel est le troisième secteur consommateur avec 19,8 % des consommations. Le secteur de l'agriculture et de la forêt apparaît comme un moindre consommateur d'énergie (en termes de consommation directe, toutes énergies confondues). La part de l'agriculture dans la consommation d'énergie globale est plus importante en Dordogne (5,2 %) qu'à l'échelle de la Région (4,1 %).

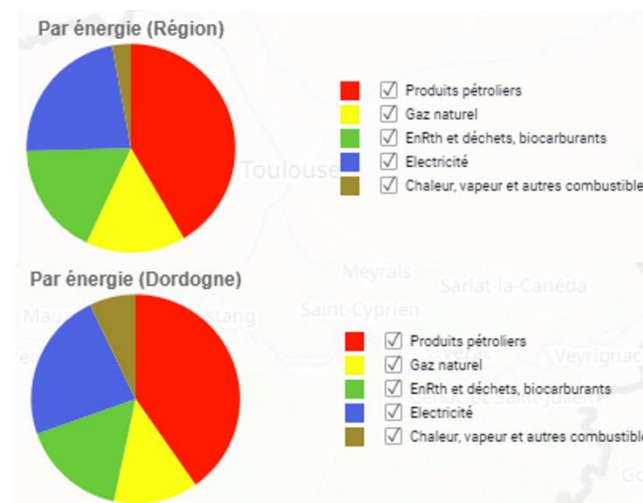


Figure 54 – Consommation énergétique par énergie en Dordogne et en Nouvelle Aquitaine en 2019 (source : AREC)

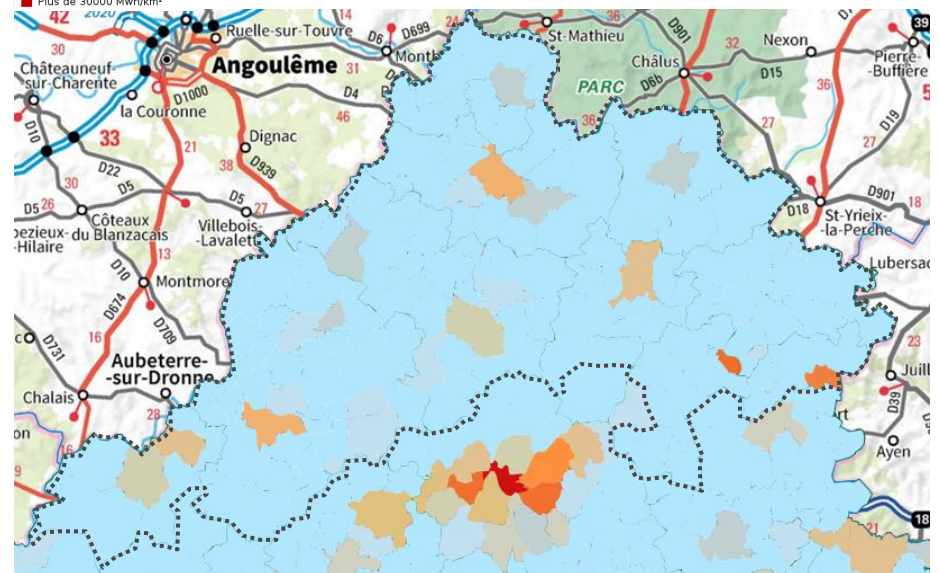
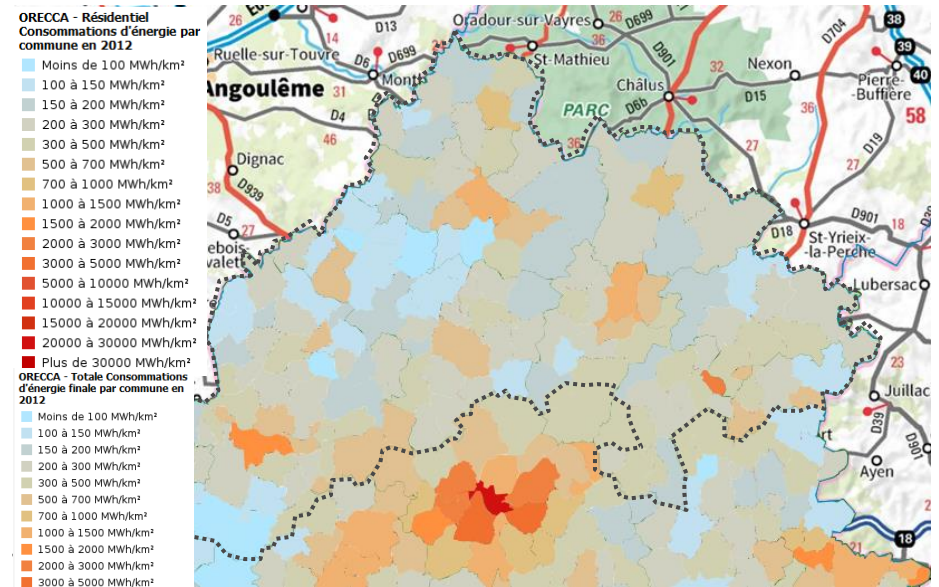
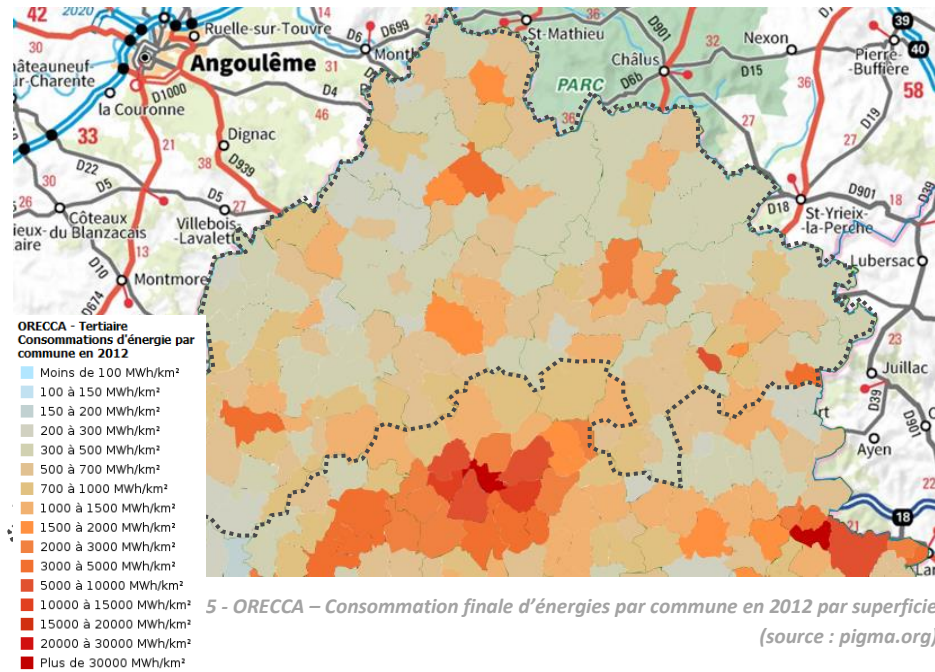
<sup>11</sup> La consommation d'énergie finale correspond à l'énergie qui est consommée sous toutes ses formes (produits pétroliers, électricité, gaz naturel, énergies

renouvelables...) par l'ensemble des utilisateurs du département, particuliers et acteurs économiques.

<sup>12</sup> Donnée non disponible en 2019.

Plus de la moitié des consommations régionales et départementales dépendent des énergies fossiles pétrole et gaz. La part des énergies renouvelables représente 27 % de la consommation d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine et 20 % en Dordogne.

Sur le territoire du Périgord Vert, la consommation d'énergie est naturellement plus forte au droit des principaux pôles urbains (Ribérac, Nontron, Excideuil, Brantôme, Thiviers).



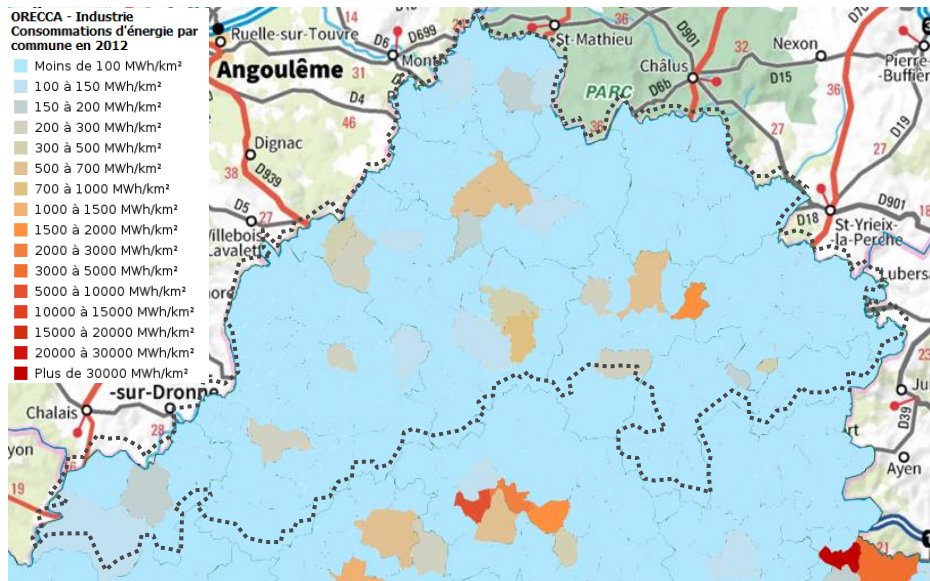


Figure 58 - ORECCA –Consommation d'énergie (industries) par commune en 2012  
 (source : pigma.org)

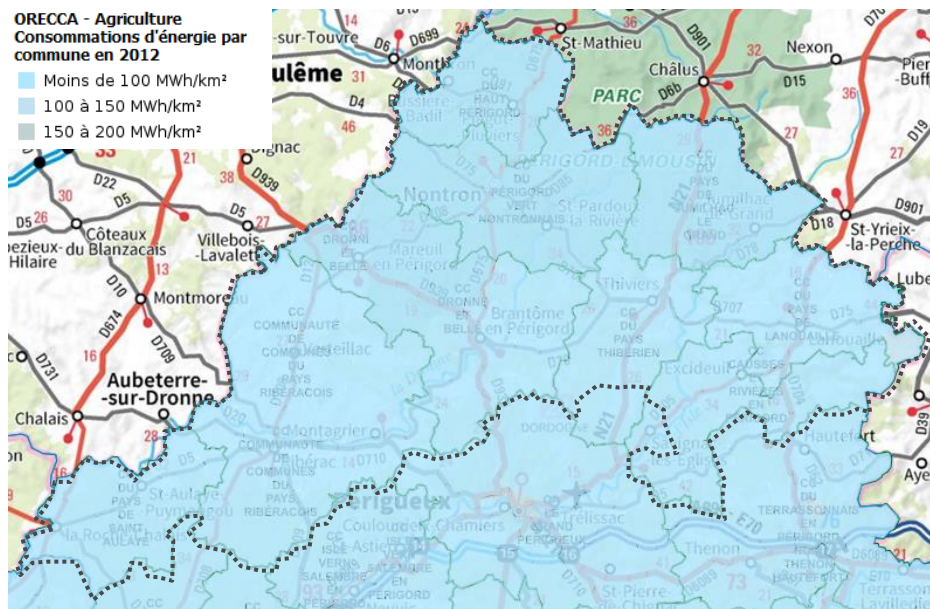


Figure 59 - ORECCA –Consommation d'énergie (agriculture) par commune en 2012  
 (source : pigma.org)

Sur le territoire du SCoT du Périgord vert, 2 058 GWh ont été consommés en 2019. Le secteur résidentiel et celui des transports sont largement prépondérants. Les secteurs du tertiaire ou de l'industrie suivant les territoires sont les 3<sup>ème</sup> consommateurs d'énergie.

Pour la seule énergie électrique, la consommation annuelle du territoire atteint 488 GWh en 2019 (source AREC Nouvelle-Aquitaine).

La consommation est estimée à près de 153 GWh en 2019 pour le gaz.

Les combustibles fossiles autres que le gaz, au premier rang desquels les produits pétroliers, constituent donc l'essentiel des consommations énergétiques du territoire : le fioul pour le chauffage, les carburants dérivés du pétrole (gazole, essence) pour le transport.

Territoire	Électricité (en GWh/an)	Gaz (en GWh/an)
CC Isle-Loue-Auvézère	80,6	0
CC du Périgord Nontronnais	82,4	28,7
CC Dronne et Belle	104	30,7
CC du Périgord Ribéracois	102	31,8
CC du Pays St-Aulaye	37,8	34,6
CC Périgord-Limousin	81	27,2
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>153</b>

Répartition des consommations électriques et gaz par EPCI en 2019

## LES SOURCES DE PRODUCTION DE L'ENERGIE

La production d'énergies renouvelables dans la Dordogne représentait 2 037 GWh en 2022<sup>13</sup>, soit 4,9 MWh par habitant. Il s'agit du 9<sup>ème</sup> département contributeur au bilan de Nouvelle-Aquitaine.

Les énergies renouvelables du département sont majoritairement dédiées à un usage thermique (77 %). La biomasse (bois bûche, bois automatique et sous-produits du bois, biogaz...) représente près de 63 % du bilan énergétique renouvelable.

Parmi les autres filières, les pompes à chaleur et le photovoltaïque représentent chacun 14 % du total renouvelable, suivis de près par l'hydroélectricité qui contribue à hauteur de 7 % du la production d'EnR.

Sur le département, les énergies renouvelables atteignent 20,8 % de l'énergie consommée, ratio inférieur à celui observé sur la région (26,6 %).

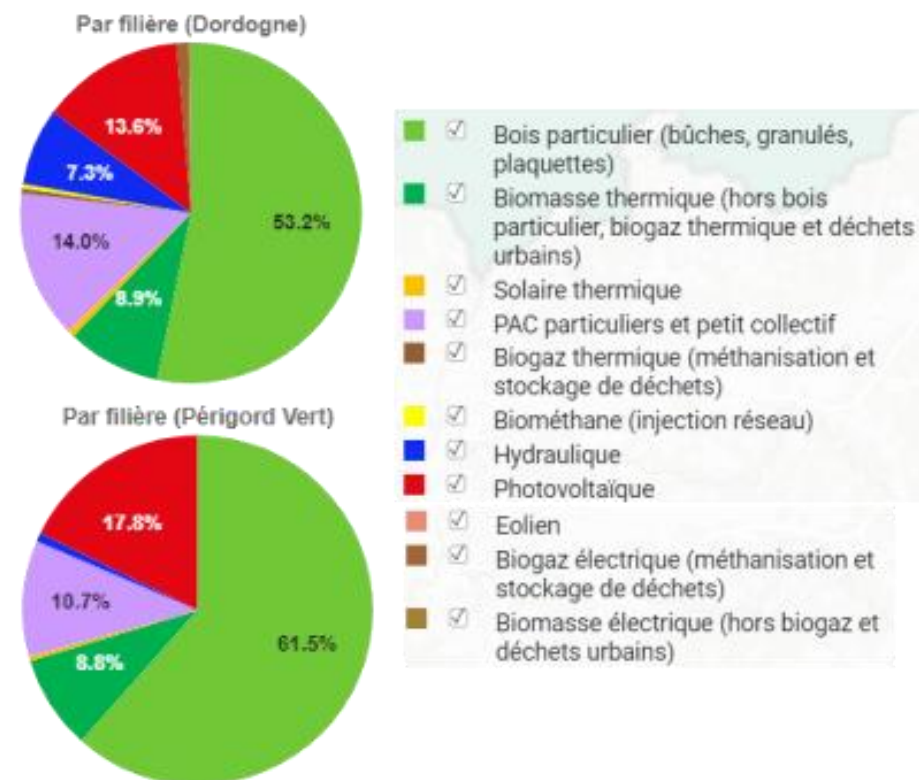


Figure 60 – Energies renouvelables par filière en Dordogne et en Nouvelle-Aquitaine en 2022 (source : AREC)

**Comme à l'échelle du département, le territoire du SCoT du Périgord vert est fortement dépendant de l'extérieur et des énergies fossiles (presque 80% des énergies consommées).**

La production d'énergie renouvelable est essentiellement liée au chauffage individuel au bois (294 GWh produit par le bois particulier en 2022, soit 62 %),

<sup>13</sup> Données les plus récentes - la survenue de la crise sanitaire en 2020 n'a pas eu d'incidence sur la production d'EnR, et ne justifie pas de se baser sur une année antérieure comme pour l'analyse des consommations et émissions de GES.

avec des rendements thermiques très variables puisque cette source de production inclut tous les dispositifs y-compris les cheminées.

La biomasse thermique (hors particulier, biogaz et déchets urbains) représente 42 GWh en 2022 soit 9 % du total produit et les pompes à chaleur individuelles 51 GWh soit 11 %.

Le territoire du SCoT du Périgord Vert comprend 5 ouvrages d'une puissance inférieure à 1 MW installés sur des cours d'eau moyens dont le plus grand nombre sur l'Isle. Les communes concernées sont : Jumilhac-le-Grand, Saint-Paul-La Roche, Cognac-sur-L'Isle, Saint-Méard-de-Drôme, Genis. Cela représente au total 4 GWh, pour 1 % de la production d'énergie renouvelable.

## Hydroélectricité

### Ouvrages hydroélectriques

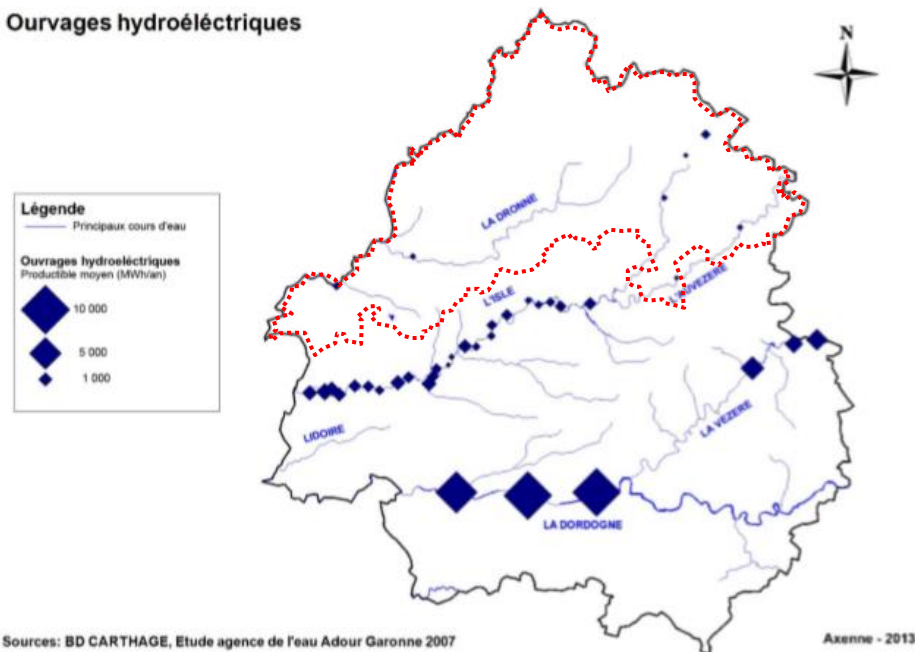


Figure 61 – Ouvrages hydroélectriques (source : Étude de consommation énergétiques et du potentiel des énergies renouvelables pour la Dordogne – 2013 – Axenne – CG)

Les installations hydroélectriques existantes sur le département sont toutes des centrales fonctionnant au fil de l'eau. On en dénombre 28 sur le département pour une puissance totale de 54 MW et une production moyenne de 186 GWh/an.

## Solaire thermique

Le SRADDET recense 999 installations solaires thermiques en fonctionnement sur la Région, produisant 155 GWh en 2022, dont 14 GWh en Dordogne.

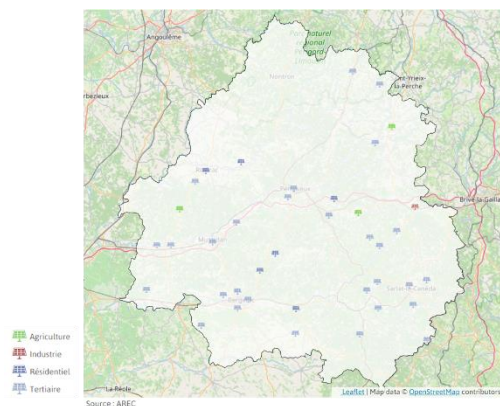


Figure 62 – Carte de localisation des installations solaires thermiques en Dordogne (source : AREC)

## Photovoltaïque

Le niveau d'ensoleillement régional et particulièrement favorable au développement de l'électricité photovoltaïque. La Nouvelle-Aquitaine se positionne en 2023 au 1<sup>er</sup> rang des régions en termes de production PV en représentant 23,7 % du parc solaire national.

En 2023, 775 installations > 36 kVA étaient recensées sur le département, représentant une production de 280 GWh. Parmi eux, 261 installations se trouvent dans le territoire du SCoT du Périgord Vert, représentant un total de 77,5 GWh.

Plusieurs projets photovoltaïques sont identifiés sur le territoire du SCoT du Périgord Vert. Sur le Domaine d'Essendiéras, site touristique écoresponsable localisé sur la commune de Saint-Médard-d'Excideuil, la mise en service en 2019 de 39 000 panneaux photovoltaïques sur 18 hectares permettra à terme une production annuelle estimée à 20 GWh.



Parc photovoltaïque du domaine d'Essendiéras (source : Domaine d'Essendiéras)

Les autres communes concernées par un projet photovoltaïque (incluant les projets au stade d'étude) en 2019 sont Vanxains, Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, Saint-Jean-de-Côle, Saint-Pierre-de-Côle, Saint-Martial-de-Valette, Champs-Romain, Dussac, La Roche-Chalais.

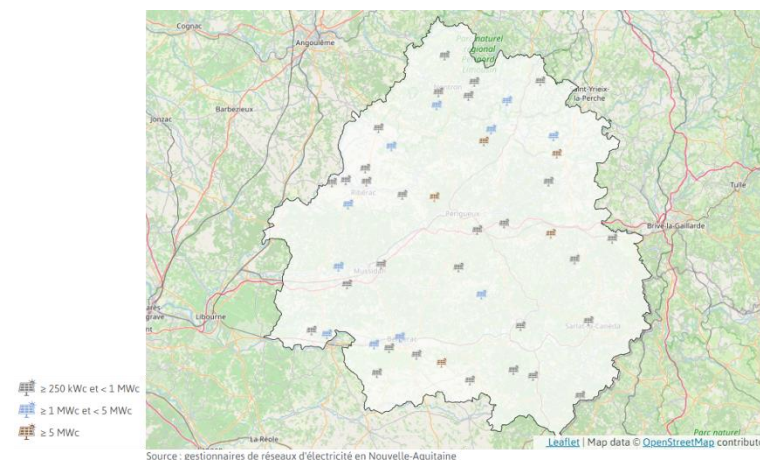


Figure 63 – Implantation des projets photovoltaïque identifiés en Dordogne (source : AREC)

## Bois énergie (chaudières)

Il existe plusieurs réseaux de chaleur fonctionnant au bois énergie sur le territoire du SCoT du Périgord Vert. La plupart de ces réseaux alimentent quelques bâtiments. L'un d'entre eux présente une puissance (chaudière bois) supérieure à 1 MW sur la commune de Ribérac (réseau de la cité scolaire de Ribérac alimentant le lycée et le collège).

Le PNR Périgord-Limousin s'est engagé dans l'accompagnement des collectivités incluses dans son périmètre pour la valorisation de la biomasse forestière à travers des projets de chaufferies bois avec réseau de chaleur.

Le SRADDET Nouvelle-Aquitaine comprend un Schéma régional biomasse adopté à l'été 2022 qui fixe les objectifs d'utilisation de la biomasse pour la production d'énergies renouvelables.

Le Gisement Net Disponible total en Nouvelle-Aquitaine est de 42,6 millions de tonnes de matières brutes, à 97% des substrats agricoles (en tonnage).

## Localisation des chaufferies et réseaux de chaleurs collectifs en Dordogne

Données janvier 2016

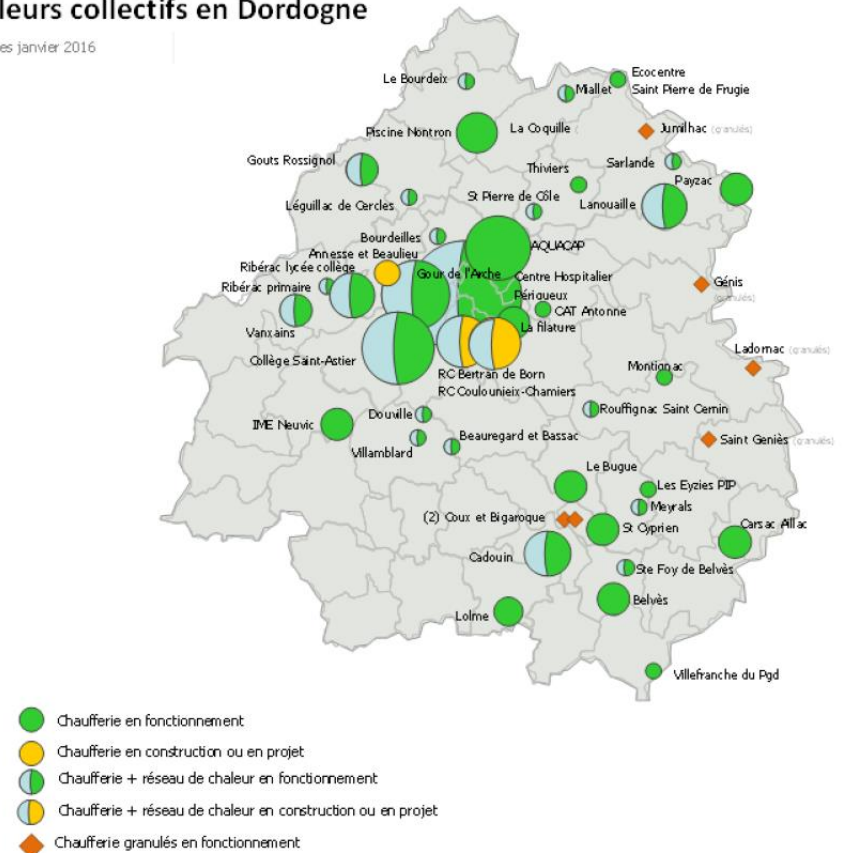


Figure 64 – Chaufferies et réseaux de chaleur collectifs dans le département (source : AREC, PCAET du Pays ribéraçois, 2016)

## Géothermie

Sur le département, les seules installations géothermiques en fonctionnement sont des installations de très basse énergie, c'est-à-dire fonctionnant dans des milieux (sol ou eau) dont la température ne dépasse pas 30 °C et utilisant une pompe à chaleur.

Fin 2012, les pompes à chaleur (PAC) des particuliers produisent environ 111 GWh d'énergie renouvelable par an, dont 24 GWh/an pour la géothermie et 78 GWh/an pour l'aérothermie.

Pour les seuls territoires du Pays ribéracois, du Périgord limousin, et de Dronne et Belle, la production d'énergie thermique par les pompes à chaleur de particuliers atteint 17 GWh/an (source AREC, PCAET, 2014-2016).

L'ADEME a recensé en 2012 une PAC sur sondes géothermiques pour collectivités sur la commune de Payzac qui possède une puissance de 25KW.

### **Méthanisation**

En 2022, 11 installations de méthanisation implantées en Dordogne produisent environ 23 GWh d'électricité et 9 GWh de chaleur. Il s'agit de 2 centres de stockage des déchets et d'installations de méthanisation à la ferme.

Sur le territoire du Périgord Vert, une installation est recensée : à la ferme de l'Oie de Coulaures, pour une production estimée à 200 MWhe/an et 320 MWhth/an.

### **Éolien**

En 2023, aucune éolienne n'est en fonctionnement sur le territoire du SCoT du Périgord Vert.

## PUISSANCE RACCORDEE

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, la puissance raccordée en région au 31/12/2018 est désormais de 2 244 MWc, soit une hausse de 9,4 % par rapport à la puissance raccordée au 31/12/2017 (chiffres définitifs).

Au 31/03/2019, la puissance photovoltaïque raccordée en région atteint 2 279 MWc, soit une hausse de 7,4 % par rapport à la puissance raccordée au 31/03/2018 (chiffres provisoires).

Au cours du 1er trimestre 2019, 863 installations photovoltaïques d'une puissance totale de 34,9 MWc ont été mises en service.

Sur l'ensemble du parc régional, les installations des particuliers (puissance < 6 kWc) constituent 72 % des installations mais une part bien plus modeste en puissance (6 %).

Les installations collectives se répartissent entre les installations de puissance comprise entre 6 et 36 kWc (entre 50 et 300 m<sup>2</sup> de capteurs) et les installations de puissance supérieure à 36 kWc (plus de 300 m<sup>2</sup> de capteur). Ces installations ne représentent que 28 % du parc régional mais concentrent l'essentiel de la puissance (94 %).

Le département de la Dordogne suit la tendance régionale.

**Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, le potentiel de raccordement est supérieur à 300 MWe.**

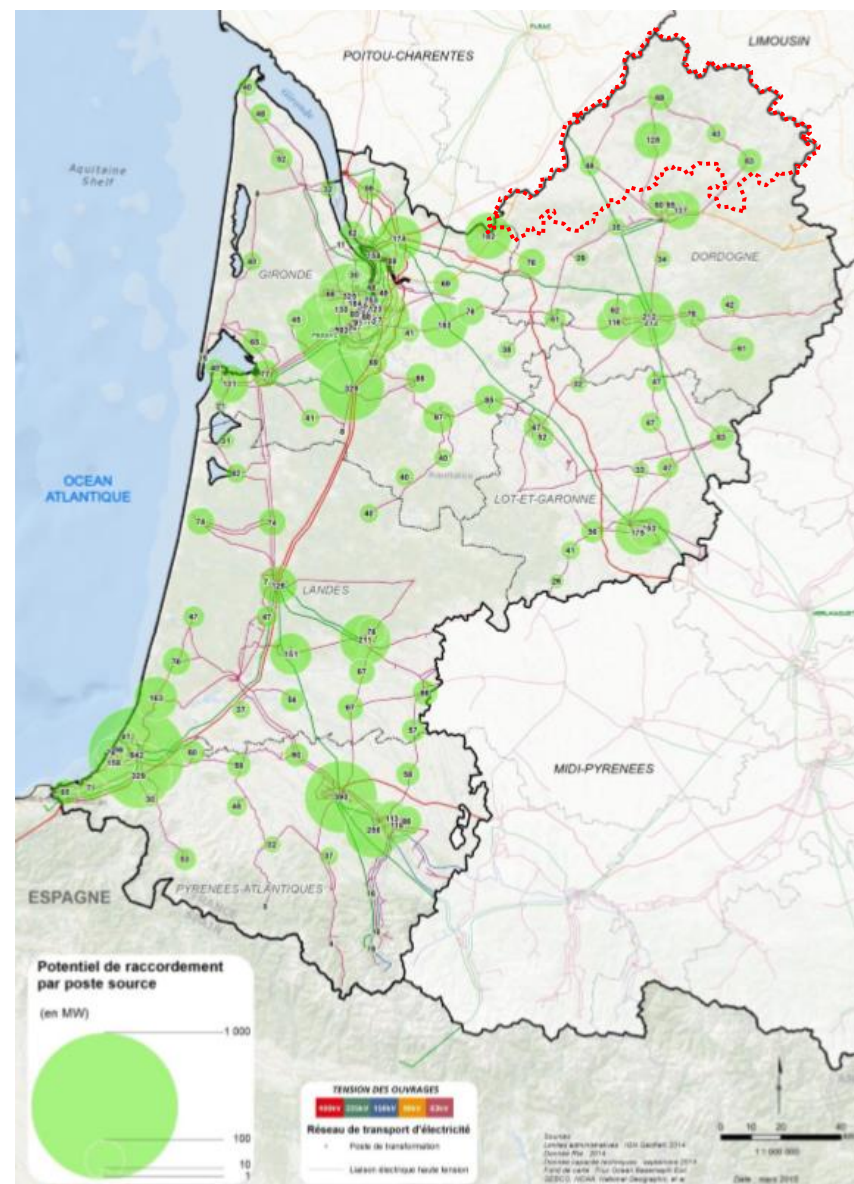


Figure 65 – Potentiel de raccordement par poste source (source : S3EnR Aquitaine)

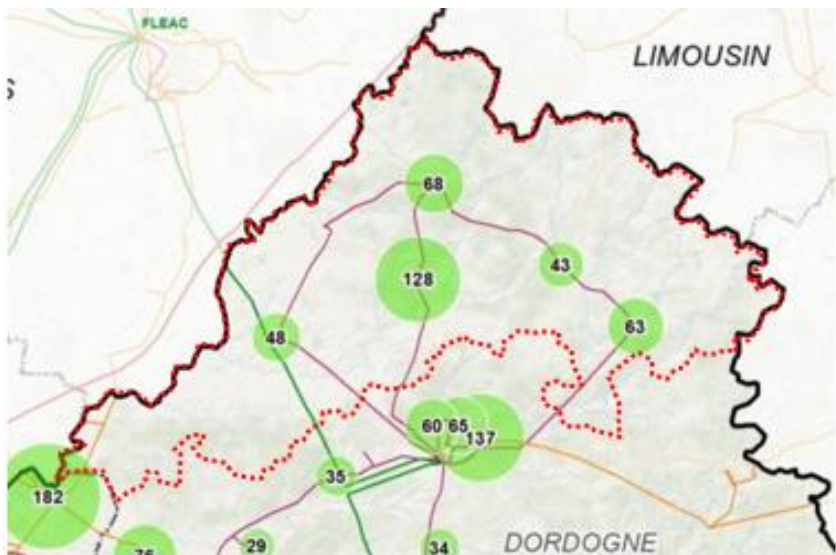


Figure 66 – Extrait de la carte sur le potentiel de raccordement par poste source à l'échelle du territoire du SCoT du Périgord Vert (source : S3EnR Aquitaine)

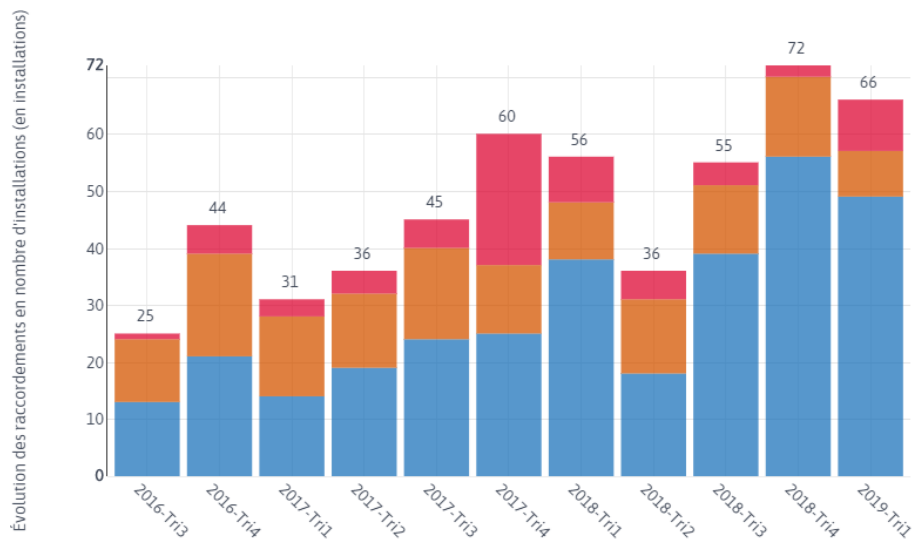


Figure 67 – Répartition des raccordements par tranche de puissance et par trimestre en nombre en Dordogne des installations photovoltaïques (source : AREC)

## LE POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le potentiel de production d'énergies renouvelables dépend de plusieurs critères :

- Le critère technique qui détermine, en fonction des gisements mobilisables, la production maximale envisageable sur le territoire,
- Le critère contextuel ou structurel qui détermine, en fonction des surfaces ou du linéaire disponibles, le potentiel maximal réel compte tenu des contraintes et sensibilités.

A ces critères s'ajoutent également un critère d'acceptabilité qui va largement influencer le potentiel réellement envisageable pour chaque source d'énergie.

Ainsi, concernant **l'énergie éolienne**, le territoire, bien que partiellement grevé par une servitude aéronautique militaire, présente un potentiel relativement intéressant : les marges septentrionale et orientale du département de la Dordogne présentent des vents moyens de 4,3 à 4,7 m/s à 80 m d'altitude.

La filière éolienne en Nouvelle-Aquitaine est à présent intégrée au SRADDET. L'éolien couvre en 2022 7,6% de la production d'EnR en Région (2 882 GWh). La Dordogne ne compte aucun parc éolien.

N.B. : les éléments exposés ci-après sont extraits du Schéma Régional Éolien d'Aquitaine, établi en 2012 et ayant fait l'objet d'une décision d'annulation par le Tribunal administratif de Bordeaux. Ils sont donc utilisés à titre d'information mais doivent être considérés avec prudence.

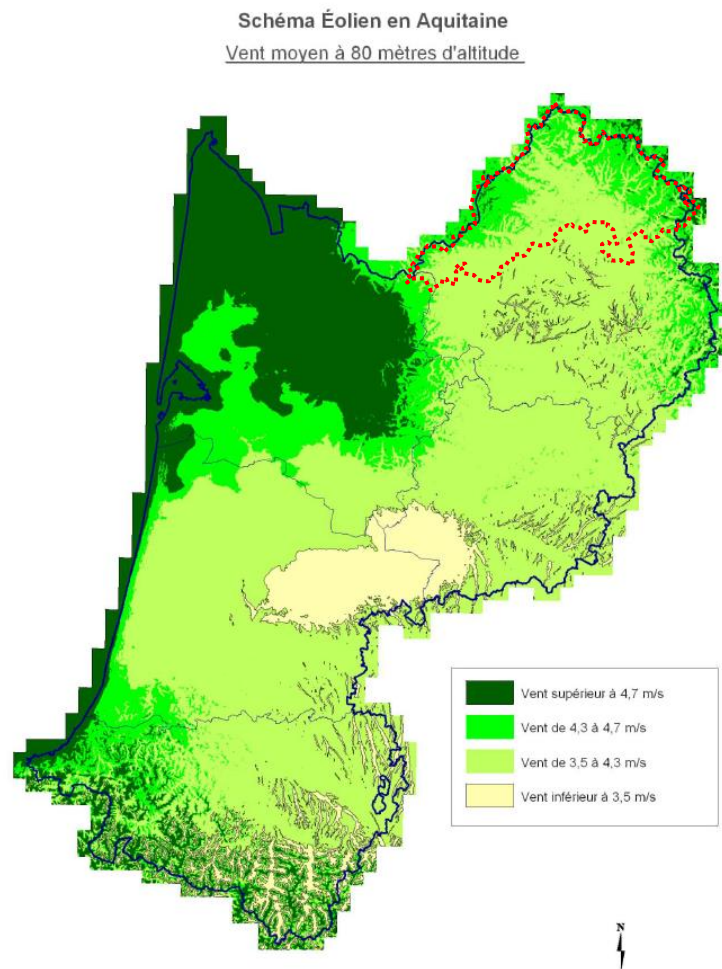


Figure 68 – Extrait de la carte de la ressource en vent  
(source : Schéma régional éolien en Aquitaine)

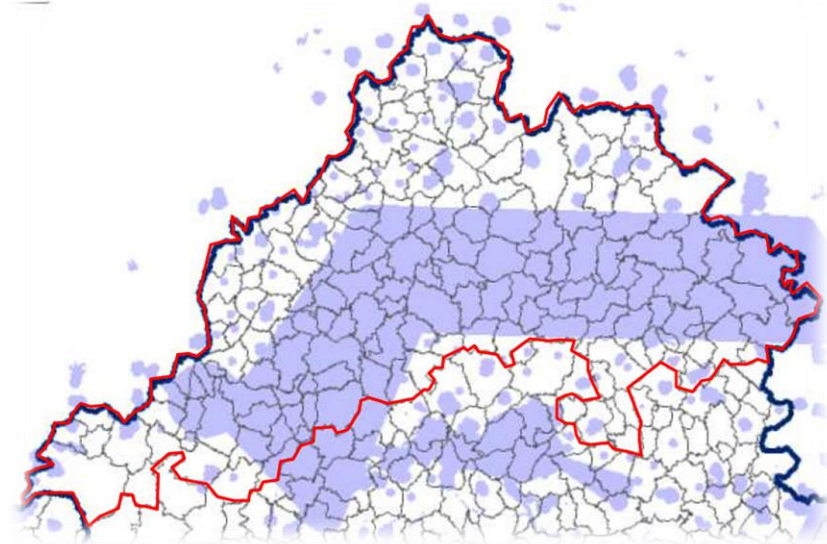


Figure 69 – Extrait de la carte de zones de contraintes absolues  
(source : Schéma régional éolien en Aquitaine)

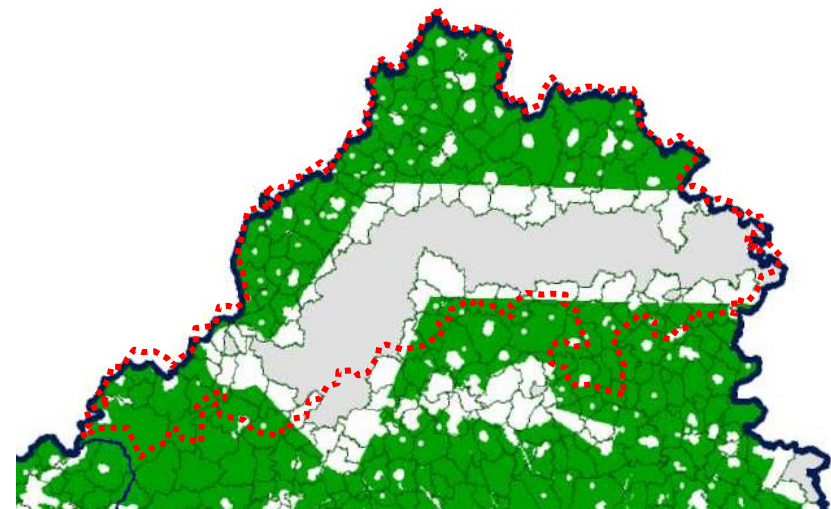


Figure 70 – Extrait de la carte des zones favorables et autres territoires  
(source : Schéma régional éolien en Aquitaine)

Concernant le **potentiel photovoltaïque**, l'ensoleillement du territoire est supérieur à 1 100 kWh/m<sup>2</sup>/an et dépasse localement les 1 300 kWh/m<sup>2</sup>/an dans le Ribéracois.

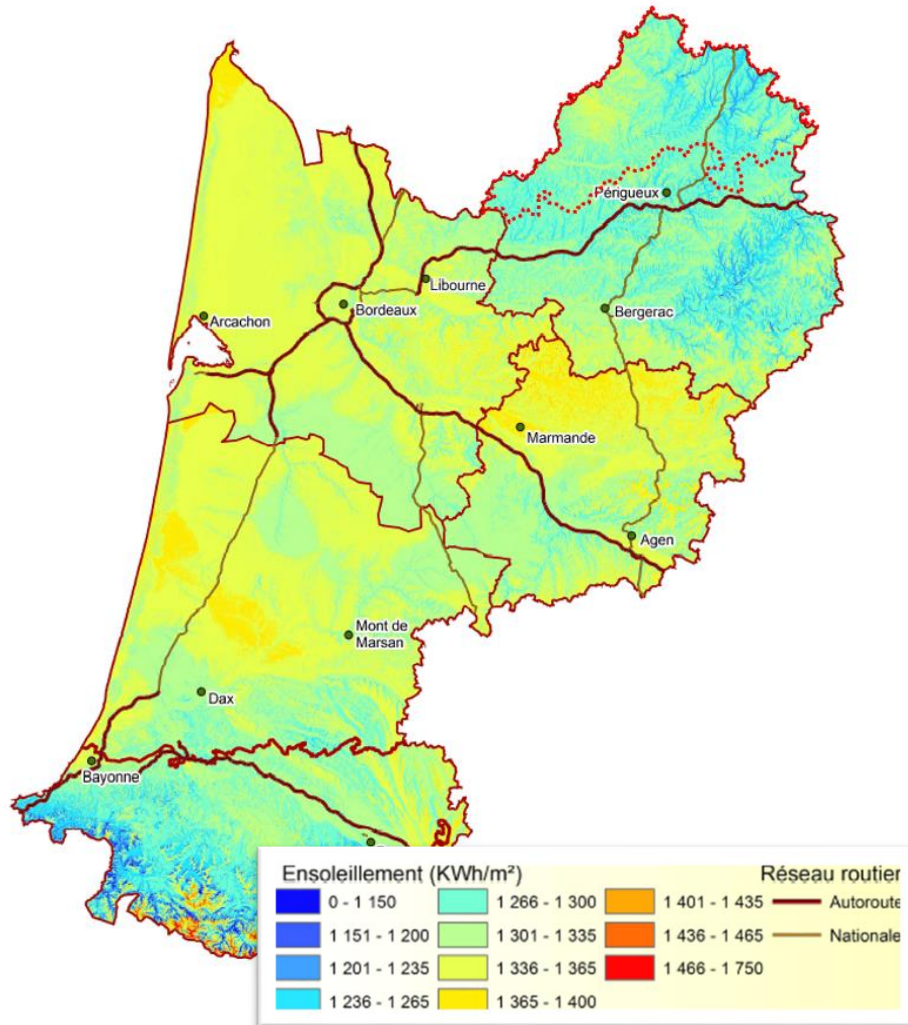


Figure 71 – Carte de l'ensoleillement annuel en Aquitaine

(source : CETE Méditerranée, évaluation du potentiel de production d'électricité d'origine solaire en Aquitaine, septembre 2011)

Ce gisement brut apparaît toutefois très modéré au regard des potentiels estimés à l'échelle régionale.

En outre, la distance vis-à-vis des réseaux électriques moyenne ou haute tension limite localement les capacités de raccordement pour l'injection.

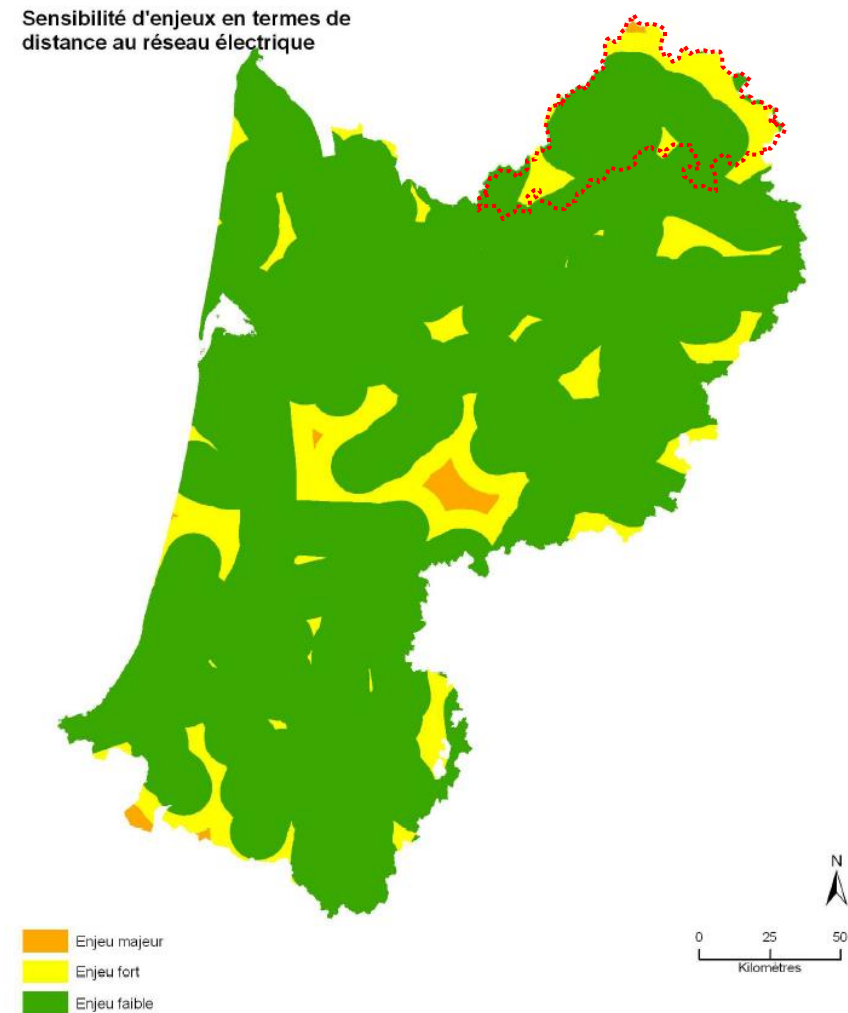


Figure 72 – Carte de la sensibilité en termes de distance au réseau électrique

(source : CETE Méditerranée, évaluation du potentiel de production d'électricité d'origine solaire en Aquitaine, septembre 2011)

Enfin, la disponibilité des surfaces anthropisées permettant l'implantation de panneaux photovoltaïques, correspondant au foncier dégradé (friches), apparaît modérée sur le territoire. Le développement du solaire photovoltaïque est en revanche possible au droit des surfaces imperméabilisées (installation en toiture, ombrières sur parking).

Le potentiel pour la **méthanisation** comprend des gisements variés à majorité agricole (effluents d'élevage), ce qui induit une saisonnalité des gisements mobilisables compte tenu du caractère extensif des élevages du territoire. Les déchets végétaux de l'agriculture (issues de silos, cultures intermédiaires à vocation énergétique, paille, rafles de maïs) peuvent constituer localement des compléments intéressants, voire une base pour le développement de projet à l'instar des réflexions menées dans le Ribéracois par la SCAR (Société Coopérative Agricole du Ribéracois).

Enfin, les co-substrats issus de l'industrie agro-alimentaire (IAA) ou de la restauration collective, ainsi que les biodéchets des ménages (fraction fermentescible des déchets ménagers, éventuellement triés à la source) permettent de compenser la saisonnalité des substrats de base et constituent des gisements méthanogènes.

Le Conseil Départemental de Dordogne a fait réaliser en 2013 une étude des consommations énergétiques et du potentiel des énergies renouvelables dans le département, qui a établi à 363 GWh la puissance théorique de la méthanisation sur le département, essentiellement valorisable sous la forme d'électricité et de chaleur. Compte tenu de la localisation des établissements de la filière IAA dans le département et de la typologie des productions agricoles, la puissance potentielle maximale sur le territoire du SCoT reste modérée mais la filière méthanisation peut constituer une variable intéressante dans le mix énergétique local. En 2019, ce potentiel était estimé à 467 784 tMB à l'échelle du territoire.

Le **potentiel hydroélectrique** technique maximal du territoire se révèle faible, inférieur à 100 GWh/an pour une large partie du territoire. En considération des objectifs de rétablissement ou de conservation de la continuité écologique des cours d'eau et des dispositions réglementaires (cours d'eau réservés, zones Natura 2000, ...), le potentiel hydroélectrique réel s'avère donc négligeable.

**Potentiel hydroélectrique au fil de l'eau par secteurs hydrographiques en région aquitaine**

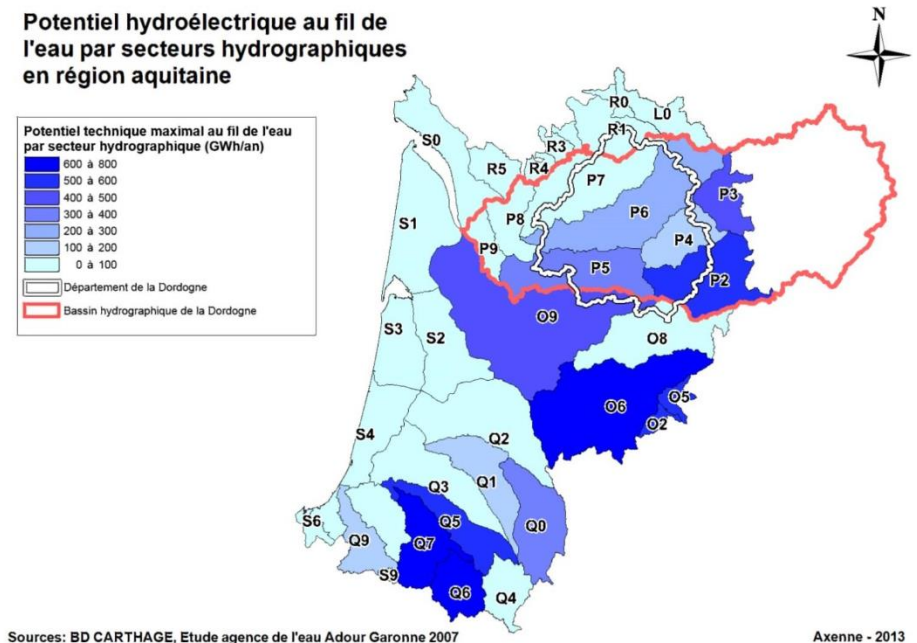


Figure 73 – Carte du potentiel hydroélectrique au fil de l'eau à l'échelle de l'ex-Aquitaine (source : Agence de l'eau Adour-Garonne, carte extraite de l'étude des consommations énergétiques et du potentiel des énergies renouvelables de la Dordogne, 2013, CD 24)

### CE QU'IL FAUT RETENIR

Le changement climatique observé en Nouvelle-Aquitaine suit la tendance nationale et impacte d'ores et déjà le territoire avec une augmentation des températures, l'augmentation du nombre de journées chaudes et la diminution du jour de gel, et en conséquence une augmentation des épisodes de sécheresse et l'aggravation du déficit en eau des sols.

Le Périgord Vert est concerné par le SRADDET Nouvelle-Aquitaine qui vise en priorité l'atténuation du changement climatique. A l'échelle du département, le transport et sont majoritairement responsables des émissions de GES énergétiques, et les émissions de GES non énergétiques sont liées principalement à l'agriculture.

Le S3REnR applicable en Périgord Vert fixe les conditions d'accueil des EnR. Enjeu majeur s'il en est, car 80% de l'énergie consommée sur le territoire est issue des énergies fossiles.

## 6 | Ressources en eau

### Cadre réglementaire et contractuel

*Source : adour-garonne.eafrance.fr ; sites de la banque Hydro, Sandre et de Gest'eau fleuve-charente.net/domaines/le-sage/organisation/les-commissions-du-sage-charente ; geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr ; dordogne.gouv.fr.*

#### Directive cadre européenne (DCE) sur l'eau de 2000

La Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000 (DCE), a pour objet d'établir un cadre communautaire pour la protection des eaux intérieures de surface, de transition, côtières et souterraines, en vue de prévenir et de réduire leur pollution, promouvoir leur utilisation durable,

protéger leur environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques et atténuer les effets des inondations et des sécheresses.

Les principaux objectifs environnementaux fixés concernent notamment :

- L'atteinte d'un bon potentiel écologique et un bon état chimique des masses d'eau de surface à l'horizon 2015 ;
- La protection des masses d'eaux souterraines.

Ces objectifs de la DCE s'appliquent sur les territoires de tous les états membres de l'Union européenne.

Par ailleurs, la DCE précise que :

- Un programme de surveillance des eaux doit être mis en place ;
- Le principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau doit être respecté (principe pollueur-payeur) ;
- La participation active du public doit être engagée.

Pour atteindre les objectifs fixés par la DCE, il est proposé de raisonner sur une entité cohérente appelée "bassin versant hydrographique" et de mettre en place un plan de gestion et un programme de mesures établis par chacun des États membres concernés.

**La loi n° 2004-338 du 21 avril 2004 et la loi n° 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 transposent cette DCE en droit français.**

#### Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006

Elle modifie la Loi sur l'Eau de 1992 et définit, par intégration au Code de l'Environnement (article L210-1 et suivants), le nouveau cadre de la gestion de l'eau en France.

**Article L210-1 du Code de l'Environnement** (modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 1 JORF 31 décembre 2006) :

*« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques. »*

**Article L211-1 du Code de l'Environnement** (modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 20 JORF 31 décembre 2006) :

*« La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » prend en compte « les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :*

- *1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;*
- *2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux*

*superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;*

- *3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;*
- *4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;*
- *5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;*
- *6° La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau ».*

*« [...] La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :*

- *1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;*
- *2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;*
- *3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées ».*

Pour atteindre ces objectifs de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, deux outils de planification ont été instaurés par la Loi sur l'Eau de 1992 et modifiés par la LEMA de 2006 : il s'agit des SDAGE (Schéma Directeur

d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux).

## Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le territoire du SCoT du Périgord vert est concerné par le SDAGE et le Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne, qui intègrent les obligations définies par la directive cadre sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour atteindre un bon état des eaux. Le SDAGE et le PDM ont été adoptés le 10 mars 2022.

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 prévoyait, à l'échéance 2015, ou à défaut 2021 et 2027, un objectif de bon état pour l'ensemble des masses d'eau. Un programme de mesures (PDM), associé au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), fixe les modalités d'atteinte de cet objectif.

Le SDAGE Adour-Garonne s'articule autour de quatre grandes orientations :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Orientation B : Réduire les pollutions ;
- Orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif ;
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.

## Schéma Départemental des Rivières

En parallèle de la législation nationale, le Conseil départemental de la Dordogne a réalisé son propre schéma départemental des rivières afin de

rendre sa politique en faveur des milieux aquatiques plus lisible et mieux intégrée dans ce nouveau cadre réglementaire.

Les propositions d'actions à l'échelle des différents sous-bassins versants sont des actions d'animation, de préservation du milieu naturel et d'amélioration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau, de valorisation touristique et pédagogique de la rivière, de protection contre les inondations.

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le SAGE permet la traduction des objectifs du SDAGE et sa mise en œuvre opérationnelle à l'échelle du bassin versant, avec comme principal objectif de trouver un équilibre entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages de la ressource.

Le secteur d'étude est concerné deux SAGE :

- le SAGE Charente pour les bassins versants de la Tardoire et du Bandiat, approuvé en novembre 2019 ;
- le SAGE Isle et Dronne pour le reste du territoire du SCoT, approuvé en août 2021.

Les objectifs prioritaires du SAGE Charente sont :

- La préservation et la restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques ;
- La réduction durable des risques d'inondation et de submersions ;
- L'adéquation entre besoins et ressources disponibles ;
- Le bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire) ;
- Un projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente.

Les grands enjeux du bassin Isle Dronne identifiés par le SAGE sont les suivants :

- Le maintien ou l'amélioration de la qualité des eaux ;
- Le partage de la ressource en eau ;
- La préservation et la reconquête des rivières et milieux humides ;

La réduction du risque d'inondations.

## Plan de Gestion des Étiages (PGE)

Le Plan de Gestion des Étiages est un outil qui définit les règles de partage de l'eau entre les différents usages du bassin et les besoins des milieux pendant la période d'étiage estival. Les prélèvements ne peuvent être supérieurs à la ressource disponible et doivent permettre de respecter les Débits Objectifs d'Étiage (DOE) au moins 8 années sur 10.

Le territoire du SCoT est en partie concerné par le PGE Isle – Dronne approuvé le 23 février 2005.

Les orientations du PGE Isle-Dronne sont les suivantes :

- Révision des valeurs de DOE et DCR sur la Dronne à Bonnes et sur l'Isle à Bénévent ;
- Déclinaison des valeurs de DOE et DCR des points nodaux sur à l'échelle des sous-bassins ;

---

<sup>14</sup> Il s'agit de zones dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les obligations réglementaires imposées dans ces zones sont la mise en place d'un système de collecte et de station d'épuration (avec traitement complémentaire de l'azote et/ou du phosphore et/ou d'un traitement de la pollution microbiologique).

- Moratoire sur les surfaces irriguées dans les bassins déficitaires ;
- Création de ressource de substitution sur les bassins prioritaires ;
- Gestion inter départementale de la retenue de Mialet.

## Autres contraintes réglementaires

Par ailleurs, le secteur d'étude est concerné par :

- En totalité par une zone de répartition des eaux (ZRE) caractérisée par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins (arrêté préfectoral du 8 novembre 2021 délimitant les zones de répartition des eaux sur le bassin Adour-Garonne) ;
- En partie par un zonage « Zone sensible à l'eutrophisation »<sup>14</sup> ;
- En partie par une zone « vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole »<sup>15</sup> ;

<sup>15</sup> Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable (source : adour-garonne.eaufrance.fr).

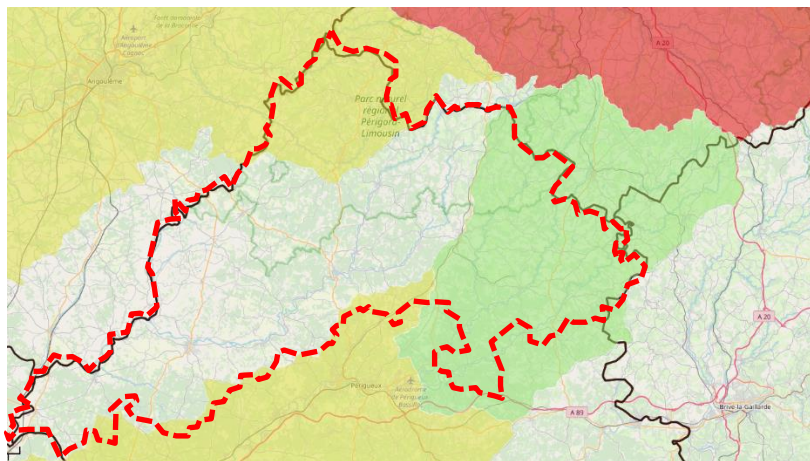


Figure 74 - Zones sensibles à l'eutrophication  
(source : [geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr](http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr))

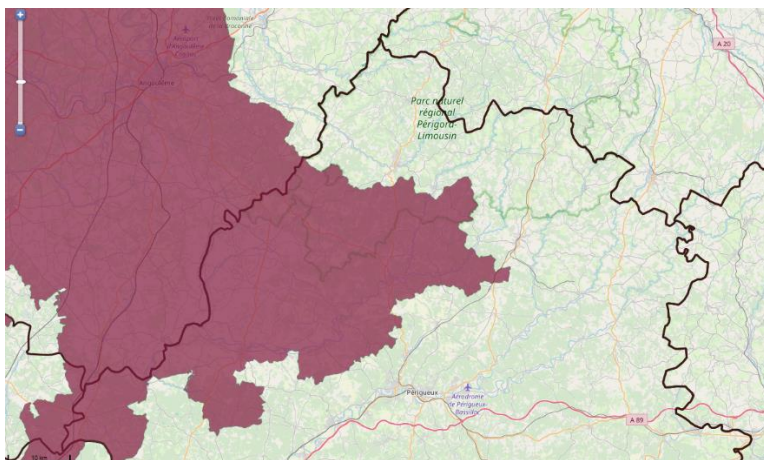


Figure 75 – Zones vulnérables aux nitrates  
(source : [geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr](http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr))

- Le classement de cours d'eau visant à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement avec la prise d'un arrêté de bassin concernant le département de la Dordogne en date du 7 octobre 2013 établissant :

- la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit ;
- la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau.

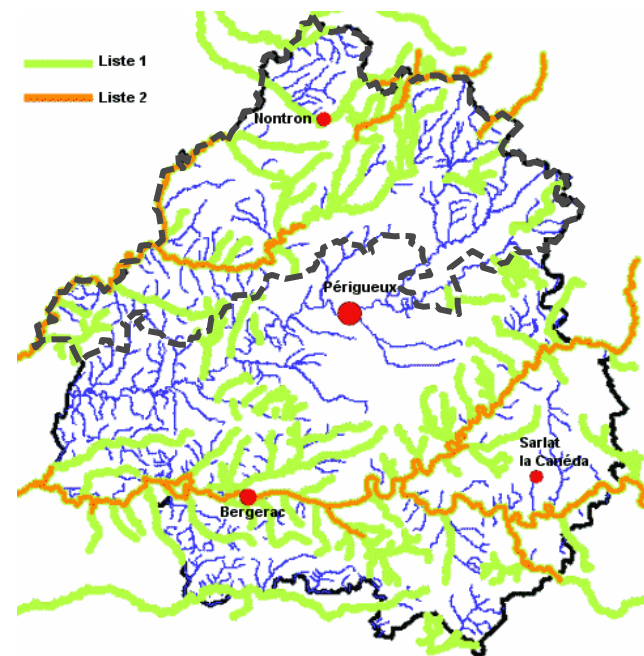


Figure 76 – Carte des cours d'eau figurant sur la liste 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement en Dordogne (source : [dordogne.gouv.fr](http://dordogne.gouv.fr))

Aucune commune du territoire intercommunal n'est concernée par un contrat de rivière, ou territorial, ou de bassin.

## Les eaux souterraines

*Sources : Sources : site de la DREAL Nouvelle Aquitaine, cartes au 1/25000<sup>ème</sup> et notices géologiques associées, site du BRGM (BSS) ; site et données de l'Agence de l'eau Adour Garonne ; fleuve-charente.net ; Synthèse hydrogéologique du département de la Dordogne – BRGM – Mars 2003 ;*

### Aquifères

Les nappes d'eau souterraines forment des bassins hydrogéologiques, équivalents des bassins versants pour les eaux de surface. Les réservoirs naturels qui accueillent ces nappes sont appelés aquifères.

Il s'agit de roches suffisamment poreuses et perméables pour contenir de l'eau en quantité suffisante pour être exploitée. Ces aquifères sont regroupés en systèmes dans les entités hydrogéologiques.

Dans le secteur d'étude, compte-tenu des pentes des couches vers le Sud-Ouest, les nappes libres de la partie Nord-Est s'enfoncent progressivement vers le bassin et deviennent captives sous les différentes formations imperméables.

On distingue des aquifères superficielles ou nappes libres, que l'on peut classer des plus anciens aux plus récents :

- les arènes et sables d'altération des terrains cristallins (et de manière plus anecdotique les grès du Permo-Trias) captés dans la partie nord / nord-est du département ;

- Les calcaires du Jurassique répartis sur la bordure nord-est et est ;
- Les formations carbonatées du Crétacé supérieur couvrant la plus grande partie du territoire d'étude ;
- Le Tertiaire sablo-argileux, recouvrant généralement les formations crétacées et plus rarement le Jurassique et les terrains cristallins ;
- Les alluvions du Quaternaire, captées dans les vallées.

Les principales nappes profondes du secteur d'étude sont :

- les aquifères plus ou moins karstiques crétacés ;
- les réservoirs aquifères calcaires karstiques du Jurassique, séparés par des formations marneuse ou marno-calcaires.

Plusieurs sortes d'aquifères peuvent donc se différencier dans le secteur d'étude : aquifères de surface et subsurface<sup>16</sup> (niveau 1) et aquifères profonds (jusque niveau 7) auxquels correspondent des masses d'eau souterraines.

### Caractéristiques des masses d'eau

Il existe plusieurs types de masses d'eau souterraines au sein du périmètre du SCoT du Périgord Vert : des masses d'eaux souterraines libres, semi-captives ou captives. La plupart d'entre elles sont à dominante sédimentaire non

---

<sup>16</sup> (Pédologie) Zone se trouvant immédiatement sous la surface d'un sol. L'écoulement de subsurface est constitué par l'eau des horizons de subsurface partiellement ou totalement saturés en eau.

alluviale. L'ensemble des masses d'eau souterraines qui concerne le territoire du Périgord Vert est mentionné dans le tableau ci-après.

Code	Nom	Type	Ecoulement
FRFG002	Socle des BV du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure	Socle	libre (623 km <sup>2</sup> affleurant)
FRGR003	Calcaire du jurassique moyen des BV de l'Isle et de la Dronne	dominante sédimentaire	libre (476 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG004	Socle BV Isle-Dronne secteurs hydro p6-p7	socle	libre (1511 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG018	Calcaires du Jurassique moyen et supérieur du karst de la Rochefoucauld - système karstique de la Touvre	dominante sédimentaire	libre (646 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG025A	Alluvions de l'Isle	alluvial	libre et captif, majoritairement libre (332 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG025B	Alluvions de la Dronne	alluvial	libre et captif, majoritairement libre (141 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG033	Grès du Permo-Trias du bassin de Brive	Dominante sédimentaire	libre (633 km <sup>2</sup> affleurant ; sous couverture : 57 km <sup>2</sup> ) 754 km affleurant
FRFG116	Molasses et sables argileux du bassin de la Dordogne	Imperméable localement aquifère	majoritairement libre (2702 km <sup>2</sup> )
FRFG072	Calcaires et grès du Campano-Maastrichien majoritairement captif nord du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	libre et captif, majoritairement captif (406 km <sup>2</sup> affleurant ; sous couverture : 17082 km <sup>2</sup> )
FRFG073A	Multicouche calcaire captif du Turonien-Coniacien-Santonien du Nord-Ouest du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	captif (5121 km <sup>2</sup> sous couverture)
FRFG073B	Multicouche calcaire majoritairement captif du Turonien-Coniacien-Santonien du centre du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	Ecoulement captif (53 km <sup>2</sup> affleurant ; sous couverture : 24010 km <sup>2</sup> ) 19 954km <sup>2</sup>

Code	Nom	Type	Ecoulement
FRFG075 A	Calcaires du cénonanien majoritairement captif nord du Bassin Aquitain	dominante sédimentaire	captif (14 km <sup>2</sup> affleurant ; sous couverture : 2259 km <sup>2</sup> ) 22577 km <sup>2</sup> total
FRFG076	Calcaires, grès et sables de l'infra-cénonanien / cénonanien libre dans les bassins versants de la Charente et de la Seudre	dominante sédimentaire	libre (937 km <sup>2</sup> affleurant) 1071 km <sup>2</sup>
FRFG078 A	Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	libre et captif, majoritairement captif (655 km <sup>2</sup> affleurant ; 2459 sous couverture)
FRFG080 A	Calcaires du jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	captif (9 km <sup>2</sup> affleurant ; 40039 km <sup>2</sup> sous couverture) 16549 km <sup>2</sup>
FRFG106	Calcaires marneux et marnes, calcaire bioclastiques et grès du Santonien supérieur au Maastrichtien du BV Dronne	dominante sédimentaire	libre (1071 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG107	Calcaires, calcaires crayeux, calcaires marneux, grès, sables et marnes du Crétacé supérieur du bassin versant de l'Isle	dominante sédimentaire	libre (1260 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG114 (ex071)	Sables, graviers, grès et calcaires de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	majoritairement captif (11,5 km <sup>2</sup> affleurant ; 15041 km <sup>2</sup> sous couverture)
FRFG115 (ex071)	Sables, graviers, galets et calcaires de l'Eocène libre du Nord du Bassin aquitain	dominante sédimentaire	libre (783 km <sup>2</sup> affleurant)
FRFG117 (ex095)	Calcaires, calcaires crayeux, grès, sables et marnes du Cénonanien au Snatonien inférieur du bassin versant de la Dronne	Dominante sédimentaire	libre (750 km <sup>2</sup> affleurant)

En jaune : Jurassique ; En bleu : Crétacé.

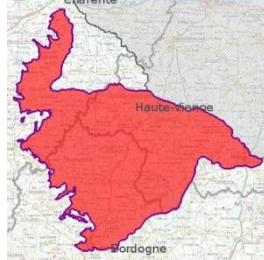


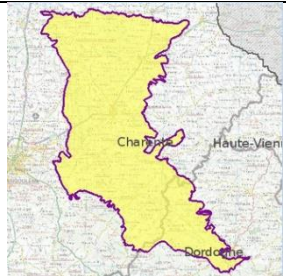

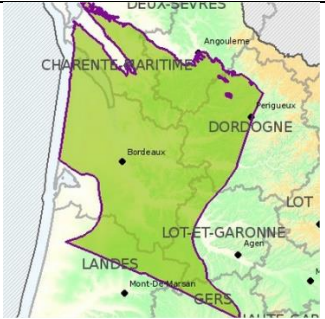


Tableau 3 – Caractéristiques des masses d'eau souterraines  
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)



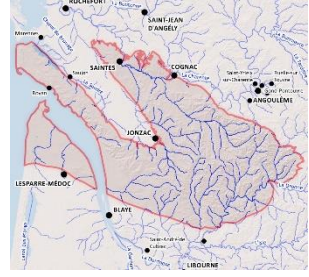

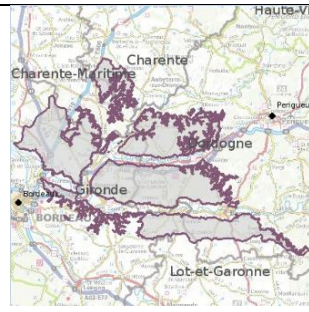

Les réserves captables dans le Quaternaire et le Tertiaire sont de médiocre importance. En revanche, les potentialités aquifères crétacées et plus anciennes paraissent plus étendues (en rose et en vert dans le tableau précédent).

### État et localisation des masses d'eau souterraines

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Code	Etat quantitatif	Etat chimique
FRFG002	Bon	Mauvais	FRFG073B	Bon	Bon
FRGR003	Bon	Mauvais	FRFG075A	Bon	Bon
FRFG004	Bon	Mauvais	FRFG076	Mauvais	Bon
FRFG018	Bon	Bon	FRFG078A	Bon	Bon
FRFG025A	Bon	Bon	FRFG080A	Bon	Bon
FRFG025B	Bon	Mauvais	FRFG107	Bon	Mauvais
FRFG033	Bon	Bon	FRFG106	Mauvais	Mauvais
FRFG116	Bon	Bon	FRFG117	Bon	Mauvais
FRFG072	Mauvais	Bon	FRFG115	Bon	Bon
FRFG073A	Bon	Bon	FRFG114	Mauvais	Bon

Tableau 4 – Etat des masses d'eau souterraines  
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

Code	Situation géographique de la masse d'eau	Code	Situation géographique de la masse d'eau
FRFG002		FRFG004	
FRGR003		FRFG018	
FRFG025 A		FRFG075 A	
FRFG025 B		FRFG076	

Code	Situation géographique de la masse d'eau	Code	Situation géographique de la masse d'eau
FRFG033		FRFG078 A	
FRFG073 A		FRFG080 A	
FRFG116		FRFG106	



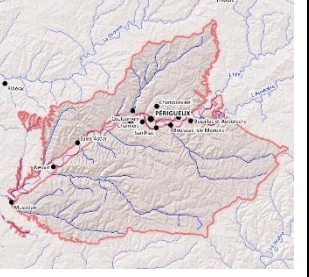
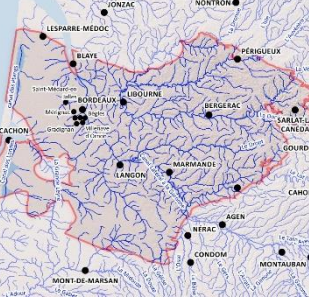
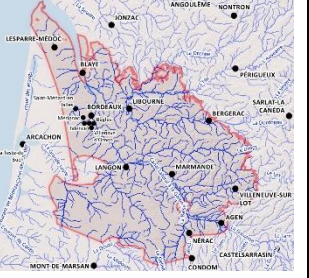
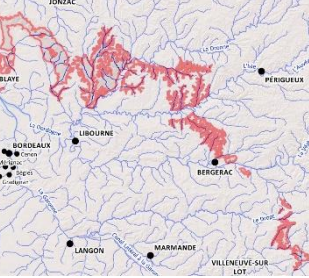
Code	Situation géographique de la masse d'eau	Code	Situation géographique de la masse d'eau
FRFG072		FRFG117	
FRFG107		FRFG073 B	
FRFG114		FRFG115	

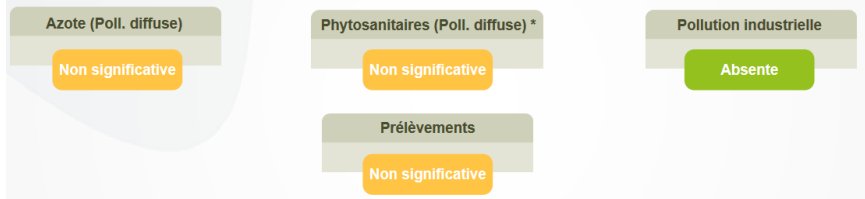
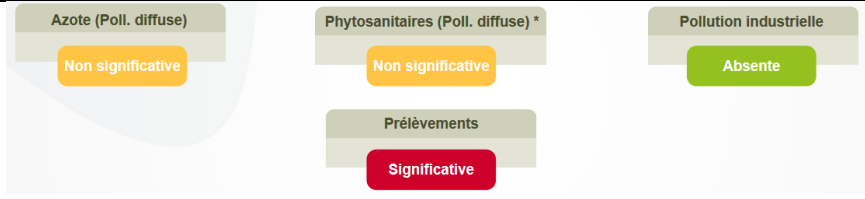
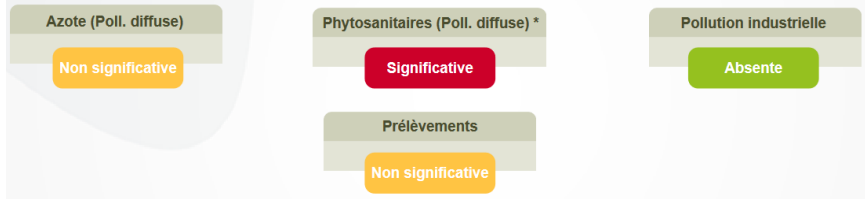
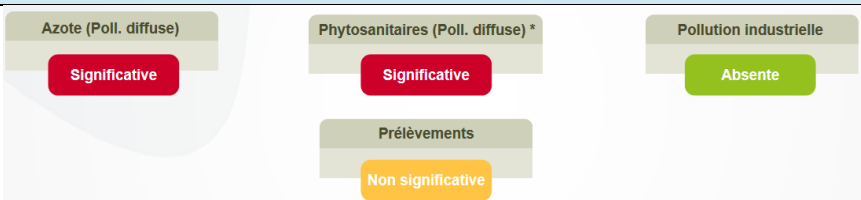
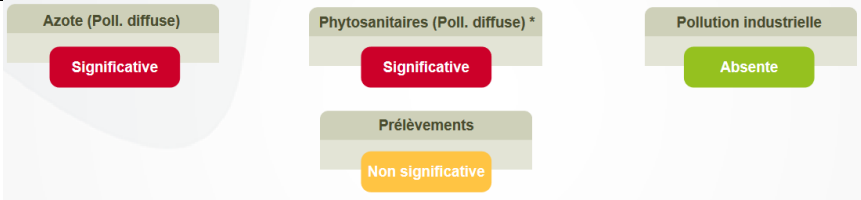
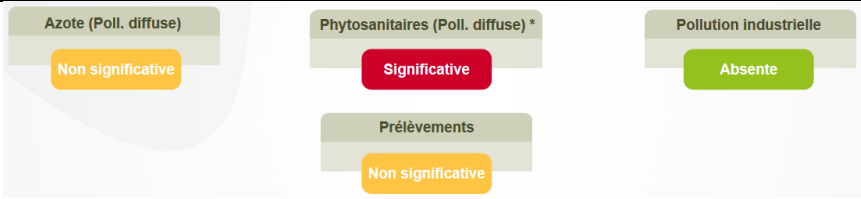
Tableau 5 – Localisation des masses d'eau souterraines  
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

## Pressions sur les masses d'eau souterraines

Code	Pressions sur la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
FRFG002	<p>Apparition de pressions sur les prélèvements - bien que non significatives - depuis l'état des lieux précédent. Masse d'eau dont l'état des pressions liées aux phytosanitaires s'est maintenu depuis le précédent état des lieux et l'état chimique de la masse d'eau ne s'est pas amélioré. Volume annuel prélevé : &lt;0,5 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016).</p>
FRGR003	<p>L'état des pressions n'a pas évolué depuis l'état des lieux précédents. Le mauvais état chimique de la masse d'eau (lié aux phytosanitaires) ne s'est pas amélioré. Volume annuel prélevé : 2 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016).</p>
FRFG004	<p>Apparition de pressions sur les prélèvements – bien que non significatives – depuis l'état des lieux précédent, et dégradation de l'état chimique de la masse d'eau en lien avec la présence de deux produits phytosanitaires. Volume annuel prélevé : 1 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016).</p>

Code	Pressions sur la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
FRFG018	<p>Les pressions diffusent aux nitrates ont baissé mais la masse d'eau subit des pressions aux phytosanitaires significatives. L'état global (quantitatif et chimique) de la masse d'eau s'est amélioré depuis le dernier état des lieux. Volume annuel prélevé : 14 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016).</p>
FRFG025 A	<p>Dans l'état des lieux précédent, la masse d'eau FRFG025 présentait des pressions aux nitrates et pesticides importantes au point de reporter à 2027 l'objectif de bon état chimique. Dans l'état des lieux 2019, la masse d'eau a été scindée en deux, dont cette partie présente peu de pression et un bon état global. Volume annuel prélevé: &lt;0,5 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). L'amont de la Dronne est situé en zone vulnérable (aux nitrates d'origine agricole).</p>
FRFG025 B	<p>Dans l'état des lieux précédent, la masse d'eau FRFG025 présentait des pressions aux nitrates et pesticides importantes au point de reporter à 2027 l'objectif de bon état chimique. Dans l'état des lieux 2019, cette partie de la masse d'eau concentre les plus graves pressions aux phytosanitaires et nitrates agricoles et présente un mauvais état chimique pour cette raison. Par dérogation, l'objectif de l'état chimique a été revu à la baisse. Volume annuel prélevé : &lt;0,5 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016).</p>
FRFG033	

Code	Pressions sur la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
	Pas de problèmes notables de qualité sur cette masse d'eau bien qu'aucune pression n'avait été identifiée dans l'état des lieux précédent. Il existe très peu de captages dans ces grès dont la ressource en eau est faible. Volume annuel prélevé : <math> < 0,5 \text{ Mm}^3 </math> (données 2011-2016).
FRFG072	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Significative</p> </div> <p>Déséquilibre entre les prélèvements et la ressource confirmé dans cet état des lieux, au point de revoir à la baisse l'objectif d'état quantitatif. Volume annuel prélevé : <math>6 \text{ Mm}^3</math> (données 2011-2016). <b>Cette MESO est en étroite relation avec la FRFG071. Elle est influencée par le comportement de cette dernière et est impactée par son régime d'exploitation. MESO en mauvais état quantitatif.</b> Bien que peu exploitée, la nappe du Campano-Maastrichtien présente une dépression centrée sur l'agglomération bordelaise qui s'explique pour partie par des prélèvements directs et surtout par l'influence des prélèvements dans la nappe sus-jacente de l'Éocène inférieur à moyen, avec laquelle il existe des liens de drainance forts.</p>
FRFG073 B	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Non significative</p> </div> <p>La masse d'eau a été scindée en deux dans le dernier état des lieux. L'état global s'est maintenu tout comme le niveau de pression. Volume annuel prélevé : <math>8 \text{ Mm}^3</math> (données 2011-2016). Les points présentant des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires (pour une nappe captive) sont localisés au voisinage des affleurements, au nord de la masse d'eau. C'est la principale nappe profonde des départements des Charentes, qui ne présente pas de problèmes quantitatifs notables avec le niveau de prélèvements actuel.</p>
FRFG073 A	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Non significative</p> </div> <p>La masse d'eau a été scindée en deux dans le dernier état des lieux. L'état global s'est maintenu tout comme le niveau de pression. Volume annuel prélevé : <math>25 \text{ Mm}^3</math> (données 2011-2016). La masse d'eau présente un bon état, mais quelques points montrent des concentrations élevées en atrazine désisopropyl déséthyl à l'affleurement.</p>
FRFG075 A	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Non significative</p> </div> <p>La masse d'eau a été scindée en deux dans le dernier état des lieux. La masse d'eau FRFG075A est celle qui concerne le SCoT du Périgord Vert. L'état global s'est maintenu tout comme le niveau de pression. Volume annuel prélevé : <math>12 \text{ Mm}^3</math> (données 2011-2016). Les points présentant des teneurs anormales en nitrates et phytosanitaires (pour une nappe captive) sont localisés au voisinage des affleurements, au nord de la masse d'eau. C'est une ressource stratégique du département de Charente-Maritime, qui ne présente pas de problèmes quantitatifs notables avec le niveau de prélèvements actuel.</p>
FRFG076	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Significative</p> </div> <p>Volume annuel prélevé : <math>12 \text{ Mm}^3</math> (données 2011-2016). La masse d'eau est en zone vulnérable (aux nitrates d'origine agricole). L'état chimique dont l'objectif de bon état avait été reporté à 2027 s'est amélioré depuis le dernier état des lieux, bien que les pressions relatives aux nitrates soient significatives. L'état quantitatif en revanche s'est dégradé, en lien avec l'augmentation des pressions de prélèvements.</p>
FRFG078 A	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Inconnue</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Non significative</p> </div> <p>La masse d'eau a été scindée en deux dans le dernier état des lieux. La masse d'eau FRFG078A est celle qui concerne le SCoT du Périgord Vert. L'état chimique mauvais dans l'état des lieux précédent s'est amélioré dans le dernier état des lieux. Volume annuel prélevé : <math>5 \text{ Mm}^3</math> (données 2011-2016). Dans cette masse d'eau majoritairement captive, les teneurs en nitrates sont voisines de zéro pour une partie des points. Cependant, on constate des teneurs moyennes au-delà de <math>20 \text{ mg/l}</math> en nitrates, ainsi que des traces de phytosanitaires, à la fois dans les parties libres de la zone de bordure, mais aussi dans d'autres zones, loin des affleurements. Et la situation semble se dégrader avec une tendance assez généralisée à la hausse. La mise en relation de l'infra et du supra-Toarcien (masses d'eau libres situées au-dessus) est identifiée comme la cause de ces teneurs, sans qu'on puisse</p>

Code	Pressions sur la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
	déterminer pour chaque point s'il s'agit de circulations à la faveur de failles, ou de forages mal réalisés
FRFG080 A	 <p>La masse d'eau a été scindée en deux dans le dernier état des lieux. La masse d'eau FRFG080A est celle qui concerne le SCoT du Périgord Vert. Le bon état global de la masse d'eau a été maintenue depuis l'état des lieux précédents. Volume annuel prélevé : 8 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). Cette masse d'eau est celle qui présente la plus grande extension de toutes les MESO du bassin Adour-Garonne. Le Jurassique pose un réel problème quantitatif mais localisé. Suite à l'étude réalisée en Agenais-Périgord, il semblerait que ce soit plutôt la partie Agenais qui soit problématique. Pression de prélèvement localement très importante et tendance piézométrique à la baisse (fortement significative) =&gt; Bon état avec sous-partie en mauvais état.</p>
FRFG114	 <p>La masse d'eau (FRFG071) a été scindée en trois dans le dernier état des lieux. Volume annuel prélevé : 60 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). L'importance des prélèvements sur cette masse d'eau, présente à l'extrême ouest du territoire, induit des problématiques quantitatives : la recharge est estimée à 2 Mm<sup>3</sup>/an.</p>
FRFG115	 <p>La masse d'eau (FRFG071) a été scindée en trois dans le dernier état des lieux. Volume annuel prélevé : 1 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). La pression significative est liée à l'emploi important de phytosanitaire au droit de la masse d'eau (glyphosate en particulier), bien que ce ne soit pas encore ressenti dans les mesures d'état de l'eau.</p>
Code	Pressions sur la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
FRFG117	 <p>Les pressions aux phytosanitaires et nitrates relevé dans l'état des lieux précédent ont été observé également dans le dernier état des lieux, n'améliorant pas l'état chimique de la masse d'eau. Les objectifs dans un 1<sup>er</sup> temps reportés à 2027 sont abaissés en raison de la présence de nitrates et phytosanitaires. Volume annuel prélevé : 2 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). Mauvais état qualitatif en phytosanitaires, en particulier déséthyl atrazine, confirmé par les analyses de 2013. Malgré une moyenne des teneurs en nitrates inférieure à 30 mg/l, la tendance globale est à la hausse.</p>
FRFG106	 <p>Le mauvais état chimique caractérisé par la présence de pesticides dans l'état des lieux précédent avait conduit au report de l'objectif d'atteinte du bon état chimique en 2027. Le dernier état des lieux révèle un état chimique toujours mauvais en raison des phytosanitaires, et une dégradation de l'état quantitatif, qui entraîne l'abaissement de l'objectif à atteindre. Les pressions aux nitrates et phytosanitaires sont significatives. Volume annuel prélevé : 3 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). Masse d'eau en zone vulnérable (aux nitrates d'origine agricole). Les teneurs en nitrates sont stables. Mauvais état qualitatif en phytosanitaires, confirmé par les analyses de 2013.</p>
FRFG107	 <p>Cette masse d'eau est issue de la fusion de deux parties de l'ex 092 et 095. Volume annuel prélevé : 8 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). Les tests de qualité générale montrent une contamination quasi-généralisée au Metolachlore ESA, dont le S-Metolachlore était encore très utilisé en 2011-2016 (de même que le glyphosate).</p>

Code	Pressions sur la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
FRFG116	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p>Azote (Poll. diffuse)</p> <p>Non significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Phytosanitaires (Poll. diffuse) *</p> <p>Significative</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pollution industrielle</p> <p>Absente</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Prélèvements</p> <p>Non significative</p> </div> <p>Masse d'eau issue d'une fusion de l'ex 077 et partie de la 071. Volume annuel prélevé : &lt;0,5 Mm<sup>3</sup> (données 2011-2016). La pression significative est liée à l'emploi important de phytosanitaire au droit de la masse d'eau (glyphosate en particulier), bien que ce ne soit pas encore ressenti dans les mesures d'état de l'eau.</p>

Tableau 6 – Pressions exercées sur les masses d'eau souterraines  
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

40 % des masses d'eau souterraine du territoire du SCoT du Périgord vert subissent des pressions significatives concernant les pollutions diffuses aux nitrates d'origine agricole et/ou phytosanitaires (8 masses d'eau).

Trois masses d'eau subissent des pressions significatives concernant les prélèvements d'eau. Celles-ci sont toutefois situées en grande majorité hors du périmètre du SCoT.

## Vulnérabilité des eaux souterraines

La vulnérabilité des nappes d'eau souterraine est liée à la capacité (plus ou moins élevée) d'infiltration dans le sous-sol de pollutions issues de la surface.

On parle de **vulnérabilité intrinsèque**, c'est-à-dire qu'elle dépend des caractéristiques du milieu naturel (topographie (pente du terrain), pédologie (nature du sol et perméabilité, géologie (perméabilité, épaisseur). Par opposition, on peut parler de **vulnérabilité spécifique** qui représente la vulnérabilité de l'eau souterraine à un polluant particulier ou à un groupe de polluants. Elle prend en compte les propriétés des polluants et leurs relations

avec les caractéristiques du milieu naturel. Contrairement à la vulnérabilité intrinsèque, invariable dans le temps à l'échelle humaine, la vulnérabilité spécifique est évolutive.

Au sein de la frange est du périmètre du SCoT du Périgord Vert, caractérisée par les formations cristallines, les petites nappes formées par les eaux de surface infiltrées et emmagasinées dans la partie supérieure du substratum cristallin relativement perméable, sont généralement libres et à faible profondeur. Elles présentent donc potentiellement une vulnérabilité aux pollutions.

Concernant les niveaux aquifères des alluvions anciennes des plateaux, ils constituent des réservoirs souvent perchés et localisés, drainés par des ruisseaux dont certains s'assèchent en étiage et suralimentent les calcaires crétacés et jurassiques sous-jacents. Ils sont donc aussi potentiellement sensibles aux pollutions tout comme les nappes affleurantes libres à dominante sédimentaire du tertiaire et quaternaire. Cependant, ils forment de faibles réserves captables par rapport aux aquifères du Crétacé supérieur (cénonanien, turonien, coniacien, santorien) et plus anciennes comme celles du Jurassique (Toarcien). Leur vulnérabilité est variable.

Le Coniacien est en grande partie affleurant et sa nappe vient alimenter les cours d'eau à travers des sources. Ce substratum est karstifié, perméable (calcaires) sur la totalité de son extension. La nappe coniacienne apparaît bien individualisée, peu profonde et vulnérable ;

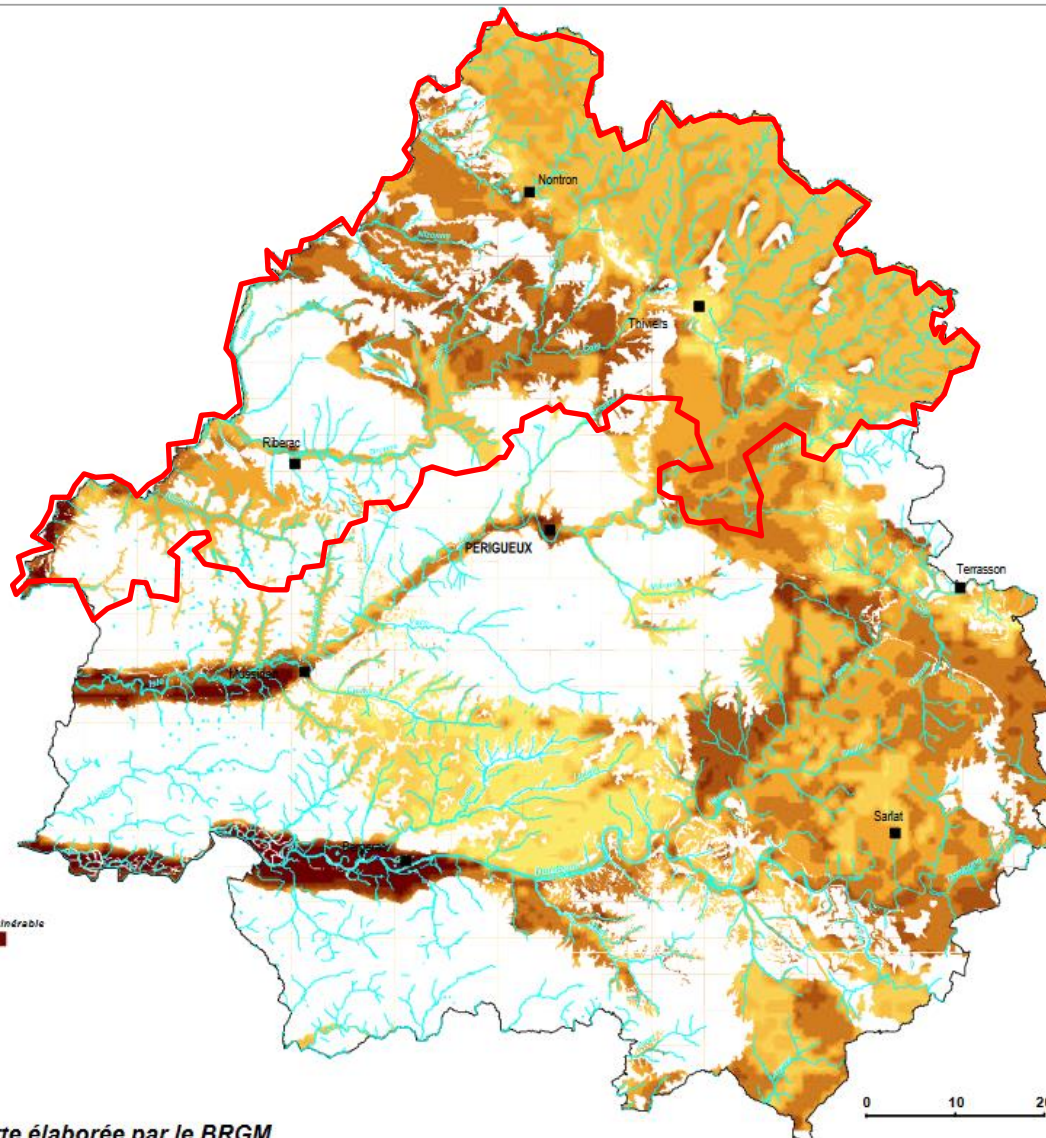
La nappe du Cénonanien (calcaire, sableux et gréseux), affleurante est libre est potentiellement sensible aux pollutions.

Le Turonien inférieur est fréquemment peu perméable (calcaires crayo-marneux) et constitue généralement le mur de l'aquifère. Le Turonien moyen est perméable (calcaires) ainsi que le Turonien supérieur (calcaires).

Une bonne partie des eaux empruntent en profondeur un réseau karstique très développé, notamment dans le Turonien et le Jurassique. Les cavités peuvent atteindre la centaine de mètres de profondeur et permettent l'alimentation du réservoir jurassique, lequel ne peut être exploité que par sondage. Ce milieu karstique est vulnérable.



**CARTE 2e**



Rapport BRGM/RP-52259-FR  
Mars 2003

**Carte élaborée par le BRGM**



Copyright BRGM - 2003

Figure 77 - Carte de vulnérabilité (source : Synthèse hydrogéologique du département de la Dordogne – BRGM – Mars 2003)

SCoT du Périgord Vert

La carte de vulnérabilité met en évidence une plus forte vulnérabilité des nappes au niveau de l'aquifère crétacé et jurassique ainsi qu'au niveau des principales vallées dont celle de la Dronne. Le socle cristallin du nord du secteur d'étude est aussi relativement vulnérable.

Parmi l'ensemble des masses d'eau souterraines concernant le secteur d'étude, FRFG025 (identifiée FRFG025A et B dans le dernier état des lieux), FRFG076, FRFG95 (identifiée FRFG106 dans le dernier état des lieux), FRFG096 (identifiée FRFG117 dans le dernier état des lieux) subissent d'une manière significative et durable une tendance à la hausse des concentrations en nitrates et/ou phytosanitaires. Les nappes suivantes sont aussi à la fois des zones à protéger pour le futur (ZPF) et des zones à objectifs plus stricts (ZOS) : FRFG003, FRFG018, FRFG117. Plusieurs autres sont des ZPF : FRFG072, FRFG073A et B, FRFG075A, FRFG078A, FRFG080A, FRFG106, FRFG107, FRFG114, FRFG115.

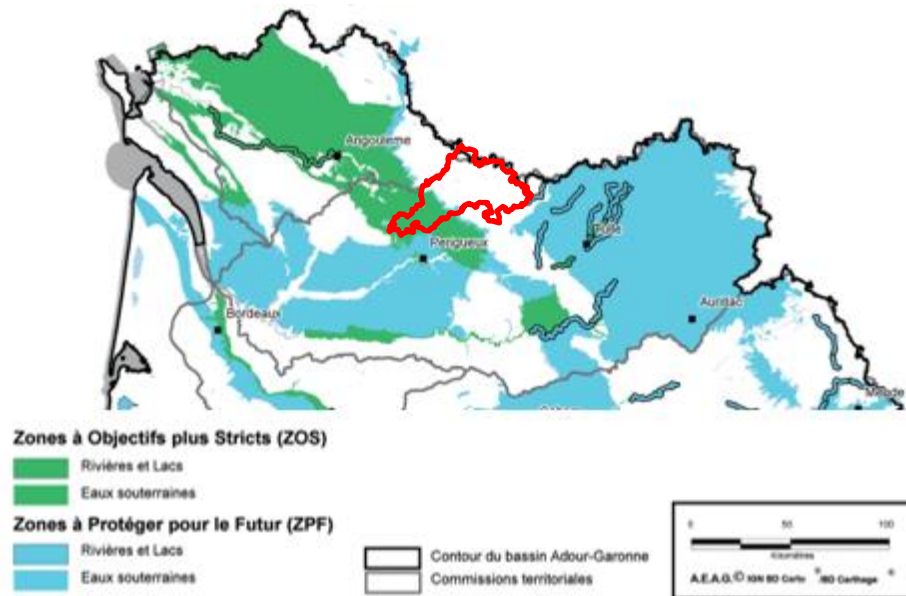


Figure 78 - Extrait des ZPF et ZOS du bassin Adour-Garonne (source : SDAGE Adour-Garonne 2016-2021)

## Objectifs d'état

Quatre masses d'eau souterraines sur 20 n'ont pas atteint le bon état quantitatif pour 2019 soit 20 % des masses d'eau identifiées. Les objectifs de bon état quantitatif des trois masses d'eau concernées ont été revus à la baisse (FRFG072, FRFG114 et FRFG106) ou reportés à 2027 (FRFG076).

13 des 20 masses d'eau ont atteint le bon état chimique pour 2015 ou 2021 soit 65 %. Ainsi, 35 % des masses d'eau ont un état chimique dégradé.

L'objectif de bon état chimique a été revu à la baisse pour les 7 masses d'eau dégradées (FRFG002, FRFG003, FRFG004, FRFG025B, FRFG117, FRFG107 et FRFG106).

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
FRFG002	Bon	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Atrazine déséthyl Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG003	Bon	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Atrazine désisopropyl déséthyl Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG004	Bon	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Acetochlor ESA, Acetochlor OXA Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG018	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2021 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG025 A	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2021 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG025 B	Bon	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
			Paramètre à l'origine de la dérogation : Atrazine désisopropyl déséthyl, Atrazine déséthyl, Metolachlor ESA, Nitrates Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG033	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG072	Mauvais	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Déséquilibre prélèv./ressource
FRFG073 A	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG073 B	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG075 A	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG076	Mauvais	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2021 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2027
FRFG078 A	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2021 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG080 A	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG106	Mauvais	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Atrazine déséthyl Objectif <b>état quantitatif</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Impact eaux de surface
FRFG107	Bon	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Metolachlor ESA Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015
FRFG114	Mauvais	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015

Code	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)
			Objectif <b>état quantitatif</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Déséquilibre prélèv./ressource
FRFG115	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2021
FRFG116	Bon	Bon	Objectif <b>état chimique</b> : Bon état 2015 Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2021
FRFG117	Bon	Mauvais	Objectif <b>état chimique</b> : Objectif moins strict Type de dérogation : Raisons techniques Paramètre à l'origine de la dérogation : Atrazine déséthyl, Metolachlor ESA, Nitrates Objectif <b>état quantitatif</b> : Bon état 2015

Tableau 7 – Etat et objectifs de qualité des masses d'eau souterraines  
(source : Agence de l'eau Adour Garonne)

## Captages prioritaires

Il existe sept captages prioritaires<sup>17</sup> en Dordogne dont cinq se trouvent sur le secteur d'étude. Il s'agit des Aires d'alimentation de captage (AAC) :

- « Les 4 Fontaines » (Grenelle de l'environnement) sur la commune de Paussac-et-Saint-Vivien (code BSS : 07583X0030/S) relative à la masse d'eau FRFG095 « Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien-santonien libre BV Isle-Dronne » ;
- « Puits des Coutures » (07585X0013) et « Puits du Latier » (Grenelle de l'environnement) sur la commune de Ribérac sur la commune de Ribérac (07585X0014) relative à la masse d'eau FRFG025 « Alluvions de l'Isle et de la Dronne » ;
- « Source de Glane » sur la commune de Saint-Jory-las-Bloux – (Conférence environnementale) (07593X0004/HY) ;
- « La Valouze » au lieu-dit « la Meynardie » (code BSS ou SISE 024000270) sur la commune de la Coquille (conférence environnementale) relative à la masse d'eau superficielle FRFR538 « La Valouze ».

## Les eaux de surface

Sources : [fleuve-charente.net](http://fleuve-charente.net) ; [rivieres-dronne.com](http://rivieres-dronne.com) ; [adour-garonne.eaufrance.fr](http://adour-garonne.eaufrance.fr) ; [dordogne.fr](http://dordogne.fr) ; [hydro.eaufrance.fr](http://hydro.eaufrance.fr) ; Porter à connaissance (PAC) du Périgord Vert.

### Description du réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire du Périgord Vert est à cheval sur deux bassins versants :

- Le bassin versant de la Dordogne, en particulier le sous bassin « Isle Dronne » qui couvre la majeure partie du territoire ;
- Le bassin versant de la Charente et plus spécifiquement le sous bassin « Touvre Tardoire Karst La Rochefoucauld », en partie Nord-ouest.

La géologie du territoire du SCoT du Périgord Vert caractérise le relief mais aussi l'hydrographie :

- La frange Est, qui repose sur un socle cristallin, est irrigué par un chevelu de petits cours d'eau aux écoulements permanents, pouvant être encaissés et souvent situés en tête de bassin versant. Cette situation confère une responsabilité du territoire, dans une logique amont-aval, quant à la qualité de l'eau et quant à la ressource. Dans ce secteur, les plans d'eau artificiels sont aussi très nombreux.
- La partie centrale, composée d'un socle de calcaires du Jurassique et du Crétacé, est caractérisée par la traversée de

---

<sup>17</sup> Sur l'ensemble du territoire français, la protection de 507 captages d'eau potable dits "Captages Grenelle" contre les pollutions diffuses a été engagée par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Cette

démarche de protection a été étendue à 1 000 captages prioritaires par la Conférence environnementale de septembre 2013.

la vallée de la Dronne et par un réseau hydrographique peu dense, témoignant du caractère perméable des calcaires, voire du caractère karstique du sous-sol ;

- À l'Ouest, les grandes formations du Tertiaire (dépôts détritiques) sont traversées par les fonds de vallées et terrasses alluviales des cours d'eau orientés d'Est en Ouest. Le plateau de la Double est riche de petits cours d'eau, souvent intermittents, rejoignant la Dronne. La Double est parsemée de nombreux étangs artificiels dont le plus grand est celui de la Jemaye (21 ha).

Les principales rivières du périmètre du Périgord Vert sont essentiellement orientées nord-est / sud-ouest et alimentées par de multiples affluents. On rencontre notamment la Lizonne sur la limite ouest du territoire rejoint par la Nizonne (encore dénommée Lizonne), mais aussi la Dronne qui traverse la majeure partie du secteur ou encore le Bandiat au nord de Nontron et L'Isle, la Loue et l'Auvézère, localisées plus à l'est, etc.

De manière générale, les cours d'eau du secteur d'étude ont un régime hydrologique simple, dicté par le régime des précipitations : des hautes eaux de décembre à avril et des basses eaux de mai à novembre.

## La Dronne, élément fédérateur du SCoT du Périgord Vert

La Dronne est le cours d'eau qui possède le linéaire le plus important sur le secteur étudié. Aussi, elle peut être considérée comme une composante fédératrice du territoire du SCoT Périgord Vert qu'elle traverse d'Est en Ouest.

La Dronne est une rivière longue de 200 km qui prend sa source à 480 m d'altitude dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin sur la commune de

Bussière-Galant (87) et se jette dans la rivière Isle, sur la commune de Coutras (33). Elle draine un bassin versant total de 2 800 km<sup>2</sup>.

Plusieurs stations permettent de mesurer le régime hydrologique de la rivière dans le secteur. La station P8012510 (La Dronne à Champs-Romain [Le Manet]) dispose des données les plus complètes (1966-2019).

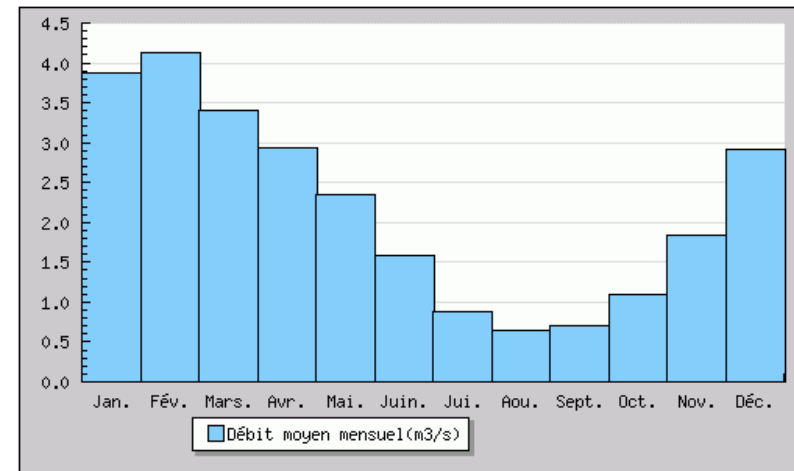


Figure 79 - Débits mensuels moyens de la Dronne calculés sur 54 ans à la station P8012510 (source hydro – eaufrance.fr)

La Dronne présente un débit irrégulier qui suit les fluctuations saisonnières. Le module à cette station est de 2,18 m<sup>3</sup> / seconde sur 54 ans.

La période de hautes eaux s'étend de décembre à avril avec des débits mensuels variant entre 2,91 m<sup>3</sup>/s (décembre) et 4,13 m<sup>3</sup>/s (février). La période de basses eaux se situe entre juillet et septembre avec un débit minimum de 0,643 m<sup>3</sup>/s pour le mois d'août. Les débits sont également relativement faibles en juin et octobre.

Ces valeurs mensuelles cachent des fluctuations bien plus prononcées sur de courtes périodes ou selon les années.

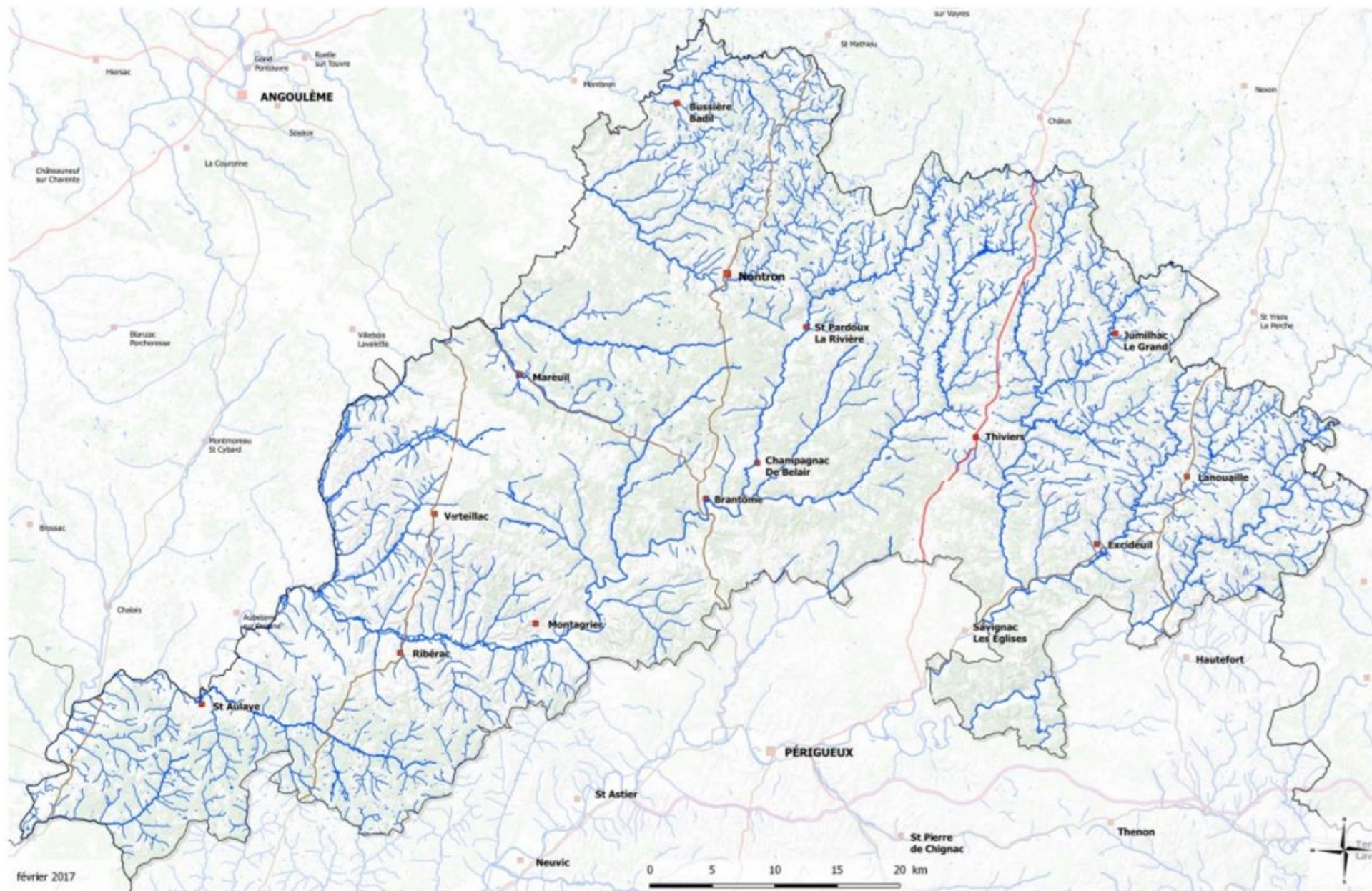


Figure 80 – Carte de l’hydrographie (source : DDT24 – Élaboration du ScoT du Périgord Vert – Fiches thématiques / Diagnostic partagé des services de l’Etat – 07/12/2017)

## Les masses d'eau superficielles du territoire du Périgord Vert

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFRR544_3	Ruisseau de Font Clarou	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative, altération élevée de la morphologie, altération modérée de la continuité.
FRFRR2_10	Le Boulon	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative, altération élevée e la morphologie
FRFRR483_1	Ruisseau de Beaussac	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions de l'azote diffus d'origine agricole et des pesticides significatives Altération élevée de la morphologie
FRFRR545_1	Ruisseau de la Grande Nauve	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression par les pesticides significative
FRFR45	La Boucheuse du confluent des Baraques au confluent de l'Auvezère	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pression par les pesticides significative, altérations élevées de l'hydrologie et de la morphologie, altération modérée de la continuité
FRFRR47_4	Le Blâme	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR30_1	Le Touroulet	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pression par les pesticides significative.
FRFRR288B_3	Le Salembre	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pression significative liée aux rejets de stations d'épurations collectives
FRFRR288B_5	Le Grolet	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR289B_6	Le Ribouloir	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides significatives.
FRFRR540_2	Le Belaygue	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative
FRFRR558_4	Ruisseau l'Alemps	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de la morphologie
FRFRR289B_1	Le Vindou	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative et altération élevée de la morphologie
FRFRR289B_9	Le Larmet	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative
FRFRR543_2	La Bauronne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFR541	La Belle	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Significative	Non significative	Pression de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides significatives, pression significative liées aux rejets de stations d'épurations collectives
FRFR546	La Mame	Médiocre	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR47_1	Le Dalon	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR2_1	Le Libourny	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pression significative de l'azote diffus d'origine agricole et altération élevée de la morphologie.
FRFR482B	La Cole de sa source à la retenue de Mialet	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFR46A	L'Auvezère du confluent du Puy Roudeaux au confluent du Dalon	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2021	Non significative	Non significative	Pression par les pesticides significative et altération élevée de la continuité
FRFRR2_11	Ruisseau du Boulanger	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative
FRFR536	Le Lavaud	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative par les pesticides
FRFRR289B_10	Le Riou Nègre	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative
FRFRR466_2	Le Nauzon	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives
FRFRR543_1	Le Moudelou	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFR48	La Loue du confluent de la Balance (incluse) au confluent de l'Isle	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR46A_2	Ruisseau des Belles-Dames	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non Significative	Pas de pression	Pression par les pesticides significative et altération de l'hydrologie élevée
FRFR466	Le Trieux du confluent du Nauzon au confluent de la Tardoire	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR538_1	La Rochille	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR541_2	[Toponyme inconnu] P7211040	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides significatives ; altérations élevées de la continuité et de morphologie
FRFRR33_7	La Cendronne	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et altérations élevées de

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
								la continuité, de l'hydrologie et de la morphologie.
FRFRR46B_3	Ruisseau de la Penchennerie	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression diffuse élevée par les pesticides et altérations élevées de l'hydrologie et de la morphologie.
FRFRR536_1	Le Boucheron	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression par les pesticides significative
FRFR488	La Loue de sa source au confluent de la Balance	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives, dues aux sites industriels abandonnées et par les pesticides
FRFRR466_1	Le Trieux	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pressions significatives aux rejets d'épurations collectives et d'épurations industrielles pour les macro polluants
FRFR544	La Rizonne de sa source au confluent de la Bauronne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pression de l'azote diffus d'origine agricole
FRFRR50_2	Ruisseau de Chadournac	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives, et altération élevée de la morphologie
FRFRR2_4	La Donzelle	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pression de l'azote diffus d'origine agricole significative
FRFRR48_2	La Haute-Loue	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression par les pesticides significative et altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFRR466_4	Ruisseau de l'Étang Grohler	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) et altération élevée de la continuité
FRFR543	La Rizonne du confluent de la Bauronne (incluse) au confluent de la Dronne	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR288B_4	La Beauronne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives et par les pesticides.
FRFRR2_13	La Peychay	Médiocre	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pression diffuse élevée par les pesticides
FRFRR2_8	Le Jalley	Médiocre	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFRR2_9	Le Tournevalude	Médiocre	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et altération élevée de la morphologie
FRFR24	La Tardoire du confluent de la Colle au confluent des Bonnettes	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2021	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité
FRFRR289B_2	L'Auzonne	Médiocre	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole
FRFRR288A_2	La Duche	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR46A_5	Ruisseau de la Forge	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions diffuses élevées par les pesticides
FRFRR29_3	Le Dournaujou	Très bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative
FRFRR49_7	Le Périgord	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pression par les pesticides et altération élevée de la continuité
FRFR47	L'Auvezère du confluent du Dalon au confluent de l'Isle	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFR33	La Lizonne du confluent de la Belle au confluent de la Dronne	Médiocre	Bon (Mauvais avec ubiquistes)	Objectif moins strict	Bon état 2015	Significative	Non significative	Pressions significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides, altérations élevées de la continuité et de la morphologie
FRFR538	La Valouse	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pressions liées aux rejets de stations d'épurations collectives et altération élevée de la continuité
FRFRR2_7	Le Sauvagnac	Médiocre	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et altération élevée de la morphologie
FRFR544_4	La Jamayote	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative de l'azote diffus d'origine agricole
FRFR482A	La Cole du barrage de Mialet au confluent du Touroulet	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFR545	Le Chalaure	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pressions significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides
FRFR558	La Beaurnonne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pression significative par les pesticides et altération élevée de la continuité et de la morphologie

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFRR33_6	La Sauvanie	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives, Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et par les pesticides et altération élevée de la morphologie
FRFRR29_4	Ruisseau de Lachenaud	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Significative	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives, Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et par les pesticides et altération élevée de la morphologie
FRFRR482A_1	Le Coly	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pas de pression et / ou non significative
FRFR49	L'Isle de sa source au confluent de la Valouse	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pression diffuse significative par les pesticides
FRFR540	Le Boulou	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pressions significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides
FRFR46B	L'Auvézère du confluent du Moulin de Chatenet (inclus) au confluent du Puy Roudeaux	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative par les pesticides
FRFRR46A_1	Ruisseau le Montale	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pression significative par les pesticides
FRFRR29_2	Ruisseau de la Malincourie	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFRR2_12	Le Ribéraguet	Mauvais	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pression liée aux rejets de stations d'épurations collectives, pression diffuse significative par les pesticides et altération élevée de la morphologie
FRFRR49_5	Ruisseau de la Manaurie	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pression diffuse significative par les pesticides et altération élevée de la continuité
FRFRR32_1	Ruisseau de Chantres	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative de l'azote diffus d'origine agricole
FRFRR48_3	Le Pontillou	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de la morphologie
FRFR2	La Dronne du confluent de la Côte au confluent de la Lizonne	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Significative	Non significative	Pressions liées aux rejets de stations d'épurations collectives, pressions diffuses de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides et altération élevée de la continuité.

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
FRFR26	Le Bandiat du confluent du Varaignes au confluent de la Tardoire	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pressions liées aux rejets de stations d'épurations collectives, pression diffuse par les pesticides et altération élevée de l'hydrologie.
FRFR289B	La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle	Moyen	Mauvais	Objectif moins strict	Bon état 2039	Non significative	Non significative	Pressions diffuses significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides, altérations élevées de la continuité et de la morphologie
FRFR29	La Dronne de sa source au confluent du Manet (inclus)	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité
FRFRR27_1	Le Bandiat	Moyen	Mauvais	Bon état 2027	Bon état 2039	Non significative	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives et altération élevée de la continuité
FRFR542	La Pude	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Significative	Non significative	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et par les pesticides. Altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFRR2_3	Ruisseau des Planches	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions diffuses élevées de l'azote d'origine agricole et altération de la morphologie
FRFRR27_2	La Doue	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Altération élevée de la continuité et de la morphologie
FRFR27	Le Bandiat du confluent des Vergnes au confluent du Varaignes	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pas de pression et/ou non significative et/ou minime
FRFRR31_1	La Queue d'Ane	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative et / ou minime
FRFRR27_4	Ruisseau de Varaignes	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives
FRFR31	La Cole du confluent de la Queue d'Ane au confluent de la Dronne	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pressions diffuses significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides, altération élevée de la continuité
FRFRR47_2	La Lourde	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Altération élevée de la morphologie
FRFRR2_6	Le Rieumaçon	Mauvais	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives, Pressions diffuses élevées de l'azote

Code de la masse d'eau rivière	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif de l'état écologique	Objectif de l'état chimique	Pression irrigation	Pression AEP	Autres pressions
								d'origine agricole et altération élevée de la morphologie
FRFR30	La Côte du confluent du Touroulet au confluent de la Queue d'Ane	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations collectives
FRFR539_1	Ruisseau de l'Etang Rompu	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2021	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative de l'azote diffus d'origine agricole, altération élevée de la morphologie
FRFR539	Le Trincou	Moyen	Bon	Objectif moins strict	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pression significative de l'azote diffus d'origine agricole et altération élevée de la morphologie
FRFR2_2	L'Euclie	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pression significative des rejets de stations d'épurations collectives, pressions significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides
FRFR32	La Dronne du confluent du Manet au confluent de la Côte	Bon	Mauvais	Bon état 2015	Bon état 2027	Non significative	Non significative	Pression significative de l'azote diffus d'origine agricole et altération élevée de la continuité
FRFR483	La Lizonne de sa source au confluent de la Belle (incluse)	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pressions significatives des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants), pressions significatives de l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides, Altération élevée de la morphologie
FRFR27_3	La Marcourive	Bon	Bon	Bon état 2021	Bon état 2015	Non significative	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative et / ou minime
FRFR48_4	Le Ravillou	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015	Pas de pression	Pas de pression	Pas de pression et / ou non significative et / ou minime
FRFR50	L'Isle du confluent de la Valouse au confluent de l'Auvézère	Moyen	Bon	Bon état 2027	Bon état 2015	Non significative	Non significative	Pression significative par les pesticides

Tableau 8 – Etat, pressions et objectifs de qualité des masses d'eau superficielles (source : Agence Adour Garonne)

## Les pressions exercées sur les masses d'eau

81 % des masses d'eau superficielles du territoire du SCoT du Périgord vert subissent des pressions significatives concernant :

- Les pollutions diffuses aux nitrates (azote d'origine agricole) (37 masses d'eau) ;
- Les pollutions diffuses aux pesticides (37 masses d'eau) ;
- L'altération élevée de la morphologie des cours d'eau (32 masses d'eau) ;
- Les rejets des stations d'épuration collectives (18 masses d'eau) ;
- L'altération élevée de la continuité des cours d'eau (13 masses d'eau) ;
- Les prélèvements d'eau pour l'irrigation (11 masses d'eau) ;
- L'altération élevée de l'hydrologie des cours d'eau (5 masses d'eau).
- Les rejets des stations d'épuration industrielles (3 masses d'eau) ;

Les pressions agricoles sont donc prépondérantes (pollutions diffuses aux nitrates et aux pesticides, irrigation). Pour rappel, le nord-est et l'ouest du territoire du SCoT Périgord Vert est classé en « zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole ».

Les pressions liées à l'assainissement industriel et collectives sont également importantes

De nombreux obstacles altèrent aussi de manière forte la morphologie et la continuité des cours d'eau.

Aucune masse d'eau ne subit de pressions significatives concernant les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable (AEP).

## État des masses d'eau et objectifs de bon état

50 masses d'eau atteignent le bon état global selon l'état des lieux de 2019, réalisé dans le cadre de la programmation du SDAGE 2022-2027, soit près de 53 % des masses d'eau du territoire.

52 masses d'eau superficielles sur 95 possèdent un bon état écologique (soit 55 % des masses d'eau), 34 ont un état écologique moyen et 9 ont un état écologique médiocre ou mauvais. Ce sont donc 45 % des masses d'eau superficielles qui présentent un état écologique dégradé. Une amélioration globale de la qualité écologique des masses d'eau est donc observée en comparaison avec la situation évaluée par le précédent SDAGE (état des lieux de 2013), où 61 % des masses d'eau superficielles présentaient un état qualitatif dégradé.

Plus aucune masse d'eau ne présente un état chimique non classé. 3 ont un mauvais état chimique. Toutes les autres ont un bon état chimique soit environ 97 % de la totalité.

L'état des lieux préalable à l'élaboration du SDAGE 2022-2027 atteste d'une **progression globale de l'état écologique des eaux superficielles. Néanmoins, l'état reste inférieur à l'objectif de bon état fixé pour 2021 pour certaines masses d'eau**, et on constate l'augmentation du nombre de masses d'eau pour lesquelles la qualité est jugée médiocre ou mauvaise, hausse expliquée en partie par l'utilisation d'un nouvel indicateur plus sensible. L'objectif d'atteinte du bon état est reporté pour de nombreux cours d'eau à 2021 ou 2027 voire 2039 pour certains. Par ailleurs, 18 masses d'eau sont concernés par un objectif moins strict, c'est-à-dire que le SDAGE considère l'atteinte du bon état écologique d'ici 2027 pour ces masses d'eau comme hors de portée pour des raisons techniques ou financières.

## Les usages de la ressource en eau

Entre 2018 et 2022, 19,40 Mm<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés en moyenne dans le Périgord Vert, en majorité pour l'irrigation (56 %) et l'eau potable (40 %). Les autres usages économiques n'ont représenté que 3 % des prélèvements annuels moyens. Ils proviennent majoritairement d'eau de surface (54 %).

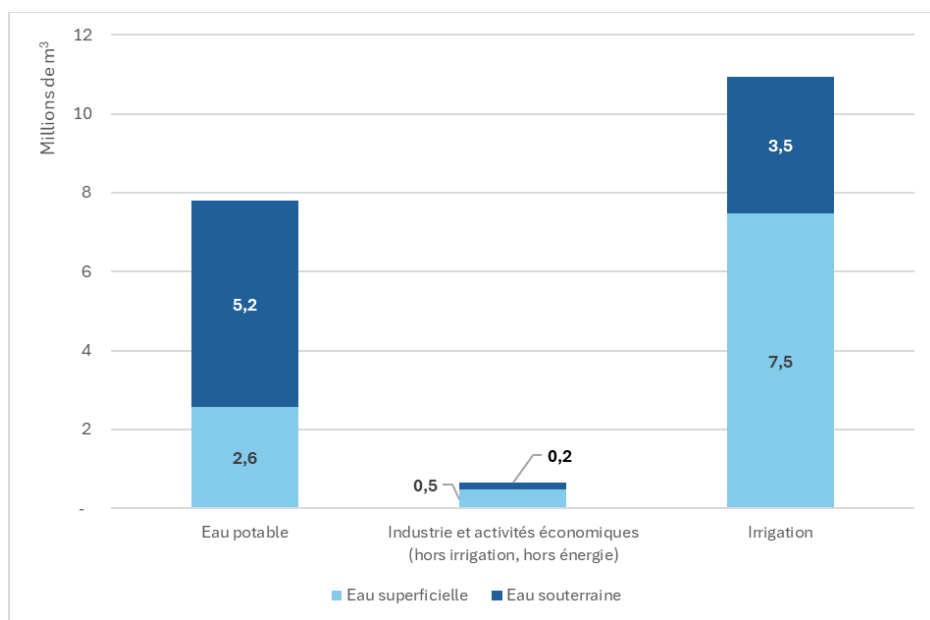


Figure 81 –Prélèvements annuels moyens en eau sur la période 2018-2022  
(sources : BNPE, AEAG)

Fortement influencés par les conditions climatiques, les prélèvements sont très variables d'une année à l'autre dans le territoire. Depuis 2010, aucune tendance ne semble se dégager (moyenne de 19 Mm<sup>3</sup>/an  $\pm$  2,8 Mm<sup>3</sup> entre 2010 et 2021).

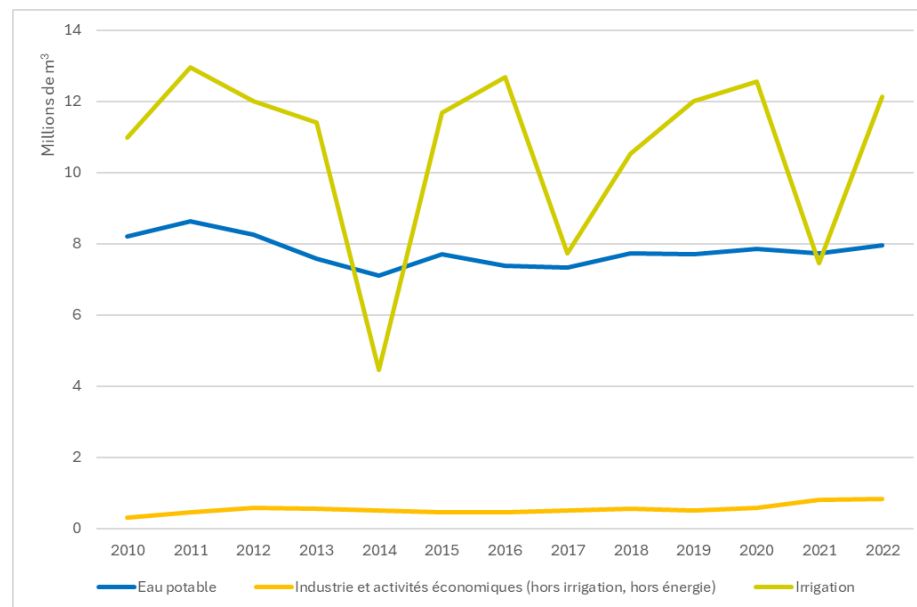


Figure 82 –Évolution des prélèvements annuels moyens en eau sur la période 2010-2022  
(sources : BNPE, AEAG)

## L'activité agricole

L'irrigation représente des prélèvements de 10,9 Mm<sup>3</sup>/an en moyenne entre 2018 et 2022, majoritairement réalisés depuis les eaux superficielles (68 %). Ce volume est très variable d'une année à l'autre en fonction des conditions climatiques (cf. figure ci-dessus).

L'analyse des pressions sur les masses d'eau souterraines et superficielles a mis en évidence une altération de la qualité de l'eau liée en grande partie aux activités agricoles (pollutions diffuses par les nitrates et, dans une moindre mesure, les pesticides).

En période estivale, les prélèvements d'eau à usage agricole accentuent la pression quantitative sur la ressource, déjà affaiblie par une faible pluviométrie se répercutant sur les débits des rivières.

L'ouest du territoire du SCoT du Périgord vert est concerné par des réseaux hydrographiques quantitativement déficitaires : affluents de la Lizonne (la Belle, de la Pude, la Sauvanie) et de la Dronne (L'Euhe, le Boulou).

Cette situation peut engendrer des difficultés en période d'étiage, avec une menace sur la vie aquatique et une détérioration de la qualité des eaux en particulier.

Dans la partie est du territoire, c'est la Loue et ses affluents qui sont déficitaires.

Pour la Côte et la Dronne, la retenue de Mialet, d'une capacité de 5 millions de mètres cubes, située au nord-est du territoire, constitue un soutien d'étiage et permet d'assurer les besoins des prélèvements agricoles (collectifs ou individuels) des cultures céréalières.

Dans le sous-bassin « Touvre Tardoire Karst La Rochefoucauld », en partie nord-ouest du territoire du SCoT (Charente limousine), le régime d'étiage est perturbé par les plans d'eau.

Les pressions azotées et phytosanitaires sont globalement localisées à l'ouest du territoire, d'ailleurs classé en zone vulnérable à l'eutrophisation, le ruissellement pouvant donner lieu à des transferts vers le milieu hydraulique superficiel, en particulier lorsque les haies et ripisylves sont déficientes.

## Eau potable

### LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Entre 2018 et 2022, les prélèvements pour l'eau potable ont représenté en moyenne 7,8 Mm<sup>3</sup>/an, réalisés à 67 % depuis les eaux souterraines. Ces prélèvements sont relativement stables depuis 2010 (7,8 Mm<sup>3</sup> ± 0,8 Mm<sup>3</sup>).

En 2022, 54 captages ont prélevé dans la ressource en eau pour la production d'eau potable.

Ils sont présentés dans le tableau suivant.

Parmi les captages dont le volume maximum de prélèvement autorisé est connu, la grande majorité ne présente pas de dépassement de leur autorisation de prélèvement. Seul quatre ont montré des dépassements, ces captages montrant généralement des prélèvements relativement modestes (entre 10 000 et 40 000 m<sup>3</sup> par an).

Dans le territoire, on recense 18 gestionnaires de l'eau potable, dont 4 communes. Les rendements des réseaux d'eau potable apparaissent comme satisfaisants (plus de 70 % pour la plupart), excepté pour la commune de Jumilhac-le-Grand (66,5 %).

COMMUNE	Ouvrage	Ressource exploitée	Volume annuel autorisé (m³)	Volume maximum prélevé entre 2020 et 2022 (m³)	Capacité résiduelle (%)
BOURDEIX	CPT EXHAURE PINARD	Superficielle	Inconnu	591 489	Inconnue
BRANTOME EN PERIGORD	COMPTEUR FORAGE LES HABRANDS	Souterraine	876 000	202 750	77 %
CHALAIS	FONTACHOUET	Souterraine	127 750	66 957	48 %
CHERVAL	FORAGE LES ECUYERS PRODUCTION	Souterraine	912 500	284 552	69 %
CHERVAL	FORAGE LES ECUYERS PRODUCTION - ancien	Souterraine	912 500	299 443	94 %
CHERVAL	SOURCE "LES FONTAINES L-D. LES FONTAINES VERTEILLAC	Souterraine	657 000	3 261	100 %
COQUILLE	COURS D'EAU VALLOUZE STATION DE LA MEYNARDIE LA COQUILLE (débitmètre d'eau brute)	Superficielle	Inconnu	149 712	Inconnue
FIRBEIX	CPT SOURCE DE LA JOURDE	Souterraine	Inconnu	30 422	Inconnue
FIRBEIX	CPT SOURCES DU CHATENET	Souterraine	60 225	24 958	59 %
GENIS	CPT STATION DE POMPAGE PREVENDOUX	Superficielle	100 000	123 349	-6 %
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT	CPT FORAGE CHANTEGROS 92M	Souterraine	511 000	203 004	67 %
JUMILHAC-LE-GRAND	CPT EXHAURE STATION LES CROZES - COURS D'EAU CHALARD	Superficielle	Inconnu	365 093	Inconnue
JUMILHAC-LE-GRAND	SOURCE L-D. "PRES-GALATS" PUYGERS	Souterraine	145 000	113 089	24 %
JUMILHAC-LE-GRAND	SOURCE L-D. PONT ROY (24)JUMILHAC LE GRAND	Souterraine	54 750	33 272	39 %
LISLE	CPT PUIITS BULIDOUR 4M - CHATENET	Souterraine	Inconnu	172 019	Inconnue
LISLE	CPT PUIITS BULIDOUR 4M - ROUSSELIE	Souterraine	Inconnu	126 522	Inconnue
LISLE	CPT PUIITS BULIDOUR 4M - JASSOU	Souterraine	Inconnu	123 331	Inconnue
MAREUIL EN PERIGORD	CPT FORAGE LA FORGE DE RUDEAU 176M	Souterraine	730 000	250 314	66 %
MAREUIL EN PERIGORD	CPT SOURCE RICHENI	Souterraine	219 000	3 358	99 %
MIALET	CPT STATION DE POMPAGE	Souterraine	20 000	20 560	-3 %
PARCOUL-CHENAUD	PUIITS NAP.PHREAT. 5M. L-D. LES BARGES PARCOUL	Souterraine	109 500	302	100 %
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	CPT LE BOURG	Souterraine	45 000	38 825	-42 %
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	CPT VERRIERE	Souterraine		21 691	
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	CPT station de pompage	Souterraine		10 554	
PAYZAC	CALCUL VOL REEL EXHAURE	Superficielle	538 000	401 525	25 %
PIEGUT-PLUVIERS	CPT EXHAURE SCE PATUREAU	Souterraine	255 500	27 101	92 %
QUINSAC	LD LA ROCHE - QUINSAC	Souterraine	620 500	238 413	62 %
RIBERAC	CPT EAUX BRUTES DRONNE	Superficielle	Inconnu	356 611	Inconnue
RIBERAC	PUIITS A DRAINS "PRE DE LATIER" ST MARTIAL	Souterraine	Inconnu	67 715	Inconnue
ROCHE-CHALAIS	CPT CAPTAGE RIVIERE DRONE	Superficielle	Inconnu	298 686	Inconnue
SAINT AULAYE-PUYMANGOU	DEBIMETRE STATION LA PLAG	Souterraine	Inconnu	164 615	Inconnue

COMMUNE	Ouvrage	Ressource exploitée	Volume annuel autorisé (m³)	Volume maximum prélevé entre 2020 et 2022 (m³)	Capacité résiduelle (%)
SAINT PRIVAT EN PERIGORD	CPT FORAGE LE GRAND CHAMP	Souterraine	Inconnu	204 672	Inconnue
SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL	CPT FORAGE LA CHABROULIE 431M	Souterraine	730 000	131 168	82 %
SAINT-FRONT-LA-RIVIERE	L-D"LES GRANDES TERRES" A ST FRONT LA RIVIERE	Souterraine	876 000	87 064	92 %
SAINT-FRONT-LA-RIVIERE	CHATEAU GAILLARD	Souterraine	91 250	7 240	93 %
SAINT-FRONT-SUR-NIZONNE	CPT FORAGE PUYBARONNEAU 2796M	Souterraine	876 000	383 828	56 %
SAINT-JORY-DE-CHALAIS	CPT LE BOURG	Souterraine	51 100	20 982	69 %
SAINT-JORY-DE-CHALAIS	CPT BOISSONIE	Souterraine		10 329	
SAINT-JORY-LAS-BLOUX	COMPTEUR EAU BRUTE STATION DE TRAITEMENT DE ST JORY LAS BLOUX	Souterraine	Inconnu	492 390	Inconnue
SAINT-JORY-LAS-BLOUX	PRISE D'EAU DE SECOURS EN RIVIERE GLANE	Souterraine	Inconnu	17 515	Inconnue
SAINT-PANTALY-D'EXCIDEUIL	CPT EXHAURE FORAGE LA PINSONNELLE (ST PANTALY D'EXCIDEUIL)	Souterraine	1 022 000	228 932	80 %
SAINT-PIERRE-DE-COLE	FORAGE LES GANNES (CPT D'EXHAURE) PRODUCTION N°1	Souterraine	730 000	602 781	17 %
SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES	CPT SOURCES DES CORPS LD LE REPAIRE	Souterraine	91 250	45 349	50 %
SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	CPT SCE PEYFREIX LE PIC	Souterraine	73 000	27 442	79 %
SAINT-SAUD-LACOUSSIERE	CPT SOURCE LA BUCHERIE	Souterraine	10 950	13 605	-24 %
SARRAZAC	CPT EXHAURE RETENUE RIVIERE ISLE	Superficielle	Inconnu	459 607	Inconnue
SIORAC-DE-RIBERAC	CPT EXHAURE LA SINSONNIE	Souterraine	150 000	100 576	34 %
THIVIERS	SOURCE L-D. MONTLUCE THIVIERS	Souterraine	146 000	64 220	63 %
TOCANE-SAINT-APRE	FORAGE PROFOND DE LA SERVE	Souterraine	730 000	302 860	59 %
TOCANE-SAINT-APRE	FORAGE PROFOND LAS MALIGNAS	Souterraine	300 000	137 048	59 %
TOUR-BLANCHE-CERCLES	SOURCE "FONT GRENON" CERCLES	Souterraine	175 200	68 594	83 %
VAUNAC	FORAGE LAS COMBAS A VAUNAC	Souterraine	788 400	239 056	70 %
VILLETUREIX	FORAGE DE BONAFON	Souterraine	949 000	263 999	73 %

## LES PERIMETRES DE CAPTAGE

Autour de chaque captage d'eau potable existe une zonation de différents périmètres de protection qui permet de protéger la ressource contre les pollutions de toute nature. Ces périmètres se traduisent de manière réglementaire par l'instauration de servitudes.

Trois types de périmètres peuvent être distingués :

- Le Périmètre de Protection Immédiate (PPI) ;
- Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) ;
- Le Périmètre de Protection Éloignée (PPE).

Seuls les PPI et PPR sont obligatoires, l'instauration d'un PPE étant facultative.

Concernant la protection des captages, quelques procédures restent à lancer. Ainsi, d'après les données de l'ARS consultées en septembre 2024, le territoire environ les deux-tiers des captages d'eau potable dispose d'un périmètre de protection immédiat.

Par ailleurs, 5 des 7 captages prioritaires de Dordogne sont recensés sur le territoire du SCoT du Périgord Vert :

- le captage de la Coquille sur la Valouze ;
- la source de Glane ;
- les captages de Paussac-et-Saint-Vivien ;
- les captages de Ribérac.

Un captage prioritaire est une ressource faisant l'objet d'une attention particulière et de la mise en œuvre d'un plan d'action afin que la qualité des eaux brutes soit suffisante pour limiter ou éviter tout traitement des pollutions en nitrates et en pesticides avant la distribution de l'eau potable.

Enfin, la pression quantitative exercée sur certaines masses d'eau pour satisfaire les différents besoins conduit à une tension identifiée sur la ressource, dont le renouvellement ou la production apparaissent régulièrement insuffisante, en période d'étiage en particulier, par rapport aux prélèvements.

Plusieurs bassins sont identifiés comme régulièrement déficitaires à l'échelle du SCoT ou pour partie sur le territoire (notamment des bassins vis-à-vis desquels le territoire est en situation amont). C'est notamment le cas des bassins de la Lizonne et de la Loue.

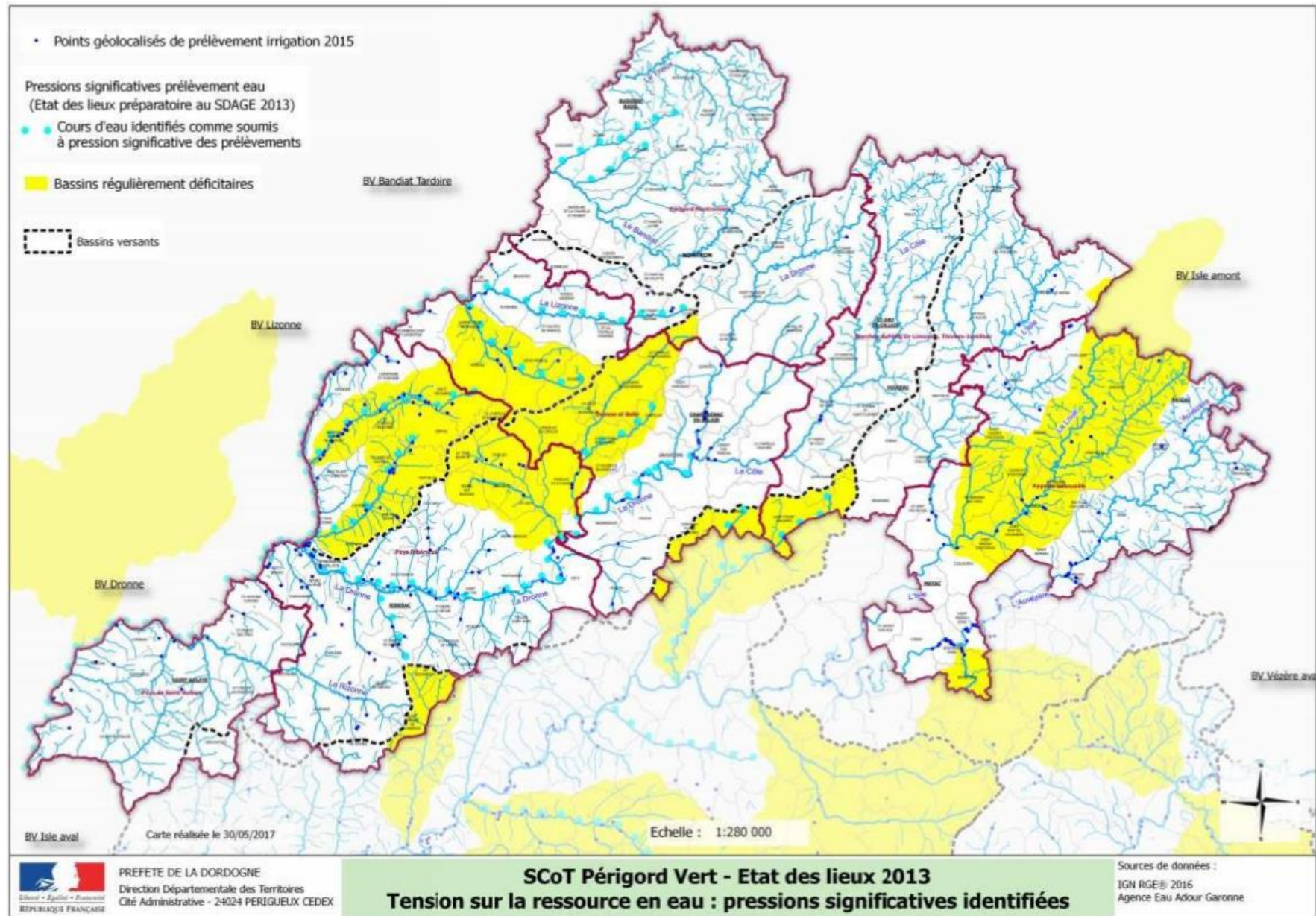
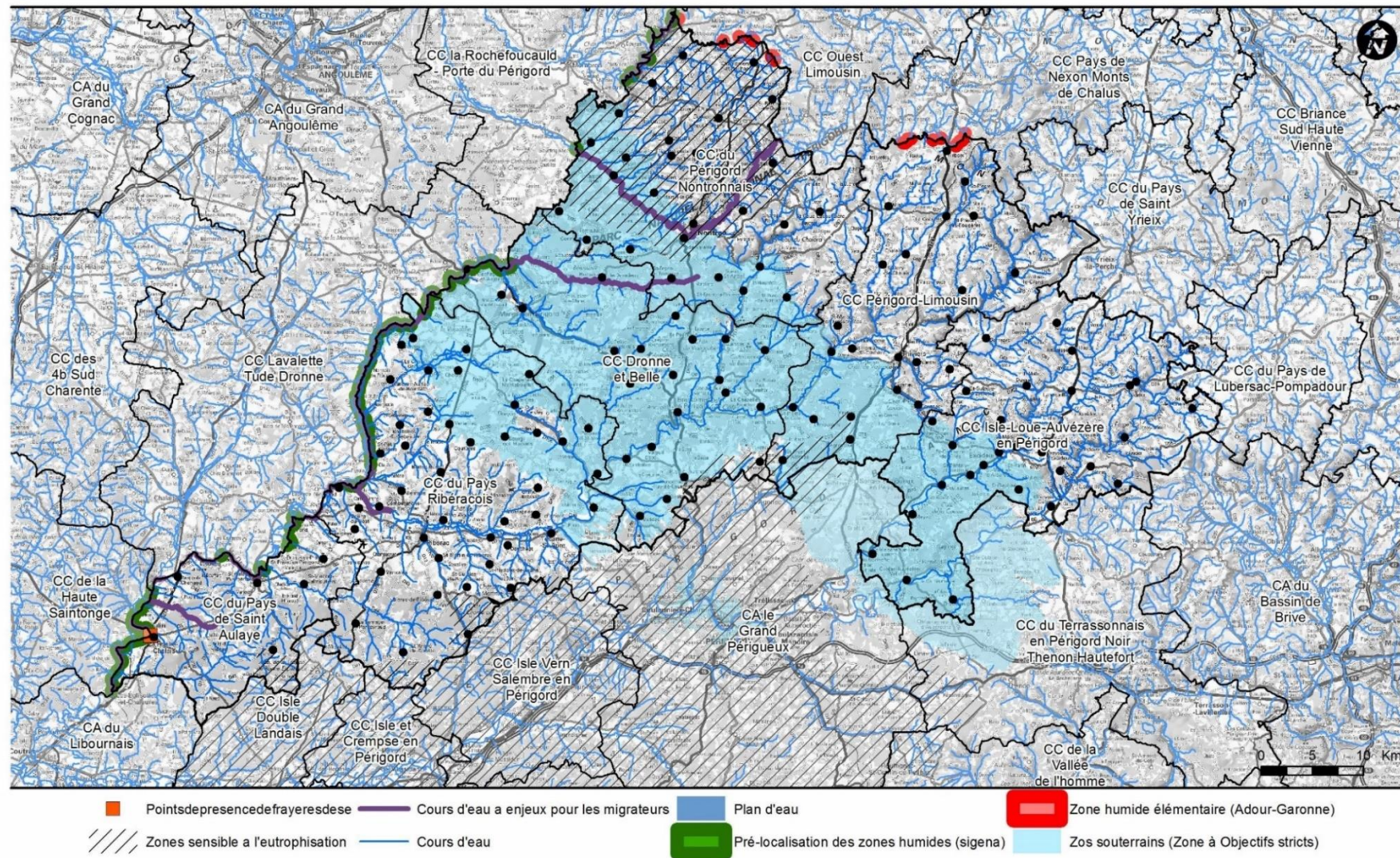


Figure 83 – Pressions significatives identifiées sur la ressource en eau  
(source : PAC du Périgord Vert)

# Réseau hydrographique



Sources: IGN@RGE, Open Data, SIE - Adour Garonne, Bd Topo  
 Conception: Juin 2018

Figure 84 – Réseau hydrographique  
 (source : PAC du Périgord Vert)

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, la qualité de l'eau potable se révèle conforme à la limite de qualité réglementaire (bactériologie, nitrates, dureté, fluor, pesticides).

Cependant, le nord-est du territoire (entre St-Priest les Fougères, La Coquille, Firbeix, Miallet, Chalais et Saint-Jory-de-Chalais) est confronté à plusieurs difficultés :

- Faiblesse des débits des ressources captées ;
- Mauvaise qualité de l'eau (présence d'arsenic dans les eaux brutes sur l'Isle amont, de Nanthiat à Firbeix, de cyanobactéries sur le captage de la Coquille sur la Valouze, présence de pesticides à St-Priest-les-Fougères) ;
- Dans une moindre mesure, zones non desservies par le réseau public (utilisation de ressources privées).

**Sur le bassin de la Doue sur la commune du Bourdeix**, la ressource de Moulin Pinard est impactée la présence des cyanobactéries.

**À St-Jory-de-Las-Bloux**, la source de Glane, concentre des problèmes qualitatifs et quantitatifs en lien avec les activités agricoles d'élevage de porcs et des prélèvements.

**À l'Ouest**, des problèmes qualitatifs sont prégnants sur les captages de Paussac-et-Saint-Vivien et sur les ressources de Ribérac (captages prioritaires). Sur Mareuil/Verteillac, les ouvrages privés (agriculteurs et particuliers) sont nombreux pouvant interférer qualitativement et quantitativement sur les ressources d'eau potable.

## Prélèvements et rejets dans le milieu aquatique

La carte ci-après synthétise les prélèvements et rejets existants sur l'ensemble du territoire du ScoT du Périgord Vert.

Elle montre une répartition dense de captages AEP mais aussi à usage agricole ainsi que de nombreuses stations de traitement des eaux usées.

Les points de pompage et de rejet industriel sont relativement peu nombreux.

## Assainissement

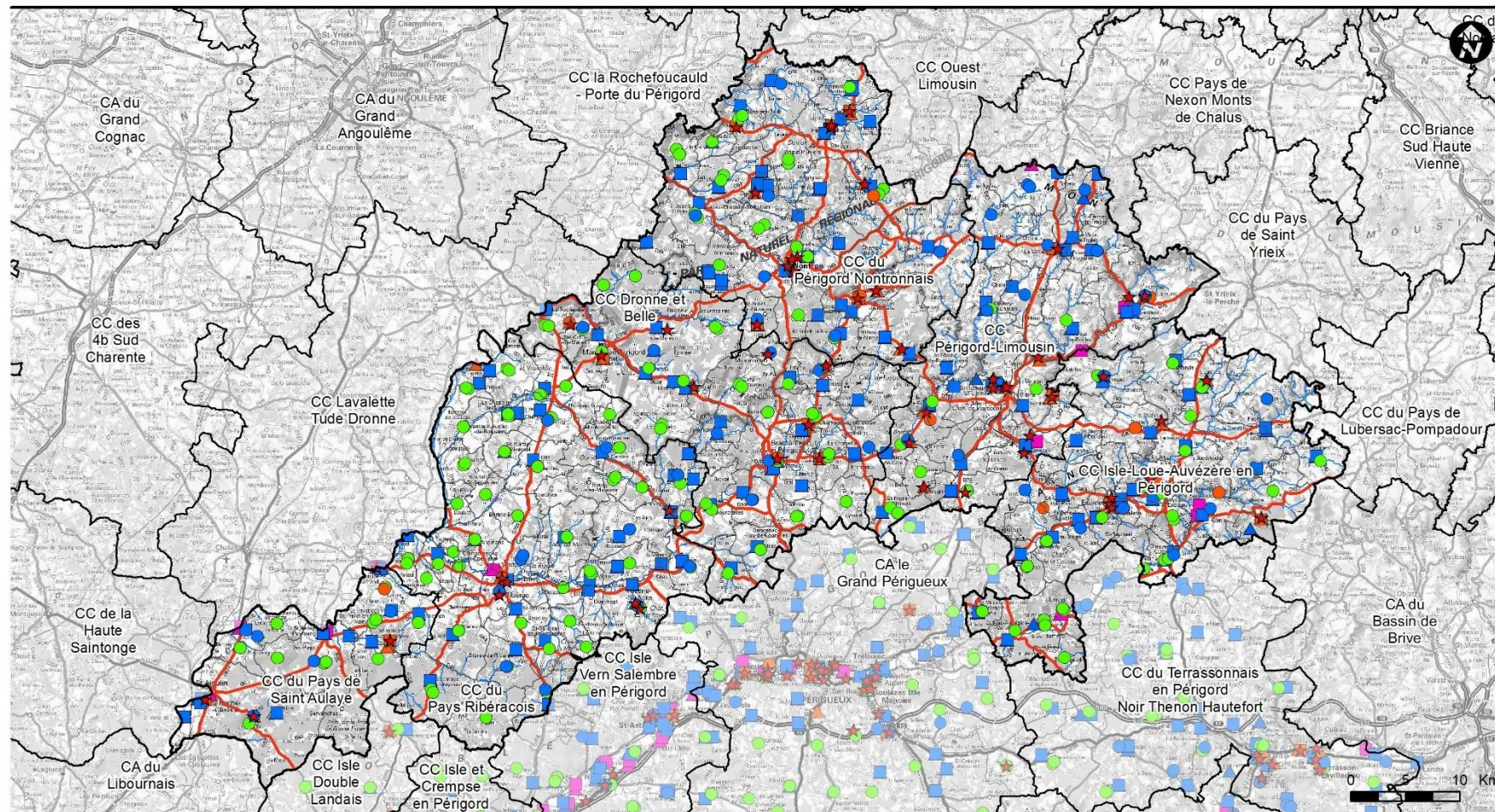
### Assainissement collectif

---

En 2022, le territoire compte 123 stations d'épuration en service (données issues du portail national de l'assainissement), pour une capacité nominale totale de 71 734 Équivalents-Habitant (EH). Ces STEU se répartissent sur 108 communes dans le territoire.

Il faut aussi comptabiliser les dispositifs d'assainissement des établissements d'accueil non raccordés aux réseaux publics (maison de retraite, campings), et constituant des dispositifs semi-collectifs. Certains de ces dispositifs ont des capacités supérieures aux dispositifs des bourgs ruraux constituant des points de rejets importants.

## Prélèvement et rejet dans le milieu aquatique



- |  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| ★ Etablissement industrielle polluants | ● Point de pompage AEP                          | ■ Station de traitement des eaux usées d'origine ménagère     | ▲ Rejet de station d'épuration vers milieu naturel |
| ● Point de pompage industriel          | ■ Station de dépollution des eaux industrielles | ▲ Rejet vers le milieu d'eau provenant d'un milieu industriel |  |
| ● Point de pompage irrigation          | ■ Prise d'eau pour hydro-électricité            | ▲ Rejet provenant d'une installation hydroélectrique          |  |

Sources: IGN@RGE, Open Data, SIE - Adour Garonne, DREAL Occitanie, , Bd Topo  
 Conception: Juin 2018

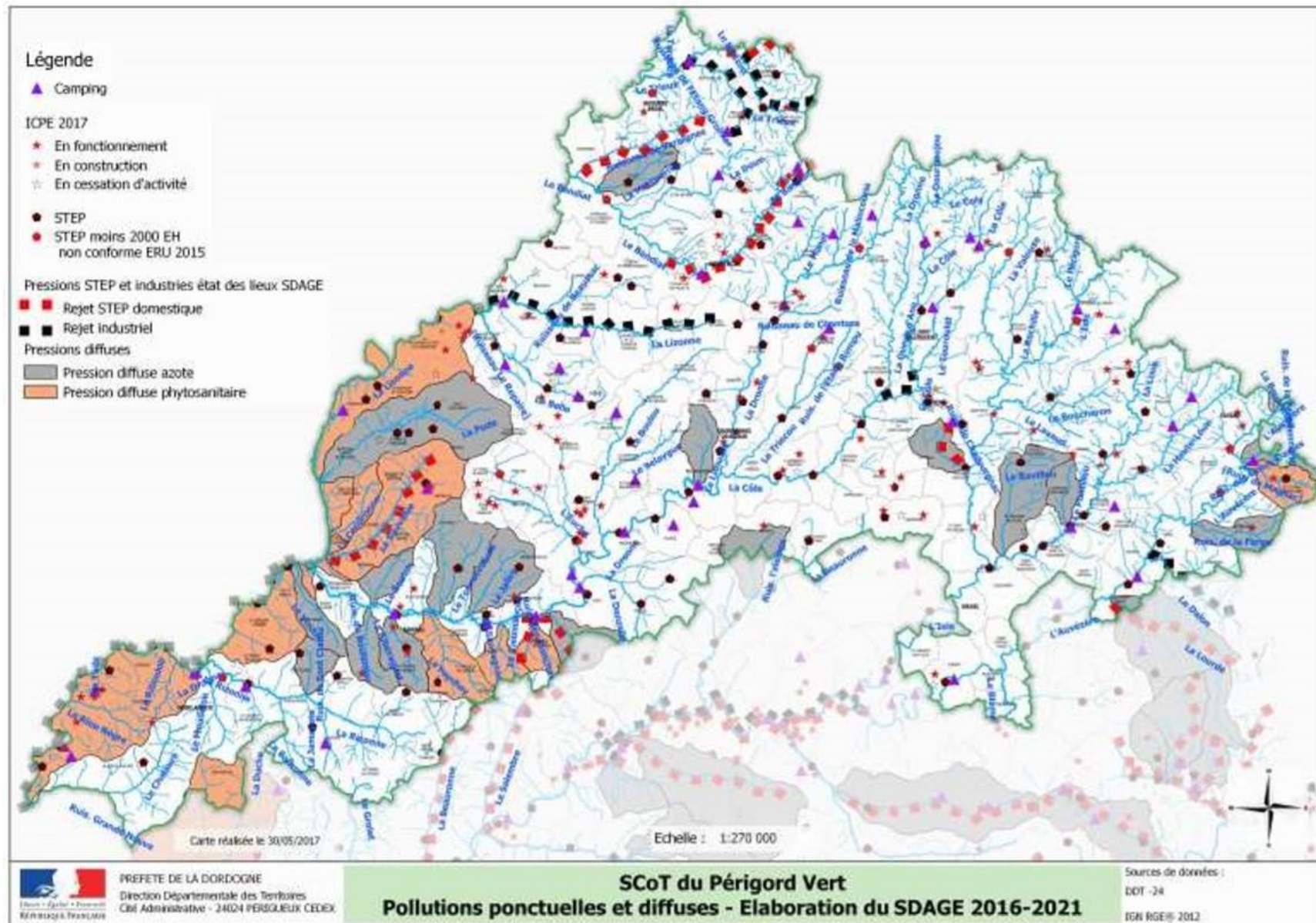


Figure 85 – Pollutions ponctuelles et diffuses (source : PAC du Périgord vert)

Seules cinq stations d'épuration du territoire ont une capacité de plus de 2 000 équivalents Habitants. Elles représentent à elles seules 46 % de la capacité épuratoire collective du territoire (67 % en incluant les 11 autres STEU de plus de 1 000 EH).

Globalement, 50 STEU n'étaient pas conformes en performance en 2022, représentant 34 % de la capacité épuratoire globale du territoire, dont 41 pour non transmission du manuel de l'autosurveillance. Notons toutefois la STEU de Thiviers (7 800 EH), non conforme du fait de mauvaises performances.

Parmi les 89 STEU dont la charge maximale en entrée en 2022 est connue, toutes présentent une capacité résiduelle positive, à l'exception de :

- la STEU intercommunale de Nontron (-65 %), dépassant sa capacité de traitement depuis 2017 ;
- la STEU communale de Négrondes (-54 %), dépassant sa capacité de traitement depuis 2020.

Par ailleurs, le réseau des STEU les plus importantes (à l'exception de Brantôme) nécessite des travaux pour éviter des rejets non traités en particulier lors des pluies et pour permettre d'éventuels nouvelles charges de pollution. C'est également le cas de Mareuil et d'Excideuil dont les réseaux nécessitent des travaux de réhabilitation.

À l'exception des plus grands cours d'eau du territoire (La Dronne, l'Auvézère, l'Isle), les autres ont des débits d'étiage faibles, les rendant sensibles aux rejets domestiques et industriels. C'est tout particulièrement le cas au Nord-Est du département avec un chevelu important de petits cours d'eau.

Certains ouvrages d'assainissement collectifs des eaux usées sont obsolètes ou méritent des travaux :

- à l'Est : La Tour-Blanche et Saint-Aulaye ;
- au Nord-Est : Varaignes, Bussière Badil, La Coquille, Firbeix, Jumilhac le Grand.

## Assainissement non collectif :

Quarante-et-une communes du territoire ne sont pas raccordées à une STEU en 2022, représentant une population de 9 580 habitants en 2020, auxquelles se rajoutent les secteurs non desservis des communes équipées de stations d'épuration.

Les données disponibles sur font état (Sispea) :

- dans la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois : 8 073 habitants concernés par l'assainissement non collectif et 83,7 % des installations conformes (2022) ;
- dans la CC du Périgord Limousin : 68,4 % des installations conformes (2018) ;
- dans la CC Dronne et Belle : 8 700 habitants concernés par l'ANC et 16,1 % des installations conformes (2022) ;
- dans la CC de Saint-Aulaye : 1 849 habitants concernés par l'ANC (2018) ;
- dans la CC Isle-Loue-Auvézère en Périgord : 9 694 habitants concernés par l'ANC et 74,5 % des installations conformes (2022).

Les rejets des établissements agro-alimentaires sont gérés par leur propre ouvrage de traitement et les points noirs de pollutions organiques ont été résorbés (Thiviers, Piégut).

## Les plans d'eau

Le secteur nord-est du territoire du Périgord Vert se caractérise par la présence d'une multitude de plans d'eaux artificiels dont les plus grands sont implantés à Saint-Estèphe (21 ha), Mialet (77 ha) et Angoisse (40 ha).

Ils constituent d'importants réservoirs de biodiversité, mais ils peuvent aussi jouer un rôle de réserves d'eau pour la lutte contre les incendies ou encore de retenues à usage de loisir (pêche) ou touristique, etc.

Les activités de canoë-kayak sont croissantes sur la Dronne en aval de Champagnac-de-Bélair. Sur l'Auvézère, c'est la pratique sportive d'activités nautiques qui est la plus présente.

Plusieurs lieux de baignade sont autorisés dans le territoire du SCOT du Périgord Vert :

- Commune de Busserolles : plan d'eau de Busserolles ;
- Commune de La Coquille : étang de la Monerie ;
- Commune de St Saud Estèphe : Gand étang ;
- Commune de St Saud Lacoussière : étang communal ;
- Commune d'Angoisse : plan d'eau de Rouffiac ;
- Commune de Nantheuil : étang communal ;
- Commune de Lisle : plage de la rivière Dronne au camping municipal ;
- Commune de Tocane St Apre : plage de la rivière Dronne au camping municipal ;
- Commune de Montagrier : plage de la rivière Dronne du Moulin de Sales ;
- - Commune de Douchapt : plage de la rivière Dronne du centre de vacances ;
- - Commune de St Aulaye : plage de la rivière Dronne au camping municipal ;
- - Commune de Parcoult : étang du parc de loisirs du Paradou ;
- - Commune de La Jemaye : Grand étang.

Ces lieux de baignade en eau douce, vecteur de tourisme ont fait l'objet d'évaluation par le ministère de la santé pour l'année 2016 :

- 4 baignades localisées sur la partie aval de la Dronne sont classées en excellente qualité bactériologique (ou en bonne qualité pour le site de Saint-Aulaye). ;
- Les 9 autres baignades sont implantées sur des plans d'eau en gestion départementale (St-Estèphe, Rouffiac, la Jemaye), communale ou privée. La qualité de leurs eaux est dépendante des activités sur le bassin versant qui les alimente. La qualité des eaux y est bactériologiquement bonne mais il y a des phénomènes ponctuels de cyanobactéries induits par l'accumulation de phosphore (rejets des eaux usées et pratiques agricoles) et l'élévation de température qui peuvent conduire à la fermeture temporaire des sites de baignade (Busserolles, La Coquille, Rouffiac, St-Estèphe).

Le territoire du SCOT est également maillé de petits étangs qui, lorsqu'ils sont implantés de façon transversale aux cours d'eau qui les alimentent, constituent des obstacles à la continuité écologique. En ce sens, ils modifient :

- les conditions d'écoulement des eaux (influence sur les débits et les conditions hydriques en aval),
- le transport solide (modification de la granulométrie du lit mineur et de la compétence du cours d'eau),
- la franchissabilité piscicole avec un fractionnement des populations de poissons, mais aussi de micro et macro-invertébrés.

Par ces effets, la qualité des eaux du cours d'eau s'en trouve également altérée, avec une influence non négligeable, dans certains cas, sur la température et d'autres paramètres physico-chimiques.

La densité de plans d'eau est particulièrement forte sur le plateau cristallin, et dans une moindre mesure dans les bassins versants de la Loue et de l'Auvézère, ainsi que dans le secteur de la Double.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

L'état qualitatif dégradé concerne 35 % des masses d'eau souterraine et 45 % des masses d'eau superficielle du territoire, et 5 des 7 captages prioritaires de Dordogne sont situés en Périgord Vert.

Une dégradation de l'état quantitatif est également observée sur 20 % des masses d'eau souterraines, et plusieurs bassins sont régulièrement déficitaires (Lizonne, Loue).

Les pressions d'origine agricole apparaissent prépondérantes (pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides, prélèvements). L'assainissement industriel et domestique apparaît également comme des sources de pression sur la qualité des eaux.

## 7 | Ressources du sous-sol

Sources : [nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr) ; Porter à connaissance du Périgord Vert ; [infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr).

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) a été créé par l'article 129 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR). « Il définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites. » (Extrait de l'article L. 515-3 du Code de l'environnement).

Le SRC est en cours d'élaboration sous l'égide du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Une fois en vigueur, le SRC se substituera aux actuels Schémas Départementaux des Carrières (SDC). Le Schéma départemental des carrières de la Dordogne a été approuvé par arrêté préfectoral n°991823 du 30 septembre 1999.

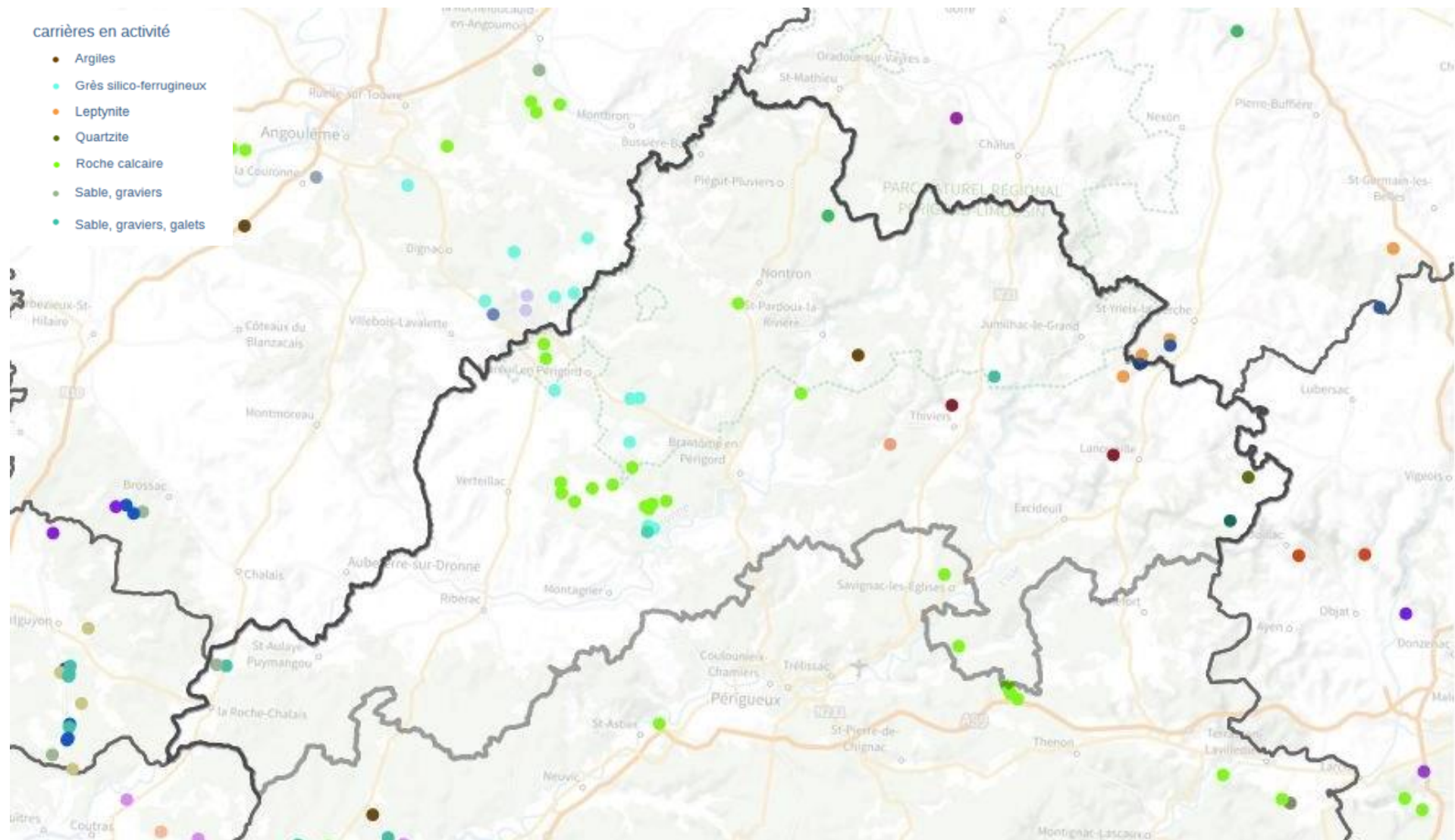
Dans sa version de travail, le SRC présente une estimation des besoins en granulats du bassin Périgieux Périgord Vert pour 2035. Alors que la consommation de granulats était de 1 375 kt en 2015, elle est estimée à 1 445 kt en hypothèse haute et de 1 326 kt en hypothèse basse pour 2035. En l'état des autorisations de 2017, si aucune nouvelle carrière n'est créée et qu'il

n'y a pas de renouvellement, des tensions d'approvisionnement sont attendues à l'horizon 2030.

En 2022, selon le BRGM, on comptait 41 sites encore en exploitation réparties sur l'ensemble du territoire.

L'exploitation est terminée pour une multitude de carrières.

L'exploitation des carrières encore actives est de différente nature (granulats, minéraux industriels et pierres ornementales) et à destination de différents usages (construction / BTP / Concassé de roche calcaire, siliceuse et plutonique / Agro-alimentaire / Agriculture / Amendement / Pierres ornementales / Voirie / Infrastructure / Balast / Charge / Colorants naturels, etc.). Certains de ces matériaux présentent des qualités particulières qui les rendent essentiels pour des usages industriels de pointe, comme le quartz de haute pureté pour l'industrie du silicium.



COMMUNE	Lieu-dit	EXPLOITANT	Nature de l'exploitation	Substance principale	USAGE	Surface totale	Surface exploitée	Arrêté préfectoral Date de début	Arrêté préfectoral Date de fin
BOURG-DES-MAISONS	Le Reclaud	LAFARGE GRANULATS SUD	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	105,38	48,5	11/02/2011	11/02/2041
BOURG-DES-MAISONS	Sur la Peyrière - Tinteillac	MEAC	Granulats, Minéraux industriels	Roche calcaire	Agro-alimentaire, Agriculture, Amendement  Charge  Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	37,5	28,1	20/05/2010	20/05/2040
ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE(LA)	Font Babou	ROCAMAT	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO)	10,22	9,51	16/11/2022	16/11/2052
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	Les Places	BRONZINI TP	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	3,37	1,2	01/02/2011	
CUBJAC	Les Brandes	SOCIETE DEPARTEMENTALE DES CARRIERES	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire		32,59	11/06/2014	11/06/2044
SAINT-JEAN-DE-COLE	Forêt de Boudeau, La Font Pépy	IMERYS CERAMICS FRANCE	Granulats	Sable, graviers, galets	Construction / BTP, Granulat	172,81	58,28	01/03/2022	10/12/2024
SAINT-PAUL-LA-ROCHE	Le Grand Coderc, Étangs de Cailloutier	IMERYS CERAMICS FRANCE	Minéraux industriels	Sable, graviers, galets	Charge  Colorants naturels  Silice pour silicium	26,18	17	01/01/2008	
THIVIERS	Planeau, La Rigaudie	CARRIERES DE THIVIERS	Granulats, Pierres ornementales	Diorite	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Grès (PO), Voirie  Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche siliceuse	94,27		12/02/2021	12/02/2051
CREYSSAC	Le Chauffour, Puy Pelan	CARRIERES DE THIVIERS	Minéraux industriels	Ogres	Charge  Colorants naturels	8,47	5,9	18/01/2019	02/08/2024 (APC)
LANOUAILLE	Pont de Dussac	CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD	Granulats	Diorite	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche plutonique  Construction / BTP, Infrastructure, Balast	45,34	14	07/12/1999	07/12/2029
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	Font Lorient	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Charge  Colorants naturels	13,67		01/12/2013	
PUYRENIER	Matassias, Les Bailles, La Villac	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Charge  Colorants naturels	162,7	130	01/12/2013	
CERCLES	Le Claud du Peyrissou	LAFARGE GRANULATS SUD	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO)	8,41	3,2	27/11/1996	27/11/2026
CUBJAC	Bretonnier	SOCIETE DEPARTEMENTALE DES CARRIERES	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	32,59		11/06/2014	14/10/2044
MILHAC-DE-NONTRON	Maison des Vignes	LITAUD JEAN-FRANCOIS	Minéraux industriels	Argiles	Produits céramiques, Tuiles et briques	3,62		27/04/1993	27/04/2023
SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE	Sabouret	CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	23,23	5,15	28/07/2020	28/07/2045
MAREUIL	Beaulieu	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Colorants naturels	19,8	17	01/12/2013	

COMMUNE	Lieu-dit	EXPLOITANT	Nature de l'exploitation	Substance principale	USAGE	Surface totale	Surface exploitée	Arrêté préfectoral Date de début	Arrêté préfectoral Date de fin
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	La Blancherie et les Grandes Murailles	LAFASURE	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO), Calcaire-décoration   Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO), Calcaire-revêtement mural	6,92	5,91	05/04/2007	05/04/2022
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	Aux journaux, Aux Carrières	CONSTANT ET FILS	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO), Calcaire-voirie	3,57		01/01/1991	07/12/2029
LUSSAS-ET-NONTRONNEAU	Buzetière, Champs de Buzetière	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Charge   Colorants naturels	8,2	7	01/12/2013	/
MONSEC	Les Ages, Claud de Marty	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Colorants naturels	27,55	22	01/12/2013	/
ABJAT-SUR-BANDIAT	Charelle, Bois de Charelle, Terre de Lavaud	SOCIETE D'EXPLOITATION DES GRAVILLONS ROSES D'ABJAT	Granulats	Granite, granodiorite, etc.	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche plutonique	16,61	11,2	29/07/2002	29/07/2032
QUINSAC	Les Termes	FAYE	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	1,49	1,0	02/08/2018	02/08/2048
CHAPDEUIL	La Tranuse	DUPUY ET FILS	Granulats	Roche calcaire	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	3,55	1,1	03/11/2004	03/11/2034
PARCOUL	Font de Chose	RULLIER FRERES ETABLISSEMENTS	Granulats	Sable, graviers, galets	Construction / BTP, Granulat, Granulat naturel, Granulat alluvionnaire	11,32	/	27/01/2010	27/01/2022
PARCOUL	Les Nauves	RULLIER FRERES SARL	Granulats	Sable, graviers	Construction / BTP, Granulat, Granulat naturel, Granulat alluvionnaire	13,72	/	16/12/2013	16/12/2028
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	Aux Carrières Le Petit Leguillou	CONSTANT ET FILS	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO)	2,18	/	04/01/2024	10/08/2025
TOUR-BLANCHE (LA)	Bourgogne, Bois de Hallas	MEAC	Granulats, Minéraux industriels	Roche calcaire	Agro-alimentaire, Agriculture, Amendement   Charge   Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	72,18	60,4	02/11/2023	02/11/2053
CREYSSAC	Les Bouygeas, Le Pleyssac, Le Chauffour	IMERYS CERAMICS FRANCE	Minéraux industriels	Grès	Colorants naturels   Produits céramiques, Céramique	38,92	2,2	10/03/2010	10/03/2022
THIVIERS	Razac Est, Bois de Razac	CARRIERES DE THIVIERS	Granulats	Granite, granodiorite, etc.	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche plutonique	23,76	20	11/07/2008	11/07/2022
SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES	La Champagne	LA CHAMPENOISE	Granulats	Quartzite	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche siliceuse	11,77		21/05/2008	21/05/2038
LEGUILLAC-DE-CERCLES	La Couturie	BLANCHARD PASCAL	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO)	2,44	1,97	23/02/2011	17/05/2025
GRAULGES (LES)	La Maine Lacan, Le Clos d'Ambelle, Les Fayes	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Charge   Colorants naturels	156,93	/	01/12/2013	/
SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL	La Pinassière, Forêt des Plaines, La Foret	OMYA	Granulats, Minéraux industriels, Pierres ornementales	Roche calcaire	Charge   Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO)   Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche calcaire	70,8	/	29/05/2008	21/05/2038

COMMUNE	Lieu-dit	EXPLOITANT	Nature de l'exploitation	Substance principale	USAGE	Surface totale	Surface exploitée	Arrêté préfectoral Date de début	Arrêté préfectoral Date de fin
SAINTE-CROIX-DE-MAREUIL	Les Brandes	AB CESAR	Minéraux industriels	Ocres	Charge   Colorants naturels	4,6	3,4	01/12/2013	/
SAINT-MESMIN	La Quintinie	ENTREPRISE COULAS	Granulats	Roche métamorphique	Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche métamorphique	9,65	/	27/07/2017	27/07/2047
SARLANDE	Forêt de Beausoleil	TALLET ET FILS	Granulats, Pierres ornementales	Leptynite	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Schiste (PO)   Construction / BTP, Granulat, Granulat, concassé, Concassé de roche métamorphique   Construction / BTP, Infrastructure, Remblais	6,45	4,65	01/07/2015	01/07/2045
PAUSSAC-ET-SAINT-VIVIEN	Aux Carrières, Bas Prézat	CONSTANT ET FILS	Pierres ornementales	Roche calcaire	Construction / BTP, Construction, Pierres ornementales, Calcaire (PO)	11,25	2,53	09/10/2009	09/10/2039
ROCHEBEAUCOURT-ET-ARGENTINE(LA)	Les Gros Chênes	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès	Charge   Colorants naturels	4,15	3	01/12/2013	/
SAINT-PIERRE-DE-COLE	Lac de Lapèze	IMERYS CERAMICS FRANCE	Granulats	Sable siliceux		8,61	6,62	15/08/2017	15/08/2032
LEGUILLAC-DE-CERCLES	Le Grand Pré, Les Combes Ouest	AB CESAR		Grès		9,72	/	01/12/2013	/
VIEUX-MAREUIL	Les Jarthes du Cheyrou, Le Cheyrou	AB CESAR	Minéraux industriels	Grès		7,7	0,6	01/08/2016	01/08/2026

Tableau 9 - Liste des carrières en activité en 2022 sur le territoire d'étude (source : infoterre.brgm.fr ; georisques.gouv.fr)

### CE QU'IL FAUT RETENIR

Compte tenu de la variété des substrats en place, l'exploitation des carrières dans le Périgord Vert est de différentes natures : granulats, minéraux industriels et pierres ornementales.

En 2022, on comptait 42 exploitations actives sur le territoire.

L'exploitation des ressources du sous-sol est encadrée par des schémas régionaux des carrières remplaçant les anciens documents départementaux. Celui de Nouvelle-Aquitaine est en cours d'élaboration.

## 8 | Gestion des déchets

*Sources : nouvelle-aquitaine.fr ; dordogne.fr ; Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de la Dordogne - CD24 - juin 2007 ; smd3.fr ; Rapports d'activité 2017 et 2018 du SDM3.*

### Contexte réglementaire

En Nouvelle Aquitaine, le plan régional de prévention et de gestion des déchets et son rapport environnemental ont été adoptés en octobre 2019. Il est réalisé par la Région dans le cadre de la délégation de la compétence en matière de déchets et d'économie circulaire issue de la loi NOTRe.

Les principaux enjeux de la planification régionale de la prévention et de la gestion des déchets ressortant de la concertation sont les suivants :

- Développer une économie locale sobre en ressources (réemploi, démantèlement, valorisation des déchets inertes, écologique industrielle territoriale) ;
- Favoriser l'emploi local et soutenir l'économie sociale et solidaire ;
- Poursuivre et amplifier les démarches de prévention ;
- Accompagner le développement de la valorisation en proximité des biodéchets ;
- Mettre en place des solutions locales de valorisation, y compris dans des dispositifs gérés nationalement (REP) ;
- Maîtriser le coût de la gestion des déchets ;
- Limiter le transport par un bon maillage en installations ;
- Coordonner les objectifs du Plan avec ceux d'autres planifications ;
- Développer les échanges, partenariats entre acteurs, secteurs d'activités ou au niveau géographique ;
- Développer la connaissance et le partage au niveau régional ;

- Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou incinérer sans valorisation énergétique.

Le Plan régional présente notamment un programme régional de prévention des déchets à 6 ans (2025) et 12 ans (2031) d'échéance. Le document vise en particulier une diminution de 12% des DMA (déchets ménagers et assimilés) entre 2010 et 2025, une amélioration du taux de siccité des boues, une diminution des déchets inertes du BTP de 5% entre 2015 et 2025 puis de 10% entre 2025 et 2031, et une stabilisation de l'estimation de gisement des DAE (déchets d'activité économique) et du tonnage de déchets dangereux produits aux niveaux de 2015.

Les mesures du plan régional de prévention et de gestion des déchets s'appliquent à la place des plans régionaux et départementaux en vigueur jusqu'alors.

### Organisation de la gestion des déchets sur le territoire du SCoT

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, le service d'élimination des déchets se déroule en deux étapes, relevant chacune de compétences différentes :

- La collecte des déchets en porte-à-porte, en bacs de collecte ou en déchèterie, est la compétence des communes ou de leurs groupements ;
- Le transport des déchets, leur transfert et leur traitement ((en centre de tri et de stockage) sont effectués par le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) depuis 1995.

Le SMD3 est composé de 18 structures de coopération intercommunale sur la Dordogne, qui ont la responsabilité de la gestion des déchets (collecte, traitement, déchèteries).

Il existe deux groupements sur le secteur d'étude adhérents au SMD3 : le SMCTOM de Nontron et celui de Thiviers.

Les collectivités adhérentes du SMD3 ont la responsabilité de la gestion des collectes de déchets ainsi que des déchetteries. Si elles le souhaitent, elles ont la possibilité de transférer ces compétences au SMD3. Le SMD3 assure les missions relatives à la valorisation et au traitement des déchets ménagers de ses collectivités adhérentes ainsi que les opérations de transport et de transfert qui s'y rapportent et des compétences à la « carte ».

	Communication et Prévention	Collecte des OMR, emballages et papiers	Gestion des déchèteries	Transport et traitement des OMR et DPS
CC du Terrassonnais Haut Périgord Noir				
CC Portes Sud Périgord				
CC Bastides Dordogne Périgord				
CC Isle Double Landais				
CC Montagne Montravel et Gurçon				
CC Isle et Crempse en Périgord		SMD3 100%		
CC Pays de Saint-Aulaye	SMD3 100%		SMD3 100%	
CC Vallée de l'Homme				SMD3 100%
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède				
CC Domme Villefranche du Périgord				
CC Pays Ribéracois		Collectivité 100%		
CA Bergeracoise				
CA Le Grand Périgueux				
CC Isle Vern Salembre en Périgord				
CC Périgord Limousin				
CC Isle Loue Auvézère en Périgord				
SMCTOM de Nontron		Collectivités 100%		
SICTOM du Périgord Noir				

Figure 86 - Les adhérents du SMD3 (source : Rapport d'activité 2022 du SMD3)

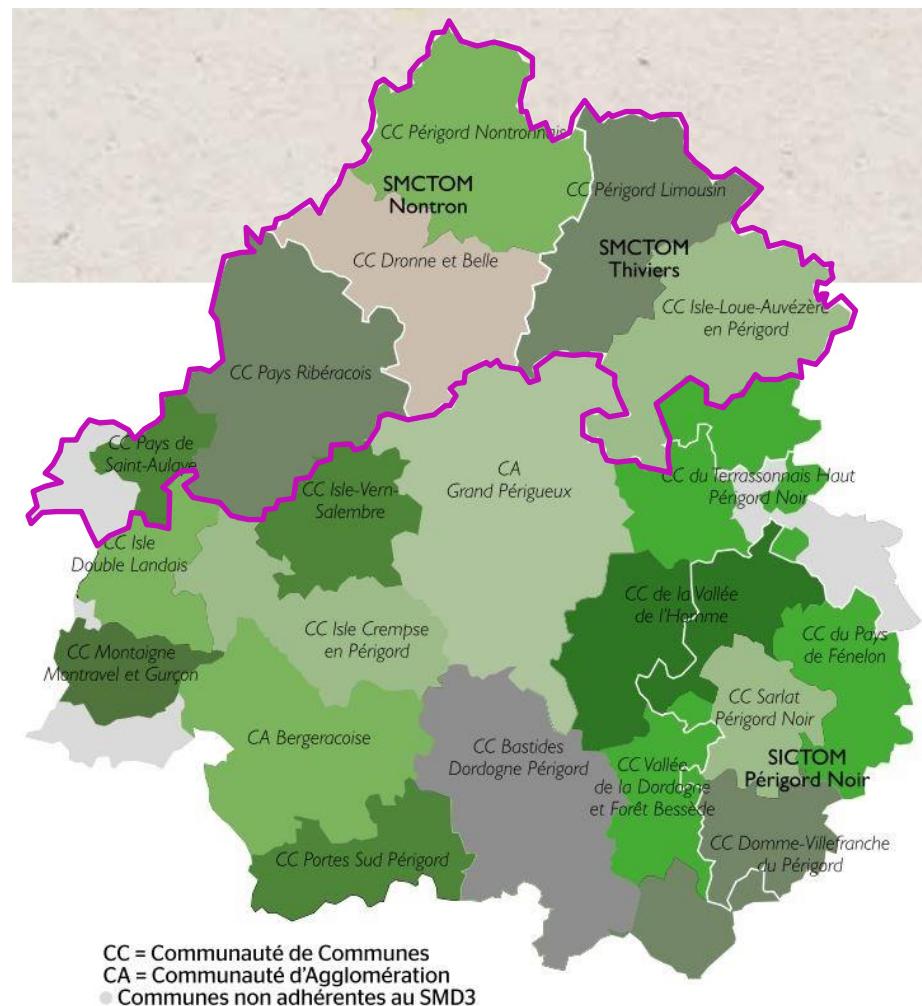


Figure 87 - Compétences du SMD3 (source : Rapport d'activité 2022 du SMD3)



Figure 88 – Les installations de gestion du territoire du SMD3  
(source : Rapport d'activité 2018 du SMD3)

14 déchèteries sont implantées sur le territoire, situées sur les communes suivantes : Saint-Aulaye (6051 visites en 2018), Thiviers (22680 visites), Mayac (16 800 visites), La Coquille (13 670 visites), Payzac (12080 visites), Jumilhac-le-Grand (nombre de visite non comptabilisé), Ribérac (26308 visites), Verteillac (5217 visites), Tocane-Saint-Apre (6626 visites), Saint-Front-sur-Nizonne (19 177 visites), Saint-Pardoux-la-Rivière (8688 visites), Piégut-Pluviers (9655 visites), Mareuil (8862 visites), Brantôme (55 502 visites).

La déchèterie de Thiviers a été réaménagée et agrandie en 2018.

On recense aussi :

- 3 Centre de transfert des déchets propres et secs, ainsi que des déchets résiduels (Vanxains, Saint-Front-sur-Nizonne et Dussac) ;
- 2 plateformes de transit de l'amiante (Saint-Front-sur-Nizonne et Dussac) ;
- 2 aires de broyage des déchets verts (Vanxains et Saint-Front-sur-Nizonne) ;
- 1 Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) à Saint-Front-sur-Nizonne ;
- 1 aire de regroupement du verre à Dussac.

Le SMD3 a validé en octobre 2017 son schéma stratégique 2017-2025 en application de la loi sur la transition énergétique.

Ce schéma s'articule autour de cinq axes Stratégiques comprenant 43 actions opérationnelles s'échelonnant de 2017 à 2025 :

- Axe A : Réduire fortement la production de Déchets ;
- Axe B : Faire encore progresser la valorisation ;
- Axe C : Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements ;

- Axe D : Adapter la gouvernance aux nouveaux enjeux ;
- Axe E : Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues.



Figure 89 - Obligations réglementaires du SMD3 (source : rapport d'activité 2018 du SMD3)

Le SMD3 s'est engagé depuis 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001.

La démarche environnementale du SMD3 s'élargit progressivement, depuis 2014, aux activités de collecte, transfert et transport des déchets ménagers pour que la chaîne "déchets" devienne vertueuse au sein du territoire :

- Des travaux de modernisation ont été réalisés sur les centres de transfert de Dussac, Vanxains et Saint-Front-sur-Nizonne qui se sont terminés en 2017. Ils ont permis amélioration de la gestion de leurs effluents aqueux. En 2018, 98,4% des rejets étaient conformes ;
- Le périmètre de certification ISO 14001 a été élargi à la collecte et au transport de déchets non dangereux ;
- Une gestion raisonnée de la ressource en eau a été mise en place en 2018 : consigne de lavage des véhicules et des sites, utilisation de l'eau de pluie ;
- Des actions visant à économiser le carburant ont aussi été réalisées en 2018 : test d'additif diminuant la consommation

de carburant, optimisation des circuits de collecte, formation à l'éco conduite de l'ensemble des chauffeurs.

En 2022, 236 092 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors apports directs) ont été collectées sur le territoire du SMD3, soit 598 kg par habitant en moyenne. Les déchèteries, qui représentent 47% de ces tonnages, sont le principal lieu de collecte des déchets. Les ordures ménagères résiduelles sont le deuxième flux le plus important (31% des tonnages). Les tonnages collectés ont diminué de 5% par rapport à 2021. Les déchets recyclables représentent 21% des déchets collectés.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

La gestion des déchets en Périgord Vert est assurée par le SMD3 et les collectivités adhérentes, dont 2 syndicats (secteurs Thiviers et Nontron).

Le territoire est concerné par le schéma stratégique 2017-2025 du SMD3 qui vise en priorité la réduction de la production de déchets et l'amélioration de leur valorisation.

Le tonnage de déchets collectés est en diminution progressive sur l'ensemble du territoire du SMD3, avec une légère progression de la part des déchets recyclables.

Le Périgord Vert dispose de 14 déchèteries et 3 centres de transfert de déchets, ainsi que d'1 installation de stockage de déchets non dangereux.

## 9 | Risques, nuisances et pollutions

Sources : [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr) ; Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Dordogne ; [planseismes.fr](http://planseismes.fr) ; Porter à connaissance (PAC) du SCOT du Périgord vert ; [dordogne.gouv.fr](http://dordogne.gouv.fr) ; [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr) ; [eptb-dordogne.fr](http://eptb-dordogne.fr) ; Notice cartographique du ruissellement liés à des pluies intenses – EPIDOR – Avril 2017 ; [infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr) ; [irsn.fr](http://irsn.fr) ; [atmo-nouvelleaquitaine.org](http://atmo-nouvelleaquitaine.org) ; [emissions-polluantes.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://emissions-polluantes.atmo-nouvelleaquitaine.org) ; [aria.developpement-durable.gouv.fr](http://aria.developpement-durable.gouv.fr) ; [basol.developpement-durable.gouv.fr](http://basol.developpement-durable.gouv.fr) ; [installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr](http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr) ; [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr).

### Les risques naturels

Les risques naturels suivants sont identifiés sur le territoire du SCoT du Périgord Vert : séisme, inondation, feux de forêt, instabilité des sols (due à la présence de cavités souterraines non minières, au phénomène de retrait / gonflement des argiles, aux mouvements de terrains tels glissements, éboulements, érosions de berges), radon.

#### Le risque séisme

Les ondes sismiques se propagent à travers le sol à partir d'une source sismique et peuvent être localement amplifiées par les dernières couches de sol et la topographie du terrain.

Dans la nomenclature des zones de sismicité (décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français), la majorité du territoire du SCOT se trouve en zone de sismicité 2, faible.

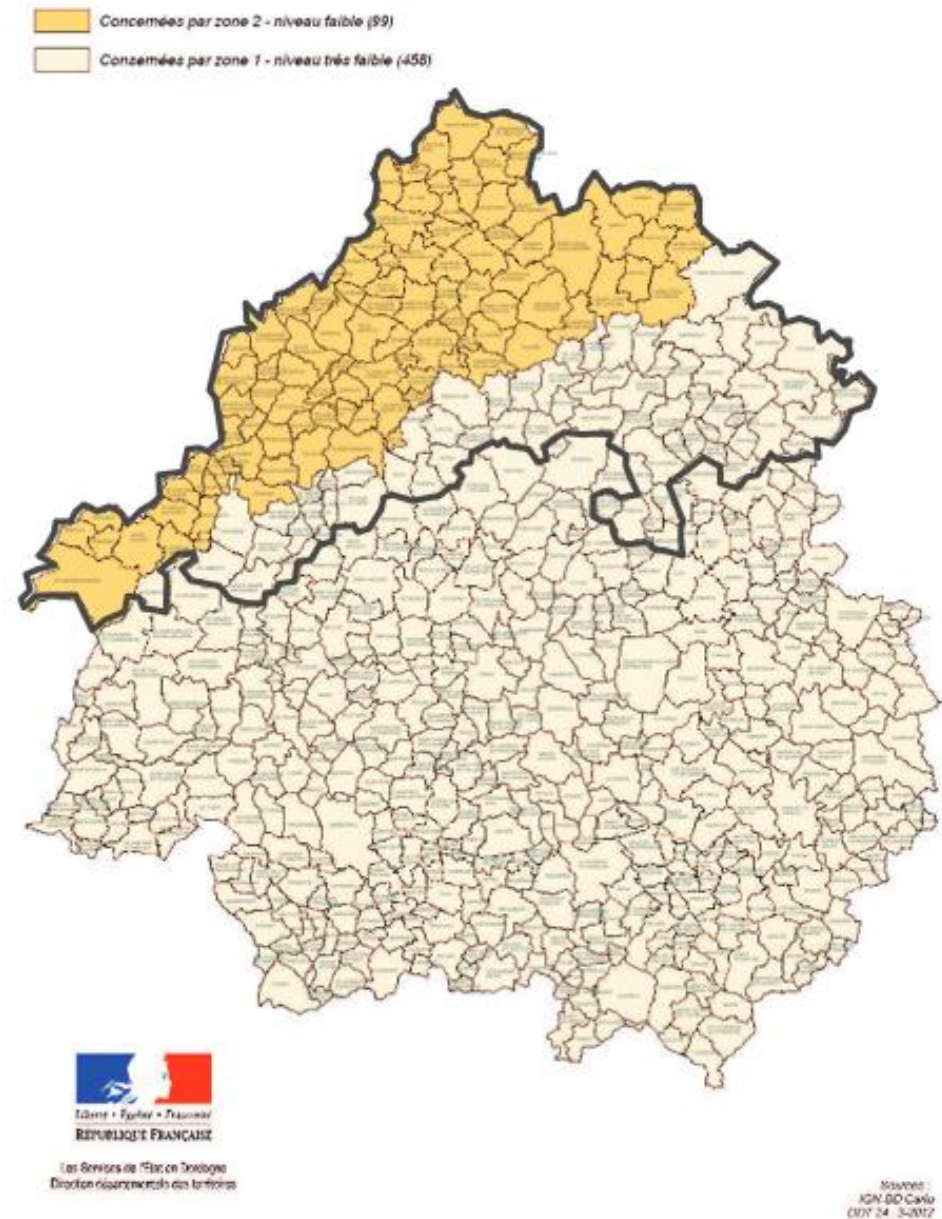


Figure 90 – Communes concernées par le risque sismique (source : DDRM 24)

Cette zone correspond à une zone dans laquelle il y a des prescriptions parasismiques particulières pour les ouvrages « à risque normal » de type III<sup>18</sup> et IV<sup>19</sup>.

☑ Catégorie d'importance des bâtiments

Zones de sismicité	Catégorie d'importance des bâtiments			
	I	II	III	IV
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence		Eurocode 8 <sup>1</sup> $a_g=0,7 \text{ m/s}^2$	
Zone 3	PS-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,1 \text{ m/s}^2$	
Zone 4	PS-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=1,6 \text{ m/s}^2$	
Zone 5	CP-MI <sup>2</sup>	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 <sup>3</sup> $a_g=3 \text{ m/s}^2$	

<sup>1</sup> Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

<sup>2</sup> Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

<sup>3</sup> Application obligatoire des règles Eurocode 8

Tableau 10 - Règles de construction parasismique applicables aux bâtiments neufs selon leur zone de sismicité et leur catégorie d'importance (source : planseismes.fr)

## Le risque inondation

Il existe différentes catégories d'inondations :

- **Par débordement direct** : c'est le cas notamment des inondations de plaine, qui se produisent lorsque la rivière sort lentement de son lit mineur et inonde la plaine pendant une

période relativement longue. La crue peut également être beaucoup plus rapide. Lorsque des précipitations intenses tombent sur tout un bassin versant, les eaux ruissellent et se concentrent rapidement dans le cours d'eau, engendrant une augmentation brutale et violente du débit.

- **Par débordement indirect** : après une ou plusieurs années pluvieuses, il arrive que la nappe souterraine affleure et qu'une inondation spontanée se produise : on parle d'inondation par remontée de nappe phréatique. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés. Il peut durer plusieurs semaines ;
- **Par stagnation d'eaux pluviales ou ruissellement** : liée à une capacité insuffisante d'infiltration, d'évacuation des sols ou du réseau de drainage lors de pluies anormales. Ces inondations peuvent se produire en zone urbanisée, en dehors du lit des cours d'eau proprement dit, lorsque l'imperméabilisation des sols et la conception de l'urbanisation et des réseaux d'assainissement font obstacle à l'écoulement normal des pluies intenses (orages, en particulier).

Ces trois types d'inondation peuvent se produire sur le territoire du SCoT du Périgord Vert. Les inondations de plaine sont les plus fréquentes (Dronne, Isle, Auvézère, Loue, etc.).

<sup>18</sup> Établissements recevant du public (ERP) de catégories 1, 2 et 3 ; Habitations collectives et bureaux, h > 28 m ; Bâtiments pouvant accueillir plus de 300 personnes ; Établissements sanitaires et sociaux ; Centres de production collective d'énergie ; Établissements scolaires.

<sup>19</sup> Bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public ; Bâtiments assurant le maintien des communications, la production et le stockage d'eau potable, la distribution publique de l'énergie ; Bâtiments assurant le contrôle de la sécurité aérienne ; Établissements de santé nécessaires à la gestion de crise ; Centres météorologiques.

# Le risque inondation en Dordogne

Carte mise à jour avec l'information connue au : 31/03/2013

- PPRI approuvés (120)
  - PPRI approuvés et atlas des zones Inondables (2) \*
  - Atlas des zones Inondables (97)
  - PPRI approuvés et PPRI prescrits (2) \*
  - PPRI prescrits (36)
- Limites des communes  
 Cours d'eau concernés par un PPRI ou un atlas

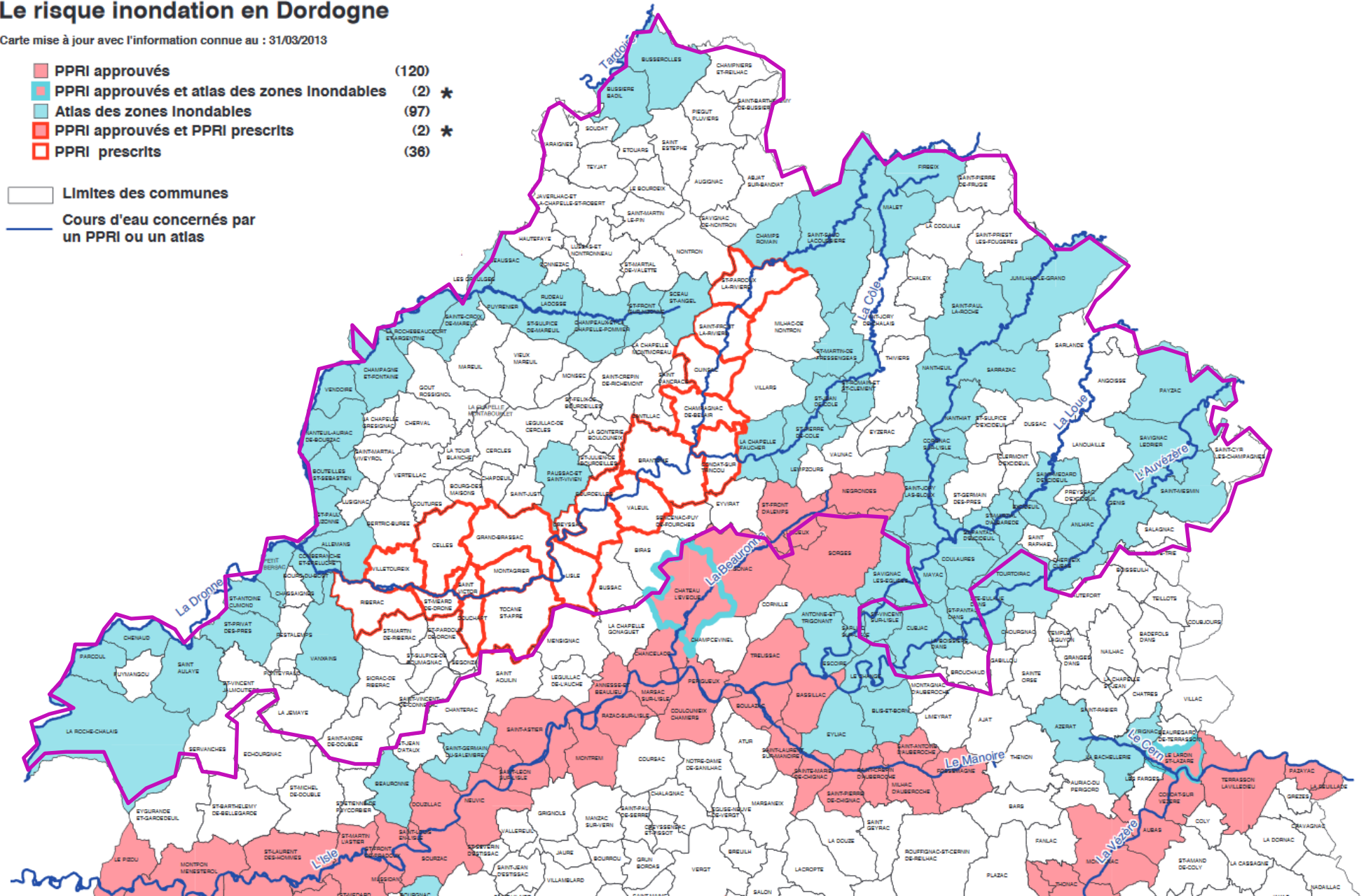
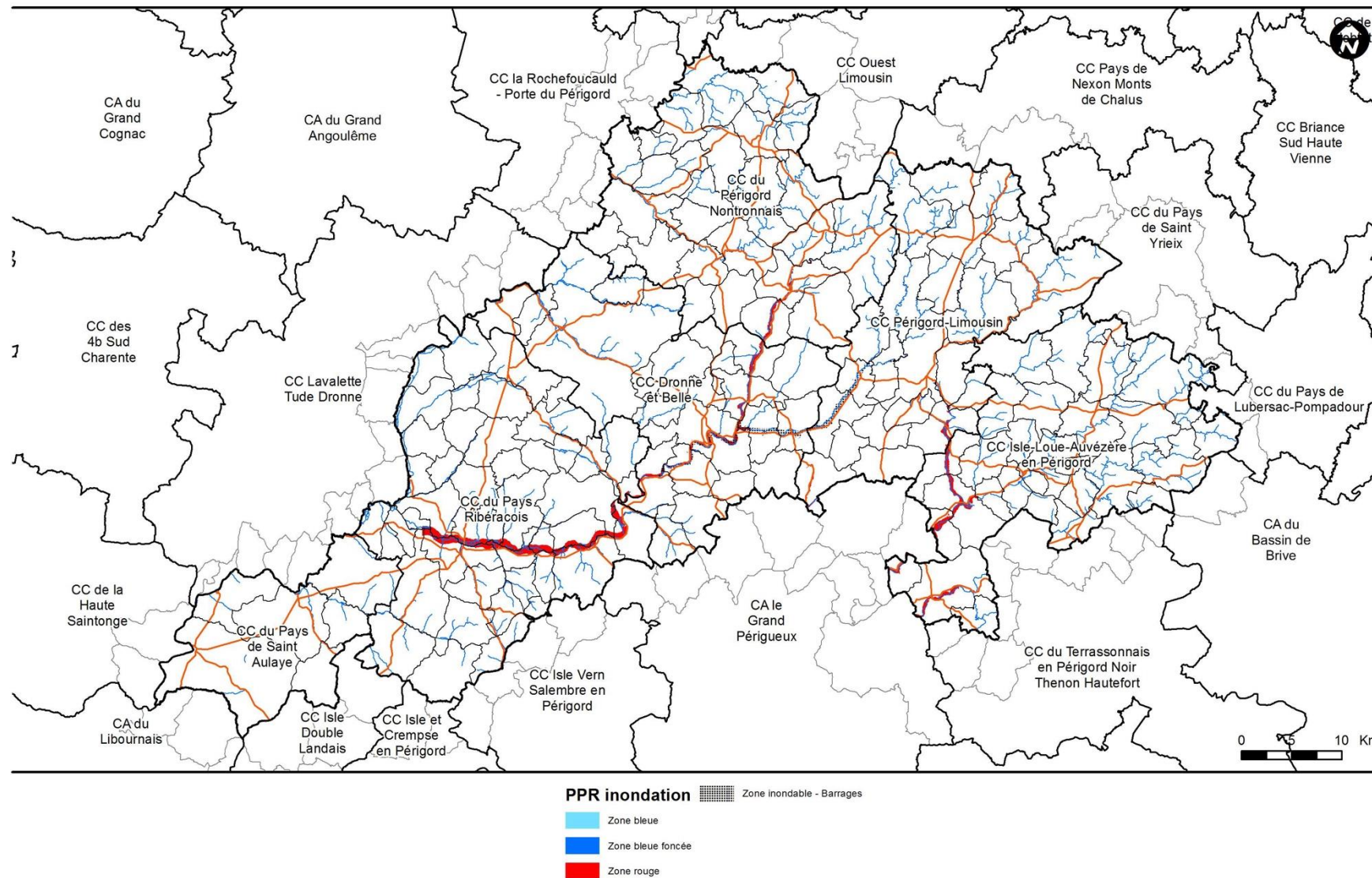


Figure 91 – Le risque inondation en Dordogne (source : DDRM24)

# PPRN inondation



Sources: IGN®RGE, Open Data, DDT46, DREAL Occitanie, Bd Topo, Géorisques  
 Conception: Juin 2018

Figure 92 – Carte des PPRi sur le territoire du SCOT du Périgord Vert (source : Pyrénées carto)

## Risque d'inondation par débordement identifié sur les plus grands cours d'eau

---

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, les cours d'eau suivants ont fait l'objet de plans de prévention de risques inondation (PPRI) et / ou d'Atlas des zones inondables : La Dronne, la Lizonne et la Côte, l'Isle amont, l'Auvézère et la Loue, le Trieux, la Beauronne de Chancelade.

Les Atlas des Zones Inondables (AZI) n'ont pas de valeur réglementaire et ne peuvent donc en aucun cas être opposables aux tiers comme documents juridiques. Seuls les Plans de Prévention des Risques Inondations disposent de ce caractère réglementaire.

Selon le dossier départemental des risques majeurs, 81 communes sont concernées par le risque inondation dont 19 communes par le PPRI Dronne amont, approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 2014. Le ruisseau le Ribéraguet situé sur la commune de Ribérac qui est inclus dans le périmètre du PPRI. Les communes sur lesquelles s'appliquent le PPRI Dronne sont : Bourdeilles, Brantôme, Celles, Champagnac-de-Belair, Condat-sur-Trincou, Creyssac, Douchapt, Grand Brassac, Montagrier, Lisle, Quinsac, Ribérac, Saint-Front-la-Rivière, Saint-Méard-la-Drone, Saint Pardoux-la-Rivière (modification n°1 approuvée le 31 août 2015), Saint-Victor, Toscane-Saint-Apre, Valeuil, Villeteureix.

Trois types de zones à risques sont définies :

- Une zone rouge, fortement exposées aux risques, c'est-à-dire qu'aucune construction nouvelle ne peut y être autorisée, et les constructions existantes sont soumises à des prescriptions très strictes ;

- Une zone bleue aux risques moindres, où l'on autorise les constructions sous réserve de respecter certaines prescriptions ;
- Une zone blanche, zone non réglementée et sans risque prévisible.

Les autres PPRI présents sur le territoire du SCoT du Périgord Vert sont

- **Le PPRI Isle Amont et Auvézère**, approuvé le 27 décembre 2016 sur les communes de Cognac-sur-l'Isle, Coulaures, Mayac, Cubjac, Saint-Jory-Las-Bloux, Saint-Vincent-sur-L'Isle, pour l'Isle et sur l'Auvézère-Val d'Ans pour le cours d'eau Auvézère, ;
- **Le PPRI de Beauronne** approuvé le 15 mars 2012 (sur les communes de Saint-Front-d'Alemps et Négrondes).

62 communes sont concernées par un Atlas des zones inondables.

La crue de référence date de 1944. Depuis, la crue la plus importante s'est passée en 1986 sur la Dronne avec une période de retour de 50 années.



Figure 93 - PPRI et crues historiques (source : PAC du Périgord-Vert)

## Inondation par ruissellement

Le phénomène de ruissellement fait partie intégrante du risque inondation.

Le risque de ruissellement intense, provoqués principalement par des orages, est difficilement prévisible. Il provoque des inondations et des coulées de boues.

La présence du risque est liée à des fortes pentes, à la nature et à l'imperméabilisation du sol, aux pratiques culturales, les routes pouvant parfois constituer un obstacle et dériver les écoulements, les habitations, .... En milieu urbain, le dimensionnement des réseaux d'eau pluviale constitue un paramètre important.

Le ruissellement est un phénomène complexe à la croisée de plusieurs disciplines : la géomorphologie, la pédologie, l'hydrologie, la géographie entre

autres. C'est typiquement un phénomène de versant ou affectant les thalwegs des petits bassins versants. Classiquement, on distingue 3 compartiments fonctionnels dans le phénomène de ruissellement constituant un "relais de processus" ; la PRODUCTION, le TRANSFERT et l'ACCUMULATION

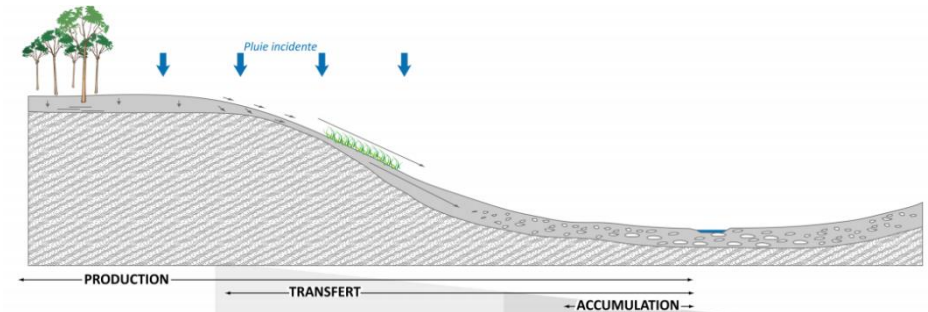


Figure 94 - Schéma conceptuel du phénomène de ruissellement (EPIDOR)

La production de ruissellement est la capacité d'une surface donnée à produire une lame d'eau superficielle qui ne peut pas s'infiltrer dans le sol. Cette lame d'eau sera ensuite disponible pour migrer vers l'aval.

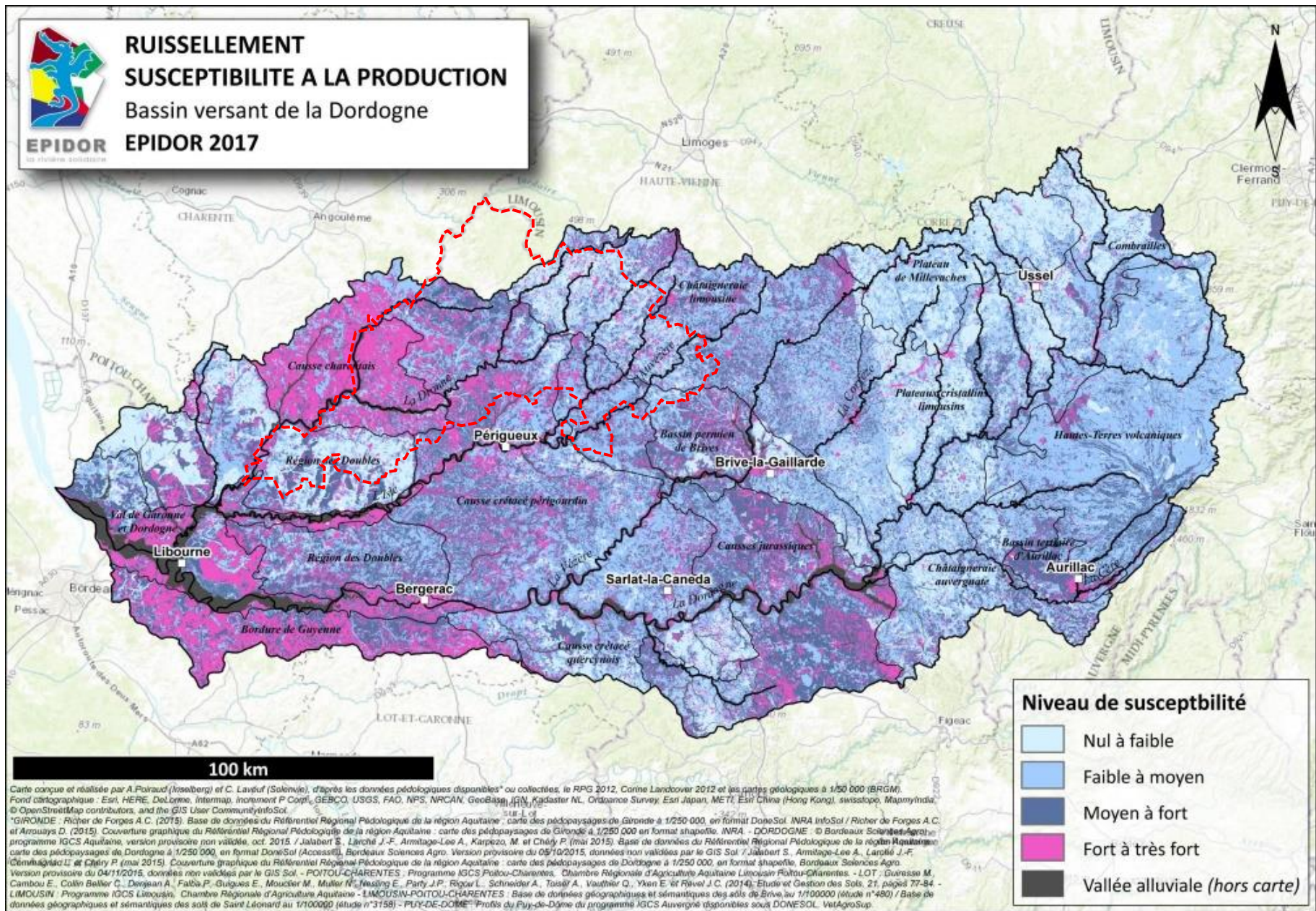
Le transfert du ruissellement est la somme des processus qui va permettre la prise en charge et la migration de la lame d'eau vers l'aval, par l'intermédiaire des "chemins préférentiels d'écoulement" (CPE).

L'accumulation du ruissellement est la phase finale du "relais de processus". Elle est certainement la plus connue, car c'est habituellement à ce stade que s'accumule le maximum d'eau dans les zones basses, ce qui génère une inondation, souvent subite, par ruissellement des eaux pluviales à l'origine de dégâts matériels et humains

L'ensemble de ce relais de processus forme la susceptibilité des terrains à être favorable au ruissellement. L'aléa est le croisement de cette susceptibilité avec l'intensité des pluies incidentes. Le risque à proprement parler, est le croisement entre l'aléa (ou la susceptibilité sous certaines conditions) et la

vulnérabilité des enjeux (humains, économiques, environnementaux, etc.), si bien qu'une zone potentiellement ruisselante mais sans enjeux, ne présente pas de risques.

En 2015, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) a lancé une consultation en vue de réaliser la cartographie des zones de ruissellement intense sur le bassin versant de la Dordogne afin de mieux appréhender cette problématique de ruissellement pour la prendre en compte dans les documents de planification urbaine.



Carte conçue et réalisée par A. Poiraud (Inselberg) et C. Lavifuf (Solémie), d'après les données pédologiques disponibles\* ou collectées, le RPG 2012, Corine Landcover 2012 et les cartes géologiques à 1:50 000 (BRGM).  
 Fond cartographique : Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBasis, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, Mapbox, and the GIS User Community/InfoSol.  
 \*GIRONDE : Richer de Forges A.C. (2015). Base de données du Référentiel Régional Pédologique de la région Aquitaine - carte des pédopaysages de Gironde à 1/250 000, en format DoneSol. INRA InfoSol / Richer de Forges A.C. et Anzuays D. (2015). Couverture graphique du Référentiel Régional Pédologique de la région Aquitaine - carte des pédopaysages de Gironde à 1/250 000 en format shapefile. INRA - DORDOGNE - Bordeaux Sciences Agro.  
 programme IGCS Aquitaine, version provisoire non validée, oct. 2015 / Jalabert S., Larché J.-F., Armitage-Lee A., Karpezo, M. et Chady P. (mai 2015). Base de données du Référentiel Régional Pédologique de la région Aquitaine - carte des pédopaysages de Dordogne à 1/250 000, en format DoneSol (Accasol). Bordeaux Sciences Agro, version provisoire du 08/10/2015, données non validées par le GIS Sol / Jalabert S., Armitage-Lee A., Larché J.-F., Côme-Bastard L. et Chady P. (mai 2015). Couverture graphique du Référentiel Régional Pédologique de la région Aquitaine - carte des pédopaysages de Dordogne à 1/250 000, en format shapefile. Bordeaux Sciences Agro.  
 Version provisoire du 04/11/2015, données non validées par le GIS Sol - POITOU-CHARENTES - Programme IGCS Poitou-Charentes, Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine Limousin-Poitou-Charentes - LOT / Guirasso M., Cambou E., Collin Beller C., Denjean A., Falba P., Guigues E., Mouchet M., Muller N., Neusing E., Parry J.P., Rigou L., Schneider A., Tisserand A., Vauthier Q., Yken E. et Rivet J.C. (2014). Etude et Gestion des Sols, 21, pages 77-84 - LIMOUSIN / Programme IGCS Limousin, Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine - LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES : Base de données géographiques et sémantiques des sols de Brive au 1/100000 (étude n°480) / Base de données géographiques et sémantiques des sols de Saint-Léonard au 1/100000 (étude n°3158) - PUJ-DE-DOME : Profils du Puy-de-Dôme du programme IGCS Auvergne disponibles sous DONESOL. VetAgroSup.

Figure 95 – Ruisselement – Susceptibilité à la production – BV de la Dordogne (source : EPIDOR)





Les différentes cartes montrent une forte sensibilité aux ruissellements notamment dans la vallée de la Dronne et les secteurs de Ribérac et de Verteillac, au sud du cours d'eau la Pude.

Différentes mesures sont envisageables pour réduire le ruissellement. L'étude sur le ruissellement lancée par EPIDOR et terminée en 2017 donne plusieurs pistes :

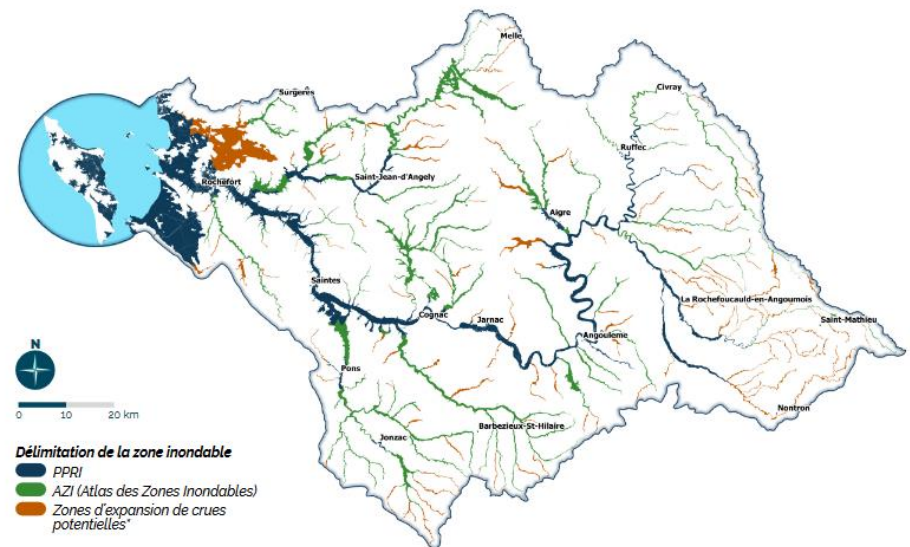
- La réduction de la production passe avant tout par une gestion à l'échelle des paysages visant à maintenir une couverture végétale interceptrice au moins lors des saisons de forte probabilité de pluies intenses et maintenir les capacités d'infiltration des sols ;
- Les voies de réduction du TRANSFERT passent essentiellement par un traitement "en plein" des versants afin d'en augmenter leur rugosité (cas du ruissellement diffus) ou bien canaliser les flux concentrés et réduire leur vitesse (cas des flux concentrés). Si les préconisations "douces" existent pour traiter la rugosité du versant, le traitement des écoulements concentrés passe souvent par des travaux d'ingénieries ;
- Les moyens de lutte contre L'ACCUMULATION sont essentiellement dérivatifs, c'est-à-dire qu'on dévie les flux venant s'accumuler ou qu'on crée des moyens de stockage temporaire pour limiter hauteurs accumulées dans les zones vulnérables.

Au niveau du bassin de la Charente, l'EPTB a engagé, fin 2019, une **étude de ralentissement dynamique des crues**. Celle-ci vise à réduire la vulnérabilité des enjeux à l'échelle du Territoire à Risque Importants d'inondation (TRI) Saintes - Cognac - Angoulême. Cette étude fournit des éléments de connaissance sur les zones de ruissellement et les zones d'expansion des crues

(ZEC), sous forme de pré-localisations déterminées par des méthodes à grande échelle.

La première phase a consisté à travailler sur le diagnostic du ruissellement pluvial, depuis son origine, c'est-à-dire de la pluie tombée s'écoulant en dehors du réseau hydrographique, jusqu'à rejoindre un cours d'eau, un point bas ou un réseau de drainage. Le phénomène de ruissellement est ici décomposé en 3 processus : production, transfert et accumulation. Une cartographie de la sensibilité au ruissellement a été réalisée sur l'ensemble du bassin versant de la Charente en dissociant les trois temporalités du ruissellement.

Avant de cibler les secteurs les plus propices au ralentissement dynamique, un travail de prélocalisation des **zones d'expansion de crues** a été réalisé. Il s'agit de zones inondables participant à l'écrêtement des crues.



\*Analyse des pentes via le MNT et des zones d'accumulation au ruissellement

Figure 98 – Cartographie de délimitation des zones inondables à l'échelle du bassin de la Charente (EPTB Charente)

La seconde phase de l'étude a permis d'affiner la connaissance du fonctionnement des mécanismes de crue, via l'élaboration et l'exploitation d'outils de modélisation.

Trois crues présentant des dynamiques différentes ont été modélisées :

- 1982 : période de retour à Saintes de 100 ans (Q100) ;
- 2007 : période de retour à Saintes de 5 ans (Q5) ;
- 2021 : période de retour à Saintes de 20 ans (Q20).

Il découle des analyses que le secteur Bandiat Tardoire Bonnieure réagit en même temps que la Charente pour les trois crues modélisées. Il s'agit donc d'un secteur où il serait intéressant d'intervenir afin de ralentir l'onde de crue et de la déphaser de celle de la Charente. Il est ainsi fortement recommandé d'y agir pour obtenir des bénéfices sur l'atténuation des inondations à une échelle plus locale (Montbron, Nontron, La Rochefoucauld, etc.).

L'analyse des résultats a permis de proposer deux types d'actions (locales ou diffuses) avec comme objectif global de diminuer la vulnérabilité sur les zones urbaines les plus importantes (Angoulême, Cognac, Saintes). Les actions à mettre en place peuvent être de type :

- **diffuse** : diminuer le ruissellement sur les versants par l'adaptation des pratiques culturales, la mise en place de haies ou de freins aux ruissellements, la préservation des surfaces boisées, la mise en place de noues, bassins de rétention, etc. ;
- **locales** : augmenter la rétention du volume de crue et à ralentir le passage des écoulements en zone d'expansion de crues pour atténuer les effets du pic de crue en aval. Il peut s'agir d'aménagements d'hydraulique douce (haies, boisement) ou d'aménagements plus conséquents (type merlon) positionnés en travers dans les ZEC. Elles peuvent aussi être des actions de rechargement alluvionnaire en lit mineur favorisant les débordements sur le lit majeur.

La carte de dénombrement des arrêtés de catastrophes naturelles par commune (base de données GASPARD) fournie dans le PAC du Périgord Vert indique que la partie est du territoire est particulièrement concernée par les inondations et coulées de boues, ainsi que le Ribéracois et le secteur de Saint-Aulaye au sud-ouest.

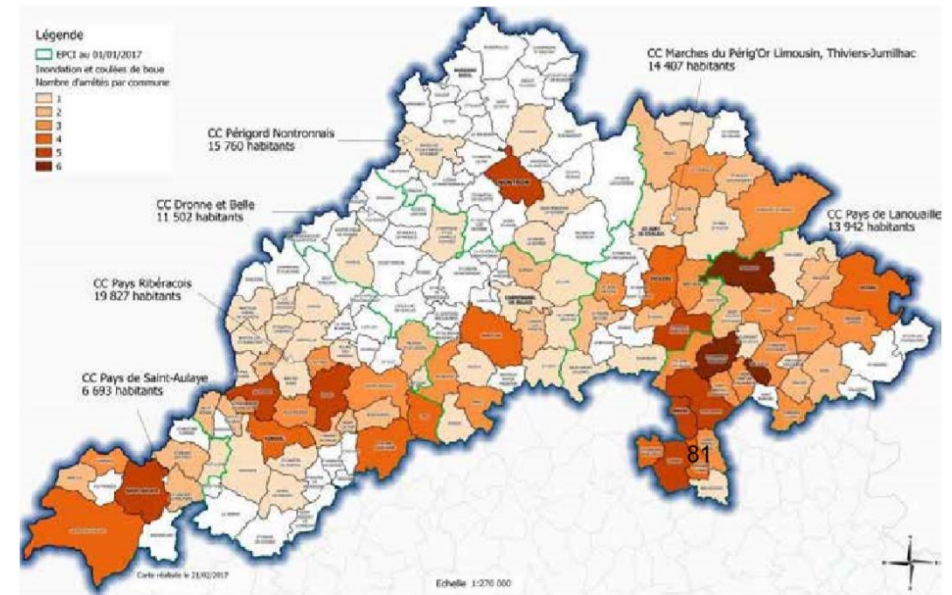


Figure 99 – Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles inondation et coulées de boue (source : PAC du Périgord Vert)

### Inondation par remontée de nappes

Le territoire intercommunal est également concerné par le risque de remontée de nappe et notamment par des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave aux abords de nombreux ruisseaux : cours d'eau principaux mais aussi petits affluents.

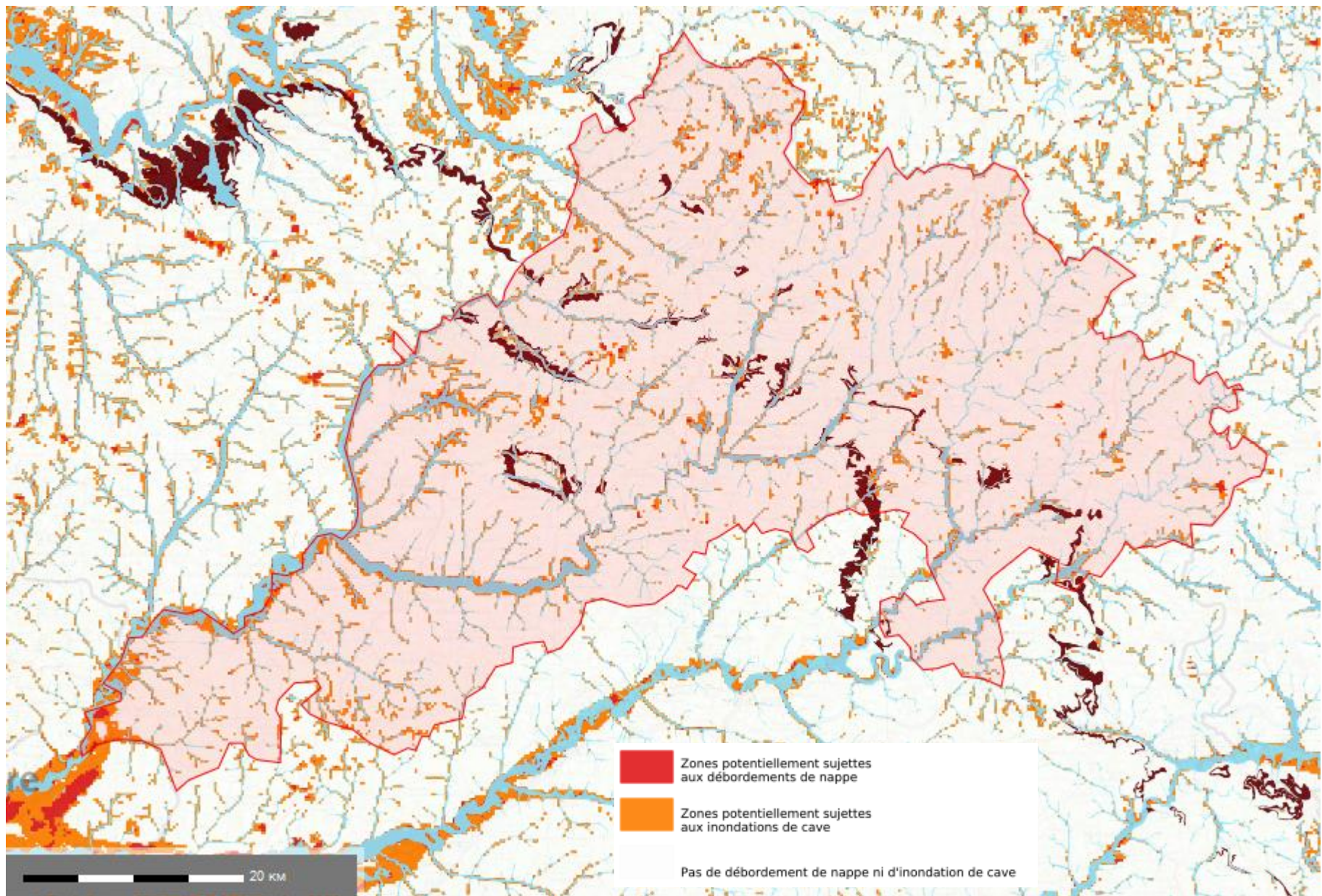


Figure 100 - Zones sensibles aux remontées de nappes (source : infoterre.brgm.fr)

## Le risque « feux de forêt »

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.

Le comportement local du feu est dominé par trois facteurs principaux :

- La météorologie à travers les températures, l'humidité, les précipitations et surtout la direction et la vitesse du vent ;
- La végétation dont la sécheresse, la quantité et la taille des éléments combustibles sont les paramètres prédominants ;
- La topographie notamment la pente dont l'effet est similaire à celui du vent ; un feu montant une pente ressemble à un feu attisé par le vent.

95% des feux sont d'origine anthropique, la seule cause naturelle en Dordogne est la foudre. Le printemps est la période la plus sensible, puis l'été dans une moindre mesure.

Le département de la Dordogne est particulièrement exposé au risque de feux de forêt du fait d'un taux de boisement important et de la présence de grands massifs. 79 % de sa surface (près de 243 500 ha) sont classés en zone sensible à ce risque, et environ 7,5 % du territoire (env. 23 266 ha) sont concernés par une obligation légale de débroussaillage.

C'est l'analyse des enjeux, combinée à une analyse de l'aléa (types de peuplements forestiers, relief, zone d'influence humaine) et du niveau de défendabilité du territoire (accès et disponibilité en eau) qui a permis d'établir une carte synthétique du risque dans le Dossier Départemental des risques majeurs (DDRM).

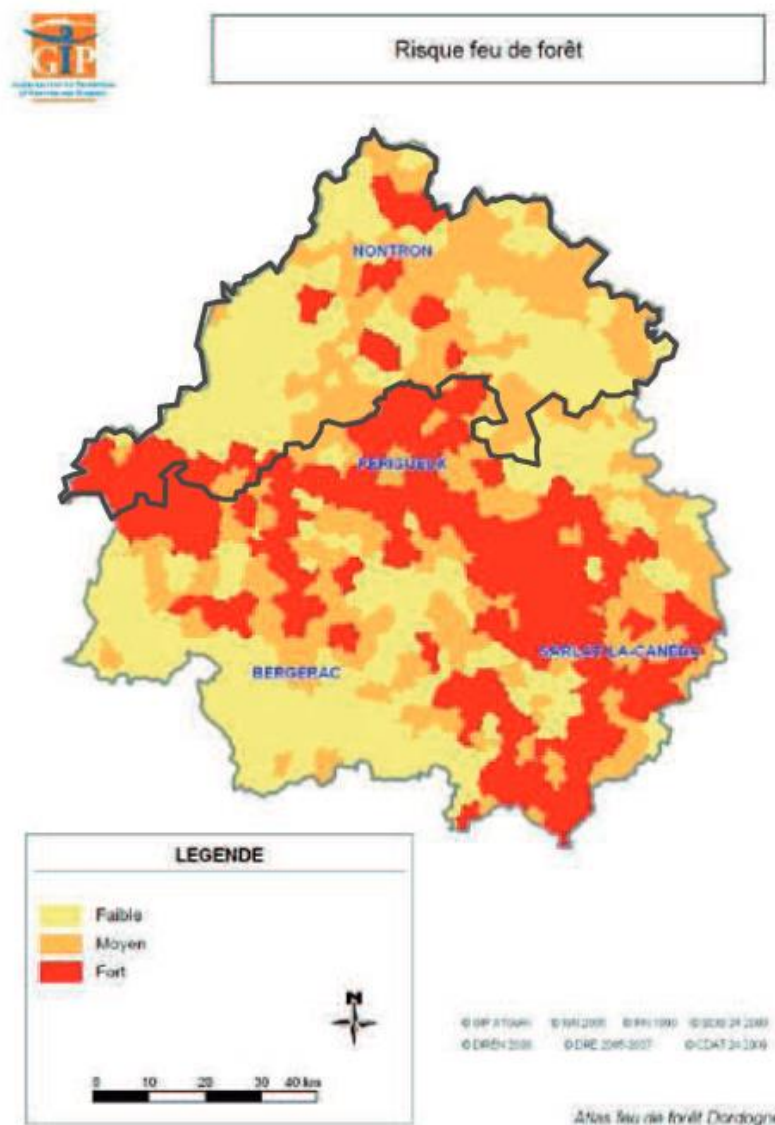


Figure 101 – Risque de feux de forêt en Dordogne (source : DDRM 24)

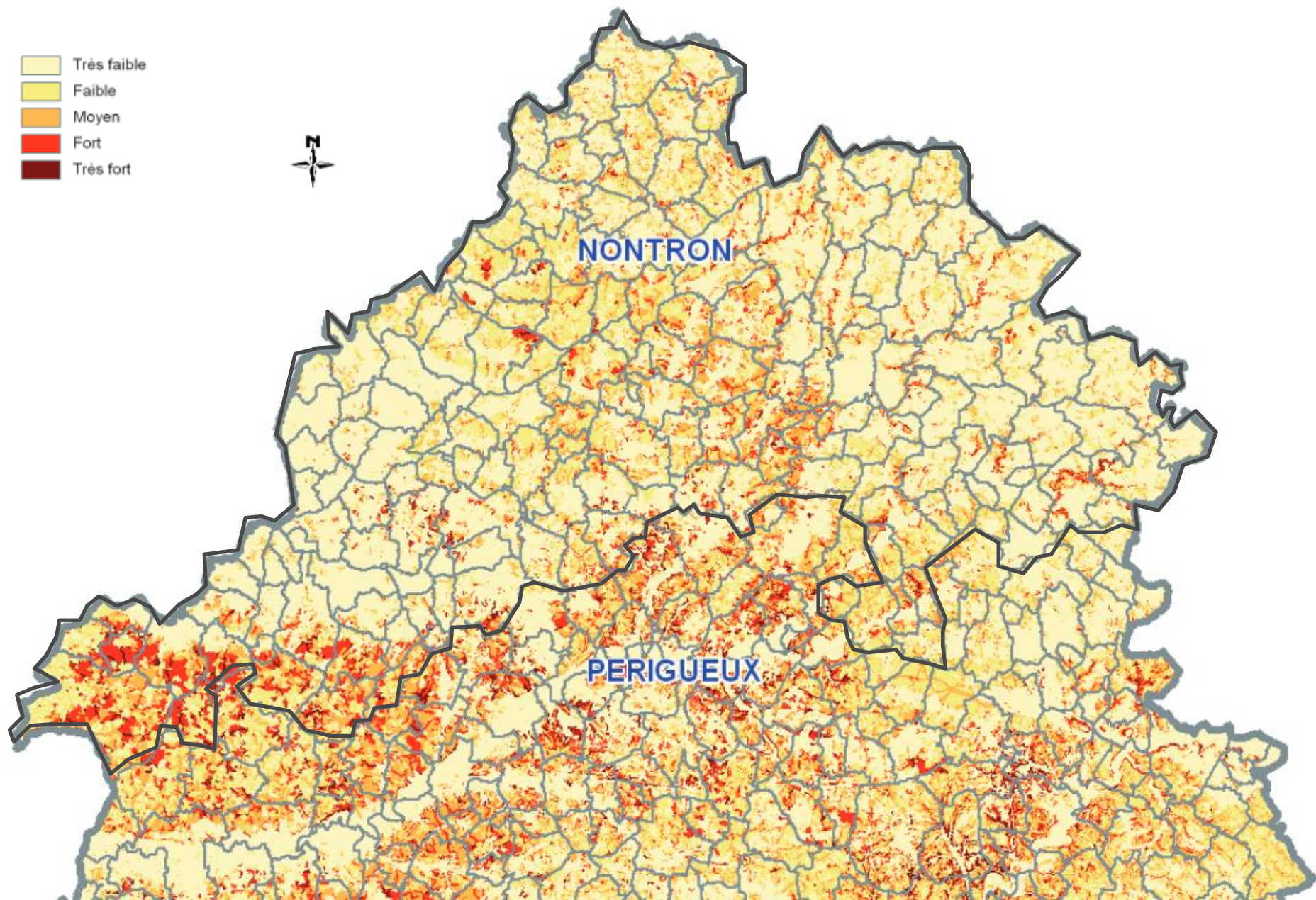


Figure 102 - Aléa feu de Forêt sur le territoire du SCOT Périgord Vert (source : DDRM 24)

Le risque de feux de forêt sur le territoire du SCoT peut être dû à l'identification de risques multifactoriels (habitat diffus, continuité de grands massifs, pistes d'accès insuffisantes, activités humaines).

L'ensemble du secteur d'étude est concerné par le risque de feux de forêt qui peut être faible à fort selon les endroits.

Le risque de feux de forêt est considéré comme fort sur le territoire du SCoT :

- sur les communes au sud de Saint-Aulaye ;
- sur celles de la Jemaye et Siorac-de-Ribérac ;
- au nord sur celles de Saint-Estèphe, Augignac et Abjat-sur-Bandiât ;
- en partie centrale sur les communes de Mareuil-en-Périgord (aux alentours de Vieux-Mareuil et Saint-Sulpice-de-Mareuil) ;
- au sud sur les communes de Brantôme-en-Périgord, Villars et Lempzours.

## Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (plusieurs centaines de mètres par jour).

Trois éléments sont recensés et cartographiés par le BRGM et sont susceptibles d'influencer la stabilité : les cavités souterraines, le retrait-gonflement des argiles (mouvements de terrain - Tassements différentiels), les mouvements de terrains (liés aux glissements, effondrements, éboulements, coulées de boues...).

## CAVITES SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

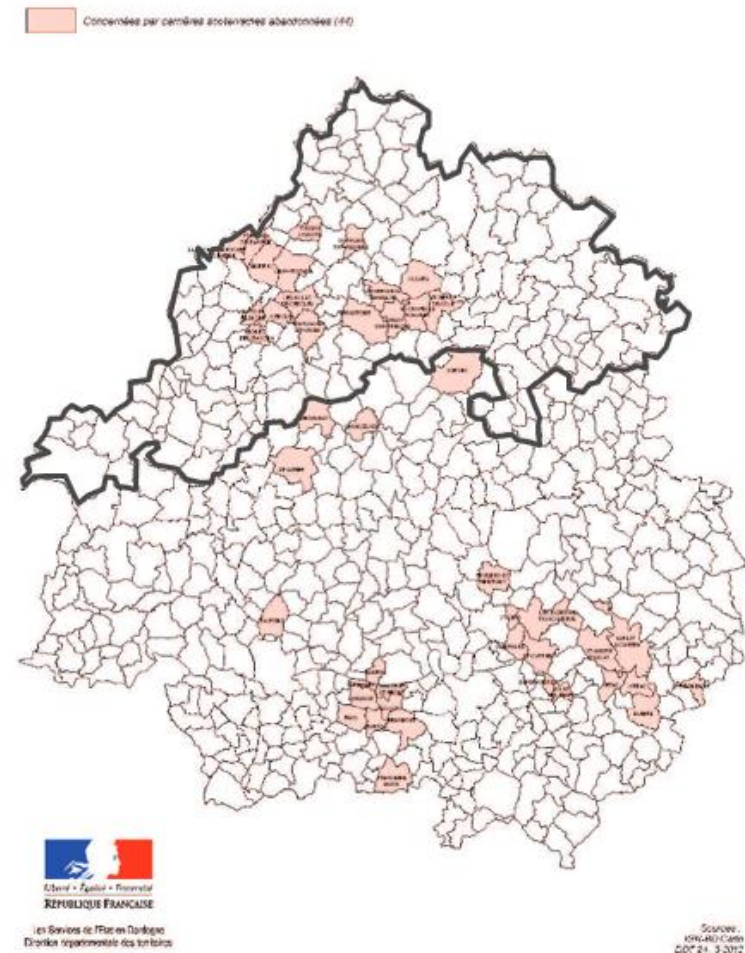


Figure 103 – Communes concernées par le risque carrières souterraines abandonnées (source : DDRM24)

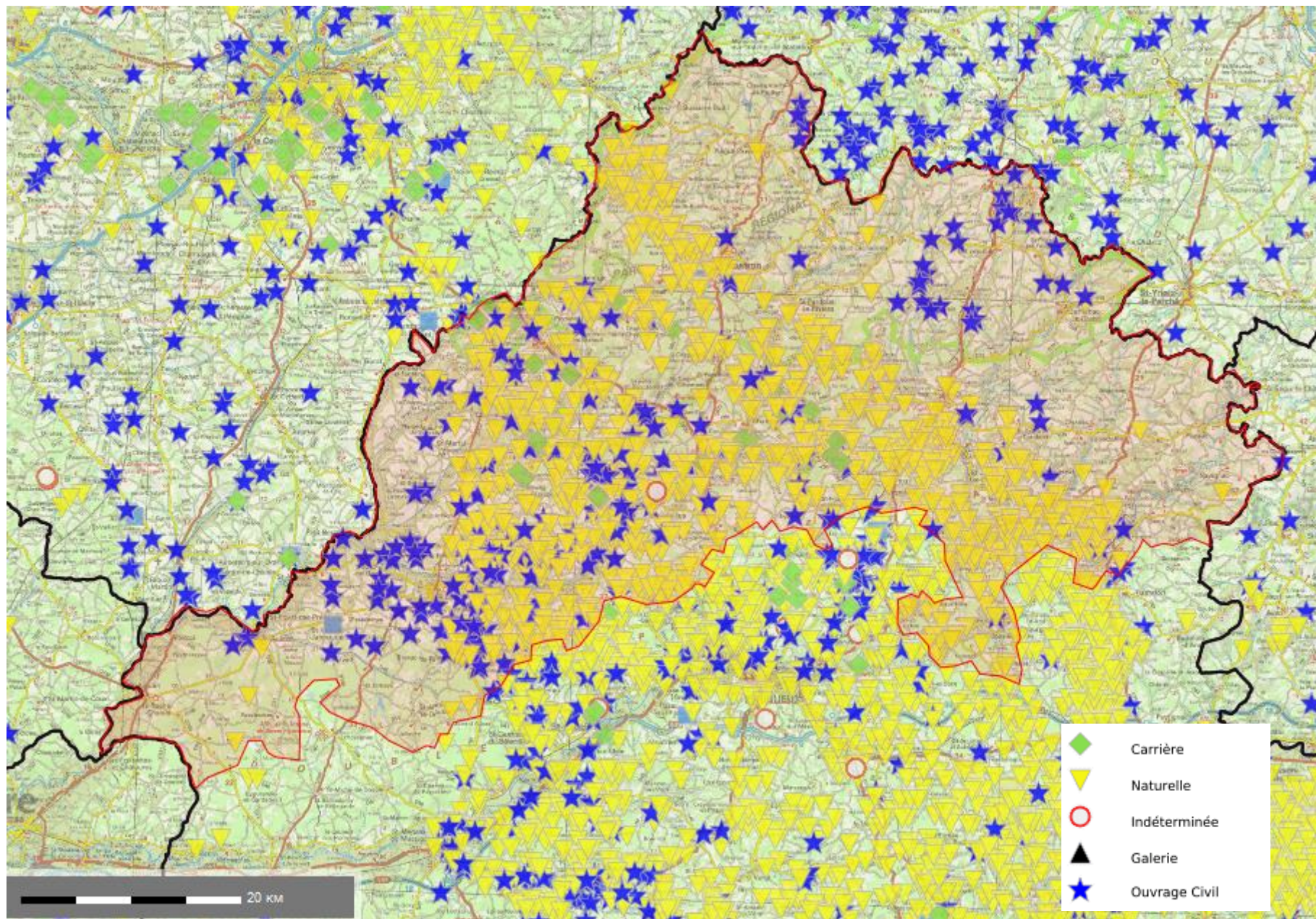


Figure 104 - Cavités souterraines non minières (source : infoterre.brgm.fr)

Selon de DDRM 24, 17 communes sont concernées par le risque lié à la présence de carrières souterraines abandonnées.

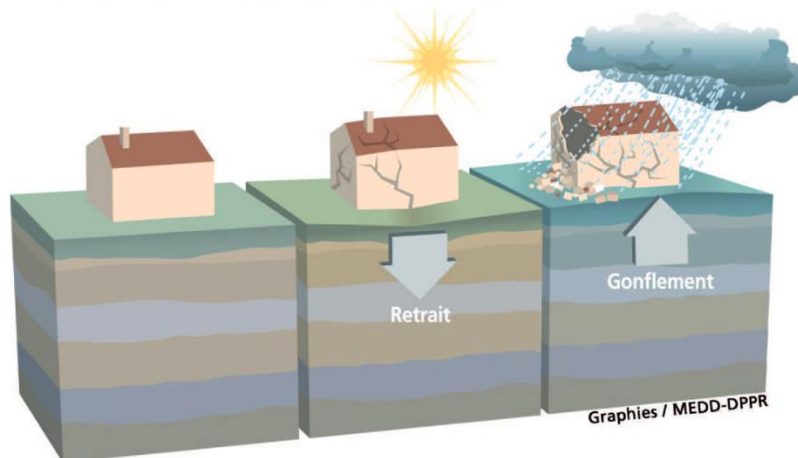
Selon les données fournies par le BRGM, le risque mouvement de terrain lié aux cavités est bien réelle sur le territoire du SCoT du Périgord Vert. Ce dernier abrite une multitude de cavités non minières.

### RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES (MOUVEMENTS PAR TASSEMENTS DIFFERENTIELS)

Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).

De même, les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche), qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments.

#### SCHÉMA RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES :



Retrait-gonflement des argiles (source : DDRM24)

L'aléa retrait-gonflement des argiles a été cartographié sur l'ensemble du territoire du Périgord Vert qui se situe en zones d'aléas faible à forte.

Les zones les plus exposées sont localisées dans le ribéracois, le long de la vallée de la Dronne. Celles moyennement exposées sont au sud-ouest (Pays de Saint-Aulaye), en partie centrale sur la CC Belle et Dronne et au nord-ouest aux alentours de Nontron.

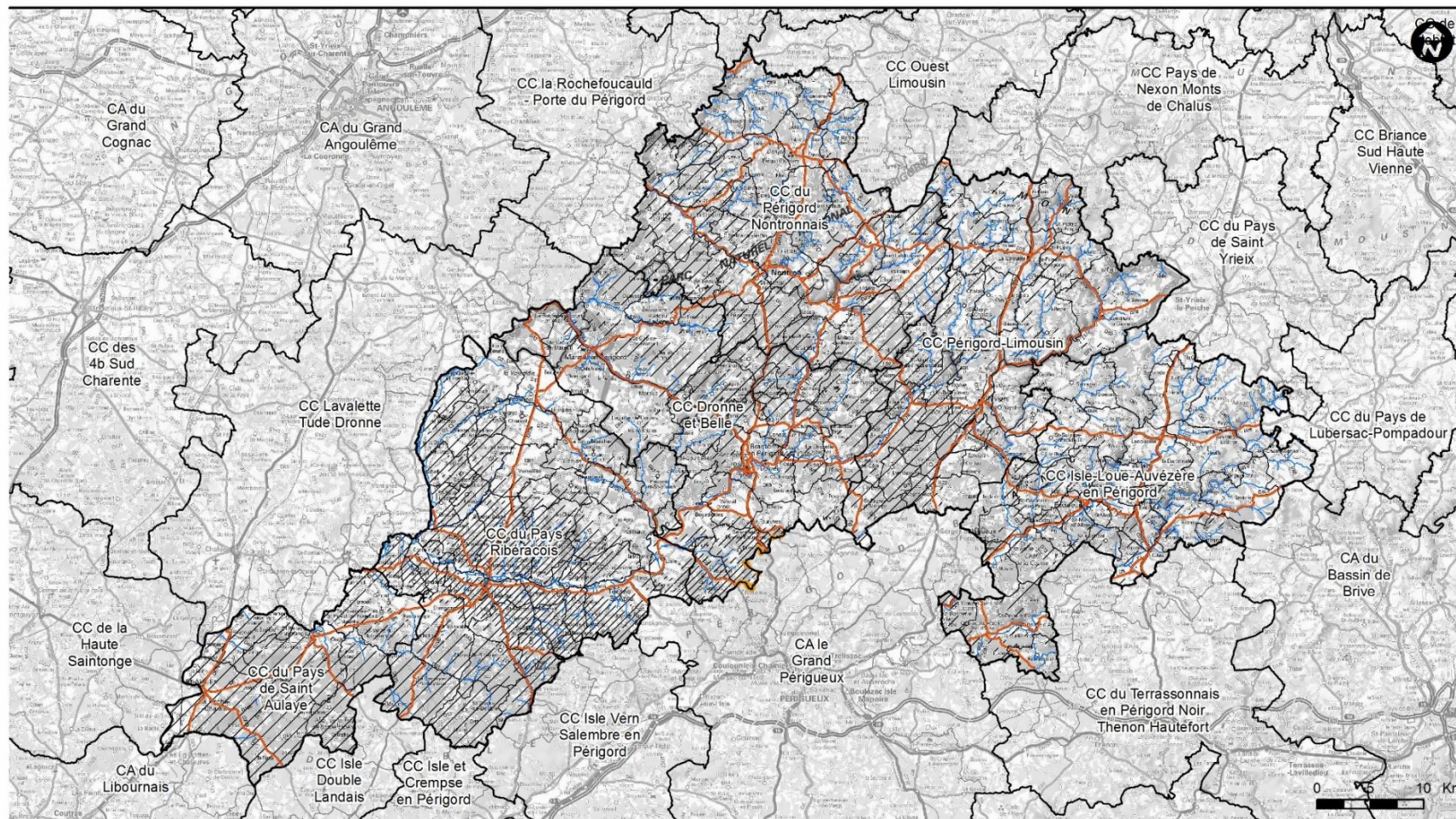
### MOUVEMENTS DE TERRAINS (HORS EFFONDEMENTS OU AFFAISSEMENTS PAR CAVITES SOUTERRAINES ET TASSEMENTS DIFFERENTIELS)

Les mouvements de terrain se caractérisent dans le département par :

- Des glissements de terrain et des coulées boueuses qui se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau ;
- Des écroulements et chutes de blocs : l'évolution des falaises et versants rocheux engendre des chutes de pierres, de blocs ou des écroulements de masse.

Les mouvements de terrains identifiés sur le territoire du Périgord Vert (hors effondrements ou affaissements par cavités souterraines et tassements différentiels) sont variés : glissements, éboulements, coulées, effondrements et érosions de berges.

## Retrait et gonflement des argiles



PPR - Retrait et gonflement des argiles

Aléa retrait et gonflement des argiles

Zone fortement exposée (B1)

Zone moyennement exposée (B2)

Sources: IGN@RGE, Open Data, DDT46, DREAL Occitanie, Bd Topo, Géorisques  
Conception: Juin 2018

Figure 105 : Carte des PPRM Retrait et gonflement des argiles

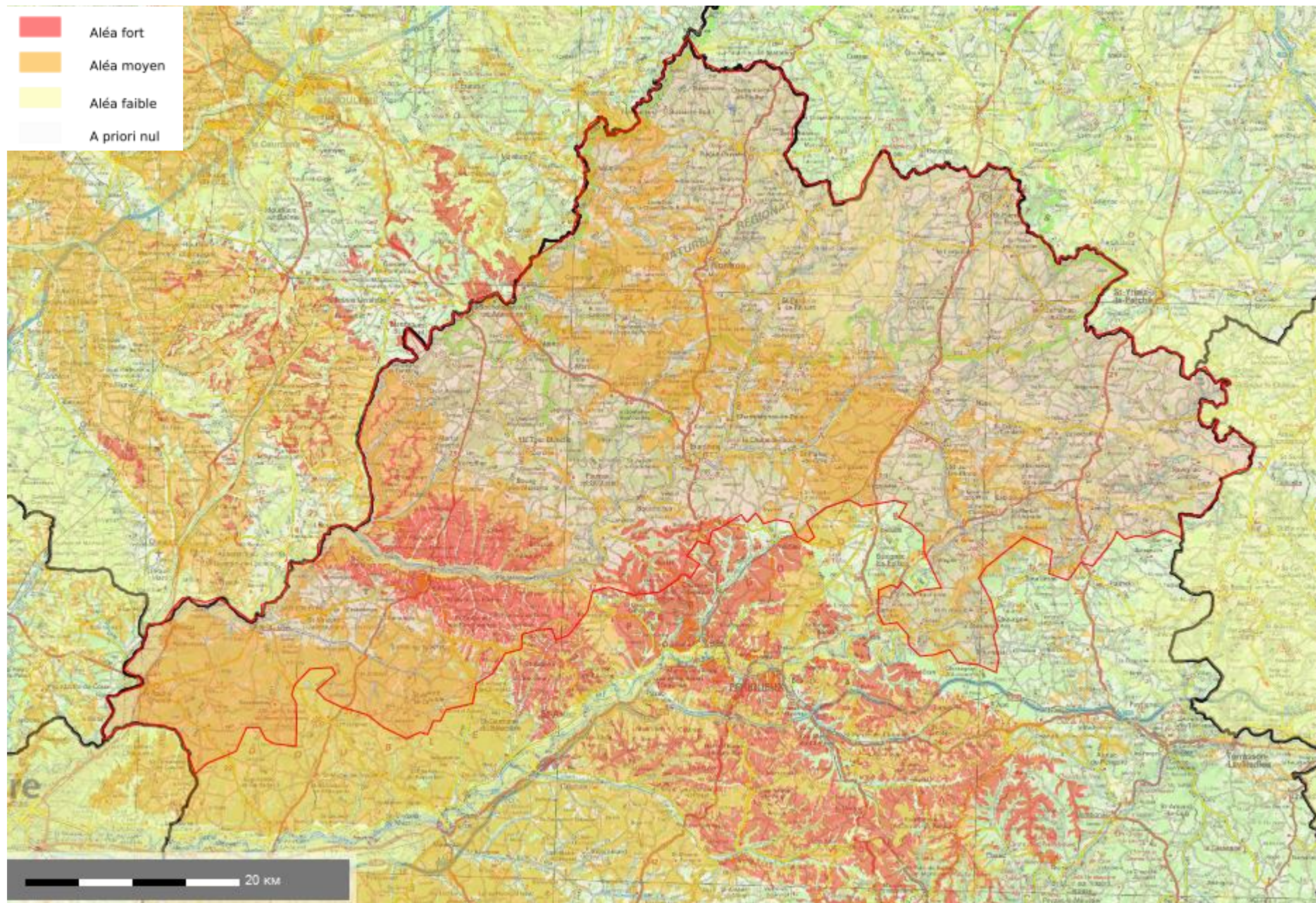


Figure 106 : Carte des aléas relatifs au phénomène de retrait et gonflement des argiles

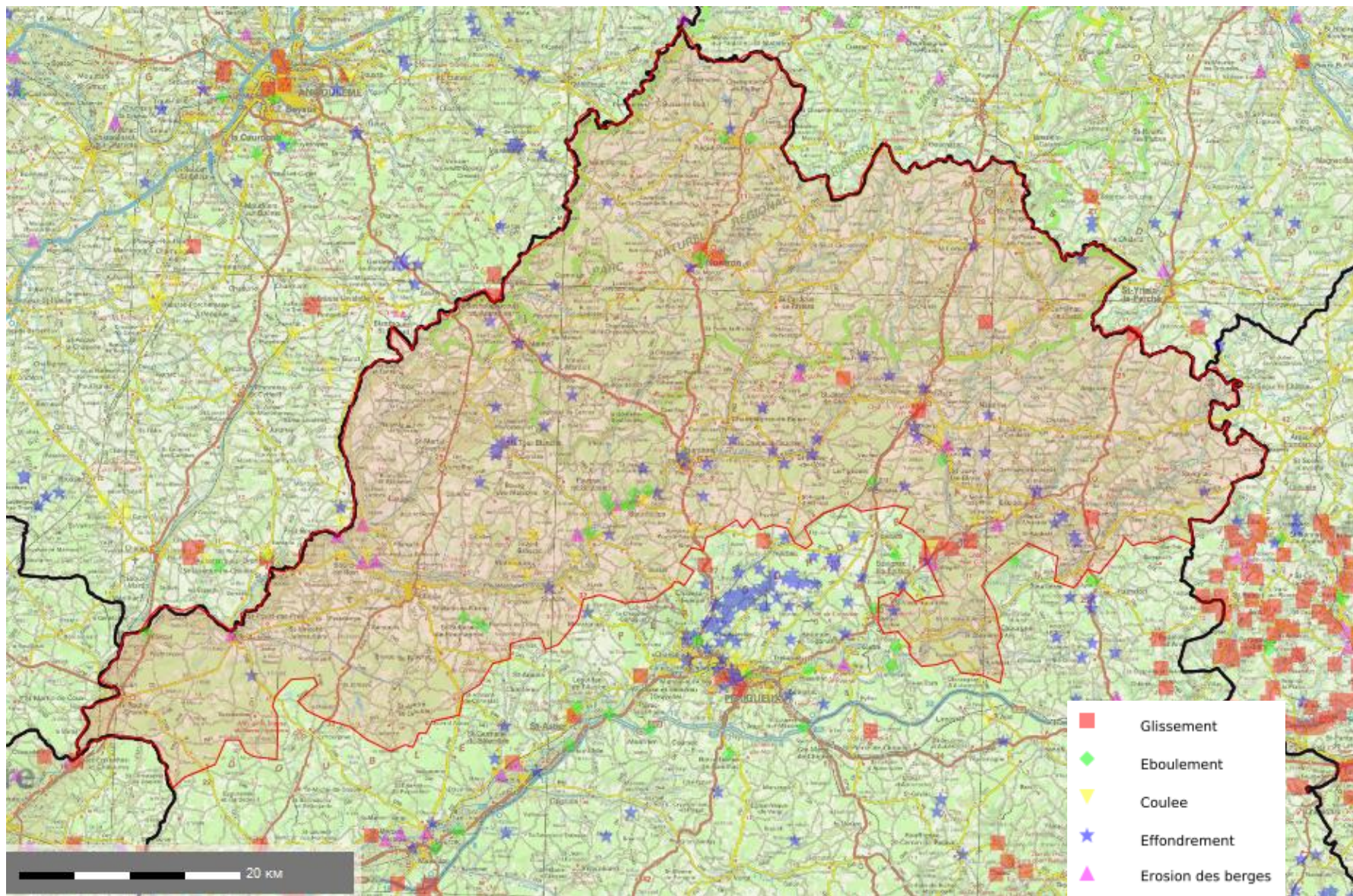


Figure 107 : Carte des mouvements de terrain recensés

## Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

L'existence du radon est dépendante de la formation géologique concernée. Les formations granitiques et volcaniques génèrent des émissions importantes.

Le département de la Dordogne est concerné par ce phénomène.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, le radon peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m<sup>3</sup> (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

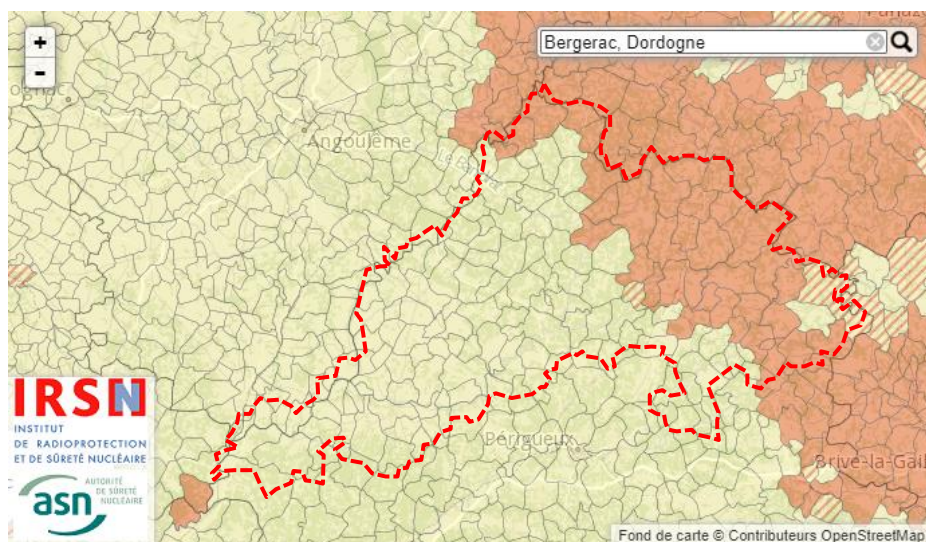


Figure 108 - Potentiel radon du territoire du SCoT du Périgord vert (source : irsn.fr)

Cette cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'IRSN conduit à classer les communes en 3 catégories :

- **Catégorie 1 (communes à potentiel faible)** : Ce sont celles localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, etc.). Dans les communes concernées, une grande majorité de bâtiments présente des concentrations en radon faibles. Les résultats des différentes campagnes de mesure montrent ainsi que seulement 20% des bâtiments dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup> et moins de 2% dépassent 400 Bq/m<sup>3</sup> ;
- **Catégorie 2** : Les communes à potentiel radon de catégorie 2 sont celles localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ;
- **Catégorie 3** : Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, ...), certaines formations volcaniques (massif central, ...) mais également certains grès et schistes noirs. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que dans le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des

bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m-3 et plus de 6% dépassent 400 Bq.m-3.

Sur le territoire du SCoT du Périgord vert, on observe :

- seules 3 communes en catégorie 2 (Saint-Jean-de-Cole, Payzac et Saint-Cyr-les-Champagnes)
- 36 communes en catégorie 3 ;
- La majorité des communes en catégorie 1

Toutes les communes concernées sont localisées au nord-est et nord-ouest du secteur d'étude et sont globalement situées les formations cristallines du massif central.

### Autre risque naturel : le risque tempête

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver.

Les tornades sont considérées comme un type particulier de manifestation des tempêtes, singularisé par une durée de vie limitée et par une aire géographique touchée minime. Les tornades se produisent le plus souvent au cours de la période estivale.

La Dordogne a été touchée par deux tempêtes : l'une en décembre 1999, l'autre en octobre 2006.

Considérant que le risque peut survenir partout, c'est la totalité du département qui est concerné.

## Risques technologiques

Sur le territoire, il existe plusieurs types de risques technologiques : rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risque industriel, risque minier

### Rupture de barrage

Le phénomène de rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Il entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Le risque de rupture du barrage de la retenue de Miallet constitue un risque pour les 11 communes traversées par le cours de la Côte et de la Dronne jusqu'à Bourdeilles et sur lesquelles la rupture provoquerait une onde de submersion. Ce risque est identifié sur les communes concernées.

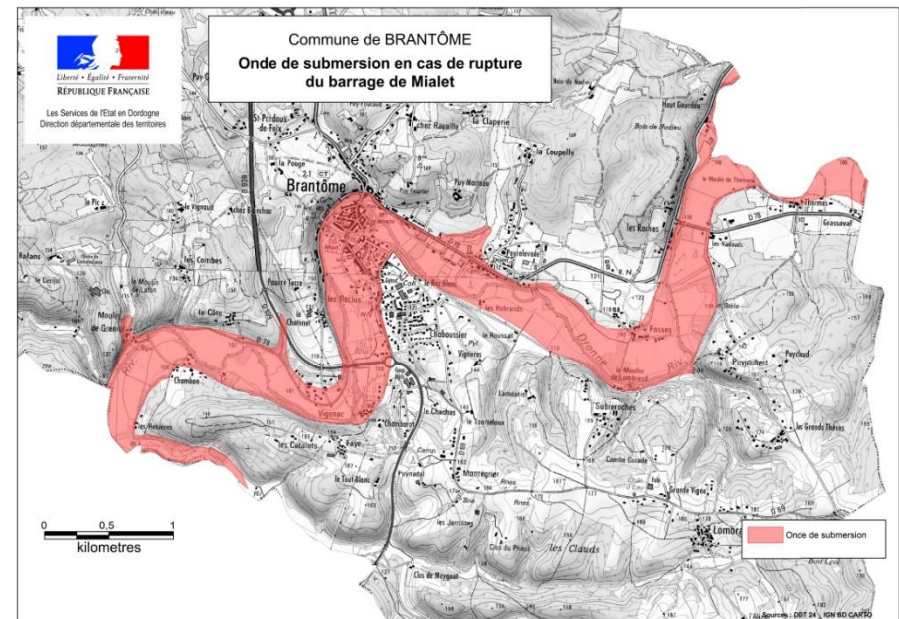


Figure 109 – Onde de submersion sur la commune de Brantôme (source : dordogne.gouv.fr)

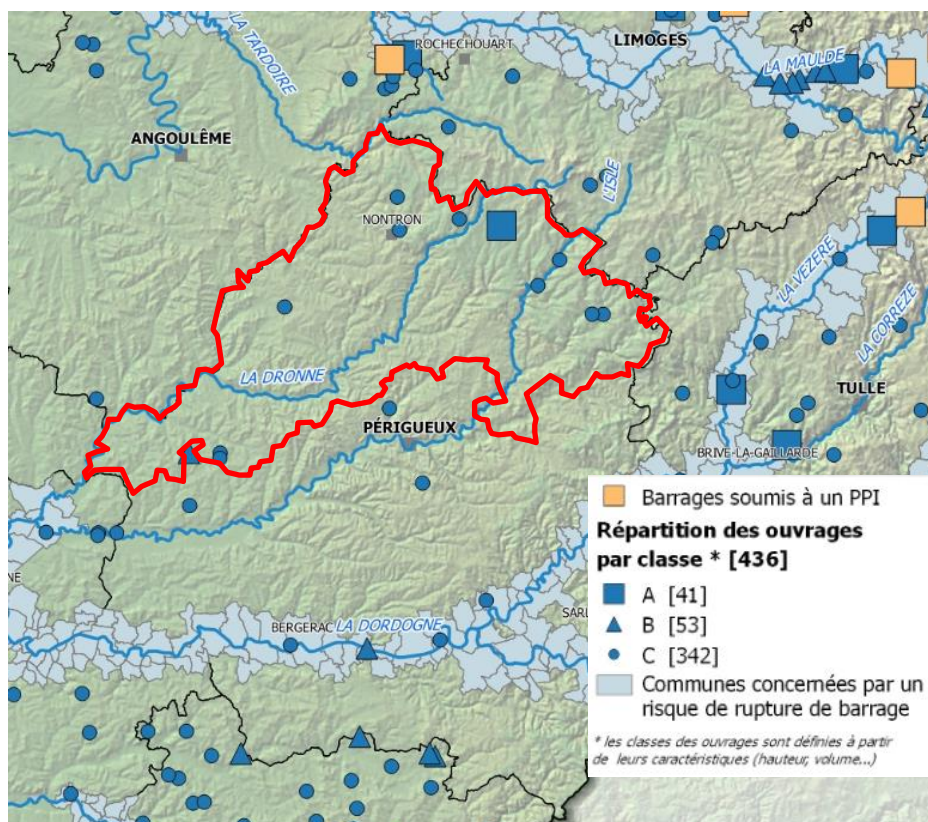


Figure 110 - Barrages classés au titre de la sécurité en Dordogne (source : DREAL Nouvelle Aquitaine)

## Transport de Marchandises Dangereuses (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (risque TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses.

Sur le territoire du SCoT du Périgord vert, le risque TMD se concentre principalement sur la RN21 pour le transport d'hydrocarbures.

Concernant le risque TMD Gaz, le secteur d'étude est traversé par plusieurs canalisations pour lesquelles des servitudes d'utilité publiques ont été instaurées et localisées par commune.

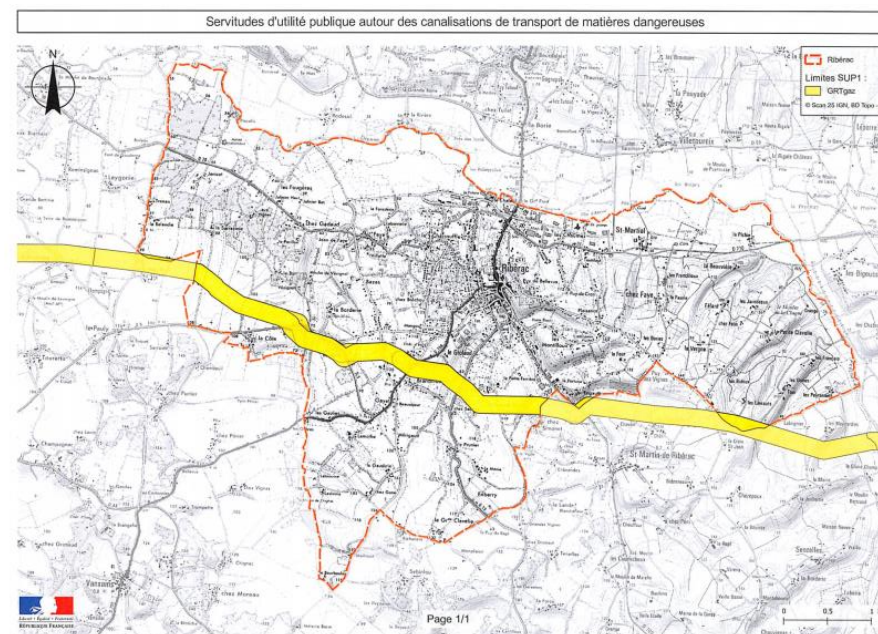


Figure 111 – Servitude d'Utilité publique pour le gaz sur la commune de Ribérac (source : dordogne.gouv.fr)

Le territoire du SCOT ne comporte aucun site réglementé par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral.

Le risque TMD par transport ferroviaire n'est pas évoqué dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de la Dordogne.

## Risque industriel et ICPE<sup>20</sup>

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est un établissement dont l'activité présente un risque ou un inconvénient pour l'environnement humain et naturel.

Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'État a répertorié les établissements les plus dangereux, les a soumis à réglementation et les contrôle en permanence. Certains d'entre eux, particulièrement dangereux en raison de la nature des produits qu'ils utilisent, traitent ou stockent, sont par ailleurs soumis à la Directive « SEVESO 2 ».

Avec l'absence de site classé SEVESO (9 sites hors SCoT PV en Dordogne), le territoire est préservé des risques industriels.

## Risque minier

Les anciennes exploitations minières peuvent être à l'origine de risque tels que :

- Des mouvements de terrains (effondrements ou affaissements de terrains après l'exploitation minière) ;
- Des potentielles chutes dans des anciens puits ou à proximité (vides proches de la surface), des tassements de terrain ou des débousses, peuvent se produire même après une longue période de stabilité, la remontée de gaz en surface. ;

- Les versées, terrils, digues d'exploitation, peuvent être instables (risque d'écroulement) ou contaminés par des polluants (qualité des eaux) ;
- des galeries ouvertes et des tunnels de voies ferrées minières abandonnés peuvent s'effondrer ;
- les affaissements miniers peuvent perturber la qualité des eaux (eaux acides, métaux lourds ou autres). ;
- la présence de gaz nocifs ou toxiques à l'intérieur des galeries ou dans les sous-sols des maisons peuvent s'accumuler : CO2 (asphyxie) ou méthane (grisou explosif).

Il existe encore des mines exploitées sur le territoire du SCoT du Périgord vert et de nombreuses mines arrêtées.

Les communes de Jumilhac-le-Grand et de Saint-Priest-les-Fougères faisant partie du territoire du SCoT Territoire du Périgord Vert sont concernées par la mine d'or, argent et substances connexes, dite "concession du Chalard.

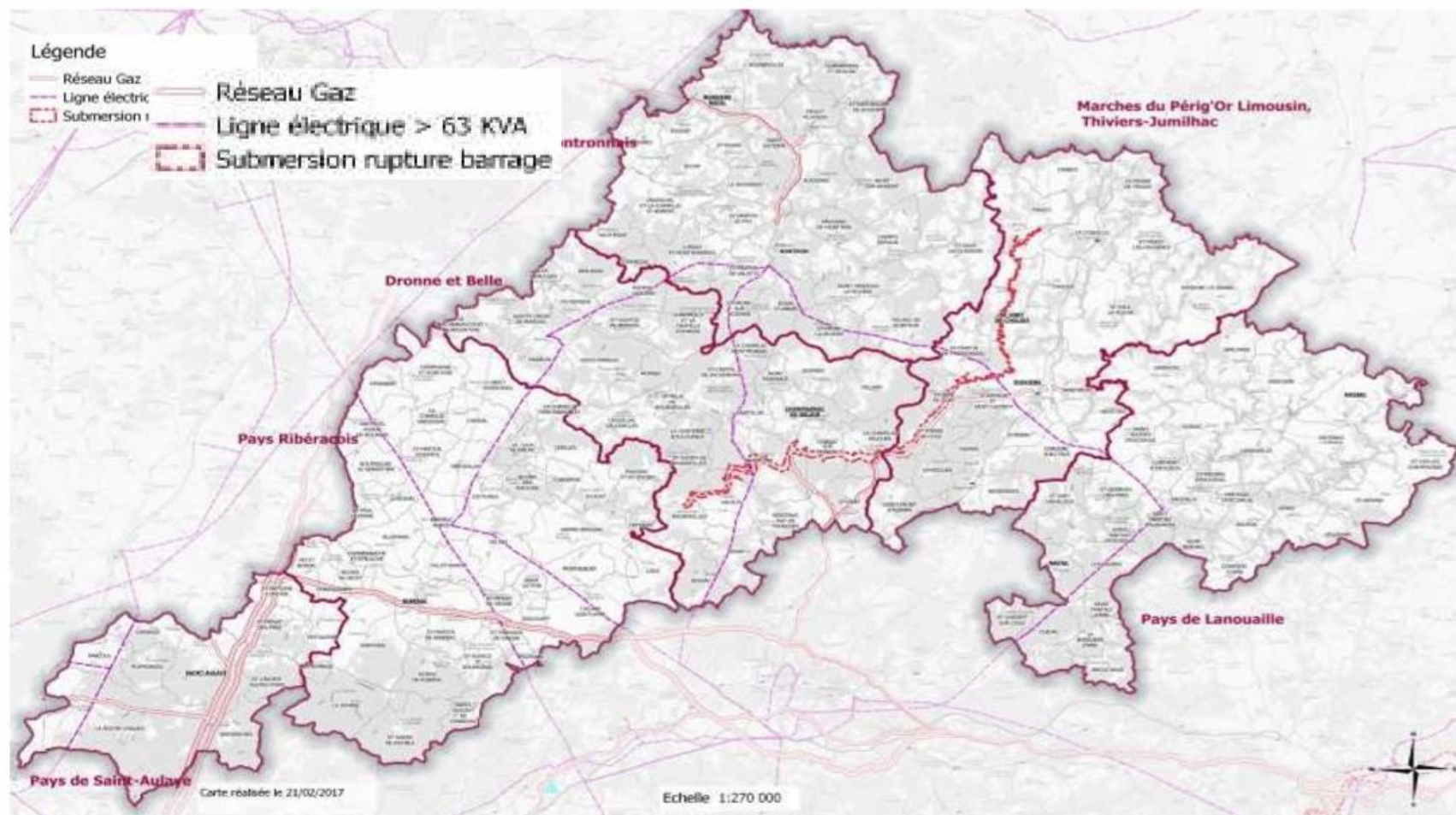
Le territoire du SCoT Territoire du Périgord Vert est également concerné par un ancien permis d'exploitation minier dit « Terres du Poncet », substance : or, arsenic et argent, dernier titulaire connu : Société des Mines du Bourneix, titre octroyé le : 16/05/1994 et toujours valide.

Le territoire du SCoT Territoire du Périgord Vert est concerné par plusieurs titres miniers renoncés ou annulés. Un certain nombre de ces concessions ont fait l'objet d'un « PAC » minier informatif. De plus, il est également concerné par d'anciens titres miniers qui n'ont pas fait l'objet de « PAC » minier informatif.

**Le risque minier constitue un enjeu important de ce SCOT.**

---

<sup>20</sup> Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Sources : DDT 24, Epidor, GASPAR(data.gouv.fr),

Figure 112 – Contraintes et servitudes sur le territoire du SCoT du Périgord Vert (source : PAC du Périgord Vert)

Le territoire du SCoT du Périgord Vert est relativement préservé des risques technologiques.

# Nuisances et pollutions

## Les nuisances sonores

Il est nécessaire de prendre en compte les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou d'équipements de loisirs et d'éviter la réalisation de zones d'habitation trop proches de telles sources de nuisances. De plus, comme indiqué à l'article R.111-3 du code de l'urbanisme, un projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est susceptible, en raison de sa localisation, d'être exposé à des nuisances graves, dues notamment au bruit.

La circulation constitue la source principale de bruit perçue par les ménages en France (INSEE, 2017). Globalement, sur le territoire français, le bruit des transports représente près de 80% du bruit émis dans l'environnement.

Le secteur d'étude est plutôt un territoire relativement rural. Les nuisances sonores sur le territoire sont principalement liées au réseau routier et dans une moindre mesure par le trafic ferroviaire et aérien.

Dans le cadre de l'article L 571-10 du code de l'environnement, chaque département doit recenser et classer les infrastructures de transports

terrestres en fonction de leurs caractéristiques acoustiques et du trafic. Ce classement distingue les voies bruyantes en 5 catégories :

Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m
5	d = 10 m

Chaque catégorie est reliée à un rayon d'impact sonore. Ce rayon est à prendre en compte dans l'aménagement.

Sur le territoire du SCoT du Périgord Vert, plusieurs axes sont concernés par un classement sonore (arrêté préfectoral du 06/11/2015) Il s'agit de la RN 21 (catégorie 3) et les routes départementales RD 939, RD 674 et RD 6741.

Les communes concernées sont : La Coquille, St Paul la Roche, St Jory de Chalais, Thiviers, Nantheuil, Eyzerac, Vaunac, Négrondes et Sorges et Ligeux en Périgord.

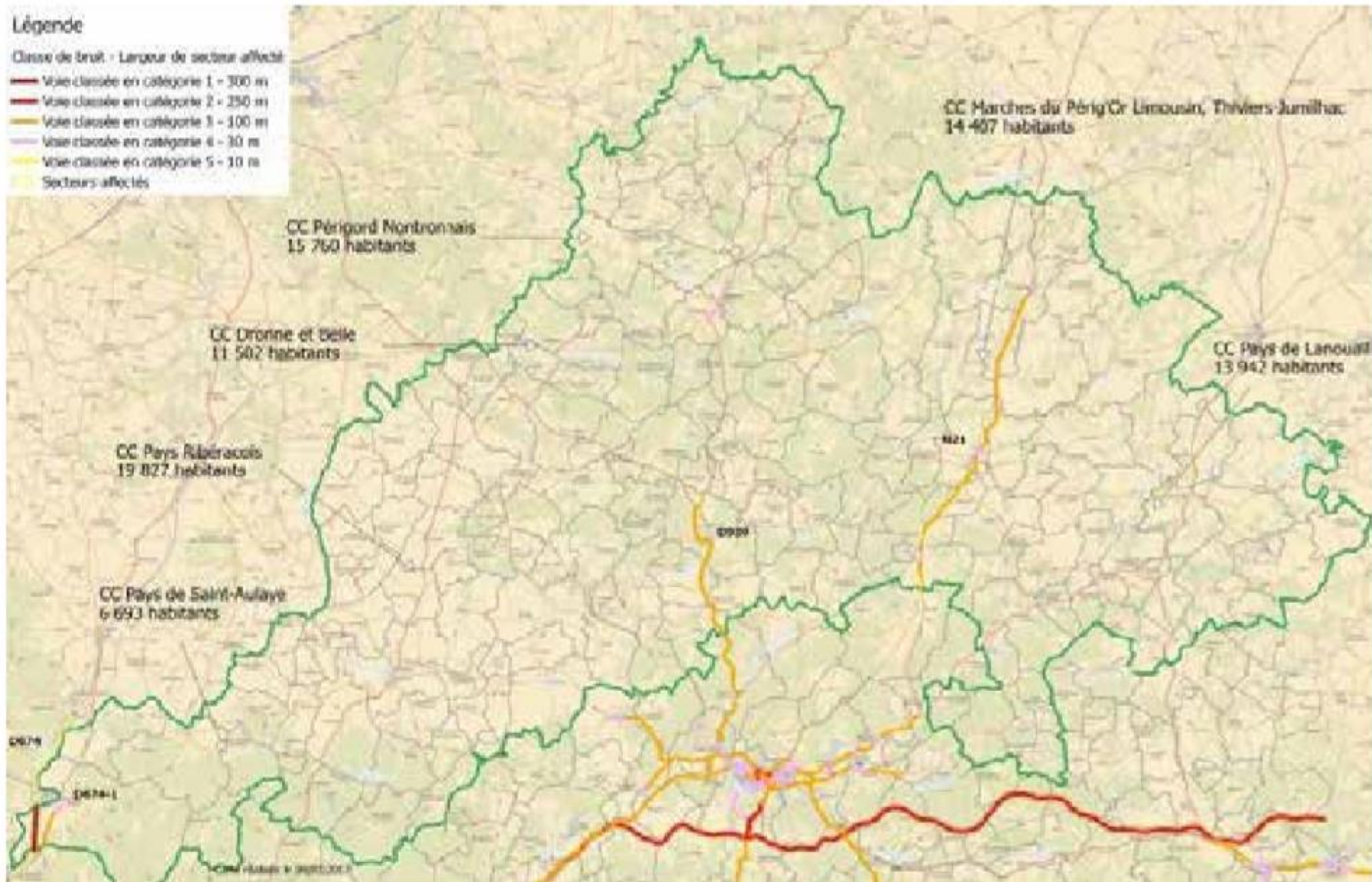


Figure 113 - Classement sonore des infrastructures routières du territoire du SCoT du Périgord Vert (source : PAC)

La voie ferrée Périgueux/Limoges traversant le territoire n'a pas fait l'objet d'un classement sonore.

Concernant l'aviation civile, plusieurs communes du territoire intercommunautaire sont concernées par :

- les servitudes de l'aérodrome de Ribérac - Tourette,
- le plan d'exposition au bruit des aéronefs (PEB) approuvé par arrêté préfectoral du 08 avril 2009.

Sur le territoire du SCOT se trouvent les aérodromes et les plates-formes suivantes :

- Aérodromes privés : Augignac ; La Rochebeaucourt et Argentine ; Valeuil ;
- Plates-formes ULM : Bourdeilles Rigola ; Bussière Badil ; Celles ; Grand Brassac ; Mainzac Haute-faye ; Payzac La Brègère ; St Pardoux la Rivière ; Sarlande ; Tocane St Apre ; Magnac Lavalette Villars ; Villeteureix ;
- Aérostation de tocane St Apre.

## Les sites et sols pollués

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués ou susceptibles de l'être d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont de recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, de conserver la mémoire de ces sites et de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

Selon la base de données BASIAS, il existe une multitude de sites répartis sur l'ensemble du territoire.

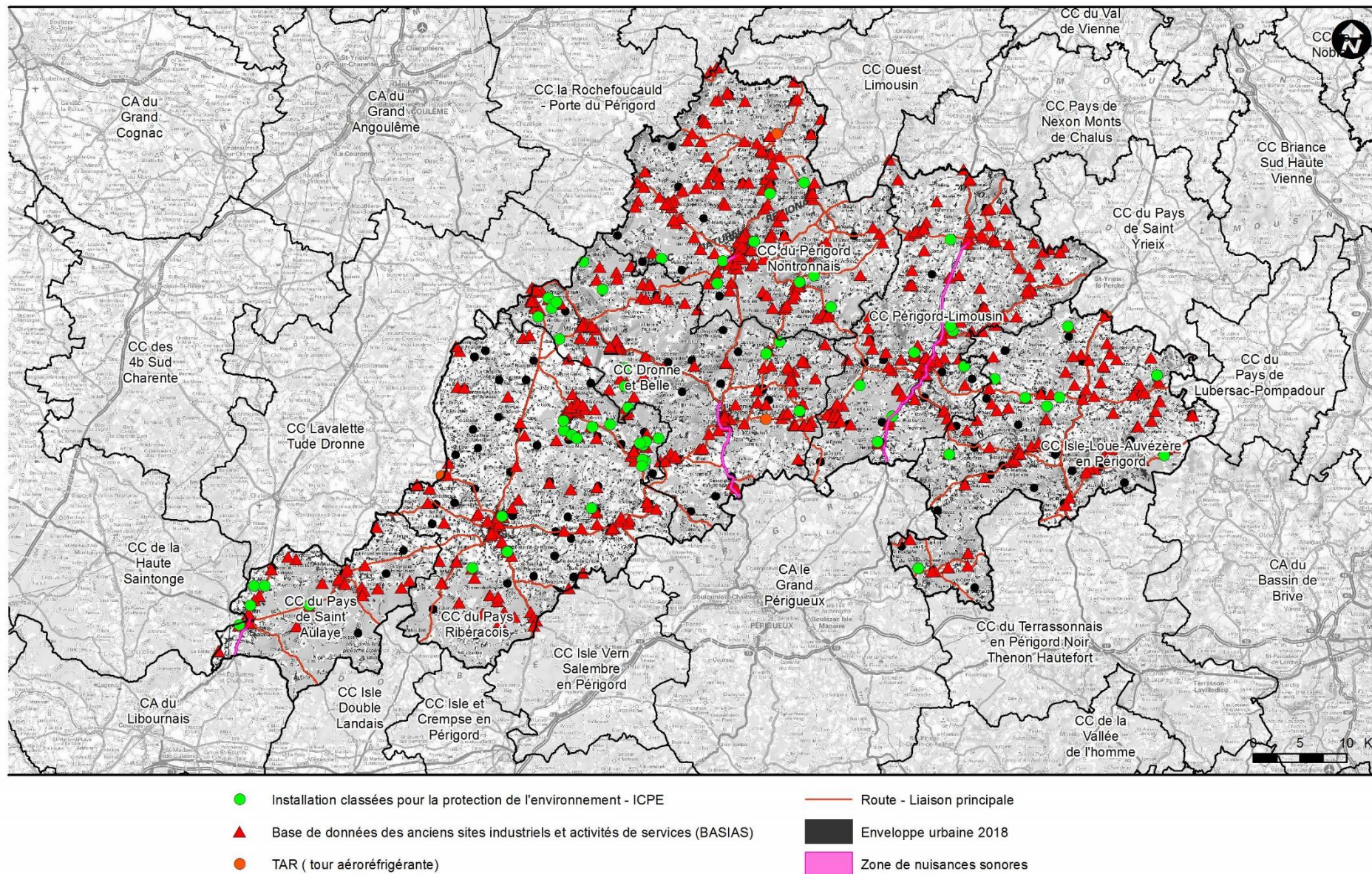
Selon la base de données BASOL<sup>21</sup>, 6 sites sont présents sur le territoire du SCoT du Périgord Vert sur les communes suivantes :

- Jumilhac-le-Grand - Mines du Bourneix
- La Chapelle-Faucher – société BARBARIE
- La Roche-Chalais – société KSB Négrondes - SCIERIES DE CORGNAC
- Saint-Médard-d'Excideuil - Domaine d'Essendieras
- Saint-Front-la-Rivière – société LA BAGUETTE DE BOIS
- Saint-Pardoux-la-Rivière – S.A.S. CIHB Thiviers - Ancienne usine à gaz - Agences d'exploitation et clientèle d'EDF/GDF

---

<sup>21</sup> Base de données qui liste les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

## Autres risques et nuisances



Sources: IGN® RGE, Open Data, Bd Topo, DREAL Occitanie, Dgfp, Géorisques  
 Conception: Juin 2018

Il s'agit principalement de sols impactés par d'anciennes activités de traitement (de bois en particulier).

Le site le plus sensible est celui de stockage des résidus stériles issus du traitement du minerai d'or avec la constitution d'une digue, localisé à Jumilhac-le-Grand et pouvant impacter les eaux superficielles par relargage d'arsenic.

## Eaux urbaine<sup>22</sup>s et pollutions

### LES EAUX PLUVIALES

Par définition, les eaux pluviales dans les réseaux résultent des précipitations atmosphériques qui ruissellent sur les surfaces imperméabilisées (voiries, trottoirs, parkings...) ou sur les surfaces non bâties lorsque les sols sont imperméables (formations argileuses) ou saturés (pas d'infiltration possible). Les conséquences principales de ruissellements importants sont la génération de forts débits d'eau potentiellement à l'origine de phénomènes d'inondation et d'érosion des sols. Les deux éléments les plus importants à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages sont donc l'imperméabilisation des surfaces ainsi que l'intensité des pluies les plus violentes susceptibles de toucher le territoire concerné

Contrairement aux eaux usées domestiques, il n'existe pas d'obligation de raccordement des constructions existantes ou futures aux réseaux publics traitant les eaux pluviales, qu'ils soient unitaires ou séparatifs. En effet, l'article 641 du Code Civil prévoit que « *tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fond* ». En revanche, une collectivité peut tout à fait décider d'interdire ou de réglementer le déversement des eaux pluviales dans son réseau d'assainissement. En outre, tout rejet vers un réseau d'eaux pluviales doit être autorisé par le service qui assure la police des réseaux (article L.1331-10 du Code de la Santé Publique) à condition que le rejet final du réseau vers le milieu naturel soit homologué par la Police de l'Eau.

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que la lutte contre la pollution générée par ces eaux peuvent être prises en compte dans le cadre de l'établissement d'un zonage d'assainissement. En effet, l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes ou les collectivités compétentes délimitent :

- « *Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement* » ;
- *Les zones où il est nécessaire de prévoir les installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et le ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement* ».

---

<sup>22</sup> Le terme "eaux urbaines" renvoie à l'ensemble des eaux dont l'écoulement ou la composition ont été modifiés par l'urbanisation. Les eaux urbaines comprennent donc les eaux pluviales qui ruissellent sur les surfaces urbanisées ainsi que les eaux usées reprises par des systèmes d'assainissement autonomes ou collectifs. Lorsque des

réseaux existent, la collecte de ces deux types d'eau peut être réalisée de manière séparée ou unitaire. Lorsqu'il n'existe pas de réseau à proximité, l'assainissement autonome et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle sont utilisés.

L'article L211-7 du Code de l'Environnement habilite également les collectivités territoriales à « *entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence* » visant, en autres, la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ainsi que la lutte contre les pollutions.

Que ce soit en milieu urbain ou rural, les eaux pluviales peuvent constituer une cause de pollution importante des cours d'eau. Afin d'éviter toute pollution par l'infiltration des eaux pluviales, il est ainsi préférable de :

- Ne pas infiltrer sans traitement préalable les surfaces dites « à risque » où les eaux pluviales chargées pourraient directement polluer les sols et les nappes phréatiques ;
- Ne pas faire de rejets d'eaux pluviales régulés en réseau unitaire qui ont pour effet d'envoyer des débits d'eaux claires à la station d'épuration se trouvant en bout de réseau. En effet, même si l'apport d'eaux claires est faible, il est continu et augmente les volumes d'eau traités par la station d'épuration.

De plus, lors de fortes pluies, la connexion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées est à l'origine de débordements potentiels des réseaux vers le milieu naturel, entraînant une pollution directe et rapide.

**La compétence eaux pluviales est dévolue aux différentes communes du territoire. Néanmoins, certaines eaux pluviales sont reprises par les dispositifs d'assainissement lorsque les réseaux de collecte sont unitaires**

## L'ASSAINISSEMENT ET LES SOURCES DE POLLUTIONS

Les eaux usées peuvent être à l'origine de pollution dans plusieurs cas :

- Si le réseau est unitaire, dans le cas de fortes pluies, le volume des eaux pluviales engendre parfois un déversement des réseaux d'assainissement en différents points lorsque ceux-ci se trouvent saturés. Ces déversements se localisent principalement au niveau des déversoirs d'orages ;
- Si le réseau d'assainissement monte en charge et que l'eau remonte alors sur la chaussée par les ouvrages de contrôle (bouches d'égout, station de pompage ...) ;
- Si le réseau est séparatif mais qu'il existe de mauvais raccordements.

**L'assainissement est assuré en grande partie par des équipements autonomes pour les hameaux et certains villages peu denses et par des équipements collectifs pour les bourgs et de nombreux villages.**

## Qualité de l'air et pollutions

### INDICE ATMO

La qualité de l'air résulte des émissions de polluants provenant des activités anthropiques et de leur dispersion dans les basses couches de l'atmosphère. Ces deux facteurs sont variables dans le temps, notamment la dispersion qui dépend pour une grande part des conditions météorologiques du moment.

Pour caractériser la qualité de l'air, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, l'ADEME et les associations de surveillance ont développé un indicateur : l'indice ATMO. Il caractérise la qualité de l'air quotidienne d'une agglomération de plus de 100 000 habitants sur une échelle qui va de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais). Pour une zone de moins de 100 000 habitants, on parlera d'indices de la qualité de l'air simplifiés (IQA).

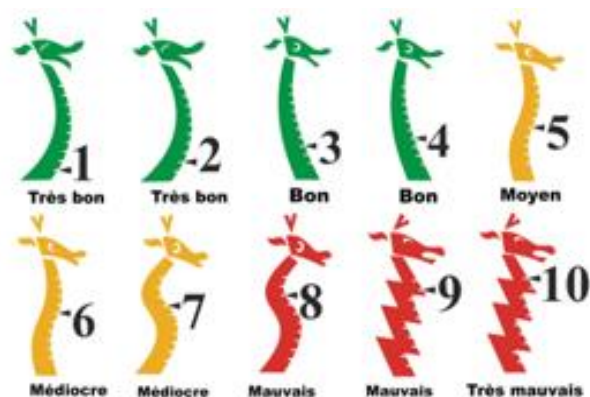


Figure 114 - Indices Atmo

Cet indice ne permet pas de mettre en évidence des phénomènes localisés de pollution mais une pollution globale de fond. Cette échelle tient compte des

niveaux du dioxyde de soufre, du dioxyde d'azote, de l'ozone et des particules fines.

Atmo Nouvelle-Aquitaine est l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air dans la région, née de la fusion de AIRAQ, ATMO Poitou-Charentes et LIMAIR

### NOTIONS GENERALES SUR LES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Les polluants atmosphériques sont trop nombreux pour être surveillés en totalité. Certains d'entre eux sont choisis car ils sont représentatifs de certains types de pollution (industrielle ou automobile) et/ou parce que leurs effets nuisibles pour l'environnement et/ou la santé sont établis. Les principaux indicateurs de pollution atmosphérique sont détaillés ci-après.

- Les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), que ce soit le monoxyde ou le dioxyde, proviennent des combustions et du trafic automobile. Le dioxyde d'azote provient à 60% des véhicules. Ils affectent les fonctions pulmonaires et favorisent les infections ;
- L'ozone (O<sub>3</sub>) provient de la réaction des polluants primaires (issus de l'automobile ou des industries) en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altérations pulmonaires, irritations oculaires ;
- Le monoxyde de carbone (CO) provient du trafic automobile et du mauvais fonctionnement des chauffages. Il provoque maux de têtes, vertiges. Il est mortel, à forte concentration, en cas d'exposition prolongée en milieu confiné ;
- Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) provient de la combustion des énergies fossiles contenant des impuretés soufrées (fioul et du charbon) utilisée dans l'agriculture, l'industrie, et le

chauffage. Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures ;

- Les particules en suspension (PM10), d'un diamètre inférieur à 10 microns, et les particules fines en suspension (PM2.5) proviennent du trafic automobile, des chauffages au fioul ou au bois et des activités industrielles. Plus elles sont fines, plus ces poussières pénètrent profondément dans les voies respiratoires ;
- Les poussières sédimentables (PS), de taille plus importante que les PM10 (une centaine de microns), ont pour origine l'exploitation de carrières en zone rurale, et d'usines d'industries lourdes. Les PS ne sont pas dangereuses pour la santé de l'homme, mais elles gênent principalement son confort (problème dans les jardins, les vignes...);
- Les Composés Organiques Volatils (COV) entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, détachants, cosmétiques, solvants... Des COV sont émis également par le milieu naturel ;
- Les odeurs perçues sont généralement dues à une multitude de molécules différentes, en concentration très faible, mélangées à l'air respiré ;
- Le Benzène, Toluène, Éthyl benzène, méta, para et ortho-Xylènes (BTEX) proviennent des véhicules, des industries, des solvants... Ils provoquent gêne olfactive, irritation et diminution de la capacité respiratoire. Le benzène a des effets mutagènes et cancérogènes ;
- L'ammoniac (NH<sub>3</sub>) est un polluant essentiellement agricole, émis lors de l'épandage des lisiers provenant des élevages d'animaux, mais aussi lors de la fabrication des engrais ammoniacés. Il a une action irritante sur les muqueuses de l'organisme. On retiendra globalement la présence potentielle

de polluants liés aux pesticides ou à des produits "phytosanitaires".

## LE SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LE DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

La qualité de l'air résulte du croisement de deux facteurs, à savoir : des émissions de polluants provenant des activités anthropiques, et de leur dispersion dans les basses couches de l'atmosphère. Ces deux facteurs sont variables dans le temps, notamment la dispersion qui dépend pour une grande part des conditions météorologiques du moment.

Sur le département, il n'existe qu'une seule station urbaine située à Périgueux pour mesurer la qualité de l'air.

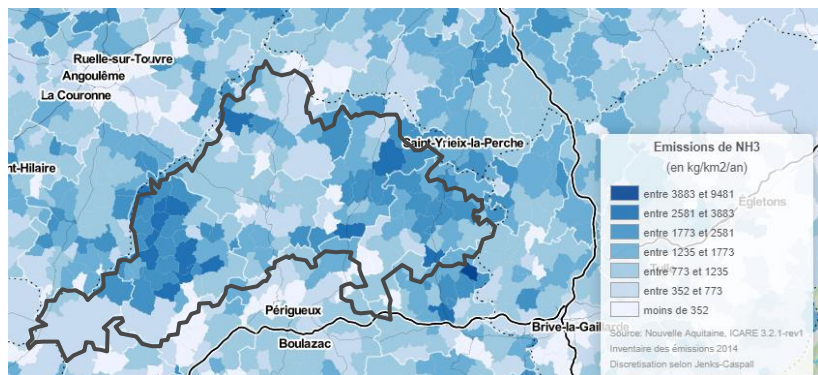
En 2016, les indices de qualité de l'air ont été relativement bons sur l'ensemble de la Dordogne.

En 2015, les indices de la qualité de l'air en Dordogne ont été à 74 % « très bons à bons » et à 26 % « moyens à médiocres ».

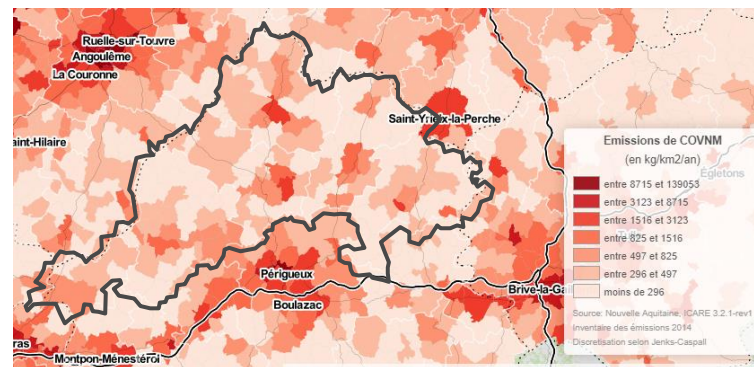
## CONTEXTE LOCAL A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DU PERIGORD VERT.

Le territoire du SCoT du Périgord Vert, n'est pas comparable à celui d'un centre-ville. Il s'agit d'un territoire rural, à faible densité de population, avec l'absence de sites industriels majeurs et de trafics routiers intenses, notamment.

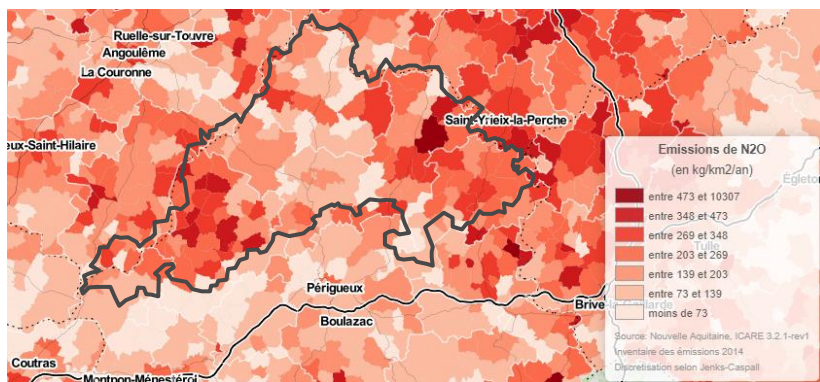
Compte tenu des observations sur l'ensemble du département, on peut déduire que la qualité de l'air dans le secteur d'étude reste globalement bonne.



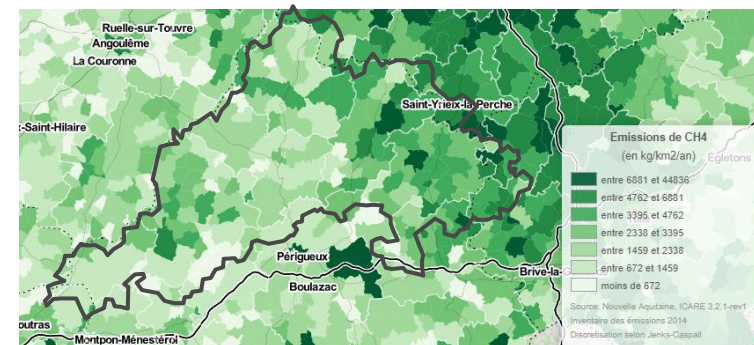
Émissions d'ammoniaque (NH3)



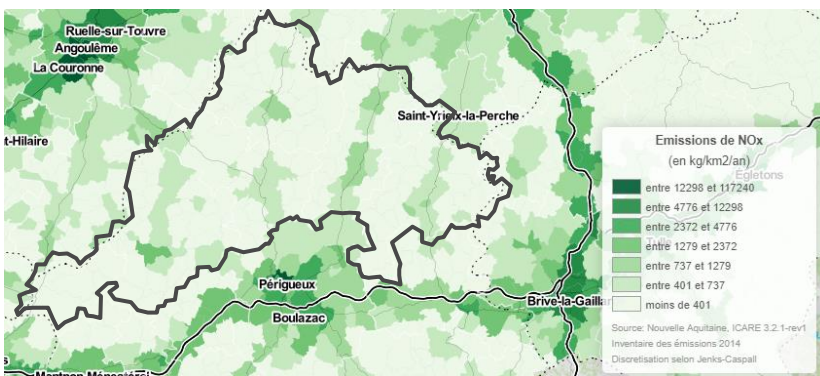
Émissions de composés organiques non volatils (COVM)



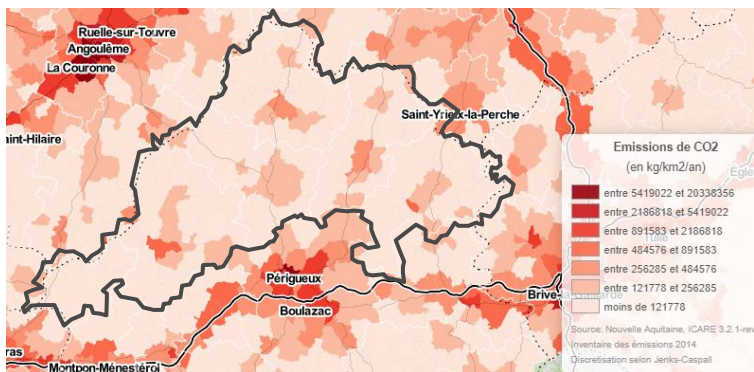
Émissions de protoxyde d'azote (N2O)



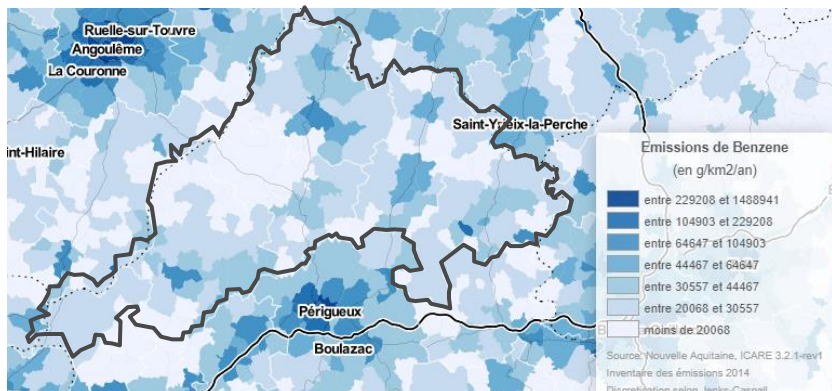
Émissions de méthane (CH4)



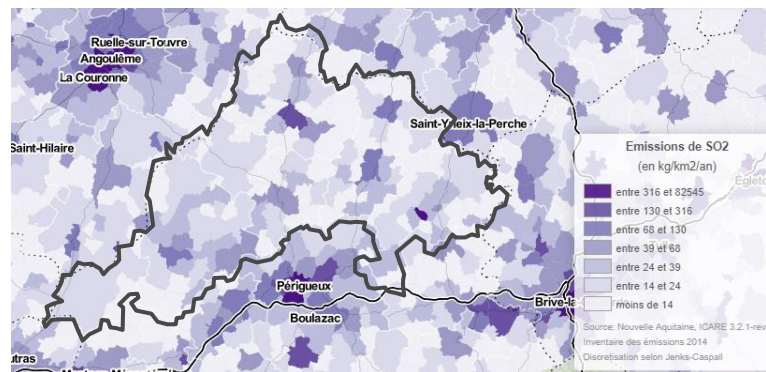
Émissions d'oxydes d'Azote (Nox)



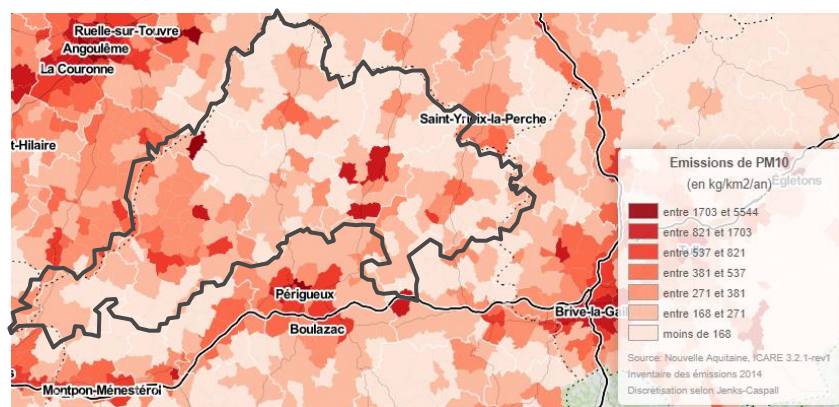
Émissions de dioxyde de carbone hors biomasse



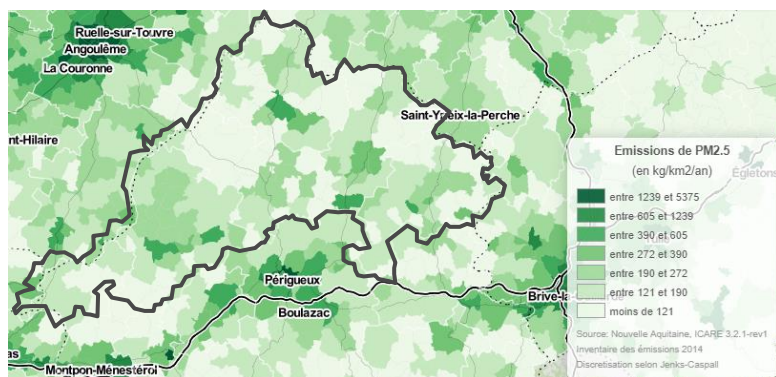
Émissions de benzène



Émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)



Émissions de particules fines PM<sub>10</sub>



Émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub>

Figure 115 – Carte de différentes émissions de polluants (source : [emissions-polluantes.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://emissions-polluantes.atmo-nouvelleaquitaine.org))

## CE QU'IL FAUT RETENIR

Le Périgord Vert est concerné par 5 risques naturels principaux :

- Risque sismique faible à très faible ;
- Risque inondation surtout par débordement en plaine, et par ruissellement à l'ouest du territoire – certains cours d'eau sont identifiés dans des PPRI et Atlas de zones inondables ;
- Risque feu de forêt, 80% du département est classé zone sensible ;
- Risque mouvements de terrain liés principalement aux cavités issues d'anciennes carrières, et au retrait-gonflement des argiles dans le Ribéracois et la vallée de la Dronne ;
- Risque radon, en potentiel faible principalement.

Le risque technologique le plus prégnant sur le territoire est le risque minier en raison des nombreuses mines abandonnées et encore exploitées. En outre, 11 communes sont exposées au risque de rupture du barrage de la retenue de Miallet.

Par ailleurs, en raison de sa ruralité le secteur présente une qualité d'air plutôt bonne et est plutôt préservé des nuisances sonores en dehors des principaux axes routiers. Le site de stockage des résidus stériles issus du traitement du minerai d'or de Jumilhac-le-Grand est le plus sensible au risque de pollution.